
THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

1877

NANTES,

IMPRIMERIE DE Mme Ve MELLINET, PLACE DU PILORI, 5.

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES

POUR L'ANNÉE 1878.

1re Question. — Etude biographique sur un ou plusieurs Bretons célèbres.

2e Question. — Etudes archéologiques sur les départements de l'Ouest.

(*Bretagne et Poitou.*)

Les monuments antiques et particulièrement les vestiges de nos premiers âges tendent à disparaître. L'Académie accueillerait avec empressement les mémoires destinés à en conserver le souvenir.

3e Question. — Etudes historiques sur l'une des institutions de Nantes.

4e Question. — Etudes complémentaires sur la faune, la flore, la minéralogie et la géologie du département.

Nous possédons déjà les catalogues des oiseaux, des mollusques et des coléoptères de notre région, ainsi que

la flore phanérogamique, un catalogue des cryptogames et un catalogue des minéraux.

5e Question. — De l'emploi du thermo-cautère en chirurgie.

6e Question. — Etudier les médications nouvelles proposées contre les fièvres intermittentes.

7e Question. — Des conditions de salubrité à exiger dans les établissements publics pour éviter le développement de la fièvre typhoïde

La Société académique, ne voulant pas limiter son concours à des questions purement spéciales, décernera une récompense au meilleur ouvrage.

De morale,
De littérature,
D'histoire,
D'économie politique,
De législation,
De sciences.

Les mémoires manuscrits devront être adressés, avant le 20 août 1878, à M. le Secrétaire général, rue Suffren, 1. Chaque mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté mentionnant le nom de son auteur.

Tout candidat qui se sera fait connaître sera de plein droit hors de concours.

Néanmoins une récompense pourra être accordée, par exception, aux ouvrages imprimés, traitant de travaux intéressant la Bretagne et particulièrement le département de la Loire-Inférieure, et dont la publication ne remontera pas à plus de deux années.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent et d'or, s'il y a lieu. Ils seront décernés dans la séance publique de novembre 1878.

La Société académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des mémoires couronnés.

Les manuscrits ne sont pas rendus; mais les auteurs peuvent en prendre copie, sur leur demande.

Nantes, novembre 1877.

Le Président,

C. Merland.

Le Secrétaire général,

Dr Marcé.

Imp. de Me Ve C. Mellinet, place du Pilori, 5.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES.

ANNALES

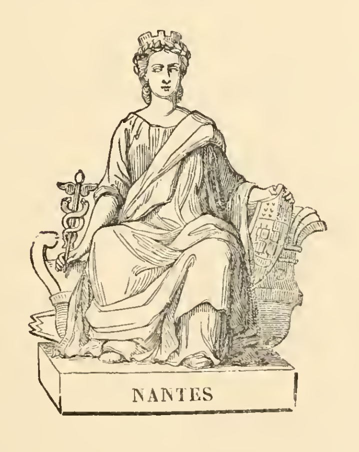
DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

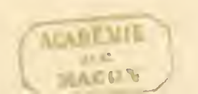
Volume 7e de la 5e Série.

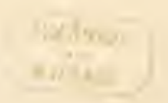


Mme Ve C. MELLINET, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

Place du Pilori, 5.

1877





Deux renseignements importants ont été omis dans le volume des Annales, pour l'année 1876 :

I. — RÉSULTAT DU CONCOURS DE 1876.

1° Médaille d'argent (grand module),

à M. Al. Guyot-Jomard, ancien professeur d'histoire et de géographie au collége de Lorient, pour sa biographie du connétable Arthur de Bretagne, comte de Richemont ;

2° Médaille d'argent (grand module),

à M. Edouard Gallet, receveur des douanes à Beauvoir-sur-Mer (Vendée), pour un mémoire intitulé : *Etude historique sur les douanes françaises ;*

3° Médaille de bronze,

à M. Achille Millien, de Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), pour une pièce de poésie sur « la Nuit de Mai. »

II. — COMPOSITION DU BUREAU ET DU COMITÉ CENTRAL

Pour l'année 1877.

Dans la séance du 11 décembre 1876, les élections ont donné les résultats ci-après :

I. — BUREAU.

MM. Merland père ✻, *président.*
Abadie ✻, *vice-président.*
Marcé, *secrétaire général.*
Menier, *secrétaire adjoint.*
Doucin ✻, *trésorier.*
Delamare, *bibliothécaire archiviste.*
Prevel, *bibliothécaire adjoint.*

II. — COMITÉ CENTRAL.

M. Lefeuvre, président sortant.

1° MM. Bobierre ✻, Goupilleau ✻, Polo, pour la section d'agriculture, commerce, industrie et sciences économiques ;

2° MM. Laënnec, Le Houx, Blanchet, pour la section de médecine et pharmacie ;

3° MM. Biou, Caillard, Merland fils, pour la section des lettres, sciences et arts ;

4° MM. Bourgault-Ducoudray, Gadeceau, Baret, pour la section des sciences naturelles.

ALLOCUTION DE M. LE DR LEFEUVRE

PRÉSIDENT SORTANT.

Messieurs,

En descendant du fauteuil de la présidence, je dois, avant tout, vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'y élevant.

Mais, je vous le dis en toute franchise, peu envieux des grandeurs d'aucune sorte, et quoique l'aménité de tous nos collègues, et en particulier de nos collègues du bureau, m'ait rendu la tâche facile, le plus beau jour de ma présidence est celui où je puis remettre mon pouvoir entre des mains plus expérimentées et plus dignes.

Vous avez dû faire une remarque, au point de vue de notre Société : c'est qu'un certain nombre de ses membres appartiennent à un département voisin, celui de la Vendée. Notre honorable président actuel est de ce nombre. Il me faisait observer, l'autre jour, que le sol, dans une grande partie du Marais de son pays, est possédé par des Nantais. Les capitaux amassés dans une grande ville de commerce et d'industrie vont souvent chercher leur emploi dans des

acquisitions plus ou moins lointaines. En revanche, l'attrait et les ressources qu'offre une grande ville attirent souvent dans son sein les habitants des petites villes voisines.

Nantes et la Société Académique, en particulier, n'ont pas à se plaindre sous ce rapport. Nombre de nos collègues, et des plus travailleurs, de Vendéens sont devenus Nantais, par l'adoption d'une nouvelle patrie.

Espérons que, continuant sa tâche favorite, celle de biographe, notre Président, sans renoncer à son pays, trouvera des Bretons à étudier et à peindre. Mais espérons aussi, dans l'intérêt présent et à venir de notre Société, que ce sera seulement en dehors d'elle qu'il trouvera des sujets pour ses biographies.

Quelques démissions sont venues, ces temps derniers, diminuer le nombre de nos membres : puisse, du moins, la mort ne pas venir encore accroître le vide qui se fait dans nos rangs, car, il faut bien l'avouer, ces vides sont difficiles à combler.

Les diverses Sociétés, même les plus nombreuses, les plus riches, se plaignent amèrement de la froideur, de l'absentéisme de leurs adhérents.

La création d'une Ecole libre de Droit, l'élévation de notre Ecole de Médecine à un degré supérieur, la faveur dont jouissent certains cours de l'Ecole des Sciences et des Lettres prouvent que, même dans notre cité commerciale, le culte de l'intelligence n'est pas complètement délaissé. Puissent longtemps encore nos vieux travailleurs nous honorer de leur collaboration ; puisse une jeune génération s'élever sous leurs auspices, et, apportant à nous et à nos successeurs le tribut de leurs études, continuer à répandre sur la Société Académique le lustre des anciens temps !

ALLOCUTION DE M. MERLAND

NOUVEAU PRÉSIDENT.

Messieurs,

Je dois commencer par vous adresser des paroles de remerciement pour l'honneur que vous avez bien voulu me faire en m'appelant à la présidence de votre Compagnie. Le souvenir des hommes distingués qui, avant moi, se sont assis à ce fauteuil, devrait peut-être me faire trouver cet honneur périlleux : votre bienveillance, la bonne harmonie qui règne parmi nous, la courtoisie de nos discussions, viennent me rassurer. Le concours intelligent et empressé que je suis sûr de rencontrer dans ceux de mes collègues qui siégent à mes côtés, rendra encore ma tâche plus facile.

Permettez-moi de faire, dès aujourd'hui, appel à votre bonne volonté, en vous conviant aux nobles travaux de l'esprit.

Sans doute, Messieurs, pendant l'année qui vient de s'écouler, notre Société n'est point restée oisive ; sans doute, elle a produit des travaux d'un grand intérêt. Mais,

lorsque je considère les éléments qui la composent, que je me rends compte de ce qu'elle a fait et de ce qu'elle pouvait faire, je me dis qu'on était en droit d'en attendre davantage. Quand le sol est fertile, et qu'avec un profond labour il peut donner d'abondantes récoltes, pourquoi les bras se reposent-ils trop souvent ? Quand le soleil brille déjà d'un vif éclat, pourquoi prolonger les heures du sommeil ? A l'œuvre ! à l'œuvre ! et nos Annales deviendront bientôt le grenier d'abondance.

> Travaillons, prenons de la peine,
> C'est le fonds qui manque le moins.

Qu'un sentiment de modestie, que je ne saurais approuver, ne vous fasse pas non plus enfermer dans un carton poudreux des compositions dignes de voir le jour. Loin de garder pour soi les trésors qu'il entasse, le riche doit les répandre à profusion ; il doit s'en montrer à tous généreux et prodigue.

Je ne terminerai pas cette courte allocution sans offrir en votre nom, aux chers collègues qui nous cèdent à ce bureau une place qu'ils ont si bien occupée, un témoignage sincère de gratitude. Nous suivrons la voie qu'ils nous ont tracée. Comme eux, nous travaillerons du mieux que nous le pourrons à la prospérité de notre Compagnie ; heureux, si nous pouvons aussi bien faire, et si nous nous montrons dignes de vos suffrages.

NOTICE

SUR

MONSEIGNEUR FOURNIER

ÉVÊQUE DE NANTES

Ancien Président de la Société Académique,

PAR Mr C. MERLAND,

Président.

MESSIEURS,

Quelques jours avant son départ pour Rome, je me trouvais à une soirée que la jeunesse du Petit-Séminaire donnait à Mgr Fournier, pour célébrer les noces d'or de son sacerdoce. En voyant le bonheur rayonner sur tous les visages, qui aurait pu se douter qu'une immense tristesse allait les assombrir ? En entendant des chants joyeux s'échapper de toutes les poitrines, qui pouvait penser que des chants funèbres ne tarderaient pas à leur succéder ? A l'aspect des riches tentures et des éclatantes bannières qui décoraient la salle, était-il quelqu'un qui pût croire que bientôt elles seraient remplacées par de longs voiles de deuil ? Monseigneur nous apparaissait tel que nous l'avions toujours connu. Sa voix sonore n'avait rien perdu

de son éclat, sa parole brillante charmait son auditoire, qui le couvrait d'applaudissements. En se séparant de lui, personne ne songeait à un adieu éternel ; tous se promettaient, au contraire, après qu'il aurait fêté le cinquantième anniversaire épiscopal du Souverain Pontife, de fêter le cinquantième anniversaire sacerdotal de l'évêque de Nantes; et aujourd'hui, ce sont des larmes qu'il faut répandre sur sa tombe. Comptez donc maintenant sur l'avenir ! Bercez-vous de beaux rêves et d'illusions trompeuses ! Quand Dieu tient en ses mains les destinées des hommes, qui donc est sûr du lendemain ? N'est-ce pas au moment où le soleil brille de mille feux, que l'orage bien souvent éclate sur nos têtes ? Tout n'est que vanité et néant sur la terre ; heureux seulement ceux dont la vie, comme celle de Mgr Fournier, a été semée de grandes œuvres et de bonnes actions. Ces pensées si naturelles qu'elles viennent, j'en suis sûr, à tous vos esprits, je laisse à des voix plus autorisées que la mienne le soin de les développer et d'en tirer de grandes leçons.

Si je ne puis passer sans payer un tribut d'hommages au prélat qui occupe une si grande place dans l'histoire du diocèse de Nantes ; sans dire un mot du représentant qu'en 1848 l'estime et la confiance de ses concitoyens envoyèrent à l'Assemblée constituante ; sans parler du Président d'honneur de la Société archéologique, dont M. Marionneau prononçait hier un éloquent éloge, je m'étendrai bien davantage sur le lettré que notre Compagnie a compté au nombre de ses membres, sur le Président dont, après vingt années, j'ai l'honneur, honneur périlleux sans doute, d'occuper le fauteuil, sur les travaux dont il a embelli nos Annales.

Mgr Fournier est né à Nantes dans la troisième année de notre siècle. Ses heureuses dispositions naturelles et

son goût pour le travail donnèrent de bonne heure à ses maîtres les grandes espérances qui devaient si bien se réaliser un jour. Après de brillantes études faites au Séminaire, comme son âge ne lui permettait pas encore de recevoir les ordres, il fut, en attendant, chargé de l'enseignement des lettres et de la philosophie. Il quitta donc les bancs de l'écolier pour monter dans la chaire du professeur. C'était de la part de ses supérieurs témoigner d'une grande confiance dans ses connaissances et son aptitude. Cette confiance ne fut point trompée. Il forma d'excellents élèves en même temps qu'il se prit d'un si grand amour de la scolastique, que, plus tard, alors qu'il occupait des fonctions sacerdotales, il se plaisait encore à venir au Séminaire soutenir des thèses et discuter avec les élèves en théologie. A vingt-quatre ans, il fut nommé vicaire à Saint-Nicolas. Sa facilité d'élocution et son remarquable talent d'improvisation attirèrent autour de sa chaire de nombreux auditeurs. A ce propos, je vous demanderai la permission de vous raconter une anecdote qui, pour n'avoir pas un caractère bien sérieux, n'en atteste pas moins que la parole coulait de ses lèvres comme l'eau d'une source abondante. Je la tiens d'un de nos collègues, ami d'enfance de Monseigneur, qui joua son rôle dans cette petite histoire.

Le jeune vicaire de Saint-Nicolas s'était rendu à une invitation à déjeûner qui lui avait été faite par d'anciens camarades. Le repas fut plein de gaîté, comme il arrive à cet âge, seulement l'abbé pria les joyeux convives de vouloir bien, quand il serait terminé, lui laisser une heure de recueillement pour préparer le sermon qu'il devrait prononcer dans l'après-midi. Ses amis lui promirent tout ce qu'il voulut, et il se leva de table sans se douter du complot ourdi contre lui. Voulant savoir, en effet, comment il s'en

tirerait, ils avaient résolu de ne lui laisser aucun repos. Quand donc il crut s'enfermer dans le silence du cabinet, ils l'y suivirent en faisant entendre des cris bruyants. C'est en vain que, pour leur échapper, le jeune prédicateur cherchait une retraite plus sûre, ils frappaient à sa porte et l'étourdissaient de leurs chants. Cependant le temps se passait et l'heure de monter en chaire était arrivée. L'abbé Fournier s'y rendit, escorté de ceux qui s'étaient fait un jeu malin de le tourmenter. Jamais, nous a dit notre collègue, sa voix ne fut plus éloquente ; jamais sa parole ne fut plus nette, plus facile, plus abondante ; jamais, sans s'écarter de son sujet, il ne le traita plus complètement. Nous sortîmes de la chapelle, non pas confus, mais enthousiasmés de notre défaite. La victoire restait à notre ami, nous l'en félicitâmes vivement.

Du vicariat, Mgr Fournier passa, en 1836, à la cure de Saint-Nicolas. De ce moment, ce n'est plus seulement sa parole qu'il faut entendre, ce sont ses actes qu'il nous faut contempler. Dès le premier jour, il songe à faire de l'église de sa paroisse une magnifique basilique, et quand arrivera l'heure de l'édifier, comme les ressources dont il pourra disposer seront insuffisantes, tous ceux auxquels il s'adressera répondront à son appel. En attendant, il n'oublie aucune misère. A sa voix, la Société de Saint-Vincent-de-Paul redouble d'ardeur et de charité, l'institution de Sainte-Marie se fonde pour les orphelins, celle du Bon-Secours pour les ouvrières infirmes ; des écoles, des ouvroirs, des salles d'asile, des crèches s'ouvrent pour l'enfance, des vestiaires pour ceux qui manquent de vêtements.

Il vint un jour, jour de révolution, où le curé de Saint-Nicolas quitta sa paroisse pour aller à Paris défendre les grands principes de la société mis en péril. La Loire-

Inférieure compta dix représentants à l'Assemblée constituante ; combien en reste-t-il aujourd'hui ? Un seul, l'honorable M. Waldeck-Rousseau. Que la reconnaissance de la ville qu'il a si sagement administrée lui soit une récompense ! Que sa vie se prolonge de longues années ! Que longtemps encore nous puissions l'entourer de notre respect et de notre sympathie !

A l'Assemblée constituante, Mgr Fournier se tint à l'écart de la tribune ; mais, si nous avons été bien informé, il ne fut pas dans les bureaux sans avoir de l'influence sur ses collègues. Il s'appliqua surtout à faire triompher cette politique pratique et de modération, qui est celle de tous les bons esprits. S'il était inébranlable sur les grands principes sans la pratique desquels les sociétés s'écroulent, il croyait qu'il n'en peut être ainsi pour les institutions qui les régissent. Il se disait qu'elles doivent nécessairement varier suivant les âges, les mœurs, les degrés de civilisation, suivant mille exigences contre lesquelles les oppositions individuelles sont impuissantes à lutter. Sans rompre complètement avec les traditions du passé, il acceptait les nécessités des temps présents, se montrait toujours favorable au progrès, et ne repoussait pour l'avenir que les utopies aveugles et insensées. Les divergences d'opinions qui, trop souvent, hélas ! donnent naissance aux haines et aux divisions, pour lui n'étaient matière qu'à des discussions courtoises, propres à faire jaillir la lumière et à rapprocher les esprits, en dissipant les ténèbres.

Si quelqu'un pouvait douter de ce que j'avance, je le renverrais à la notice que Mgr Fournier a publiée dans nos Annales sur un de nos anciens collègues, sur M. Urvoy de Saint-Bedan. Que de points de ressemblance et de traits communs entre ces deux hommes ! Tous deux sont également épris des arts, et en face de notre Musée de

peinture, que M. Urvoy de Saint-Bedan a doté d'une riche collection de tableaux, se dresse cette architecture aérienne du clocher de Saint-Nicolas, œuvre de Mgr Fournier. Pour le soulagement des misères, tous deux sont d'une charité inépuisable, tous deux sont de nobles et généreuses natures qui n'ont jamais été animées de ces passions basses et étroites que je voudrais proscrire de tous les cœurs. Ils se connurent, et la communauté de goûts, d'idées et de sentiments les lia d'une étroite amitié. Quand M. Urvoy de Saint-Bedan vint à mourir, précédant de dix-neuf ans son ami dans la tombe, Mgr Fournier, dans des pages émues, en fit un éloge bien mérité. Après avoir mis au jour tous les actes de bienfaisance de sa vie privée, lorsqu'il arrive à sa vie publique et à sa carrière législative, il le loue de la conduite à la fois ferme et modérée qui lui valut, en 1828, l'estime et l'amitié des Châteaubriand, des Martignac, des Hyde de Neuville. Faut-il le dire? Dans le portrait qu'il nous en trace, nous croyons reconnaître Monseigneur lui-même.

Les élections à l'Assemblée législative rendirent Mgr Fournier aux fonctions de son ministère. Quoiqu'elles se multipliassent tous les jours, il trouva le secret de leur dérober quelques instants qu'il consacra aux lettres et aux sciences.

Créée en l'année 1845, la Société archéologique avait compté Mgr Fournier au nombre de ses membres fondateurs. A son installation, il en occupa une des places d'honneur, il fut nommé son vice-président. Il ne se contenta pas, en cette qualité, de diriger souvent ses discussions, il y prit une part très-active. En 1852, il faisait à ses collègues un rapport sur le voyage archéologique qu'il avait fait en Normandie, en compagnie de M. Nau, président de la Société. Sa lecture ne prit pas moins de trois séances.

Rien de ce que Pontorson, le Mont-Saint-Michel, Avranches, Grandville et particulièrement Notre-Dame de Coutances, offrent de curieux au point de vue archéologique, n'y est oublié. La cathédrale de Bayeux, la belle église de Notre-Dame de Nouré, l'abbaye d'Ardennes, sont aussi de sa part l'objet des plus intéressantes études. « M. l'abbé Fournier, » lit-on dans un des procès-verbaux de la Société, déroule » devant son auditoire les magnifiques panoramas qu'offrent » les cités de Caen, *la ville aux clochers,* et de Rouen ; il » passe en revue les monuments religieux qui se dressent » autour de lui. Saint-Etienne, Notre-Dame, Saint-Nicolas, » Saint-Jean, Saint-Pierre, la Trinité, Saint-Maclou, Saint-» Patrice, l'admirable basilique de Saint-Ouen, forment la » troisième partie de la notice, qu'il achève au milieu » d'applaudissements unanimes. »

M. Stéphane de la Nicolière avait publié un travail considérable sur l'église royale et collégiale de Nantes ; Mgr Fournier en fit une étude très-sérieuse. Elle trouvait naturellement sa place dans les annales de la Société archéologique ; au lieu d'y être insérée, pourquoi fut-elle publiée dans un journal de la localité ? Nous nous sommes fait cette question sans pouvoir y répondre.

A son avénement à l'épiscopat, ce fut à son grand regret que le temps ne lui permit plus d'assister aux séances ordinaires de la Société. Jusque-là il n'y avait guère manqué, il croyait si bien que la présence aux séances était un acte de haute convenance qu'il en faisait presque une obligation. Dans sa notice sur M. de Tollenare, il la considère comme un devoir. Ses observations étant toujours pleines d'actualité, j'en reproduis les termes :

« N'est-ce pas en effet, Messieurs, un véritable mérite » que cette ponctualité à un devoir librement accepté ? » N'est-ce pas une marque de respect pour le corps dont

» on fait partie, une gracieuse courtoisie envers ses
» collègues, un encouragement personnel à ceux dont
» on doit entendre les travaux ? N'est-ce pas par cette
» exactitude que les Sociétés fleurissent et prospèrent, et
» par l'abstention qu'elles s'affaiblissent et meurent. Quels
» que soient la passion de l'étude, l'amour du bien, la
» force de la volonté qui cherche le vrai, n'éprouve-t-on
» pas le besoin de rencontrer des esprits attentifs et
» sympathiques ? Ne faut-il pas à l'orateur un auditoire ?
» Et la certitude de parler à de nombreux confrères, de
» provoquer leurs judicieuses observations, leurs justes
» critiques, ou de recueillir leurs bienveillants suffrages,
» de faire jaillir la brillante étincelle d'une bonne et
» aimable discussion, n'est-ce pas l'encouragement nécessaire
» et la douce récompense des membres plus zélés que
» préparent et soumettent leurs travaux ? N'est-ce pas
» l'avantage et le bonheur des Sociétés dont le rappro-
» chement fait la vie, déploie les ressources, entretient
» l'activité et assure le progrès ? »

Mgr Fournier ne s'est pas contenté d'encourager la Société Archéologique par sa présence et ses travaux, il a fait de nombreux dons à son Musée.

Le 10 juillet 1850, sur le rapport de M. Colombel, ancien maire de Nantes, père de M. Colombel, notre collègue actuel, M. l'abbé Fournier, curé de Saint-Nicolas, était admis à la Société académique de notre ville en qualité de membre résidant.

Nous lui devons deux des travaux les plus intéressants que renferment nos Annales. Le premier est une étude sur saint Ambroise ; le second à pour titre : *Voyage à Rome et dans quelques autres villes de l'Italie.*

Un des plus grands pères de l'église ; un prélat que sa foi, son courage et son savoir rendirent illustre entre

tous ; un patricien, qui, dans le gouvernement civil de son siècle, occupe une place aussi considérable que dans le gouvernement de l'église, saint Ambroise, pour être peint dans toute la grandeur et la sainteté de son caractère, demande une main magistrale. Après deux maîtres en l'art d'écrire, MM. Villemain et Guizot, qui s'en étaient chargés, il semblait qu'il y eût témérité à y revenir. Mgr Fournier n'en fut point effrayé, et nous avons à nous en applaudir. Nous lui devons, en effet, la notice la plus complète et la plus intéressante qui ait été écrite sur ce saint personnage. Il nous a donné l'appréciation la plus juste et la mieux sentie de l'auteur des *Traités des Devoirs* et de la *Virginité*, de celui qui, dans un jour d'inspiration, composa cette hymne d'allégresse et de victoire, qu'au lieu du *dies iræ*, nous eussions entendu retentir dans nos églises, si à son retour de Rome, à la place de ses saintes reliques, nous eussions reçu, comme nous l'espérions, notre évêque brillant de santé, le *Te Deum*, cantique immortel qu'ont chanté nos pères et que nous chanterons encore.

Mais l'écrivain s'efface devant l'homme.

L'éloquence de la chaire fait silence en présence de l'héroïsme du courageux pontife qui tient tête à l'empereur Théodose, coupable de meurtres, et qui ne lui permettra l'entrée de son église qu'après qu'il aura demandé au Dieu de clémence pardon de son crime. Ces scènes sublimes des temps passés, la sédition du peuple où un jour d'émeute Ambroise sauve la vie à un prêtre arien dont il attaquait le schisme ; sa lutte devant le Sénat avec le rhéteur Symmaque, — l'évêque de Milan proclamant les grandes vérités du christianisme contre l'ancien préfet de Rome plaidant la cause de la religion païenne, — sont reproduites par Mgr Fournier avec une vérité et un éclat qui les rendent vivantes à nos yeux.

Dans son étude des œuvres littéraires d'Ambroise, nous retrouvons le lettré qui connaît si bien les auteurs latins dont sa studieuse jeunesse fit ses délices. C'est ainsi qu'il compare Ambroise et Cicéron, le traité *des Devoirs* du premier et les traités *de Officiis* et *de Amicitiâ* du second. Tout en reconnaissant, quant au style, la supériorité du philosophe de l'antiquité, au point de vue moral, il pencherait pour Ambroise. Comme Mgr Freppel, il est d'avis que la grande éloquence, l'éloquence du cœur, éclate sans pouvoir être surpassée dans les paroles touchantes que fait entendre l'évêque de Milan, quand le corps de son frère chéri lui revient des rivages de l'Afrique.

Ce fut en 1862 que Mgr Fournier fit son premier voyage à Rome. De retour à Nantes, il en composa le récit dont la lecture occupa sept séances de la Société Académique. Il en a été fait un tirage à part qui forme tout un volume. Que de livres ont été écrits sur cette terre privilégiée dont le ciel est si beau, les nuits si sereines, où les monuments abondent, où partout les arts et les lettres se donnent la main ! Hier encore nous écoutions, avec le plus vif intérêt, les lettres charmantes et les sonnets délicieux qu'elle a inspirés à un de nos chers et anciens présidents, à M. Lambert. L'Italie est pour l'esprit une mine inépuisable. Les touristes ont beau la fouiller et en rapporter les plus riches trésors, il en reste encore pour ceux qui viennent après eux, tant les filons se multiplient à mesure qu'on les exploite.

Un travail aussi considérable que celui de Mgr Fournier mérite bien qu'on s'y arrête quelques instants. Pour ne pas occuper entièrement votre séance, nous n'accompagnerons pas son auteur pendant tout le cours de son voyage, nous ne l'aborderons qu'au moment où il fait son entrée dans la Ville éternelle. Nous nous permet-

trons encore de ne pas suivre complètement l'ordre de son récit. Nos premières lignes seront pour la Rome antique, celle des Scipions et des Césars ; nos dernières pour la Rome des pontifes, pour celle qui fait encore l'admiration du monde. Nous y verrons deux civilisations superposées, la civilisation païenne et la civilisation chrétienne, avec leurs somptueux édifices dont l'édification, les ruines ou les transformations nous racontent l'histoire. Sous les coups des barbares, les monuments disparaissent en partie. Brennus, Alaric, Totila, Genseric la saccagent et laissent après eux l'empreinte ineffaçable de leur passage. Au moyen-âge, elle est dévastée par les guerres civiles; dans les beaux jours de la renaissance, par les hordes du connétable de Bourbon. Mais la Rome nouvelle, la Rome des arts et des merveilles, celle qu'avaient édifiée Jules II et Léon X, reste debout, et, depuis Sixte-Quint, jusqu'à nos jours, tous les pontifes ajoutent aux beautés qu'elle renferme. Quant aux ruines de la société païenne, elles ont laissé assez de traces pour que des écrivains érudits et de savants artistes en aient, avec leur plume et leur pinceau, reconstruit les monuments. Mgr Fournier avait des connaissances trop étendues en histoire et dans les arts pour les passer sous silence et pour ne pas rappeler tous les souvenirs qui s'y rattachent. Et quels souvenirs ! Devant nous est le Forum où se traitaient toutes les grandes affaires de la République. Entendez-vous de sa tribune retentir la voix des Gracchus, d'Hortensius, de Cicéron? A côté et se touchant, voilà le Capitole et la roche Tarpéienne, c'est-à-dire, la victoire et la défaite : gloire humaine et néant qui se touchent de si près qu'ils se confondent aux yeux du sage. Les cirques s'ouvrent. Sur leurs vastes amphithéâtres, cent mille citoyens prennent place, avides du spectacle qui va s'offrir à leurs yeux. Les gla-

diateurs s'avancent : — *Morituri te salutant Cesar.* — La foule enivrée pousse de longs cris de joie, couvrant de ses acclamations la voix des victimes expirantes. Que lui manque-t-il ? n'a-t-elle pas ce qu'elle demande ? *Panem et circences?* le reste lui importe peu. Voilà les arcs de triomphe des empereurs, celui de Titus, de Marc-Aurèle, celui de Vespasien devenu l'arc de triomphe de Constantin. Leur structure, leurs bas-reliefs, leurs colonnes, leurs frises, leurs statues parlent tout haut et racontent les événements qui s'y rattachent.

Le Colysée, ce monument gigantesque de Vespasien et de Titus, Mgr Fournier nous le montre avec toutes ses richesses, ses plaques de marbre, ses bronzes dorés, ses statues. Les immenses arènes sont le Champ de Mort, c'est-à-dire le Champ de Victoire des héros chrétiens. Les lions rugissaient, les tigres montraient leurs dents acérées, les barrières allaient s'ouvrir : — Immolez aux dieux, disait le prêtre aux victimes, votre salut est à ce prix. — Depuis le vieillard jusqu'à l'enfant, tous répondaient : — Je suis chrétien : — et le sacrifice était consommé !

Le Panthéon, ce temple de tous les dieux, comme son nom l'indique, le *Sancta Maria ad martyres* d'aujourd'hui, renferme de nombreux trésors artistiques et rappelle de grands souvenirs historiques. Aussi Mgr Fournier lui consacre-t-il plusieurs pages.

Puis nous apparaissent des constructions destinées aux premiers besoins de la vie, mais qui n'en ont pas moins un caractère monumental ; les aqueducs qui vont chercher l'eau si loin dans la campagne, les fontaines qui se trouvent sur les places de Rome. Œuvre des empereurs, ces fontaines ont depuis été transformées par la main des papes. Aujourd'hui les statues qui les surmontent ne représentent que des sujets sacrés.

Nulle part on ne poussa plus loin le luxe des tombeaux et des autres monuments funéraires, nulle part leur construction n'a dû exiger d'aussi prodigieuses dépenses. Du plus grand nombre, il ne reste que des débris, mais nous savons ce qu'ils étaient aux jours où ils furent édifiés. Ainsi le tombeau d'Adrien, aujourd'hui château fort et masse informe, était autrefois un monument remarquable par sa coupole que dominait la statue colossale du premier empereur qui repose sous ses dalles. Il devint le tombeau de ses successeurs jusqu'à Alexandre-Sévère. Nous avons été trop souvent témoin des violations de lieux saints pour nous étonner que, dans des jours d'émeute et de pillage, les objets d'art qui s'y trouvaient aient disparu, brisés par les vandales ou enlevés par les voleurs. Du tombeau d'Auguste, il reste encore moins que de celui d'Adrien. Le seul qui ait résisté aux outrages du temps et que le marteau des démolisseurs ait épargné, est celui de Cecilia Metella, femme du triumvir Crassus. La solidité de sa construction est telle que, sans son cachet antique, il semblerait avoir été élevé de nos jours. Mgr Fournier en fit une étude attentive et nous en a laissé la description.

Ce qui le toucha le plus dans ces visites sépulcrales, ce furent — bien moins en raison de leur aspect monumental qu'à cause des souvenirs qu'ils réveillent — les *Columbaria,* tombeaux qui se trouvent dans la voie Appienne. On sait en effet que ces tombeaux, dont la découverte est récente, confirment ce que l'on avait déjà dit de l'attachement que certaines grandes familles avaient pour leurs esclaves. Ces esclaves étaient si bien considérés comme étant de la maison, que, dans plusieurs *Columbaria,* entre autres dans celui des Pompées, le serviteur dort de l'éternel sommeil à côté du maître.

Esprit nourri de la lecture des grands poètes et des

grands écrivains de l'antiquité, n'ayant jamais cessé complètement de vivre dans leur société, Mgr Fournier ne pouvait pas quitter Rome sans aller voir les lieux où Virgile composait ses églogues et ses Géorgiques, où Horace ne s'inspirait pas seulement des beautés de la nature, mais aussi du vieux vin que renfermait la bouteille *nata secum consule Manlio,* où Catulle chantait le Moineau de Lesbie, où Auguste et Mécène se reposaient des grandes affaires de l'Etat en cultivant les Muses, où Cicéron écrivait ses traités de morale et de philosophie si parfaits par la composition et par la pensée, qu'ils charment à la fois nos cœurs et nos esprits. Arrêtons-nous pourtant. Quelque délicieuse que puisse être une excursion littéraire faite dans la compagnie d'un esprit dont les douces émotions se transmettent à ceux qui l'écoutent, comme elle serait un peu longue pour les instants dont je puis disposer, je ne suivrai Monseigneur ni sur les bords de l'Anio, ni à Tivoli, ni à Tusculum, ni à Frascati, ni même à ce couvent de l'ordre de Saint-Basile où se trouvent les chefs-d'œuvre du Guerchin, du Dominiquin, d'Annibal Carrache.

Aussi bien de saintes voix se font entendre d'un autre côté, et j'ai hâte de me rendre aux lieux d'où elles partent. C'est toujours Mgr Fournier qui me sert de guide. Avant tout autre édifice religieux, Saint-Pierre frappe nos regards. Que dire de l'immense basilique, du vaste portique où l'on voit les statues équestres des deux grands empereurs Constantin et Charlemagne, des merveilles de toute nature auxquelles travaillèrent les Bramante, les Michel-Ange, les Raphaël, les Della-Porta, les Michella ? Si Mgr Fournier fut pris d'admiration devant elles, un autre sentiment s'empara bien vite de son âme. Le temple était ouvert et le tombeau du premier pontife qu'en-

touraient les statues des saints à qui la garde en semble confiée, frappait tous les regards. Cent quarante-deux lampes dont la lumière ne s'éteint jamais, éclairaient la crypte où reposent les deux grands apôtres saint Pierre et saint Paul. A cette vue, toute autre impression fut bannie de son cœur, et il lui fallut le repos de la nuit pour que le lendemain il put étudier de sang froid les peintures que renferme le temple.

Après Saint-Pierre, le plus beau monument religieux de Rome est peut-être l'église de Saint-Paul hors murs. En 1813, un terrible incendie la consuma, mais elle s'est relevée de ses ruines, et quand Mgr Fournier la visita elle jetait un éclat incomparable.

Entrons dans l'église Sainte-Marie des Anges et dans celle de Saint-Pierre de Vincoli : la première offre à nos yeux la statue de Saint-Bruno due au ciseau d'un sculpteur français, la seconde le Moyse de Michel-Ange, chef-d'œuvre qui n'a pas son égal dans la sculpture de tous les âges.

Le Vatican n'est pas seulement la demeure des Papes, ce palais renferme des Musées où se trouvent des collections artistiques et archéologiques de toutes les époques et de tous les pays, des galeries tapissées de tableaux où le sacré et le profane sont en compagnie ; une bibliothèque où les érudits peuvent trouver des trésors, puisqu'elle contient trente mille manuscrits inédits, des palimpsestes, œuvre des bénédictins, dont il est bien regrettable qu'on ne puisse pas faire revivre l'écriture première, enfin des collections antiques et des objets d'art bien propres à attirer l'attention. Mgr Fournier nous dit qu'il dut à la rencontre d'un moine français, homme d'une grande érudition qui vivait dans les *nécropoles intellectuelles*, le cardinal *Dom Pitra*, d'apprécier les richesses dont la

valeur, pour quelques-unes au moins, aurait pu lui échapper, sans cette heureuse circonstance.

C'est surtout dans la chapelle Sixtine que l'œil et l'oreille sont charmées tour à tour. Michel-Ange la décora, et nulle part ailleurs son pinceau ne trouva autant de génie. A cette occasion, Mgr Fournier fait entre les deux grands peintres du siècle de Léon X un parallèle digne de figurer dans un cours de littérature. Tout en admirant la séduction du pinceau de Raphaël, il donne la préférence à celui de Michel-Ange, parce que *si le premier a peint la nature avec une grâce que rien n'égale, le second dépasse la nature. Son génie lui a inspiré un idéal, un surhumain qui vous domine et vous fait reconnaître en lui, non plus un homme, mais comme un génie supérieur auquel on ne peut atteindre.*

Pendant l'office que célébra le Souverain Pontife, la musique grave et sévère de Palestrina, qui depuis longtemps remplace la musique païenne, *pénétra tous les cœurs et les ravit d'admiration.*

Il semble, dit Mgr Fournier, *que la ville de Rome est pour le monde et non pour elle.* Non-seulement le Vatican, dans toutes ses salles, est ouvert au public, mais les palais des patriciens, palais riches de tant d'objets curieux, ne ferment leurs portes à personne. En tête, sont les palais Borghèse et Barberini, où sont étalées toutes les magnificences de l'art et les plus belles bibliothèques; aux portes de la ville, les villas Doria et Borghèse, demeures princières que visitent les étrangers, sans qu'il leur soit besoin au préalable d'en demander l'autorisation.

Si l'amour de l'art et des lettres déborde à chaque page sous la plume de Mgr Fournier, le sentiment religieux domine tous les autres. C'est surtout en présence des anciens monuments chrétiens, aux grands et immortels

souvenirs, que son émotion ne pouvait se contenir. Sa pensée le ramenait à dix-sept siècles en arrière, à cette époque de persécution où les chrétiens s'assemblaient dans d'obscurs souterrains, loin des yeux des empereurs féroces et des proconsuls sanguinaires, pour y prier ensemble et célébrer les saints sacrifices. Plongé dans un profond recueillement, Monseigneur contemplait les reliques de ces sublimes martyrs, qui couraient à la mort comme on court à la gloire.

De nos jours, une thèse contraire a été soutenue. Il a été prétendu que la disposition des lieux n'a pas pu y permettre des réunions nombreuses. Comme l'avait déjà fait M. Rossi, Mgr Fournier combat cette opinion. Dans sa discussion, il ne se contente pas d'invoquer le témoignage de saint Jérôme, qui, au IVe siècle, les avait parcourus, et de s'appuyer sur l'histoire; il trouve dans la science archéologique des arguments victorieux : elle lui apprend que la tradition du passé est bien ici la vérité.

Je viens de parler d'archéologie; l'archéologie chrétienne possède à Rome d'immenses richesses dont personne mieux que Mgr Fournier n'était apte à apprécier la valeur. C'est à Saint-Clément, dans les baptistères, à Saint-Jean-de-Latran, à Sainte-Croix, à Sainte-Marie-Majeure, à Saint-Pierre-de-Vincoli, à la prison Mamertine, qu'il les trouva en plus grande quantité. A la vue des chaînes du premier pontife de Rome, du cachot qui renferma les grands apôtres Pierre et Paul, Mgr Fournier se reportait tout entier à cette époque de foi et d'héroïsme, et quand, à son retour, le souvenir de tout ce qu'il avait vu se présentait sans cesse à sa mémoire, il jetait sur le papier ces paroles éloquentes : « J'ai vu les beaux et splendides palais, j'ai
» vu les musées et les richesses antiques léguées par les
» souverains, j'ai parcouru les expositions célèbres, j'ai

» visité Pompeï, je n'en ai point gardé dans l'âme les » mêmes souvenirs, les émotions n'étaient point les » mêmes ; elles n'étaient ni aussi douces, ni aussi solen- » nelles, ni aussi vives. O religion ! ta puissance est » grande ; tu es, comme a dit quelque part Lacordaire, » la grande et impérissable passion de l'humanité. »

Il y eut pourtant un moment où cette émotion fut encore plus profonde, ce fut le jour où, reçu en audience par le Saint-Père, il se jeta à ses pieds et en reçut sa bénédiction.

Le compte rendu un peu long que je viens de vous faire ne vous donnera pourtant, Messieurs, qu'une idée bien incomplète d'une œuvre littéraire vraiment remarquable. Je ne saurais trop engager ceux d'entre vous qui ne faisaient pas encore partie de la Société académique lorsque Mgr Fournier la publia dans ses Annales, et qui pourraient ne la pas connaître, d'ouvrir les volumes des années 1862 et 1863 ; je leur promets les heures les plus agréables.

En 1856, Mgr Fournier avait été appelé par les suffrages de ses collègues à présider la Société académique. Il s'acquitta de sa tâche à la satisfaction générale, si bien que l'année suivante, contrairement aux habitudes de notre Compagnie, il fut maintenu au fauteuil présidentiel.

Nous avons parlé de l'écrivain, nous allons dire un mot de l'orateur. Dans le discours d'usage qu'il prononça à la séance publique du 29 novembre 1857, il développa cette pensée dont il avait fait le sujet de son discours : *Le sentiment religieux donne à l'esprit humain, dans toutes ses conceptions, sa puissance et son élévation ; il complète et perfectionne ses œuvres ; seul, enfin, il lui imprime un cachet d'immortalité.*

L'esprit humain, en effet, quelque puissance que lui ait donné la nature, a besoin d'un guide. S'il erre à l'aventure

sur l'océan des tempêtes, il court risque de se briser contre bien des écueils. Mgr Fournier nous montre la main puissante et sûre qui doit nous conduire et nous diriger dans l'étude des sciences, des lettres et des arts. Comme témoignage irrécusable de sa puissance, il évoque, pour la science, Copernic, Kepler, Roger-Bacon, Newton, Descartes; pour les lettres, les noms se pressent sous sa plume : pères de l'Eglise, grands écrivains religieux et laïques se lèvent dans tous les pays du monde, pénétrés de l'inspiration divine : Tertulien, Lactance, Eusèbe, Grégoire de Nazianze, Origène, Augustin, Chrysostôme — j'en passe, la liste serait trop longue, — bien qu'ils se préoccupent beaucoup plus de la morale des livres saints que de l'harmonie de la phrase et du choix des mots, laissent pourtant un nom immortel dans l'histoire littéraire. Après eux, vient le grand restaurateur des lettres, Charlemagne, que l'on voit sur son trône entouré des savants qui lui arrivent de toutes les parties de son vaste empire. Au XIe siècle, c'est Anselme luttant contre le roi d'Angleterre en faveur des prérogatives du Saint-Siége ; au XIIe, saint Bernard, à la voix duquel l'Europe s'arrache de ses fondements pour se précipiter sur l'Asie. L'amour des belles lettres proprement dites n'attend pas, comme on l'a cru trop longtemps, les jours de la renaissance pour faire son apparition. Saint Louis a son charmant historien, le sire de Joinville, et, au commencement du XVe siècle, la divine comédie et les poésies lyriques du Dante charment à la fois l'esprit et l'oreille.

Le siècle de Léon X jette sans doute un vif éclat, mais, dans les lettres, si nous rencontrons la hardiesse de la pensée, n'y trouvons-nous pas trop souvent la sensualité païenne, la crudité de l'expression, le cynisme bravant la pudeur. La véritable grandeur de la pensée et sa sublime

expression, c'est dans les arts qu'il faut les aller chercher. Michel-Ange, Raphaël, le Titien, Paul Véronèse, le Dominiquin, Léonard de Vinci, Rubens décorent les temples saints de leurs fresques admirables, en même temps que la musique religieuse fait entendre des accents graves qui pénètrent l'âme et lui impriment les plus nobles mouvements. Pour retrouver le sentiment religieux dans les lettres, nous devons franchir le règne des Valois. Saluons pourtant auparavant, chez nos voisins d'outre-mont, une poétique figure, celle de l'auteur de la *Jérusalem délivrée*. Nous arrivons au XVII[e] siècle. Quelle éclosion de grands génies! le *Paradis perdu* de Milton, *Polyeucte* de Corneille, *Athalie* de Racine, sont des œuvres sublimes qui ne seront jamais surpassées. Pascal, Bossuet, Labruyère, Fénelon, Bourdaloue, Massillon élèvent les lettres à une hauteur qu'elles n'avaient pas encore atteinte; et, de nos jours, Lacordaire, Combalot, Montalembert, Lamartine, Victor Hugo n'ont-ils pas été puiser leurs inspirations à la même source que leurs devanciers? Chez tous ces grands esprits, vous trouverez, non-seulement le respect de la religion, mais, profondément empreinte, la croyance à ses vérités et l'exaltation de la sublime morale. Voilà ce que le Président de la Société Académique disait dans un langage qui vous revient, par ma bouche, comme un écho bien affaibli.

Nantes, sa ville natale, Nantes, cité chère à son cœur, où il passa son long apostolat, Nantes, où se trouvent son berceau et sa tombe, fut le sujet du discours que prononça M[gr] Fournier, à sa seconde année de présidence.

Dans un résumé rapide, il nous en fait l'histoire, depuis la conquête de César jusqu'à nos jours. Dès la première ère du christianisme, elle occupait une place importante dans l'Armorique, puisque Strabon, Pline et Ptolémée la

mentionnent comme une ville importante, et que l'archéologie, en relevant les murs de son enceinte, nous en montre toute l'étendue. Elle passe à travers les siècles, par des alternatives de prospérité et de misère, de grandeur et d'abaissement. Son commerce et son industrie l'enrichissent, les guerres civiles et les invasions des barbares y portent la dévastation et la mort. L'esprit fécond du travail et de l'ordre l'emporte enfin sur le mauvais génie du mal et de la destruction, et Nantes devient la ville à la nombreuse population et aux grands monuments que nous avons sous les yeux. Pour en connaître complètement l'histoire, Mgr Fournier nous renvoie aux écrits de Nicolas Travers, de Huet, d'Athénas, de Fournier, de Richer, de Guimar, de Muret, de Guépin, de Camille Mellinet, de bien d'autres ; aux revues des provinces de l'Ouest et de Bretagne et Vendée.

Les illustrations nantaises, avant toutes les autres, celles que nous ont fournies la marine et l'armée, se lèvent à sa voix. Les Kerjulien, les Rosily, les Allemand, les Lenoir, les Condé, les Bouvet, les Cassard, les Duchaffault, les Galissonnière, les Ducouëdic, les Moncousu, les Halgan, les Leretz, les Bissons, les Lamoricière, les Bedeau, les Mellinet, les Dulac, les Forgeot, les Pradal, les Cornulier — le bataillon de nos gloires militaires est si nombreux qu'il ne faut pas s'étonner si l'orateur a fait quelques regrettables oublis — se pressent devant nous. Après eux, les administrateurs célèbres de la cité : les Meslier, les Kervégan, les Bertrand-Geslin, les Louis Lévêque ; ceux encore qui, à l'exemple de Graslin, ont donné à Nantes ses plus magnifiques quartiers ; ceux enfin qui ont un nom dans les lettres et dans les arts, et dont la liste serait bien plus longue, si elle était faite aujourd'hui. Mgr Fournier terminait son discours par d'autres gloires que la religion

réclame comme lui appartenant : les Clair, les Similien, les Félix, les Donatien, les Gohard. A ces noms, Messieurs, vous ajouterez, j'en suis certain, celui du prélat dont la parole se faisait entendre, et quand il s'écriait en admirant les œuvres enfantées par la charité et les monuments créés par le sentiment religieux : « Quelles œuvres ! quelle » grandeur ! quelle beauté ! Les monuments se sont épa- » nouis sur notre sol comme des productions naturelles, » comme des fleurs qui, dans un parterre, au souffle » embaumé du printemps, entr'ouvrent leurs riches co- » rolles. Ces grandes œuvres ne se tentent pas, elles ne » se réalisent pas sans la conviction, sans la foi qui sou- » lève sinon les montagnes, du moins d'immenses obsta- » cles. Il faut un lévier bien puissant dont le point d'appui » soit placé bien haut, pour mettre en mouvement tant » de volontés, tant de sacrifices, pour les accomplir en si » peu de temps et en aussi grand nombre, avec un tel » succès et un tel entrain, sans que l'un nuise à l'autre. »

Vous dites, vous, Messieurs : — Monseigneur, c'est de votre poitrine que le souffle est sorti ; c'est votre main qui a trouvé le point d'appui au levier d'Archimède. Ces monuments, nous vous en devons un des plus remarquables. — « Cette grande flèche de Saint-Nicolas, blanche » dentelle, disait un de nos anciens collègues, qui se perd » dans la nue, si légère, qu'on ne sait en vérité si elle ne » pend pas du ciel plutôt qu'elle n'émerge de la terre. » — Elle est entièrement votre œuvre.

C'est à votre initiative que la paroisse de Saint-Donatien devra sa nouvelle église. Et cette cathédrale, où votre voix se fit si souvent entendre ! au jour de son inauguration et de sa consécration nouvelle, cette vérité sortira de toutes les bouches : — C'est à notre ancien évêque, à Mgr Fournier, que nous en devons le couronnement.

Je vous ai parlé, Messieurs, de l'orateur de la chaire dont la voix remuait les âmes; du savant archéologue qui, avec leurs débris, reconstruisait les monuments des temps passés; de l'écrivain dont la plume élégante et facile était en même temps si féconde que jamais elle ne paraissait pouvoir épuiser son sujet. Je ne vous ai rien dit du prélat aux relations si douces, si amicales, si familières. Il ne m'a point été donné de le rencontrer dans les salons du monde que je ne fréquente guère, mais il m'a été appris qu'il y brillait par des conversations pétillantes d'esprit, d'enjouement et de grâces, par les mots les plus heureux. D'un esprit trop large et trop élevé pour être exclusif, il comptait des amis dans tous les rangs et dans tous les partis, et s'il lui arrivait de rencontrer quelqu'un professant des doctrines opposées aux siennes, loin de lui tourner le dos, il ne demandait qu'une chose pour lui serrer la main, c'est que cette main fût honnête.

Nature aimante et conciliante, il s'était efforcé toute sa vie de rapprocher des hommes que ne séparaient que des malentendus et qui étaient faits pour s'estimer et s'entendre. Il s'y appliqua avec une nouvelle ardeur, quand, appelé à une des hautes dignités de l'Eglise, il eut une voix prépondérante dans son diocèse.

Ce fut le 17 mai 1870 que, par décret impérial, il fut nommé évêque de Nantes, en remplacement de Mgr Jaquemet. Mgr Fournier avait alors soixante-sept ans. Quoique arrivé aux jours de la vieillesse, ses forces et son intelligence ne s'étaient point ressenties du poids des années; elles lui permirent, sur un champ plus vaste, de donner plus d'extension à toutes ses bonnes œuvres et d'en créer de nouvelles. Partout où sa présence pouvait être utile, partout où son intervention était réclamée, on le voyait accourir, ne remettant point au lendemain les affaires de

la journée. C'est ainsi qu'il se multipliait pour subvenir aux besoins de ses églises.

De l'accès le plus facile, sa porte était ouverte à tout le monde, et jamais le pauvre ne s'y présentait sans recevoir une aumône de sa main. Quatre fois il va à Rome chercher pour lui et son troupeau la bénédiction du Souverain Pontife, sans s'inquiéter des dangers auxquels il s'expose. On m'a assuré pourtant qu'au moment d'entreprendre son dernier voyage, voyage qui devait être si fatal, il n'était pas sans quelque appréhension. — Monseigneur, lui disait un des prêtres de son diocèse, Monseigneur, ne quittez donc pas la France. Vous savez bien que, par les grandes chaleurs de l'été, Rome est une ville malsaine. Des marais du Tibre il s'élève des miasmes si méphitiques, que les riches abandonnent leurs palais pour chercher dans des maisons de plaisance une demeure plus salubre. Si pour l'indigène il y a peu de sûreté, à quel danger l'étranger ne s'expose-t-il pas ? — Vous pouvez avoir raison, répondait Monseigneur ; mais puis-je laisser partir les pèlerins de mon diocèse sans me mettre à leur tête ? Le devoir commande, il faut obéir.

Il part donc, et vous savez le reste. Arrivé à Rome, bien qu'épuisé de fatigue, il ne prend aucun repos, recule l'heure de ses repas, assiste à toutes les cérémonies religieuses, neuf fois fait entendre sa voix aux fidèles, et ne s'arrête qu'en présence de la mort.

Dans le discours qu'il prononçait en 1858 comme président de notre Compagnie, Mgr Fournier disait, en parlant de la gloire des armes : « Elle jette le plus grand éclat,
» elle illustre les nations et les hommes, et c'est justice ;
» car elle exige plus de force d'âme, d'énergie soutenue,
» un plus complet développement des ressources humaines,
» et elle implique plus de dévouement et de sacrifices ;

» aussi la carrière militaire s'appelle-t-elle le *service* par
» excellence, mot sublime qui renferme toute une doctrine,
» et qui est la louange la plus élevée de la plus noble et
» des gloires et des professions. »

Dans sa modestie, Mgr Fournier oubliait qu'il est une carrière aussi glorieuse et plus sainte encore, carrière qu'il a si bien comprise et si bien remplie. Comme le soldat devant l'ennemi, il a bravé le danger, et, atteint par le fléau, comme lui, il est tombé au champ d'honneur.

Les nombreuses occupations du sacerdoce et de l'épiscopat interrompirent les travaux académiques de notre éminent collègue, et, comme pour la Société archéologique, l'empêchèrent d'assister à nos séances ordinaires ; mais il ne manqua jamais d'être présent à nos séances annuelles, et, en toute occasion, il nous donna des marques de sa sympathie. Il y a à peine deux mois, il mettait un empressement extrême à nous venir en aide dans la mission que nous recevions de M. le Directeur général des beaux-arts, de faire le relevé et l'historique des monuments civils et religieux de notre région. — Lui, si compétent en pareille matière, nous offrait son précieux concours ainsi que celui de son clergé.

La mort de Mgr Fournier a été un grand deuil pour tout son diocèse, mais nulle part cette perte n'a été plus vivement sentie qu'au sein de notre Société. Sa mémoire y sera toujours conservée, et son nom y restera cher à tous.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. BOURGAULT-DUCOUDRAY

PAR Mr C. MERLAND.

MESSIEURS,

Un instant je m'étais flatté d'un bien doux espoir, je m'étais dit : mon année de présidence s'écoulera sans que j'aie à écrire dans nos Annales une seule notice nécrologique. Ma désillusion a été bien cruelle. Une mort, je ne dirai pas précoce, mais bien inattendue, est venue, il y a quelques mois, nous frapper douloureusement, dans la personne de Mgr Fournier, notre ancien président ; et voilà qu'aujourd'hui une autre perte bien regrettable et aussi bien soudaine, vient assombrir une des dernières séances que j'ai l'honneur de présider.

Au moment où on s'y attendait le moins, M. Bourgault-Ducoudray a été frappé comme par un coup de foudre ; il est mort en quelques heures, emportant les regrets de

tous ceux qui l'ont connu et laissant un grand vide dans la Section des Sciences naturelles de notre Société dont il était un des membres les plus anciens et les plus zélés. Deux de nos collègues, MM. Abadie et Blanchet, ont fait entendre sur sa tombe des paroles émues dans lesquelles ils ont rappelé ses brillantes et rares qualités ; permettez-moi d'y ajouter quelques mots.

De bonne heure, M. Bourgault-Ducoudray abandonna le commerce où ses pères s'étaient acquis l'estime et la considération générale et où lui-même avait été élevé. Un des privilégiés de la fortune, s'il se retira des affaires, ce ne fut point, comme quelques autres, pour consumer sa vie dans une molle et nonchalante oisiveté ; sa passion pour la musique et l'histoire naturelle, son goût pour les lettres lui avaient ouvert d'autres horizons. Si M. Bourgault-Ducoudray, son fils, a fait de la musique une véritable science, si son nom grandit chaque jour dans cet art, il en a puisé les éléments près de son père, au foyer domestique.

Nous venons de dire que l'histoire naturelle avait eu pour M. Bourgault-Ducoudray d'invincibles attraits, ajoutons qu'à Nantes il fut, avec ses amis, MM. Delalande, Lloyd et Delamare, l'initiateur à l'étude de la botanique, qui, depuis, a fait dans nos rangs de si nombreuses et si précieuses recrues.

Dans ses herborisations, M. Bourgault-Ducoudray ne se contentait pas d'étudier la flore de notre département ; membre et même l'un des fondateurs de la Société botanique de France, il ne manquait jamais de prendre part à ses excursions, qu'elles eussent lieu au Nord ou au Midi, dans les Pyrénées ou sur les bords du Rhin. Les limites de la France n'étaient même pas une barrière pour lui ; deux fois nous le voyons assister à des réunions

savantes tenues à l'étranger, une en Suisse, l'autre en Belgique. Nous sommes persuadé que pour se procurer une plante nouvelle, il n'eut pas hésité à traverser la Manche ou la Méditerranée.

M. Bourgault-Ducoudray ne rentrait jamais à Nantes, sans rapporter de nombreuses plantes recueillies par ses mains ou qu'il s'était procurées à prix d'argent. Contrairement à la plupart des savants qui, fort avides de richesses scientifiques, s'en montrent d'ordinaire très-avares, il en était des plus prodigues et les distribuait volontiers à ceux de ses amis qu'il savait en être désireux. Son riche herbier lui devait être d'autant plus précieux que c'était bien son œuvre, le fruit de son travail, — je ne dirai pas et de ses peines, mais bien de ses plaisirs, puisque les plantes qu'il y avait accumulées, lui rappelaient d'agréables souvenirs, ceux des lieux où elles croissaient, les amis en compagnie desquels il les avait rencontrées.

M. Bourgault-Ducoudray n'était pas un de ces hommes qui, voulant surprendre les secrets de la nature, passent toute leur vie dans la contemplation d'un genre ou d'une espèce. Son esprit embrassait de plus grands espaces, et, parmi les branches de l'histoire naturelle, bien peu lui restèrent étrangères. C'est ainsi qu'il s'occupa d'entomologie, et que, fidèle à ses habitudes généreuses, après avoir recueilli une collection nombreuse d'insectes, il en fit don à notre collègue M. Dufour.

La conchiliologie devint aussi l'objet de ses études. Avec cette activité, cette ardeur de recherches et d'investigations qu'il apportait en toute chose, il parvint à se créer un cabinet où se trouvent des coquillages rares et précieux; cabinet dont la porte était ouverte à tout le monde.

M. Bourgault-Ducoudray faisait partie de la Société lynéenne, quand, en 1847, cette Société se fondit avec la

Société académique. Notre si regretté collègue fut un des membres les plus laborieux et les plus assidus de la Section d'histoire naturelle ; il y fit de fréquentes et intéressantes communications, malheureusement toutes verbales, et dont les registres de nos séances ne peuvent donner qu'une idée bien incomplète. Quand il devint son président, il en dirigea les discussions avec cette aménité et cette courtoisie que nous lui avons tous connues.

M. Bourgault-Ducoudray fit presque toujours partie du Comité central et des Commissions chargées de juger les travaux adressés à notre Société pour les concours des prix. En 1853, nous le trouvons secrétaire adjoint de la Société ; en 1854, secrétaire général ; en 1855, vice-président. Nommé président en 1856, il déclina cet honneur.

Fut-ce de sa part acte de pure modestie ? Prit-il, comme paraît le croire M. Abadie, cette détermination pour laisser le fauteuil à Monseigneur Fournier, qui l'occupa si bien ? Nous ne saurions le dire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en toute circonstance, M. Bourgault-Ducoudray cherche à s'effacer pour faire place à d'autres. Hier encore, M. le docteur Blanchet, président de la Société d'horticulture, nous racontait qu'il s'était obstinément refusé à accepter la présidence de cette Société, et qu'il avait fallu beaucoup insister pour le faire consentir à être un de ses vice-présidents.

Une fois pourtant, nous le trouvons à la tête d'une œuvre à laquelle il a consacré bien des heures. Il y a soixante ans, — à cette époque les écoles communales et les écoles chrétiennes étaient clairsemées dans la ville de Nantes, — des esprits généreux, au nombre desquels nous comptons les hommes les plus honorables de la cité, eurent la pensée de donner à l'enseignement des enfants du peuple une extension plus grande que celle reçue jusque-là,

en créant une maison d'enseignement mutuel. Ils fondèrent, de leurs deniers, et entretinrent à leurs frais, rue du Chapeau-Rouge, une école primaire gratuite qui, chaque année, ne compta pas moins de quatre cents écoliers. La sagesse de son administration, des circonstances particulières qu'il est inutile de faire connaître, lui donnèrent une prospérité financière à laquelle on était loin de s'attendre. En 1868, ayant vendu, avec de grands avantages, la maison d'école de la rue du Chapeau-Rouge, elle en construisit, rue de la Bastille, une nouvelle, bien autrement importante par l'étendue de ses bâtiments. La plupart des fils ont continué l'œuvre de leurs pères, et ce sont les noms d'autrefois, que l'on peut lire dans le conseil d'administration d'aujourd'hui. M. Bourgault-Ducoudray en était depuis longtemps le trésorier. En 1872, ses collègues lui imposèrent en quelque sorte la cumulation de la présidence avec les fonctions qu'il remplissait déjà. Il s'acquitta de sa double tâche avec un zèle infatigable, montrant le même intérêt aux enfants de l'école et à leurs maîtres.

Ai-je besoin de vous rappeler encore que M. Bourgault-Ducoudray était membre de la Commission du Muséum d'Histoire naturelle. Sa place y était si bien marquée, que l'on aurait été surpris de ne pas l'y trouver.

Ainsi s'est écoulée, partagée entre l'étude et ce qu'il regardait comme l'accomplissement d'un devoir, une vie des mieux remplie. Il ne faut donc pas s'étonner si une foule empressée et recueillie l'a accompagné à sa dernière demeure. Pour nous, Messieurs, nous garderons tous de sa personne et de son affabilité le meilleur souvenir.

ITALIAM

SONNETS SUR L'ITALIE

PAR M. EUGÈNE LAMBERT.

VENISE.

Venise est belle encor, quand le regard embrasse
Son luxe oriental, par le temps menacé ;
Ses mauresques palais d'élégance et de grâce,
Saint-Marc et son lion, si fièrement dressé.

Cependant l'œil s'attriste et l'esprit s'embarrasse
Au souvenir lointain d'un glorieux passé ;
Son sillon lumineux a bien marqué sa trace,
Mais si tout s'est terni, rien ne s'est effacé.

Venise ainsi ressemble à ces charmantes femmes
Dont le doux souvenir est vivant dans les âmes ,
Que l'âge, en cheveux blancs, en vain voudrait flétrir ;

Elles ont la beauté du cœur que rien n'altère ,
Le charme qui s'attache à ce qui, sur la terre ,
A mérité de vivre et ne saurait mourir.

NAPLES.

A la reine aujourd'hui des cités d'Italie,
Si le passé manqua, l'avenir est resté ;
Quand Venise se meurt dans sa mélancolie,
Naples déborde encor de vie et de gaîté.

Sur sa gloire en lambeaux, Rome en vain se replie ;
Naples sourit, au bord de son golfe enchanté ;
L'une, dans sa poussière, elle-même s'oublie,
Quand l'autre est toujours jeune et garde sa beauté.

Ses sœurs citent en vain leurs peintres de génie
Qui peuplent leurs palais de tableaux éclatants ;
La Cène de Vinci s'est à jamais ternie ;

Du jugement dernier l'on compte les instants ;
Quand l'œuvre du génie a péri par le temps,
L'œuvre de la nature est, comme elle, infinie.

PORTRAIT DE BÉATRIX CENCI,

PAR GUIDO RENI.

Béatrix, angélique et belle créature,
Un drame affreux ne put altérer sa candeur :
Le crime paternel la laisse chaste et pure ;
Le meurtre fut pour elle une arme de pudeur.

Guido Reni la fit vivante en sa peinture,
Illustrant son beau front d'un nimbe de splendeur ;
Il comprit sa belle âme et sa riche nature ;
L'art, à cet idéal, ajoute sa grandeur.

Le livre n'a pas eu cet instinct de génie :
Stendhal, en racontant sa terrible agonie,
De ce double idéal n'a point compris les lois ;

Sa touche prosaïque et sa plume brutale
Semblent faire tomber sous la hache fatale
Cette tête charmante une seconde fois.

PISE.

Près de la cathédrale et près du Baptistère
Est le Campo-Santo, grave et silencieux ;
Et puis la Tour qui penche, en montant de la terre,
Et semble, frêle et blanche, être un rêve des cieux.

Cherchez des monuments d'un pareil caractère,
Un gothique toscan plus fin, plus gracieux :
L'artiste a réuni, dans ce quadrilatère,
Quatre bijoux, dont Pise est l'écrin précieux.

Pourtant, quelle tristesse et quelle solitude !
De rares habitants restent, par habitude,
Pour guider l'étranger qui leur revient encor ;

Pise en cela ressemble aux vieilles basiliques,
Où, dans le coin secret de leurs saintes reliques,
De leur splendeur passée on montre le trésor.

LES PIGEONS DE SAINT-MARC,

A VENISE.

Venise a conservé son charme poétique,
Son lion héraldique, honneur de son blason,
Ses palais byzantins, son luxe asiatique ;
Mais pour sa vieille gloire, il n'est plus de raison.

Son lion de Saint-Marc, dans son Adriatique,
N'a plus à signaler de flotte à l'horizon ;
Repliant à jamais son aile fantastique,
Sur sa haute colonne il se sent en prison.

S'il a pu se plier à son humble fortune,
Dans ses grandes douleurs, pourtant il en est une
Qui n'est pas de sentir, dans son adversité,

Ses palais s'écrouler dans les canaux humides ;
Mais de voir qu'à Saint-Marc des colombes timides
Ont usurpé sa place au cœur de la cité.

LE PANTHÉON D'AGRIPPA.

Panthéon d'Agrippa, de si fière attitude,
Temple d'un peuple éteint et d'un culte fini,
Des oiseaux ont longtemps peuplé ta solitude ;
Où te manque une pierre, un corbeau fait son nid.

Longtemps aussi sur toi rêva l'homme d'étude,
En voyant ton vieux mur que le temps a terni ;
Il te restait au moins, dans ta décrépitude,
Ta belle colonnade aux grands fûts de granit !

Les dieux étaient partis. — Pour le regard avide,
Ton immense coupole à jamais semblait vide,
Et rien n'y pouvait plus rallumer de flambeau !

Pourtant l'on vient encor prier dans ton enceinte ;
C'est qu'autour d'un autel chrétien coule l'eau sainte,
Et que de Raphaël tu gardes le tombeau.

LE COLYSÉE.

I.

Superbe monument d'une puissante race,
Colysée où chaque homme et s'étonne et ressent
Le double sentiment qui marque en lui sa trace
De l'admiration et de l'horreur du sang.

Sur tes gradins remplis que le regard embrasse,
Les Romaines sans cœur venaient applaudissant
L'homme qui sait mourir avec le plus de grâce,
Raillant le malheureux qui tombe en gémissant ;

Tels sont les jeux cruels de Rome souveraine :
Juifs et gladiateurs, sur la sanglante arène,
Par l'ordre de Titus s'égorgeaient de leurs mains.

Titus en fit périr cent mille en une année :
Il dut bien étonner ses féroces Romains,
S'il dit que, sans clémence, il perdait sa journée.

LE COLYSÉE.

II.

Ce reste colossal des débris d'un autre âge,
Ainsi que tout à Rome, a l'aspect des tombeaux :
Trois fléaux ont passé sur lui, comme un orage,
Comme sur un cadavre ont passé des corbeaux.

Les barbares d'abord, dans leur cupide rage,
Ont arraché des murs leur bronze par lambeaux,
Le temps, — puis les seigneurs ont pris au grand ouvrage
Ses pierres pour bâtir leurs palais les plus beaux.

Le temps fait son office et seconde les hommes,
Les destructeurs que doit flétrir l'âge où nous sommes,
Qui sur une œuvre d'art osent porter la main.

Quoi donc l'emporte ici, du crime ou du scandale ?
Dites, si vous l'osez, lequel fut plus vandale,
Du temps, ou du barbare, ou du seigneur romain ?

LE COLYSÉE.

III.

Un Pape vit, bien tard, que le grand Colysée
N'était qu'une carrière où puisaient des maçons ;
Où d'orgueilleux seigneurs la ligue organisée
Venaient, pour leurs palais, flétrir leurs écussons,

Pour que cette pratique enfin fut maîtrisée,
Pour arrêter des grands les cupides façons,
Au milieu de l'arène une croix fut posée
Où passaient autrefois la mort et ses frissons.

L'eau lustrale y coula, pour un double baptême ;
Et la prière aussi remplaça l'anathème,
Qui pesait sur ces lieux d'horreur ou de mépris.

Pour l'âme du chrétien moralité profonde !
Comme avec cette croix un Dieu sauva le monde,
Un Pape seulement put sauver des débris !

STANCES DE RAPHAEL.

I.

LA THÉOLOGIE.

Là dans un soleil d'or, la rayonnante hostie
Est le point lumineux d'un cercle de docteurs
Qui viennent adorer Dieu dans l'Eucharistie,
Pontifes, saints, martyrs, apôtres, orateurs.

Du synode idéal le Dante fait partie :
Raphaël, pénétré d'accents révélateurs,
A vu son épopée et divine et sentie,
De ce dogme sublime atteindre les hauteurs.

Le Dante a bien sa place au cycle dogmatique ;
Ses tercets sont empreints d'une beauté mystique ;
Des mystères sacrés ses chants sont agrandis.

A l'enfer, comme au ciel, touche sa trilogie ;
Et comme en ce tableau de la théologie,
La Foi, dans le poème, ouvre le paradis.

STANZES DE RAPHAEL.

II.

L'ÉCOLE D'ATHÈNES.

Sous d'élégants arceaux d'un palais de l'Attique,
Raphaël a groupé, pour nos regards surpris,
Philosophes penseurs dans la doctrine antique,
Même après deux mille ans, divise les esprits.

Aristote et Platon, l'école socratique,
Sont des points lumineux, dans ce cercle compris :
Si le Phédon révèle un avant goût mystique,
Ces secrets d'un autre âge, où les a-t-il appris ?

C'est que l'amour du bien et du beau, dans son être;
Domina les leçons du Pérugin, son maître,
Le monde ancien s'ouvrit à son œil pénétrant :

D'un maître plus divin Raphaël fut l'élève ;
Son âme eut des élans vers tout ce qui s'élève ;
Son génie eut l'instinct d'un idéal plus grand.

STANZES DE RAPHAEL.

III.

LE PARNASSE.

Les poètes sont là ; — leur foule qui se presse ,
Raphaël l'a groupée autour du dieu des vers ;
Ils viennent d'Ausonie, ou de Rome, ou de Grèce,
Ceux qui, dans tous les temps, ont charmé l'univers.

C'est Homère, Pétrarque, et sa chaste maîtresse,
Virgile, couronné de lauriers toujours verts ;
Horace ; — avec amour, son pinceau les caresse,
Les cieux de l'art encor, pour eux se sonto uverts.

En peignant, dans l'ardeur dont son âme est saisie,
La Foi, puis la Science, enfin la Poésie,
Il veut les enchaîner d'un lien fraternel :

Sachant son édifice élevé sur le sable,
Raphaël veut qu'au moins sa fresque périssable,
Leur emprunte, un instant, l'élément éternel.

LE CAMPANILE DE FLORENCE.

Près de l'énorme dôme, et près du Baptistère,
Le Campanile est là, plus léger, plus charmant ;
Tout cède à son attrait ; ainsi que sur la terre,
Vont l'œil à la lumière, et l'aiguille à l'aimant.

Comme un lys, vers le ciel, il monte solitaire.
Dans sa blancheur de marbre, et l'art élégamment
Y met toute sa grâce, et la foi son mystère,
La broderie aussi, son plus fin ornement.

Il faudrait un poème, un flot de poésie
Pour ce chef-d'œuvre, plein de grave fantaisie,
Moi, je n'ai qu'un sonnet, et c'est là mon souci.

Charles-Quint voulait mettre en un écrin qui dure,
Ce bijou précieux, cette perle si pure ; —
Mais un sonnet — pour l'art, c'est une perle aussi.

BYRON.

SUR LES RUINES DE ROME.

O grand déshérité d'une ingrate patrie
Qui pesa ton génie au poids de tes travers ;
Tu partis ulcéré ; — ton âme endolorie
Eut, pour se retremper, la source des beaux vers ;

Aux ruines de Rome elle s'est attendrie
D'un grand empire aux tiens, mesurant tes revers ;
Tu nommas : Niobé cette Rome flétrie,
Reine des nations, veuve de l'univers :

Toute illustre infortune était de ton domaine ;
A ce type immortel de la douleur humaine,
Tu payas le tribut de tes vers les plus beaux.

L'antique mendiante, émue à ce symbole,
Te tendit sa sébille. — Et ta main pour obole,
D'un reflet de ta gloire a doré ses lambeaux.

M. Ed. DUFOUR

DIRECTEUR DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE DE NANTES.

NOUVEAU BAROMÈTRE

A AIR.

On a cherché depuis longtemps à diminuer la longueur du baromètre en remplaçant partiellement le poids de la colonne mercurielle par la pression de l'air laissé à dessein dans la chambre barométrique.

Mais la façon dont cette idée a été appliquée n'a pas permis de généraliser l'emploi d'instruments dont il était bien facile pourtant de faire disparaître les inconvénients, tout en conservant leurs avantages et même en les augmentant.

Ces inconvénients se réduisent à deux, en définitive :

1° Diminution rapide de sensibilité à mesure que la pression devient plus grande, parce qu'en raison de l'accroissement de force élastique de l'air de la chambre, le déplacement de la colonne mercurielle devient de plus en plus faible pour une même augmentation de la pression extérieure ;

2° Difficulté d'évaluer d'une manière simple et parfaite-

ment exacte, à chaque observation, la force élastique de l'air de la chambre, d'après la variation de son volume.

Rien de plus aisé que de faire disparaître, à la fois, ces deux inconvénients, en ramenant, pour chaque observation, à l'aide d'un artifice analogue au fond de cuvette mobile de Fortin, le niveau du mercure dans la *branche fermée,* à un point fixe indiqué par une pointe d'ivoire ou d'émail et pris comme point de départ des divisions, au lieu de prendre ce niveau fixe dans la cuvette ou dans la branche ouverte.

La différence des niveaux peut ensuite être mesurée à l'aide d'une tige d'acier graduée, terminée par une pointe d'ivoire et mobile, à frottement doux, dans l'axe d'une courte vis micrométrique d'un millimètre de pas, et qu'on amène au niveau du mercure dans la cuvette ou dans la branche ouverte, d'abord par glissement d'un nombre exact de millimètres jusqu'au voisinage du point d'affleurement, et pour le reste, par le mouvement de la vis micrométrique, dont la tête divisée peut facilement donner le 1/50 de millimètre.

Quant à la force élastique de l'air de la chambre, dont le volume est fixe, il est très-facile de la déterminer avec la plus grande exactitude, une fois pour toutes, par l'observation d'une pression atmosphérique en comparaison avec celle donnée, en même temps, par un bon baromètre d'observatoire.

On trouvera même plus loin, un moyen simple de se rendre indépendant de la variation possible de la quantité d'air de la chambre.

Pour le baromètre à siphon (fig. 1), le zéro de la graduation de la tige A pourrait être marqué au point où elle se dégage de la tête de vis micrométrique dans la position pour laquelle sa pointe est au niveau fixe horizontal

de la pointe B ; les divisions en millimètres de cette tige iraient ensuite en croissant, à partir de là, vers le haut et vers le bas (fig. 1 bis).

Pour faire une observation, il suffirait, après avoir, à l'aide de la vis E soulevant le fond mobile, amené le niveau du mercure en C à l'affleurement de la pointe B dans la branche fermée, d'enfoncer la tige A d'un nombre exact de millimètres jusqu'à moins d'un millimètre de son point de contact avec la surface du mercure dans la branche ouverte, et d'achever l'affleurement en D, en faisant tourner la vis micrométrique d'une fraction de tour indiquée sur la division de sa tête par rapport à une ligne verticale de repère marquée, au-devant de son zéro, sur la branche fermée.

Une simple lecture sur la graduation de la tige A et sur la division de sa tête, donnerait de suite la différence CD des niveaux dans les deux branches. Il suffirait alors, suivant que le niveau D serait inférieur ou supérieur au niveau C, d'ajouter cette différence à la force élastique constante et préalablement déterminée de l'air de la chambre, ou de l'en retrancher, pour avoir la pression atmosphérique.

Si ce n'était la difficulté d'exécution de vis micrométriques parfaitement régulières sur une grande longueur, il y aurait évidemment avantage à remplacer la tige à glissement par une vis micrométrique de la même longueur, terminée par une pointe d'ivoire.

Un avantage du système à siphon est la possibilité de cette oscillation du niveau D, en-dessus ou en-dessous du niveau C ; alternance qui permet, à longueur égale de la branche fermée, d'évaluer des variations de la pression atmosphérique d'une amplitude deux fois plus grande.

De plus, les deux tubes étant d'égal diamètre et assez

larges, comme d'autre part l'air agit sur les deux surfaces de mercure et doit les modifier à peu près de la même manière, la compensation de capillarité peut être admise sans erreur sensible.

L'appareil peut d'ailleurs être protégé par des enveloppes métalliques qui en rendraient facile le transport.

Les mêmes principes sont aisément applicables à la construction du baromètre à cuvette.

Le zéro de la tige A (fig. 2), pourrait alors être marqué au point où elle se dégage de la tête de vis micrométrique, quand son sommet est au niveau horizontal déterminé par la pointe B ; et les divisions en millimètres iraient en croissant à partir de là vers les deux extrémités de la tige, dont la longueur totale aurait été préalablement mesurée avec une grande exactitude.

Pour faire une observation, il suffirait de faire affleurer d'abord le mercure en C à la pointe B, dans la branche fermée, en soulevant le fond mobile de la cuvette à l'aide de la vis E, puis d'amener par glissement la tige A à moins d'un millimètre du niveau du mercure dans la cuvette, d'achever l'affleurement par une fraction de tour de la vis micrométrique évaluée d'après le déplacement du zéro de sa tête divisée par rapport à une ligne fixe verticale tracée en regard le long du tube. Ajoutant le déplacement, ainsi mesuré, du zéro de la tige A, à sa longueur connue, ou l'en retranchant, et augmentant le résultat de la force élastique constante de l'air de la chambre barométrique, préalablement déterminée, on obtiendrait la pression atmosphérique.

Le tube étant court, peut être pris assez large pour qu'on n'ait point à faire de correction de capillarité, sans que le poids de l'instrument devienne, pour cela, trop considérable; bien que la variation de niveau ayant lieu entièrement

dans la cuvette, il faille que celle-ci soit profonde et contienne par suite une assez grande quantité de mercure.

Il y a d'ailleurs un moyen simple de raccourcir autant qu'on le voudra les deux appareils précédents, et par suite de les alléger, sans diminuer l'amplitude des variations de pression qu'ils peuvent servir à mesurer. Il suffit pour cela de pouvoir augmenter, au besoin, la force élastique de l'air de la chambre barométrique, en amenant, par le soulèvement du fond mobile, la surface du mercure dans la branche fermée, à un niveau plus élevé, déterminé par une seconde pointe d'ivoire B' (fig. 1 et 2), plus courte que la première d'une quantité mesurée très-exactement au cathétomètre.

L'observation d'une même pression atmosphérique rapportée successivement aux deux niveaux dans la branche fermée, donnera l'accroissement de la force élastique de l'air de la chambre, correspondant au niveau supérieur, et qui augmentera d'autant toutes les observations de pression atmosphérique qu'on voudrait rapporter ultérieurement à ce même niveau.

La connaissance préalable de la force élastique de l'air de la chambre à l'un des deux niveaux fixes, ou la comparaison de deux observations successives à ces niveaux fixes, avec la pression atmosphérique donnée au même moment par un baromètre d'observatoire, permettra de calculer le rapport constant qui existe entre les forces élastiques de l'air de la chambre à ces deux niveaux, quelle que soit la quantité absolue de cet air.

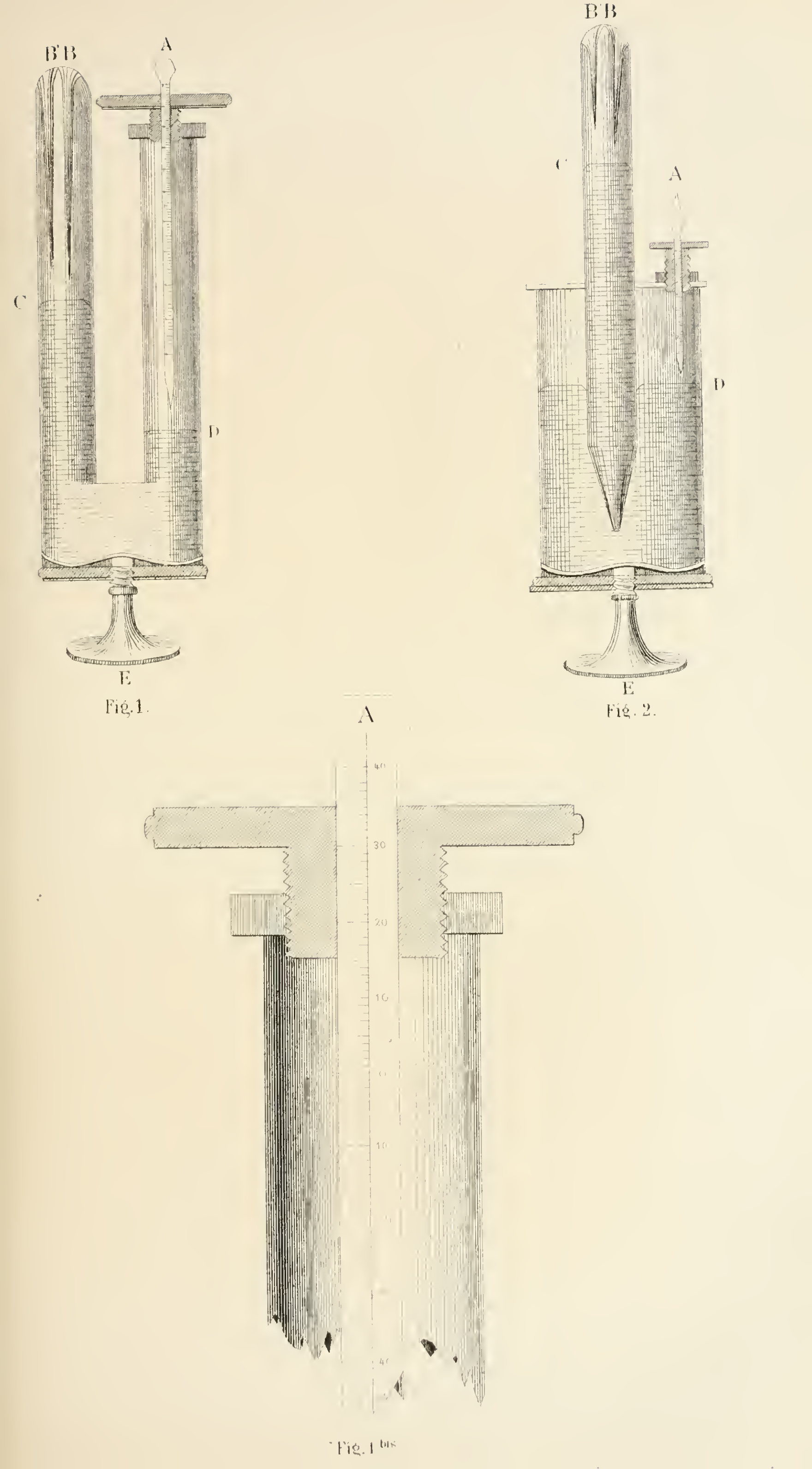
La détermination de ce rapport constant donne ensuite le moyen, à l'aide d'observations consécutives aux deux niveaux, de mesurer directement la pression atmosphérique, indépendamment des variations qu'aurait pu éprouver avec le temps la quantité d'air de la chambre, et, dans tous les cas, de constater et d'évaluer cette variation.

Enfin, et ce n'est pas leur moindre intérêt, les dispositions précédentes permettraient de substituer au mercure un liquide d'une densité beaucoup moindre, tel que l'huile d'amandes douces, et d'accroître ainsi la sensibilité de l'instrument, en ne le rendant que plus commode et plus portatif.

C'est dans ce cas surtout que le dégagement d'air dans la chambre barométrique, ou sa dissolution, pourrait être à craindre ; mais l'observation successive aux deux niveaux, indiquée en dernier lieu, met tout-à-fait à l'abri de cette cause d'erreur.

En raison de l'accroissement de sensibilité résultant de l'emploi de liquides de faible densité, on pourrait, d'ailleurs, au lieu de l'affleurement à une pointe, qui est le plus précis, mais qui rend la construction de l'appareil délicate et coûteuse, se contenter d'amener le liquide dans la branche fermée, à la hauteur d'un anneau fixe, et, quand il s'agit du baromètre à siphon, d'observer le niveau dans la branche ouverte, au moyen d'un anneau mobile muni d'un vernier.

C'est surtout en vue de cette substitution de liquide et de l'accroissement de sensibilité qui doit en résulter, que je me suis occupé du baromètre à air, avec l'intention, s'il m'est donné de réaliser sa construction, de l'employer à de nombreux nivellements pour la description géologique du département de la Loire-Inférieure que j'ai entreprise, et d'aborder l'étude de certaines questions météorologiques qui me préoccupent depuis longtemps.


B'B
A
C
D
E
Fig.1.
B'B
C
A
D
E
Fig. 2.
A
40
30
20
10
0
10
40
Fig. 1 bis

CHARLES NODIER

ET

SA CORRESPONDANCE

PAR M. EUGÈNE LAMBERT.

Cette physionomie, autrefois si sympathique, de Charles Nodier, qui avait autant étonné que charmé la génération à laquelle j'appartiens, vient de se révéler sous un jour tout nouveau, par sa correspondance avec un ami de toute sa vie, de l'enfance à la vieillesse, Charles Weiss, un savant modeste, et qui, sans ambition, n'a jamais quitté Besançon, leur ville natale.

Malheureusement, le légataire des papiers de Charles Weiss, qui publie les lettres de Nodier, y a laissé des lacunes regrettables, lacunes de plusieurs années. — Une absence à peu près générale de dates et d'époques produit souvent l'incertitude, quand il eût été si facile de combler ces vides et de rétablir ces dates au moyen de notes et de l'intéressant volume que, dans sa piété filiale, Mme Moussier-Nodier a consacré, en 1867, à la vie et à la mémoire de son père.

Sans m'astreindre à suivre pas à pas cette correspondance, je tâcherai de la compléter avec l'œuvre même de Charles Nodier, car il mettait beaucoup de sa personnalité et de ses sentiments intimes dans toutes ses fictions romanesques et ses études biographiques.

Dès ses premières lettres, il se révèle dans sa naïve originalité, et déjà, avec une perfection de style et cette pureté de langage qui ne l'ont jamais abandonné ; — véritable style épistolaire, naturel et sans apprêt ; avec un grand charme des détails, un ton familier, une aisance à tout dire ; un mot qui illumine la phrase sans la surcharger, et qui lui donne son cachet d'élégance et de grâce ; une veine facile et abondante qui tombe de source, comme les ruisseaux qui suivent leur pente naturelle, et dont la transparence et la limpidité font étinceler les facettes diamantées des cailloux de leur lit.

Croirait-on aujourd'hui qu'il y eut, dès ses débuts dans la vie, l'étoffe d'un homme de parti dans le moins politique et le plus ecclectique de nos littérateurs, et qu'il sut mériter les rigueurs du pouvoir d'alors, et les quatre ou cinq mandats d'arrêt qui ont été lancés contre lui ?

Sous l'inspiration de son père, avocat, puis magistrat à Besançon, Nodier avait d'abord adopté, avec un certain entraînement, les principes de la Révolution. Mais, par une réaction de sentiments encore plus que d'idées, la pitié pour les victimes des violences révolutionnaires lui avait fait épouser leur cause et celle même des émigrés errant dans ses montagnes. — Il fut emprisonné deux fois, sous le Consulat, pour avoir publié une satire contre le premier consul, intitulé : *La Napoleone,* et pour avoir crié, au théâtre : *Vive le Prétendant,* à la représentation d'*Edouard en Ecosse;* puis, en 1807, il fut interné en surveillance à Dôle, pour avoir favorisé la fuite d'émigrés compromis avec

le comte de Bourmont dans je ne sais quelle conspiration contre l'Empire.

C'était encore là, pour lui, une prison véritable qu'une ville fortifiée ; et quand il jetait au loin ses yeux sur les bois et ses chères montagnes, par dessus les remparts qui comprimaient son humeur vagabonde et ses rêves débordant de jeunesse, il se comparait plaisamment à un serin qu'un oiseleur a condamné à chanter au travers des barreaux de sa cage, ou à une perruche à laquelle une vieille fille a mis une chaîne à la patte.

Eh bien, vous allez voir quel était ce conspirateur si dangereux. Il fallait que Charles Nodier se présentât à la sous-préfecture, pour constater chaque jour sa présence dans la ville. Dès sa première audience, par son langage et ses manières, il exerça sur le sous-préfet, M. de Roujoux, une véritable séduction ; celui-ci, sous un air sévère, dissimula le charme qui opérait sur lui ; et quand Nodier lui demanda à quelle heure il devait se présenter le lendemain, pour le moins déranger, M. de Roujoux le congédia froidement, en disant : « A cinq heures. » A peine fut-il arrivé, le lendemain, qu'un domestique annonça le dîner, où le couvert de Nodier était mis, et il y fut constamment à partir de ce jour ; et le Sous-Préfet de Dôle devint l'un de ses amis les plus dévoués.

Grâce à l'influence, alors prépondérante de Fouché, depuis duc d'Otrante, qui avait connu le père de Nodier à l'Oratoire, et qui avait jugé, avec son coup d'œil si sûr, que cette nature inoffensive de naturaliste et de littérateur n'avait nullement l'étoffe d'un homme politique, encore moins d'un conspirateur, Charles Nodier recouvra son entière liberté d'allures et sortit de Dôle avec deux amis de plus : le sous-préfet de Roujoux et le préfet du Jura, Jean de Bry.

Plus tard, après une existence assez décousue et difficile, et des phases bien diverses dans sa fortune, Nodier fut attaché à la rédaction de journaux de couleur bien différente : les *Débats,* la *Quotidienne,* le *Courrier Français,* le *Temps,* la *Revue de Paris* et la *Revue des Deux-Mondes,* mais il n'y fit jamais que des articles de littérature, de science ou de bibliographie, allant où la plus grande publicité était ouverte à ses travaux et à ses ingénieuses fantaisies.

Quand la Restauration versa du côté où penchait le gouvernement de Charles X, Nodier voulut se dégager de toute attache de parti et des phases troublées du régime suivant, et il écrivait : « Toutes mes connaissances amicales et » sociales se composent de tous les gens modérés. Les » partis extrêmes m'auraient entraîné aux extrémités ; les » chiens eux-mêmes ont horreur de leurs semblables, quand » ils sont enragés. »

Et ailleurs :

« J'écris dans tel journal, parce que mes collaborateurs » sont de fort honnêtes gens ; mais je crie sur les toits que » je ne pense pas comme eux. » — Il se félicite de cet ecclectisme, dans le meilleur sens du mot, qui lui laissait une plus grande liberté d'esprit et plus d'indépendance ; et c'est cette modération qui lui faisait répéter : « Je ne » suis, grâce au ciel, qu'un homme de lettres ; je ne » compte mes plaisirs que par les lettres. »

Pour tout résumer, sur ce point, en fouillant dans les innombrables articles que, d'une main prodigue, Charles Nodier jetait à tous les vents de la publicité, j'ai trouvé cette page originale, et qui mérite d'être citée, dans une étude étincelante de verve et de chaleur de cœur, sur des feuilles d'automne de Victor Hugo :

« J'ai trouvé, au milieu de ces brillantes inspirations » lyriques, un jugement téméraire sur les vicissitudes

» des empires et les faits misérables de l'histoire contem-
» poraine. — Popularités fugitives ; révolutions inutiles
» qui ne sont pas dignes de détourner le sage de la
» contemplation d'une fourmi ! — Jamais le mouvement
» des populations qui se précipitent, les unes sur les
» autres, en se disputant de sottes chimères, n'occupera
» mon cœur d'une rêverie aussi solennelle que la confu-
» sion harmonieuse de milliards d'atômes qui dansent
» dans un rayon de soleil ; — on ne peut descendre, sans
» légèreté, aux ignobles débats de la place publique :
» est-un peuple qui se révolte, ou un essaim qui se lève
» en colère ? — Lequel est tombé sur les parois d'un
» palais, le trône d'un empereur, ou un nid d'hiron-
» delles. »

Il y a là, si je ne me trompe, un grand dédain des choses politiques allié à un vif sentiment des choses de la nature ; mais assurément il n'y avait ni un conspirateur, ni un homme politique, dans celui qui était, à la fois, l'ami d'Etienne et *d'Aurélien* de Courson ; de *Benjamin-Constant et de Cadoudal ;* du général Foy et du duc de Caylus.

C'est dans cet internement à Dôle que Nodier a connu, c'est-à-dire aimé à l'adoration, la compagne de sa vie, l'ange de son foyer, bien errant d'abord, fixé enfin en 1824, par sa nomination de conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal ; la femme aussi charmante que dévouée, aux heures difficiles que la pauvreté et la mauvaise fortune lui ont imposées qui l'a soutenu dans ses épreuves, et sauvé de quelques entraînements de jeunesse, effaçant ainsi les premières taches de sa vie qui n'étaient jamais allées jusqu'à son cœur, selon l'une de ses expressions les plus heureuses. Il faut lire dans ses lettres, les témoignages de cette inaltérable affection, pour cette femme, aussi

bonne qu'intelligente, qui avait en elle, plus que l'instinct, le besoin de tous les dévouements.

« Je n'accepterais pas une autre existence, à deux ou » trois louis près, qui me font faute de temps en temps. » Je me félicite de ma misère comme compensation à » l'avantage d'avoir une excellente femme qui m'a aimé, » ajoute-t-il, malicieusement, comme si elle n'était pas » ma femme ; une magicienne qui m'a guéri de toutes les » plaies de mon cœur — je lui dois déjà quelques années » de bonheur qui l'emportent, dans la balance de la vie, » sur toute la radoteuse longévité de Nestor. »

Et c'est à un pareil homme qu'on a reproché son penchant pour la satire. — Il faut s'entendre sur ce mot, et ne pas le confondre avec la malice spirituelle, la fine raillerie qui s'allient si bien avec la plus naïve bonhomie, dans cette nature, aussi composite que ces œuvres — on ne l'aurait pas dit devant son ami Weiss, auquel il écrivait : — « *Si j'étais méchant, je n'oserais plus t'aimer.* »

Deux fois seulement, Charles Nodier, très jeune encore, s'était laissé entraîner par l'excitation d'un libraire à deux satires, l'une, en vers assez médiocres, contre le premier Consul ; (et il y a par parenthèse à remarquer que les grands prosateurs nés, comme Rousseau, Châteaubriand et Nodier lui-même, ont été de très-pauvres poètes, quant à la forme ; il semble que la cage du vers ait été trop étroite pour leur large envergure, et que, dans le laboratoire de cette forme d'élite, tout s'évapore pour ne laisser que de la cendre au creuset.)

L'autre satire était littéraire, et assez vive, contre les écrivains du commencement du siècle, mais exclusivement contre la bouffissure de l'expression et la violation de la langue. — « Croirais-tu, écrivait-il, que j'ai été jusqu'à » attaquer Châteaubriand. »

Oui, mais il faut dire qu'il s'agissait de cette prose hybride, de cette fausse poésie des Natchez, de cette enluminure du style d'Atala, gâtée encore par des néologismes ambitieux et qui n'ont plus leur place dans les éditions postérieures ; ni aucun rapport avec cette belle langue, si purement éloquente, des *Martyrs,* si pénétrante de *René,* et si sobre et nerveuse des *Mémoires d'outre-tombe.*

Même, dans ces conditions, Nodier se le reprochait amèrement, en écrivant : — « *Je paierais aujourd'hui* » *cette satire d'une once de mon sang.* »

Ces regrets ne s'étendaient pas au poète pindarique, Ecouchard Lebrun, auquel la lumineuse limpidité de son style à lui ne pardonnait pas l'emphase continue ; et il ajoutait même : — « C'est un orgueilleux enthousiaste » qui a voulu attacher des ailes d'aigle à l'oie du Capi- » tole. »

Le revers de cette médaille satirique a été pour le libraire qui avait exploité sa misère d'alors :

Panis sacra fames !

s'écria-il, en parodiant douloureusement la belle sentence latine ; et c'est le cri de l'honnête homme en révolte contre lui-même : — « Un libelle, ajoute-t-il, ne peut entrer » dans la vérité de mon cœur ; » et ce regret prend toutes les formes dans sa correspondance. — « Non, je ne suis » mécontent ni des hommes ni du sort ; je ne suis pas » assez vertueux pour les haïr comme Alceste, ni assez » fou pour avoir contre eux la haine de Timon. »

Pour une autre satire, le cœur lui a manqué au troisième vers ; il l'avait trop plein de sentiments étrangers à ce triste genre.

Et ailleurs : — « En vieillissant, mon organisation

» s'améliore, comme ces fruits que l'orage mûrit et par-
» fume, quand il ne les pourrit pas ; de tous mes souvenirs,
» il n'en est pas que j'oublie plus facilement que celui du
» mal qu'on m'a fait. »

J'ai un peu multiplié ces citations, mais il importait de savoir à quelle excellente nature d'homme nous avions affaire ; aussi était-il réellement plus sévère pour lui-même, quand il écrit, à propos de *Stella ou les Proscrits :* — « Cela ne vaut pas ton approbation ; et même quand tu
» loues trop ton ami, je suis tenté de te prendre pour un
» orgueilleux. — Cet ouvrage est comme ces femmes voi-
» lées qu'on désire ardemment voir, et dont on s'éloigne
» dès qu'elles ont ôté leur voile. »

Après son étrange *Roi de Bohême et ses sept châteaux,* cette mosaïque humouristique, dont avec tant de caprice à la Sterne il a rassemblé les morceaux, il écrit : — « Il
» n'amusera personne, mais il m'a bien amusé à écrire ;
» c'est détestable, mais c'est le dernier mauvais livre que
» je ferai ; tous les gens qui ont l'esprit juste et le jugement
» sain le condamneront. Je voulais construire un jardin
» anglais et y élever un belvédère, et je n'y ai mis qu'une
» ruine. S'il me reste un peu d'orgueil, c'est pour me dire
» que je ferais bien autre chose maintenant. »

Un dernier mot charmant sur cette humilité si fièrement relevée :

« Tout ce que j'ai fait autrefois me paraît inférieur ; et
» je sens dans mon cœur une divinité qui parlera bientôt
» un autre langage. »

La réputation de Charles Nodier comme naturaliste, occupé en même temps de l'étude des langues et de littérature, s'étant étendue sans aider à sa fortune, lui avait cependant créé des amis élevés, et je n'ose faire la part de la fantaisie et de la stricte vérité, quand il écrit si plai-

samment : — « Je suis en correspondance avec des mi-
» nistres et des sénateurs, et je ne pourrais pas être
» commis ; avec des savants distingués, comme Boisson-
» nade et Dumeril, et je ne pourrais pas espérer être por-
» tier dans une école secondaire. »

Néanmoins, on lui proposa une chaire de professeur d'humanité dans un petit collége de province, et il écrit à son ami : — « Moi, professeur ! je dirais à mes élèves
» que je suis encore plus bête qu'eux ; moi, qui fais des
» fautes en déclinant *musa,* la muse ; je lis comme un
» autre un passage de Tacite, mais je ne sais pas ce que
» c'est qu'un dactyle, et tous les écoliers le savent. »

A bout de ressources, il était près de partir pour l'Amérique avec sa courageuse femme, lorsque Boissonnade et Jouy le décidèrent à entrer comme secrétaire, à Amiens, dans la maison de deux riches Anglais, le chevalier Croft et lady Hamilton, exclusivement occupés d'une littérature à eux particulière, et qui en font des types à part dans la grande famille des travailleurs intellectuels.

Là s'ouvrit pour Nodier et sa femme une existence de deux années quasi princière : — 400 fr. par mois, la table même du chevalier, un appartement complet, laquais, chevaux et voitures à leurs ordres. C'était un Eldorado, lui qui rêvait une chaumière en Espagne, et des sabots qui ne dussent rien à personne ; mais il lui fallait payer cette riche hospitalité par un rude labeur : — Remettre en bon français le patois d'un grand roman de lady Hamilton en douze volumes sur l'éducation, à publier en Angleterre et pillés en France ; — copier deux fois ou écrire sous la dictée et en corriger sept fois les épreuves; une étude sur Télémaque, avec les variantes des éditions antérieures ; un Horace, éclairé par la ponctuation ; pour une phrase de Tacite, un vers de Virgile ou d'Horace qu'il

trouvait toujours mal ponctué, il fallait dépouiller toutes les éditions, leurs annotateurs, leurs glossateurs.

Ces excellentes gens, pleins d'égards et de véritable affection, ne se doutaient pas quel supplice une pareille besogne devait imposer à un homme d'imagination et de vive poésie comme Nodier, qui, du reste, a fait du chevalier Croft, d'une manière si pittoresque et si digne, sous le nom de Robert Grove, le personnage principal de sa délicieuse nouvelle d'*Amélie,* dans ses souvenirs de jeunesse, et il lui a donné une seconde fois la vie de l'art plus durable que la vie réelle.

Un grain de malice a payé ses ennuis quand il écrit : — « Le chevalier Croft et lady Hamilton sont d'excellentes » créatures à qui il manque une toute petite chose qui » n'est pas déjà si commune, le bon sens. »

Le chevalier, épris des ouvrages de Nodier déjà publiés en 1812, eut la singulière pensée de lui laisser son nom, son titre et sa fortune, si le gouvernement anglais le pouvait permettre.

Nodier, si crédule d'ordinaire, si facile à se prendre aux chimères, ne crut guère à ce mirage, à cette fantastique fortune des contes de fées qu'il adorait pourtant, car il écrit : — « *Me vois-tu chevalier avec* 50,000 *fr. de » rentes en superficie, avec zéro en solidité.* »

Ce rêve des Mille et une Nuits eut une fin, et après une séparation qui n'est pas expliquée dans sa correspondance, et quelque temps passé sur ses chères montagnes du Jura, dans cette nature qui a mis de si vives couleurs sur sa palette, Nodier fut nommé, sur la recommandation de Jean Debry, le préfet de la surveillance, bibliothécaire et directeur du journal officiel à *Leybach,* chef-lieu des provinces Illyriennes, dont Fouché, duc d'Otrante, alors en disgrâce, devint presque aussitôt le gouverneur.

C'est plutôt que dans sa correspondance, dans une très-curieuse notice, au mot Fouché, dans le *Dictionnaire de la Conversation,* qu'il faut aller chercher la peinture et le portrait que, de main de maître, Nodier a tracé de ce personnage considérable et sous un nouveau jour, cette physionomie encore bien imparfaitement connue du duc d'Otrante, qu'il aurait été gêné d'éclairer par son côté politique ; mais il a révélé en lui une nature simple et contenue, bourgeoise et patriarchale dans son exil, que le goût des lettres, qui survivait à tout, lui faisait supporter dignement ; et il nous le montre faisant lui-même l'éducation de ses enfants, et courageusement dévoué aux intérêts des provinces qu'il était chargé d'administrer.

Je ne veux retenir que deux traits de cette originale biographie. — C'est d'abord la manière ingénieuse de faire connaître sa pensée, sans que cela émanât de lui directement, ce à quoi Fouché trouvait d'assez graves inconvénients. — Dans des entrevues nocturnes, sans s'adresser directement à Nodier que pour lui dire de s'asseoir ou pour le congédier, il se promenait les mains derrière le dos, laissant échapper quelques mots isolés, sans liaison apparente entre eux, comme des jalons espacés d'une route qu'il aurait intérieurement parcourue, et même des gestes de menace et des exclamations de colère, à la suite d'une émeute de malheureux paysans de la Carniole, déjà écrasés d'impôts, et contre des exactions féodales des seigneurs du pays.

Nodier, qui savait bien qu'un homme comme Fouché ne le faisait pas venir uniquement pour le voir se promener dans son cabinet, et avec sa finesse et son imagination, il recomposait, sur des mots isolés, sa pensée complète, comme Cuvier dont le génie reconstruisait un animal antédiluvien, encore inconnu, avec la simple phalange de ses

articulations ; et le lendemain, dans son journal officiel, qu'il devait écrire en trois langues, le français, l'italien et l'allemand et en langue vulgaire du pays, il reproduisait tout un ensemble d'enseignements, pour la gouverne des populations, au grand scandale des grands seigneurs, courtisans de Fouché, et qui, loin de voir là l'inspiration du gouverneur, se plaignaient hautement de la témérité du pauvre journaliste.

Après la retraite de Russie et l'invasion de la France qui faisait pressentir la chute du Gouvernement impérial, Fouché s'enfuit à Gorice, en laissant à Leybach Charles Nodier, sous le coup de l'invasion brutale des Allemands qui vont toujours là où il y a quelque chose à prendre.

Une estafette arriva, pour lui signifier sa destination, et un mandat d'arrêt, signé du duc d'Otrante, et motivé sur ce qu'il aurait été de connivence avec les ennemis de l'Empire, pour opérer la restauration des Bourbons.

Nodier demanda à être conduit, sous escorte à Gorice, pour s'expliquer avec Fouché qui le reçut les bras ouverts, avec ces mots : — Ah ! c'est vous ; grâce au ciel ; vous m'avez fait une belle peur. — Grand merci de l'intérêt, après une accusation qui pouvait me faire pendre. — Qui pouvait vous sauver ; convenez que si vous n'étiez pas venu, je vous laissais une belle et bonne patente de réactionnaire, et une recommandation vis-à-vis des Bourbons.

Voyez d'ici la scène et comment le duc d'Otrante couronnait spirituellement son gouvernement d'Illyrie. Nodier a soigné ce portrait comme ceux du chevalier Croft, du colonel Oudet, si brillant de couleur et empreint d'affection véritable ; du farouche capucin de Cologne, Euloge Schneider, qui tempérait son ardeur conventionnelle par sa passion des lettres grecques ; et surtout le portrait de Pichegru, à la trahison duquel Nodier n'a jamais

voulu croire ; et qui lui faisait écrire, en tournant autour de cette grande figure historique : — « Nonobstant mon » amitié d'enfant pour ce grand homme, il m'a mieux » appris que Plutarque ce que pouvaient être Scipion, » Philippemen et Epaminondas. »

Je ne répondrais pas qu'il n'eut mis là un peu de fantaisie, un grain d'imagination ; mais ils n'en révèlent pas moins, en Charles Nodier, un biographe éminent, cherchant l'idéal sous la réalité humaine lorsqu'avec tant de soin, il a tracé ces portraits d'une si grande ou familière allure, et d'une si puissante intensité de vie.

Rendu, à son retour en France, à sa vocation véritable et à ses chères études, il se livre à ses goûts dominants, la linguistique, l'entomologie, la bibliographie et la littérature. — Cette nature qu'il voulait voir en poète plutôt qu'en touriste, et en voyageur, on ne peut la séparer de son amour pour les insectes et les plantes, auxquelles ils s'attachent. Sa correspondance et ses ouvrages où sa personnalité déborde sur ce point, comme sur tout, sont remplis des vifs témoignages de son admiration passionnée. — Assis, avec son ami Weiss, sur le granit des Vosges, il voulait que leurs conversations n'eussent d'autres témoins que les rochers, les sapins, la solitude et les déserts ; et c'est dans leurs bruyères qu'il aimait à retremper son indépendance et sa dignité d'homme.

Là, ses insectes aimés et quelques livres de choix suffisaient à son bonheur. — Montaigne, le *Genera plantaram* de Linnée, quelques vies de Plutarque, la Messiade de Klopstock, le Werther de Goëte, le Nouveau Testament, les Psaumes de David, Robinson Crusoë, et trois ou quatre volumes de Schakespeare, et, pour ceux-là, je suis bien sûr d'une chose, c'est que plutôt que

les sombres drames d'Hamlet, d'Otello, de Machbet et de Richard III, les poétiques féeries de la *Tempête* et du *Songe d'une nuit d'été,* devaient aller mieux avec leurs génies, leurs fées et leurs lutins, à sa fantastique imagination.

Du sein des villes, il tarde toujours à Charles Nodier de revoir ses bois et ses montagnes, là où il y a des ruisseaux et des arbres de connaissance, et où la nature leur dit toujours quelque chose ; et lorsque son horizon s'est quelque peu assombri il écrit à son ami : — « Devines-» tu quelle harmonie il existe entre le malheur et les » grandes solitudes. »

Elevé à cette grande école, il y trouve quelque chose de noble, de fier et de doux à la fois ; et s'il peut y nourrir ses pensées dans le calme des bois, il en sortira et meilleur et plus fort. — Aussi, ses paysages sont-ils lumineux et empreints d'une couleur dorée comme ceux de Claude Lorrain.

C'est aussi dans ce milieu, si cher à sa jeunesse, que s'est développé son goût pour ce petit monde des insectes, et qui l'a élevé jusqu'à une véritable science. — Pour en avoir une complète idée, il faut encore ici approcher de sa délicieuse nouvelle de Séraphine sa correspondance, où il enseigne à son ami Weiss la manière de recueillir et de piquer les insectes ; il lui indique les bois, les vallées, les feuilles où un œil attentif et curieux (le sien était une loupe véritable) peut mieux les découvrir. — « Tu trouveras » ici l'image de cette belle *Leptura ;* je ne me rappelle » pas très-bien la couleur, mais ses pattes, son corselet et » le dessous du corps sont d'un blond-abricot, et ses étuis « d'un gris clair, avec de petits points noirs. » — Puis il signale, dans un joli bois de saule, le beau *capricorne noir,* rabotteux comme du chagrin ; le *capricorne rouge* ou

aventurine, bien autrement élégant avec ses longues antennes; (et c'est Nodier, par parenthèse, qui a découvert que les antennes étaient l'organe de l'ouïe, dans les insectes, et cette observation a été acceptée dans la science.)

« Prends bien garde, en piquant les insectes, de ne rien » enlever à la première paire de jambes ; sans quoi il se- » rait déprécié comme un Elzévir auquel il manquerait un » frontispice. » — Voyez-vous ici le bibliophile doubler le naturaliste? Et il continue, en illuminant son style de leurs riches couleurs, l'énumération des insectes les plus indispensables à une collection, et il s'écrie plaisamment, en indiquant le spondyle : « Infortuné, tu ne sais pas ce » que c'est qu'un spondyle; les lichemés bleus ; le byrre » bronze ; la chevrette brune ; les scarabées mobilicornes; » le champide, ver-luisant ; les buprestes noir bronze ; les » eumolpes, bleus comme le saphir; les chrysomoles, » verts comme l'émeraude; et les élégants attelobes, d'un » rouge de laque, semblables à des graines d'Amérique. » — J'en passe, et des plus jolis bijoux, dans cet écrin de la nature.

Et les papillons les plus beaux y sont tous dans ces pages, qui luttent de grâce et de légèreté avec leur vol, et de couleur avec la splendide décoration de leurs ailes diaprées.

Avant d'en venir au conteur à la fois naïf et malicieux, au romancier ému qui a fait l'enchantement des femmes, je veux dire qu'on était bien loin de se douter qu'il était en germe dans le linguiste, dans le grammairien de premier ordre qui a successivement publié :

Un Examen critique des Dictionnaires.

Des Recherches grammaticales sur l'Origine, l'Orthographe et l'Etymologie des Mots de notre Langue.

Un Système raisonné des Langues.

Pourtant, quand on associe en lui cette science à une brillante imagination, on doit moins s'étonner de voir Nodier pénétrer les secrets les plus cachés de notre idiome; car c'est certainement, avec Théophile Gautier et Sainte-Beuve, celui de nos auteurs contemporains qui a le mieux exploité les richesses, les ressources du langage français dans ses nuances les plus fines ou dans ses couleurs les plus tranchées.

Deux traits expliqueront, entre beaucoup d'autres, sa manière d'envisager les choses. — Son ami Marle s'était joint au système qui, pour simplifier l'orthographe, retranchait les lettres qui n'étaient pas nécessaires; par exemple, le *p*, dans le mot *temps*, qu'on voulait écrire *tems*. — « C'est bien, mon bon ami, disait Charles Nodier, si vous » étiez tombé de la lune ou de Tombouctou; mais vous » ôtez au mot sa marque d'origine, sa filiation, son cachet, » son étymologie; vous en faites un bâtard, sans aucune » fraternité dans les familles latine, italienne et espa- » gnole. »

A l'Académie, on discutait cette thèse grammaticale que le *t*, entre deux *i*, devait avoir la prononciation du *c*.

— Sauf les exceptions, dit Nodier.

— Sans exception aucune, répondit impérieusement Dupaty; il n'y en a pas; la règle est absolue.

— Vous l'affirmez? dit doucement Nodier, en prenant son air bonhomme; alors « faites-moi l'amicié de répéter » ça; je retrancherais la moicié de mon observation, et » vous prendrez en picié mon ignorance. »

Dupaty courrait encore, s'il vivait, et s'en retournerait à ses vaudevilles.

Du linguiste éminent, nommé en 1834 à l'Académie française, dont il enrichit le dictionnaire, au bibliophile passionné, il n'y a qu'un pas. Aussi s'en donnait-il à cœur

joie; c'était l'hôte assidu de tous les bouquinistes et étalagistes des quais de la Seine, et qui enseignait à son ami Weiss les éditions rares et les exemplaires marqués au coin de l'originalité ou de la perfection. — Il était aussi lié d'amitié avec tous les bibliophiles et les vrais amateurs : Debure, Brunet, Gardé, Bouchot, Peignot, Chardin ; Chardin surtout, qui était possesseur de livres anciens pour plus de 300,000 fr.

« Le goût des livres, écrivait Nodier, est mon plaisir de » luxe; je veux mourir la tête appuyée, à droite et à gau- » che, sur deux piles de bouquins; il faut bien s'amuser » de quelque chose, quand l'âge, les soucis et les infir- » mités nous ont fait perdre le seul avantage de nous » amuser de tout. »

Il regardait comme une de ses bonnes fortunes d'avoir trouvé à Metz, en bouquinant, un Philippe de Commines, de l'imprimerie royale; un Montaigne de Journel, original, et les Petites Poésies du chevalier d'Ancilly, qu'il cherchait depuis trente ans. — Il offre d'échanger un Phèdre, un Horace de l'imprimerie royale contre un Virgile de Joannon, ou un Alain Chartier, ou un Léonard d'Utino.

« Quel plaisir de te montrer ma bible de Richelieu, mon » Daphnis et Chloé du régent, et ma Polymachie des Mar- » mitons. »

Il connaît et il indique les prix fabuleux alors des éditions princeps d'Horace et de Virgile; d'une bible Elzévir, vendue 42,000 fr.; d'un Nouveau Testament en grec, de Robert Etienne; d'un Virgile, de Sedan; et il attache une énorme importance à savoir si Amyot a traduit Diodore de Sicile, et autre chose que Plutarque et Daphnis et Chloé.

« Juge à quel point je suis malade,
» Je ne puis plus bouquiner ! »

Ses travaux étaient considérables : neuf volumes en dix-huit mois. — « Non pour ma gloire, écrivait-il mé-
» lancoliquement, mais mes livres sont l'outil indispen-
» sable à ma vie actuelle. — Je suis si pauvre, que tu as
» été obligé d'acheter mes ouvrages. »

Et ailleurs, cette plainte de la fortune et du sort prend un ton plus plaisant ou plus touchant tour à tour, par ces contrastes, dont son esprit était plein :

« Pour ma fille, je lui ai donné une éducation qui ne
» la rendra pas difficile sur les conditions du bonheur.
» J'aurais voulu, pour ses étrennes, lui donner deux
» lampes et un guéridon qu'elle désirait ; elle sera bien
» heureuse si je puis lui donner une orange de Malte. »

Cette pensée de la famille qui souffre avec lui, fait rencontrer à Charles Nodier de ces mots du cœur, de ces retours de philosophie qui portent une consolation :

« Il ne s'agit pas pour moi de carrière à parcourir ni
» de fortune à faire, mais de bonheur à conserver. »

Voici, sur ce chapitre des ressources pécuniaires, un trait de caractère qui peint en même temps le grand cœur de Nodier. Il vient d'être révélé par Georges Maillard dans le journal *le Pays*, du 20 janvier 1877. — Une année avant sa mort, un ancien ami se présente à lui dans un grand trouble et le supplie, pour un besoin urgent, de lui prêter 3,000 fr. — « 3,000 fr. ! dit Nodier, où voulez-
» vous que je les prenne ? — Alors je suis perdu ! » — Nodier réfléchit un instant, puis il se lève et prend dans sa bibliothèque de choix et de livres rares un magnifique exemplaire de Virgile de 1619, de Lyon, grand format sur vélin, d'une grande pureté typographique, relié en chagrin noir, indestructible. — « Prenez, lui dit-il. — Que voulez-
» vous que je fasse de cela ? Je n'ai pas le cœur à la
» lecture. — Allez chez M. M..., il vous en donnera mille

écus. » — Et M. M... les lui compta sans marchander. — Nodier pleura son Virgile. L'ami n'a pas pleuré Nodier, dit M. Maillard.

De pareils traits font oublier bien des bizarreries de caractère et des écarts d'imagination. — Ainsi, ayant pris l'initiative de la rénovation littéraire, du mouvement romantique, il se montrait sévère sur la langue et rebelle à toute innovation politique, ne croyant guère au progrès des sociétés qui, suivant son ami Ballanche, tournent toujours dans le même cercle. — Le mot progressif lui était antipathique et lui semblait un barbarisme de langage. — Les philanthropes, les économistes étaient ses bêtes noires et avaient le don d'éveiller ses railleries.

Ainsi encore, admirateur du grand siècle et de la pureté du langage de Racine et de Molière surtout, dont il aurait voulu faire le régulateur du goût, au lieu de Boileau qu'il compare à l'eunuque Narsès auprès de Justinien, il ne mettait pas les pieds au Théâtre-Français, tandis qu'il avait une loge à l'année au théâtre des Funambules, s'extasiant aux grimaces originales de Debureau, le Pierrot du *Bœuf enragé,* où il n'était pas plus question de bœuf enragé que du roi de Bohême et de ses sept châteaux dans son roman de ce nom. — C'est peut-être là le secret de sa prédilection.

Il aimait aussi la baraque des Fantoccini, et passant à Vicence en se rendant en Illyrie, il s'écrie : — « Ah ! » voici la baraque de Polichinel ; je me crois ici chez » moi. »

Une anecdote encore sur les excentricités de Charles Nodier ; elle résulte d'une lettre de lui, récemment retrouvée, et adressée au sieur Charlet, qui lui avait demandé une recommandation pour une grande administration théâtrale :

« Vous êtes timbré, mon cher Charlet ; vous ne con-
» naissez donc pas ce qui m'est arrivé l'autre jour ? On
» m'avait arraché la demande d'une place de comparse au
» directeur des chœurs de l'Opéra ; ma lettre, probable-
» ment mal tournée, lui ayant donné lieu de croire que je
» sollicitais pour moi, il m'a fait la grâce de m'écrire
» que les cadres des chœurs étant complets, le sieur
» Charles Nodier ne pouvait y être admis. — La pièce est
» en mes mains ; et il est probable que ce refus qu'elle
» m'annonce aura été consigné dans les registres de l'ad-
» ministration, qui démontreront éternellement que j'ai
» sollicité, sur mes vieux jours, mon début de figurant
» dans l'emploi des nymphes et des amours.

» Je ne m'y frotterai plus.

» Signé : Charles Nodier. »

Est-ce que cette lettre, qui porte bien sa marque de fabrique, ne mérite pas de figurer dans la correspondance de Nodier ?

Il entra, comme je l'ai déjà dit, en 1824, en qualité de conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal : — c'était bien le milieu qu'il fallait à ses goûts et à ses habitudes laborieuses. — Sa femme et sa fille furent un peu étonnées d'avoir à loger leur modeste mobilier de la rue de Provence, sous les lambris dorés, près des corniches sculptées, au milieu des magnificences, pourtant un peu ruinées dans le pavillon royal de l'hôtel de Sully et de la maréchale de Luxembourg ; mais Nodier y vit plutôt les murs capitonnés de beaux livres, vieux et rares ; et tous trois, avec leur esprit élevé et leur âme hospitalière, firent du salon de l'Arsenal le point d'attraction de toute la jeune littérature, et c'est là qu'ont passé, de 1824 à 1840, tous les poètes et les grands artistes qui ont aujourd'hui un

nom. — Là ont défilé, chacun à son heure, dans ces soirées célèbres du dimanche, les peintres Robert Fleury, Eugène Delacroix, Déveria, Boulanger, les Johannot; les sculpteurs David d'Angers et Barye; puis Balzac, Taylor, Sainte-Beuve, Bixio, Alexandre Soumet, Toussenel, de l'ornithologie, Planche; Mesdames Tastu et Dorval, Dumas, le plus choyé de tous. — Là, Henri Reber a fait entendre ses premières symphonies; Alfred de Vigny, les mystiques beautés d'Eloa; Victor Hugo, ses lyriques inspirations; Lamartine, ses sublimes harmonies; et enfin les *nuits* d'Alfred de Musset, le plus franchement gaulois d'eux tous, le plus passionnément ému, y ont reçu le baptême de la gloire et un passeport pour la postérité!

L'attrait principal de ces soirées du dimanche, c'était Nodier lui-même, quand, après avoir provoqué les autres à lire leurs vers ou à faire de la musique, il entamait, dans une causerie charmante, les curieuses histoires dans lesquelles il mêlait toujours, d'une manière si piquante, sa personnalité; rappelant ses souvenirs, l'on ne savait jamais bien, ni lui-même peut-être, le rôle de la mémoire de l'homme, ou de la riche imagination de ce roi des conteurs. Le tout semé, en se jouant, d'aperçus ingénieux, de réflexions profondes, de naïve bonhomie, de railleuses boutades, de légère malice, et avec une verve incomparable et une souplesse de langage qui tenaient ses auditeurs bien longtemps sous le charme.

Présenté deux dimanches de suite à l'Arsenal, par mon ami et parent Evariste Boulay-Paty, au salon nous ne trouvâmes pas Nodier, déjà remonté dans sa chambre, où la seconde fois, grâce à l'intervention de la charmante Mme Nodier, il nous reçut avec cordialité et sa bienveillance proverbiale pour la jeunesse. — Il était dans son

lit, assis plutôt que couché, appuyé d'un côté, par une pile d'oreillers et, de l'autre, par une pile de bouquins.

Je lui rappelai que deux ans auparavant, en 1834, il avait bien voulu m'écrire une lettre, bien précieuse pour moi, à l'occasion du *dictionnaire de Boiste,* pour lequel il avait fait une si spirituelle préface ; et cela nous mit en pays de connaissance.

« Vous me voyez, nous dit-il, assez souffrant, avec » un bruit assourdissant dans l'oreille gauche, et si extra- » ordinaire qu'il me semble entendre toutes les cloches » de la catholicité ! » — Et là-dessus il entama un fantastique récit des hallucinations nocturnes qui le rendaient fort malheureux, car il se figurait réellement assister à toutes les grandes catastrophes humaines qui se rattachent au son désordonné des cloches. — C'était, tantôt un tocsin intermittent qui signalait un incendie ; tantôt la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois qui provoquait au crime et à la nuit sanglante de la Saint-Barthélemy ; tantôt le gros bourdon de Notre-Dame qui excitait la populace à envahir les Tuileries dans les journées du 20 juin et du 10 août ; et les tableaux de ces calamités publiques prenaient une couleur fantastique aussi saisissante que la réalité sous cette parole imagée.

La correspondance m'a entraîné à donner une idée plus complète de la physionomie de l'homme ; il me reste à parler de l'écrivain. — L'œuvre de Charles Nodier est tellement abondante et éparpillée dans les livres, les journaux et les revues, qu'il devient impossible de l'analyser en détail.

Un intérêt tout particulier est attaché à l'un de ses plus ingénieux jeux d'esprit : son humeur, un peu paradoxale et son adresse de prestidigitateur littéraire, l'ont porté à mettre la théorie des superstitions sur le compte

du plus athée, en toute chose, du plus matérialiste des philosophes dont aimait à s'entourer cet autre athée couronné qu'on appelle Frédéric II de Prusse, c'est-à-dire de *Lamettérie* dont George Sand nous a fait un portrait, si tristement vivant, dans son chef-d'œuvre de *Consuélo*.

Il ne serait pas parti un vendredi, il se retirait d'un festin où s'étaient assis treize convives ; il quittait aussi la table où un valet maladroit avait répandu la sallière, où son voisin avait mis un couteau et une fourchette en croix, et une maison où il avait vu une araignée se promener le soir sur les murs, et un domestique briser un miroir de deux sols.

Eh bien, sur ce canevas, en apparence usé par des esprits faibles ou des paysans naïfs, Charles Nodier a brodé les plus fins linéaments, les arabesques les plus capricieuses, et en a fait un tissu des plus curieux. — Les justifications, les motifs de ces superstitions y sont accompagnés de religieuses légendes, de rapprochements ingénieux de haute raison et de spirituelle folie, et tout cela avec une souplesse de style, une richesse d'imagination dont le livre seul peut donner une idée ; et quand il parle des avertissements d'en haut, sous cette forme vulgaire de ces objets matériels et des pressentiments instinctifs de toute âme inquiète, il fait songer à la fable de Simonide préservé par les dieux.

La forme sèche et laconique de Mérimée est à l'antipode de cette manière des récits de Nodier ; elle s'étend à tout, même à ses portraits dont j'ai déjà parlé ; il soigne tout avec le même amour de la couleur, et l'on ne sait si son pinceau n'a pas mis le même soin à tracer les grandes lignes des physionomies historiques, qu'aux lignes croisées et bigarrées de son étonnante *Monographie de Polichinel*, qui est un chef-d'œuvre d'ironie sans fiel, de rail-

lerie sans amertume, de bon sens et de fantaisie, et d'une verve étincelante d'esprit.

Puis Jean Sbogar, ce brigand philosophe des montagnes de la Carniole, et dont Napoléon à Sainte-Hélène faisait sa lecture favorite. — Et j'aime par dessus tout à signaler : La *Danse des castagnettes,* dans *Inès de Las Sierras,* d'une si chaude couleur espagnole. — Dans le conte fantastique de la *Fée aux Miettes,* le *Mariage de Michel avec la Fée,* la *Pêche aux Coques,* sur les grèves du Mont Saint-Michel ; et la *Recherche de la Mandragore qui chante.* — Puis, dans le *Roi de Bohème,* cette étrange macédoine où se rencontre par une si originale opposition, à côté des facéties de *Breloque et du chien de Brisquet,* une *Perle de sentiment,* la ravissante élégie de *Gervais et d'Eulalie,* deux jeunes aveugles de la vallée de Chamounix ; l'un, si pauvre de fortune et si riche de cœur ; l'autre, perdant ses souvenirs en recouvrant la vue, pour leur malheur à tous deux. — Et cette trilogie si douloureusement poétique de souvenirs de jeunesse : *Séraphine, Clémentine, Amélie,* qu'il fait toutes mourir jeunes, dans la plénitude du cœur et de la passion, et emportant dans l'autre monde la foi aux amours éternelles que celui-ci ne pouvait leur donner. — En enfin, à côté de cet étonnenant et bizarre *Smarra,* personnification des rêves des nuits pénibles, du cauchemar acharné qui oppresse la poitrine et le cœur, cette ravissante création de Trilby, la perle pour moi des légendes de Nodier.

Trilby, c'est le lutin charmant, à la fois tendre et malicieux, le génie familier des chaumières d'Ecosse et des rives du lac bleu, et que, dans ses croyances naïves, ce peuple encore enfant, aimait à croire logé entre les pierres du foyer rustique, à côté du grillon, son ami des longues soirées et chantant avec lui la personnification poétique

des purs esprits dans les rêveries des jeunes femmes ; et, ici, de la brune batelière du lac bleu, Jeannie Dungal, et voltigeant autour de son front pensif, dans ses heures de solitude et de mélancolie, comme les abeilles autour des fleurs, les hirondelles autour des minarets arabes, les anges du moyen-âge autour des tourelles mauresques. — C'est lui le Sylphe amoureux qui parle à Jeannie, dans le joyeux pétillement de la braise du foyer, dans le bourdonnement de l'insecte, dans le murmure plaintif du vent à travers les fissures de la porte ; — c'est encore lui qui s'enroule au fil de ses fuseaux, effleure ses genoux, caresse les boucles de ses beaux cheveux, se suspend aux anneaux d'or de ses oreilles pour lui chanter l'éternel refrain de l'amour et des rêves plus séduisants que les réalités de la vie.

Pourquoi faut-il que la génération actuelle soit tournée vers d'autres plages plus réalistes de la pensée et de l'art, et se déshérite à plaisir de ces merveilles de style et de ces délicatesses de sentiment ?

Charles Nodier ne procédait pas comme les voyageurs littéraires, qui vont tout droit au but, par la route la plus directe ; lui, il chemine à travers champs, et s'amuse à tous les accidents des sentiers en zig-zag. — Son fleuve poétique a des méandres multipliés et des détours sans fin. — Son esprit voyageur se prend à mesure, avec autant de charme, aux églantines des buissons, aux pâquerettes des prairies, qu'aux forêts pleines d'ombre et aux bois jaunissants sous le sôleil d'automne.

Quant à ses fantastiques créations, elles s'expliquent par la tournure de son esprit et de sa nature rêveuse, et qui aimait à se consoler, dans l'idéal, des déceptions de la réalité et des illusions perdues par les illusions de la vie imaginaire.

Aussi faut-il dire que sa manière d'envisager les faits

romanesques était à l'antipode de la fabrication actuelle des romans, où dominent à l'envi et le réalisme le plus étroit et la fatalité brutale des passions. — Si en Nodier il y a quelque chose de Sterne, moins les divagations, de Longus, de Tieck et de Charles Perrault, il s'en détache et s'en distingue par son originalité bien accusée, et il met en pratique le conseil qu'il donnait à son ami Weiss : — « Prends bien garde de perdre ton empreinte au frotte- » ment du monde ; que je la retrouve à fleur de coin ! » — Sa médaille à lui, sa monnaie d'or, ne perdait jamais sa marque et son poinçon.

Bernardin de Saint-Pierre n'a pas de plus frais paysages, de descriptions de nature plus enchantées, ni Rousseau de plus pénétrantes analyses de sentiment ; mais Charles Nodier a de plus la variété de la couleur et la souplesse de la forme. — Quand le grand nom de Châteaubriand arrive sous la plume qui cherche des comparaisons avec les prosateurs nés, on rencontre en Nodier plus de tableaux de genre que de grandes toiles à la Châteaubriand ; et il tient plus de Rembrandt ou de Mieris que de Rubens ou de Murillo.

Ses souvenirs personnels sont admirablement fondus avec ses créations romanesques ; ses impressions d'enfance et ses émotions de jeunesse sont habilement mêlées à ses fictions, pour leur donner du caractère et de la vie. Il y infuse toujours quelque chose de son âme, de sa généreuse nature, et de ces élans de cœur et de sensibilité dont sa correspondance est remplie. — Dans ses contes les plus étranges, ses œuvres les plus fantastiques, il a cette heureuse faculté de s'amuser lui-même, en amusant les autres ; mais chaque fois qu'une raillerie vient plisser ses lèvres ironiques, elle se termine par un sourire, et souvent par une larme. — Toujours la Fée de l'imagination lui jette

ses perles et ses rubis, pour illuminer son style, où traîne un pan de la robe de Mob ou de Titania, la reine des Fées ; on y sent aussi l'esprit de malice du lutin Puch, du *Songe d'une Nuit d'Été,* qui raille ceux qu'il égare ; et le génie plus doux d'Ariel, de la Tempête, qui s'attendrit au moins sur ceux qu'il a mission de condamner.

En résumé, rien ne peut exprimer mieux le génie de Charles Nodier et les radieux caprices de son imagination, que ce qu'il dit lui-même dans une ingénieuse page de *Séraphine :* — « Un homme vous montre sa main pleine » de sable. — Qu'est-ce cela ? dit-il. — Ça, c'est du sable ! » — Erreur grossière ! Il y voit, lui, des rubis, des topazes, » des émeraudes, parce qu'il les regarde avec un prisme. » Eh bien ! Charles Nodier avait toujours ce prisme-là.

M. Ed. DUFOUR

DIRECTEUR DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE DE NANTES.

PREMIERS INDICES

D'UNE FLORE FOSSILE

DANS LE CALCAIRE GROSSIER D'ARTHON

(Loire-Inférieure).

La nécessité de contrôler de nouveau certains points de mon travail sur Campbon, qui s'imprime en ce moment, et le désir de compléter, pour un mémoire que je prépare, les documents que je possède depuis longtemps sur l'éocène d'Arthon, m'ont conduit à diverses reprises, pendant l'année qui vient de finir, dans cette dernière localité.

Dans l'une de ces excursions, j'ai eu la satisfaction de faire une découverte intéressante et qui ouvrira peut-être à la géologie de notre région de nouveaux horizons.

Le calcaire grossier d'Arthon présente par endroits, à sa partie supérieure, une couche de deux à trois mètres de puissance, d'un conglomérat formé de grains de quartz

roulé, atteignant la grosseur d'un pois, et cimenté par un calcaire blanc-grisâtre. Cette constitution indique un dépôt de rivage, formé dans une mer peu profonde et très-agitée. En supposant que des êtres organisés aient pu vivre dans de pareilles conditions, et pendant que des sources calcaires cimentaient un sable grossier, leurs restes n'auraient pu s'y conserver, ni laisser de traces reconnaissables. Aussi n'est-ce qu'à un niveau inférieur, au milieu d'un calcaire gris-jaunâtre contenant des galets de quartz, souvent verdâtres, bien plus volumineux, mais beaucoup moins nombreux, que se trouvent, très-abondants, mais généralement à l'état de moules, les fossiles caractéristiques du calcaire grossier inférieur : parmi les coquilles, *Nautilus Lamarckii, Rostellaria Cailliaudi, Cerithium giganteum ?, Pileopsis cornucopiæ, Plagiostoma rarispina, etc., etc.,* et parmi les échinodermes, *Pygorhynchus grignonensis, Echinolampas affinis, etc.*

Tel est l'état de choses qui avait été jusqu'à présent constaté.

Mais en examinant avec attention la couche supérieure, sur les parois des carrières, je constatais l'existence, de distance en distance, de nodules aplatis, formés d'une argile jaune calcarifère à grain assez fin. Cette argile provenant évidemment d'un dépôt superficiel, concrétionné en nodules arrêtés à différents niveaux pendant la consolidation du calcaire sableux sous-jacent, n'a formé que dans une seule carrière, et sur une faible étendue, une mince couche continue de quelques centimètres d'épaisseur.

Je pensai de suite, par analogie avec des faits constatés pour d'autres époques géologiques, que ces nodules argileux avaient bien pu englober des restes organiques, et que le grain en était assez fin pour recevoir et conserver

nettement leur empreinte. Je fus conduit ainsi à fendre quelques-uns de ces nodules, parallèlement à leur plus grande surface, et j'eus la satisfaction de voir mes prévisions réalisées par la découverte de très-nombreuses empreintes végétales, avec des moules de coquilles et peut-être quelques ossements de vertébrés.

Les empreintes végétales, que je n'ai pas eu le loisir d'étudier encore et dont je veux réunir, avant d'en entreprendre la distinction spécifique, des exemplaires plus nombreux et plus facilement déterminables, rappellent beaucoup celles du calcaire grossier de Bagneux, près Paris. Elles semblent, à première vue, pouvoir être rapportées surtout à des Zosteracées (*Caulinites, Zosterites*), plantes des rivages maritimes, et peut-être à quelques algues.

L'une des tiges semble, au voisinage d'un nœud, porter un fruit à péricarpe uniloculaire ou un bourgeon. Mais il se pourrait aussi que cette tige articulée fut le rhizôme avec tubercule d'une équisétacée ou celui d'un *Phragmites* pourvu d'un bourgeon souterrain. Ces plantes d'eau douce pouvaient d'ailleurs provenir d'un ruisseau, d'un marais ou d'une lagune se déversant au rivage voisin.

Les conditions dans lesquelles ont été trouvés les fossiles végétaux d'Arthon peuvent donc faire espérer de rencontrer dans les nodules des empreintes de poissons et même la trace d'animaux terrestres, oiseaux, reptiles, etc., entraînés avec la vase argileuse à la mer voisine par les cours d'eau. Je possède même déjà un échantillon qui pourrait bien être, sans que je veuille encore l'affirmer, un fragment d'os de quelque oiseau de rivage.

Je compte, du reste, aux premiers beaux jours, reprendre avec assiduité ces recherches, et si elles retardent quelque

peu la publication du mémoire sur les terrains d'Arthon, pour lequel j'avais réuni déjà de nombreux matériaux, elles lui donneront du moins, si ma poursuite est heureuse, un intérêt nouveau.

Nantes, le 7 février 1877.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR

LE DROIT DE CHASSE EN 1775

Par M. Julien MERLAND.

Parmi de vieux livres jetés presque au rebut, nous avons trouvé, il y a quelque temps, un tout petit volume intitulé : « *Principes généraux de jurisprudence sur les droits de chasse et de pêche suivant le droit commun de la France, à l'usage des seigneurs et de leurs officiers, par M***, avocat au Parlement, à Dun, en Argonne.* » Ce petit ouvrage a dû être imprimé vers 1775; car il contient une autorisation d'imprimer de Louis XIV, en date du 15 mai 1775.

Ce livre nous a semblé contenir des documents et des principes assez curieux en matière de chasse. Le droit de chasse, qui, aujourd'hui encore, passionne certains esprits, semble avoir été de tout temps l'objet de l'attention du législateur. Mais à mesure que les siècles se sont succédé, que le progrès s'est fait sentir, si le droit de chasse a toujours subsisté, sa base a changé et les lois qui le régissent se sont modifiées.

Il nous a paru intéressant de rechercher ce qu'était le

droit de chasse en 1775, c'est-à-dire, il y a juste un siècle. Le petit livre, dont je m'occupe, relate des monuments de jurisprudence et de législation bons à connaître.

Quelle est la base du droit de chasse? Aujourd'hui, la question est bien tranchée. Le droit de chasse puise sa base dans le droit que possède le propriétaire sur le gibier de ses terres. C'est un attribut de la propriété. Mais comme tout droit doit être réglementé, il a fallu certain tempérament à son exercice. Il a fallu, par exemple, interdire la chasse à certaines époques de l'année, parce que, le gibier allant d'un terrain sur un autre, on ne pouvait le laisser détruire complètement par tel propriétaire peu soucieux de tarir cette source de plaisir et de profit au préjudice de tel autre propriétaire voisin, mi-propriétaire, si je puis m'exprimer ainsi, du gibier habitant, tantôt les terres de l'un, tantôt les terres de l'autre. Dans un but de conservation du gibier, de précaution contre les accidents, et aussi, peut-être avant tout, dans un but fiscal, on a imposé à tout chasseur l'obligation de prendre un permis de chasse. C'est là au profit de l'Etat une sorte d'impôt, qui soulève encore aujourd'hui de vives réclamations. N'est-ce pas toujours le sort des impôts?

Voilà donc nettement établie la base du droit de chasse au XIXe siècle. Etait-elle la même au XVIIIe ? « La chasse, dit M***, est un divertissement noble, qui n'est permis qu'aux seigneurs hauts justiciers, aux seigneurs de fief et aux gentilshommes. » L'auteur explique que c'est pour eux une préparation à la guerre et un délassement aux fatigues qu'ils éprouvent pendant les campagnes au service de l'Etat.

Le droit de chasse repose dans la personne du roi. Celui-ci a pu créer des capitaineries, c'est-à-dire, établir pour ses plaisirs et pour lui seul le droit de chasser sur certaines

propriétés, et sur ces terres, le propriétaire lui-même, fut-il haut seigneur, n'a pas le droit de tirer sur le gibier que le roi s'est réservé.

Mais ce droit de chasse, le roi peut le déléguer et, comme il est purement honorifique, c'est la personne même qui en a obtenu la concession qui doit en user.

Ici, cependant, nous trouvons bien l'idée actuellement acceptée que le gibier est un fruit de la terre, puisque l'on reconnaît aux seigneurs du fief, le droit de chasser sur leurs terres.

Quant aux gentilshommes, ils ne peuvent chasser qu'en vertu de permissions spéciales émanant du roi.

Nous allons passer rapidement sur certains chapitres :

Sur l'affût. — Il est défendu d'entrer de nuit avec des armes à feu dans les forêts, sous peine de 100 livres d'amende et de punitions corporelles. Du reste, aujourd'hui même, la chasse de nuit est prohibée.

Sur la destruction des nids d'oiseaux. — La peine, pour la première fois, est de 100 livres d'amende ; pour la deuxième fois, du double ; pour la troisième fois, du fouet et du bannissement pendant 5 ans, à six lieues des forêts (ordonnances de 1600, 1601, 1669).

Sur les armes prohibées. — Les peines contre ceux qui les fabriquent sont les châtiments corporels. Du reste, nous sommes encore régis par l'ordonnance de 1728.

Un des chapitres les plus intéressants est sans contredit celui relatif aux capitaineries. C'étaient, comme nous l'avons dit, des terrains sur lesquels les rois s'étaient réservé le droit de chasse. Leur nombre était grand, mais par la déclaration du 12 octobre 1699, Louis XIV en avait supprimé la majeure partie.

Pour les capitaineries dites royales, les seigneurs, possesseurs de terres enclavées, ne peuvent y chasser sans

l'autorisation du roi. Quant aux capitaineries qui n'étaient pas royales, les seigneurs avaient le droit d'y chasser par eux et leurs commettants (déclaration du 27 juillet 1701). Mais de nombreuses défenses étaient faites aux propriétaires des terres : défense de pratiquer dans les murs des trous qui auraient permis au gibier de s'échapper; défense de faucher avant la Saint-Jean; obligation de souffrir des visites domiciliaires. On voit que les plaisirs royaux entravaient singulièrement le droit du propriétaire et qu'il ne faisait pas bon de posséder des terres dans les capitaineries royales.

La chasse peut-elle s'affermer? Grave question tranchée par un arrêt du Conseil du 30 septembre 1722. Cet arrêt décide qu'on ne peut la comprendre dans le bail d'une terre. Par exception, on peut louer la chasse des lapins de garenne et la chasse des oiseaux de passage.

A qui la chasse est-elle défendue et quels sont les peines encourues par les délinquants?

« La chaffe eft rigoureufement défendue à tous mar-
» chands, artifans, bourgeois et habitants des villes,
» bourgs, villages, hameaux et à tous payfans et roturiers,
» non poffédans fief, feigneurie et haute juftice, à peine
» de 100 livres d'amende pour la première fois; du
» double pour la feconde, et du carreau et du bannif-
» fement du reffort de la maîtrife, pendant trois années,
» pour la troifième fois (ordonnance de 1669, tit. 30,
» art. 28); et quand ils chaffent à trois lieues près des
» plaifirs, il y a 200 livres d'amende pour la première
» fois, le double pour la feconde, et le banniffement pour
» la troifième (Ibid., art. 16); et fi c'était dans les
» domaines du Roi, qu'ils euffent chaffé aux cerfs, biches
» et faons, ils feroient condamnés en 250 livres d'amende
» et en 125 livres f'ils avoient chaffés aux fangliers et

» chevreuils ; et à défaut de paiement, battus de verges
» sous la cuſtode pour la première fois ; en cas de réci-
» dive, battus de verges autour des forêts et autres
» endroits où ils auront chaſſé, et bannis à quinze lieues ;
» et pour la troiſième fois, condamnés aux galères. (Ordon-
» nances de 1601, art. 12, 13 et 14 ; de 1669, tit. 30,
» art. 13.) »

On ne plaisantait donc pas avec les délinquants. Il y a loin de cette législation à nos amendes de 30 ou 50 fr. prononcées chaque jour par nos tribunaux. Je ne crois pas qu'il se trouve personne pour regretter les ordonnances de 1601 et 1669, et, sur ce point, depuis un siècle, le progrès s'est fait heureusement sentir.

Le motif de la sévérité de la loi est très-curieux à connaître. Le législateur a eu surtout en vue d'empêcher le laboureur et l'artisan de perdre leur temps à la chasse au lieu de se livrer à l'exercice de leurs professions : sollicitude vraiment touchante, que l'on me permettra de ne pas croire bien sincère.

Le roturier, possesseur d'un bien, y a-t-il droit de chasser ? Il faut faire une distinction. L'affirmative doit être décidée, si le bien est un fief. S'il possède un bien en roture, la négative doit prévaloir.

Nous passerons rapidement sur les chasses à feu, sur les règles à suivre pour les chasses aux loups, sur la prohibition de chasser les petits oiseaux et nous arrivons à un chapitre intéressant intitulé : *Des chiens*. L'usage des chiens couchants est prohibé (ordonnance de 1669), parce qu'avec cette espèce de chiens, on dépeuple une terre. Cependant, comme cette chasse est devenue très à la mode, on permet l'emploi des chiens couchants d'une manière modérée et pourvu qu'on n'en fasse pas abus ; mais il est à remarquer que c'est une simple tolérance. Les personnes

qui n'ont pas le droit de chasse, ne peuvent posséder un chien à quelque espèce qu'il appartienne. On fait cependant une exception en faveur des mutins, que les villageois peuvent mener aux champs à condition qu'ils aient un jarret coupé (ordonnance de 1607, art. 7). En fait, on a adouci la rigueur de cette disposition et permis de posséder ces sortes de chiens à condition de leur mettre au cou un billot pour les empêcher de courir après le gibier. Quant aux bergers, ils doivent tenir leurs chiens en laisse et ne les lâcher que pour diriger le troupeau.

Comme on le voit, on ne se gênait guère pour entraver la liberté.

On s'est demandé sous l'ancien régime, si le propriétaire d'un fief pouvait réclamer des dommages-intérêts à celui qui avait chassé sur ses terres. Un arrêt du 16 février 1683 a résolu affirmativement la question, mais en spécifiant que pour que des dommages-intérêts fussent dus, il fallait qu'il y eût eu un abattis considérable de gibier. La jurisprudence a aujourd'hui changé, et chaque jour on condamne à des dommages-intérêts le chasseur qui s'est même borné à tirer une perdrix sans l'atteindre. La jurisprudence considère que le seul fait de chasse constitue, au préjudice du propriétaire, une lésion dont on lui doit réparation.

Les seigneurs peuvent faire chasser leurs domestiques sur leurs propres fiefs, sauf sur les terres avoisinant à trois lieues à la ronde les capitaineries royales. La chasse est formellement interdite aux ecclésiastiques ; aussi peuvent-ils déléguer quelqu'un pour chasser sur leurs propriétés.

Un point digne de remarque, c'est que les moyens de chasse prohibés, tels que filets, cages, etc., sont restés

les mêmes sous notre législation ; sous ce rapport, la loi actuelle n'a rien innové.

Les gardes n'ont point le droit de porter fusil ni de se faire accompagner d'un chien. Ils ne peuvent ni arrêter, ni fouiller, ni désarmer un chasseur. Il leur est interdit de faire des visites domiciliaires. Des délais enfin leur sont impartis pour rédiger leurs procès-verbaux. Encore, sur tous ces points, nous voyons peu de différence avec la loi actuelle.

Nous passons sous silence les règles de procédure, la compétence des juges, etc. En pareille matière, la législation de nos jours a peu innové et ces questions sont sans intérêt.

Les gentilshommes ont le droit de chasse ; mais ils ne peuvent l'exercer qu'avec l'autorisation du propriétaire. Ils peuvent néanmoins chasser sur les étangs, les marais et les rivières appartenant au roi, et situés à une lieue des capitaineries. Dans le Dauphiné, par exception, les nobles peuvent chasser sur les terres dont ils ne sont pas seigneurs. (Art. 31, libertés delphinales du 14 mars 1340.)

Certains gibiers sont conservés pour les plaisirs exclusifs du roi. Ainsi nul n'a le droit de chasser le cerf, même sur ses terres. Le chevreuil et le sanglier ne peuvent être tirés qu'à une distance de trois lieues des plaisirs du roi.

Le droit de suite existait dans l'ancien droit comme chez nous. Mais il ne s'appliquait qu'au gros gibier et n'était pas étendu aux lièvres et aux lapins, par exemple. La prohibition de chasser, de vendre ou acheter du gibier n'était point déterminée comme aujourd'hui par des arrêtés annuels des préfets. Il y avait une règle fixe. Ainsi, on ne pouvait chasser dans les vignes, du 1er mai à la chute des feuilles. On ne pouvait vendre les lièvres depuis le premier

jour du carême jusqu'à la fin de juin ; les perdrix depuis la même époque jusqu'à la fin de juillet. Comme on le voit, la chasse était interdite pendant beaucoup moins de temps qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Par cette sèche et brève analyse, nous avons essayé d'appeler votre attention sur les points les plus saillants des ordonnances qui réglementaient avant 89 la police de la chasse. L'ouvrage qui nous a fourni ces documents date, comme nous l'avons dit, de 1775. Vingt ans plus tard, la France était en pleine révolution et les priviléges accordés aux seigneurs en matière de chasse devaient disparaître, comme tous leurs autres priviléges, devant la tourmente révolutionnaire. Nul, nous le répétons, ne regrettera, sous ce rapport du moins, l'ancien régime. Il est certain qu'il y avait dans l'exercice du droit de chasse des prérogatives inouïes au profit de quelques-uns, au préjudice du plus grand nombre. Les peines n'étaient point en proportion des délits, et l'égalité, que 89 devait proclamer, n'existait certes pas. Cependant, il faut le reconnaître, dans l'ordonnance de 1669, nous voyons plus d'un point de ressemblance avec notre législation actuelle. Les gouvernements qui se sont succédé ont su, avec raison, faire la part de la justice. Ils ont amélioré les lois, maintenu ce qui devait être maintenu, supprimé ce qui constituait des abus et des inégalités. Ils ont enfin uni l'ancien régime avec le nouveau. C'est ainsi qu'on aurait dû agir en tout. Si les révolutions sont presque toujours condamnables, les réformes sont souvent bonnes et salutaires, quelquefois indispensables.

NOTE

SUR UN CÉTACÉ

ÉCHOUÉ A LA COTE DE LA BARRE-DE-MONTS (VENDÉE)

LE 6 JANVIER 1877,

PAR M. ED. DUFOUR

Directeur du Muséum d'Histoire naturelle de Nantes.

Les tempêtes qui signalèrent la fin de décembre de l'année passée et le commencement de janvier de cette année, amenèrent à la côte de nombreuses épaves, et, entre autres, plusieurs cétacés gigantesques.

L'un de ceux-ci vint s'échouer sur la côte de la Vendée, au lieu dit la Jonction, à 4 kilomètres de la Barre-de-Monts, vis-à-vis l'île de Noirmoutier, dans la nuit du 6 janvier dernier. Balloté probablement par la tempête, et projeté contre les rochers, sa mort paraissait remonter à quelques semaines, et la putréfaction s'en était emparée.

Informé du fait par les journaux, vers la fin de janvier, et après avoir pris quelques renseignements, je me transportai sur les lieux, avec l'intention d'acquérir, s'il était possible, le squelette pour notre Musée.

Accompagné de notre collègue, M. Simoneau, instituteur public à la Barre-de-Monts, et correspondant de notre Société académique, qui m'a reçu avec la plus extrême obligeance, je me dirigeai vers la plage, guidé par les émanations de l'animal, perçues à plus de 2 kilomètres de distance sous le vent.

Son état de décomposition était, en effet, très avancé, et l'une des branches de la mâchoire supérieure, mesurant 4 mètres de longueur, s'en était détachée et gisait dans le voisinage.

Bien qu'il fut couché sur le flanc gauche, parallèlement au rivage, la mâchoire inférieure, par un effet de torsion dû à son poids, s'était ensablée.

L'animal, vendu depuis peu de temps, par la Marine, à des habitants de Notre-Dame-de-Monts, pour l'extraction de l'huile, mesurait 12 à 13 mètres de longueur totale ; la plus grande épaisseur du corps, ou le diamètre de la cavité thoracique avait au moins 3 mètres ; la queue, formant croissant, mésurait, d'une pointe à l'autre, près de 5 mètres, et les aîlerons ou nageoires pectorales avaient au moins 3^{m},50 chacun de longueur.

La peau, d'un noir bleu foncé sur le dos, que recouvraient d'assez nombreuses *coronules*, était d'un blanc rosé sous la gorge, présentant de nombreux sillons longitudinaux ou tuyaux profonds, caractéristiques du genre *Rorqual* ou *Balænoptera*. L'appendice dorsal, charnu, recourbé, que je n'ai pu voir, la putréfaction l'ayant détaché, mais dont l'existence, sur la région lombaire, au moment de l'échouement, m'a été affirmée, appuie encore cette détermination, ainsi que la nature des fanons, blanchâtres et très-courts, dont j'ai pu voir seulement quelques restes.

Quant à l'espèce, la grande envergure de ses aîlerons,

dont chacun atteint presque le tiers de la longueur du corps, ne permet de la rapporter qu'au *Rorqual longimane*, Kepoxkak, des Groënlandais ; Humpback ou Bunsch, des Anglais (*Balænoptera longimana*), habitant les mers du Nord, et dont je ne sache pas qu'on ait jamais signalé l'échouement sur les côtes de l'Europe.

Cette espèce, à l'état adulte, peut atteindre jusqu'à 26 ou 30 mètres de longueur ; aussi l'individu égaré dans nos mers était-il un jeune, ce qui ressort non-seulement de sa taille, mais de l'état de son squelette, dont les vertèbres lombaires se séparaient de leurs apophyses, adhérentes seulement par une matière cartilagineuse, décomposée par la putréfaction.

En raison de la rareté de l'espèce, j'aurais voulu acquérir le squelette, ou tout au moins les parties caractéristiques pour notre Musée.

Mais la disparition de parties essentielles, et l'âpreté des prétentions des possesseurs de l'animal, m'ont empêché, après avoir pris l'avis de notre Commission, de donner suite à ce projet.

Il m'a paru cependant utile de signaler la présence accidentelle sur nos côtes, d'une espèce qui pourrait bien ne s'y point retrouver de longtemps.

Nantes, le 25 mars 1877.

DÉCOUVERTE

DE

LA DOLOMIE CRISTALLISÉE

DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE

Par M. Ed. DUFOUR

Directeur du Muséum d'Histoire naturelle de Nantes.

Mon attention ayant été appelée dès la fin de 1873, sur une roche singulière, provenant de la carrière du *Grand-Bois,* hameau de l'Ecotais, commune de Vieillevigne, je me transportai au mois de juin de l'année suivante, dans cette localité, afin de reconnaître, s'il était possible, la nature et le mode de gisement d'une roche qui paraissait alors nouvelle pour le département.

L'examen attentif auquel je me livrai me conduisit dès ce moment, ainsi que le constatent mes notes de voyage, à la détermination de la roche principale exploitée dans la carrière. Mais je réserve scrupuleusement cette étude, qui fera l'objet d'une prochaine publication pour laquelle j'ai accepté récemment un engagement dont je tiens à m'acquitter.

Cependant, les recherches minutieuses que je fis à cette

époque m'ayant conduit à la découverte d'une espèce minérale, non encore signalée dans le département, dont la détermination est due à ma seule analyse et que j'ai rencontrée dans des circonstances de gisement toutes particulières et que je connais seul encore en ce moment, mais qui peuvent dès demain être divulguées, il m'a paru convenable de prendre date par la présente note.

A l'entrée sud de la carrière précitée, au contact d'un micaschiste grenatifère altéré, et dans les fissures de retrait d'une roche de couleur ocreuse, souvent friable, très-ferrugineuse, presqu'un minerai de fer, paraissant avoir subi par action métamorphique une véritable calcination, et dont je donnerai ultérieurement l'analyse, je trouvai (21 juin 1874) quelques petits cristaux se détachant facilement, trop facilement même de leur gangue, et dont les faibles dimensions et l'état fragmentaire rendaient l'étude assez difficile.

Leur couleur légèrement jaunâtre et leur transparence imparfaite ne permettant par l'examen de leurs caractères optiques, je constatai seulement qu'ils rayaient le spath calcaire et que leur dureté était presque comparable à celle de l'*Apatite* (chaux phosphatée) ; qu'ils étaient infusibles au feu du chalumeau, mais y prenaient une teinte brun-rougeâtre ; l'action de l'acide chlorhydrique, essayée à froid, paraissait d'ailleurs être nulle.

Ces premiers résultats, ne firent qu'exciter mon intérêt, et je me proposais de faire une analyse plus complète de ces cristaux.

Mais le travail considérable que je dus accomplir pour la réorganisation de notre Muséum, me força d'ajourner ce projet, dont la réalisation s'est encore trouvée retardée par d'autres publications que j'avais jugées plus pressantes.

Ayant enfin recouvré quelques instants de liberté, j'en

ai voulu profiter pour revenir à ce minéral dont les caractères m'intriguaient vivement.

J'eus l'idée d'essayer l'action de l'acide chlorhydrique bouillant, et je constatai qu'il se dissolvait alors complètement, avec une vive effervescence, et donnait une solution colorée en jaune par la présence du fer, bien que j'eusse employé un acide parfaitement pur et incolore.

Ce mode d'action, à chaud seulement, de l'acide chlorhydrique, m'indiquait la présence d'un carbonate de magnésie qui pouvait être la *giobertite;* mais la dissolution précipitant abondamment et se prenant presqu'en masse par l'action de l'acide sulfurique concentré, la présence de la chaux était démontrée et le minéral ne pouvait être qu'une *Dolomie ferrifère.*

Cette détermination était rendue plus probable encore par le voisinage d'une roche remarquable qui fera l'objet de l'étude annoncée précédemment, et dont j'avais constaté la nature magnésienne, malgré des indications erronées qui m'avaient longtemps écarté de la vérité.

Mais il était utile encore, pour qu'il ne pût rester aucun doute, de reconnaître la forme cristalline et de vérifier les propriétés optiques.

Je me rendis donc de nouveau dans la localité pour rechercher des cristaux plus convenables à cette dernière étude, et je fus assez heureux pour trouver dans les fissures de la même roche ocreuse, deux cristaux isolés, présentant le rhomboèdre primitif de la Dolomie, et sur l'un desquels il me fut possible de constater, malgré sa petitesse et sa transparence imparfaite, la double réfraction suivant la grande diagonale des faces. Quelques autres que j'ai recueillis présentent des formes secondaires et des macles de la même espèce minérale.

Il ne saurait donc plus rester aucun doute; et notre

département se trouve posséder une espèce assez rare, à l'état cristallisé, et intéressante, non-seulement en elle-même, mais à cause des inductions qu'on peut tirer de sa présence dans la localité où je l'ai ainsi rencontrée pour la première fois.

J'ajouterai que, bien qu'elle soit répandue en quantité notable dans la roche ferrugineuse où je l'ai trouvée tout d'abord, j'ai reconnu plus tard la présence de cette Dolomie, et en plus grande abondance, dans les joints de la roche sous-jacente exploitée pour macadam dans la même carrière, et à la surface desquels elle forme un enduit blanc cristallin, d'éclat nacré, et accidentellement d'admirables cristaux incolores ayant plus d'un centimètre de côté.

Mais, bien que la constatation de ce fait soit le résultat de ma propre observation, je me borne à le signaler, réservant, comme je l'ai dit, l'étude de la roche exploitée elle-même, qui fera l'objet d'une prochaine communication, dont la préparation m'occupe en ce moment, et pour laquelle une très-agréable collaboration m'est acquise.

Nantes, le 3 avril 1877.

EXCURSIONS BOTANIQUES

A L'ILE D'YEU

EN AOUT 1876 ET MAI 1877

PAR MM. VIAUD-GRAND-MARAIS ET MÉNIER

PROFESSEURS A L'ÉCOLE DE MÉDECINE DE NANTES.

L'Ile d'Yeu (*Insula Oia, Ile d'Oys*) (1) s'élève au-dessus des flots de l'Océan à 17 kilomètres environ du rivage de la Vendée, distance diminuée dans les grandes marées par

(1) L'origine du mot *Oia* est peu connue. Vient-il du mot *Ogia* de Strabon, d'οἶς brebis, d'*oia* petite ? Toutes ces opinions ont été émises. Quant à la transformation d'*ois* en *yeu,* elle n'est pas unique dans la langue française. Jusqu'au XVIe siècle, la Roche-sur-Yon s'appelait *Rocha super Oyonem,* et, de nos jours, *œil* fait au pluriel *yeux*.

L'orthographe *Ile-Dieu* employée par de la Fontenelle de Vaudoré et de la Pylaie, et pendant quelque temps par l'Administration, est erronée, quoique l'ancien chef-lieu s'appelle le Bourg de Saint-Sauveur. Elle n'est point celle des chartes, et a fait confondre l'île avec le Pilier ou *Insula Dei*. L'Ile d'Yeu et le Pilier sont désignés sous leurs noms respectifs d'*Insula de Oys* et d'*Insula Dei, dicta Piblers,* en 1205, par Pierre de la Garnache, dans l'acte de fondation de l'Abbaye de la Blanche, à Noirmoutier.

En 1755, Joussemet, curé de Saint-Sauveur, écrivait l'*Ile d'Ieu*, et, deux siècles auparavant, Garcie-Ferrande, dans son Grand routier, *Ile-Dieu.* Nous

le Pont d'Yeu, banc de galets partant de la côte de Notre-Dame-de-Monts, et que le reflux laisse alors à sec sur une longueur de trois kilomètres (1).

D'une forme oblongue, l'île a dix kilomètres suivant son grand axe dirigé de l'Ouest-Nord-Ouest à l'Est-Sud-Est, et près de quatre kilomètres dans sa plus grande largeur. Son extrémité Nord-Ouest est arrondie et porte le nom de Pointe du But ou des Chiens-Perrins; son extrémité Sud-Est, Pointe de la Rebour ou des Corbeaux, est au contraire irrégulière et rétrécie.

La côte est très-découpée, surtout au Sud (*Côte sauvage*), où elle est montagneuse et où ses falaises abruptes atteignent 20 et 30 mètres d'élévation. Au Nord-Est, elle est plus basse et présente des dunes derrière lesquelles se trouvent des marais transformés en prairies.

Le sol de l'île est tourmenté; une chaîne de hauteurs, dont le point culminant est Kerviroux, la parcourt dans sa longueur. Cette chaîne de partage des eaux, se renfle, au centre, en un plateau relativement assez étendu.

Dans les vallons qui en descendent coulent des ruisselets y entretenant un peu de fraîcheur et permettant à des Saules (*Salix cinerea* L.) et à quelques chétifs Ormeaux

ne citerons que pour mémoire l'opinion qui fait dériver le mot *Yeu* des yeuses ou chênes-verts, qui existaient, paraît-il, autrefois dans l'île. Elle est toute moderne, tandis qu'il est facile de suivre la transformation d'*Oia* en *Oys*, puis en *Yeu*.

(1) Le Pont d'Yeu, avec ses blocs entassés et ses galets, devait frapper l'imagination des populations voisines et leur a paru un commencement de chaussée destinée à unir l'île au continent. Une légende dit qu'il a été le résultat d'un défi fait par saint Martin à Satan, défi dans lequel celui-ci aurait eu le dessous. (Voir *Antiquités celtiques, traditions et légendes, par l'abbé Baudry*. Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée, 1864.)

La chaîne sous-marine se dirige du Nord-Est au Sud-Ouest, sur la partie la plus élevée de l'île.

(*Ulmus campestris* L.) d'y végéter. Ces Ormeaux et ces Saules sont presque les seuls arbres de l'île, et l'œil ne rencontre, comme dans les landes du Morbihan, que des blocs de granit épars, dont quelques-uns sont des restes de monuments druidiques (1).

Une ceinture de récifs formée de roches isolées entoure l'île de toute part, sauf dans sa partie Nord-Est, où la rade de la Conche offre un mouillage très-sûr et à fond vaseux.

Des deux ports, l'un, situé au Nord, est vaste et constitue, sous la protection de la citadelle, un excellent refuge en cas de guerre et un point de relâche dans les tempêtes, même pour des navires de 300 tonneaux. Le chef-lieu actuel lui doit son nom de Port-Breton ou de Port-Joinville. L'autre, sur la côte Sud, appelé le Port de la Meule, n'est qu'une crique où les petites embarcations peuvent seules pénétrer et où elles sont si peu abritées du ressac, que, par les gros temps, il faut les haler à terre.

Le noyau de l'île est un granit grossier et tendre à la surface, où il fait parfois place à du gneiss et même à du micaschiste. Ce granit devient d'un grain plus fin en pénétrant à une certaine profondeur; celui que l'on extrait des envi-

(1) La *Roche aux petits fadets* ou *Maison de la Gournaise, les Tabernaudes,* la *Planche à Puare,* la *Roche aux frads* et un grand nombre de débris de menhirs dont le plus remarquable, l'*Aiguille du Chiron-Ragon,* a été, dit Joussemet, débité au commencement du siècle dernier pour faire les marches de la porte de l'église de Saint-Sauveur. — « La tradition, ajoute le bon curé, raconte que toutes ces pierres ont été mises debout par les nains bretons, qui ont apporté à l'Ile d'Yeu la race des petits chevaux. » *Mémoire sur le littoral du Bas-Poitou.*

On consultera avec intérêt, pour les monuments druidiques de l'Ile d'Yeu, le travail de Bachelot de la Pylaie (*Comptes-rendus de la deuxième session du Congrès scientifique de France tenue à Poitiers en* 1834). Tous ces monuments, menhirs, dolmens et pierres alignées, sont en granit de l'île.

rons de la forteresse est noir, très-dur et d'une grande beauté.

Çà et là, au Caillou-Blanc en particulier, affleurent de gros blocs de quartz saccharoïde d'un blanc éclatant.

Les alluvions sont représentées, dans les bas-fonds, par un sable argileux et ocreux, employé comme mortier, et appelé *terre rouge*. Il est séparé de la terre végétale par une couche de cailloux roulés ou par des magnats irréguliers et ferrugineux désignés dans le pays sous le nom de *renards,* et appelés poudingues par les minéralogistes.

Grâce à l'escarpement de ses falaises et à la mer sauvage qui s'y brise, l'Ile d'Yeu n'est pas toujours d'un atterrissage facile, et il est parfois impossible d'en sortir. Il y a quelques années, elle était souvent privée, chaque hiver, pendant une semaine et plus, de toute communication avec le continent. Depuis qu'un bateau à vapeur fait le service de la Poste, ces semaines de complet isolement se sont changées en jours, et le carême impromptu n'y est plus possible (1).

(1) Chaque matin, le paquebot, appelé la *Vendée,* part de Port-Joinville, touche à l'embarcadère de la Barre-de-Monts, situé dans le Goulet de Fromentine, en face de l'île de Noirmoutier, et repart presque immédiatement pour l'Ile d'Yeu. Ce service est aussi régulier que le permettent le temps et la marée, et le trajet, qui est d'environ vingt-quatre kilomètres, se fait en moyenne en trois heures.

La sûreté de la rade de Fromentine et la facilité qu'on a d'y pénétrer presque en tout temps, ont fait préférer la Barre, comme escale, à Saint-Gilles et aux Sables-d'Olonne, plus éloignés du reste de Port-Joinville.

Le départ de la Barre ne correspond avec le train partant le matin de Nantes qu'aux nouvelles et aux pleines lunes et les deux jours qui les précèdent et qui les suivent. En dehors de ces jours, le voyageur doit coucher à Beauvoir et prendre le lendemain le courrier de la Barre.

Les navires à voiles ne peuvent, à cause des hauts-fonds et la direction des courants, entrer dans le Goulet qu'au moment où la mer est presque

Les conditions du voyage n'en restent pas moins assez pénibles, comme toutes les fois qu'il faut compter avec la mer. Elles n'ont point cependant effrayé les naturalistes.

Bachelot de la Pylaie a passé plusieurs mois dans l'île, en 1832 et 1835, et son attrait pour les monuments druidiques et pour les poissons ne lui fit pas dédaigner l'étude des plantes (1).

M. l'abbé David, professeur de botanique au séminaire des Sables-d'Olonne, l'a visitée au mois d'août 1847, M. A. Gobert en juillet 1854, et M. le Dr Ch. Thoinnet en 1859 et 1863. Les deux premiers n'y passèrent qu'une journée; le dernier, plusieurs semaines, consacrant à des herborisations les courts loisirs que lui laissait le soin des malades.

Au mois de septembre 1852, M. Lloyd vint y séjourner plusieurs jours et y fit une riche récolte de plantes, tant terrestres que marines. Il y signala le *Rumex bucephalo-*

pleine et ils n'en sortent que lorsqu'elle commence à baisser. Le bateau à vapeur a plus de latitude, il peut entrer à tiers de flux et sortir aux deux tiers de reflux. Le troisième ou le quatrième jour après la lune, il part de l'île à cinq heures du matin et de la Barre à huit heures et demie, et chacun des jours suivants il offre trois quarts d'heure de retard; tout cela, sauf l'inspection, les jours où se nettoie la chaudière, les incidents imprévus, etc. Le nettoyage de la chaudière a lieu deux fois par mois, vers le 15 et le 30, et dure deux jours, d'ordinaire un vendredi et un samedi. Le service se fait alors par une chaloupe, qui peut être retenue par le calme, ou sur laquelle on est exposé, si le vent est mauvais, à passer seize heures et plus en mer.

(1) M. l'abbé Pontdevie, un des hommes connaissant le mieux tout ce qui a trait au littoral vendéen, nous a communiqué, entre nos deux voyages, une copie d'un intéressant mémoire de la Pylaie sur l'Ile d'Yeu. Qu'il en reçoive nos meilleurs remercîments.

La partie botanique y est traitée d'une façon remarquable, et l'on est surpris du nombre de plantes reconnues par de la Pylaie, quoique ses herborisations aient eu lieu en hiver.

phorus L., et y découvrit près du vieux château une algue nouvelle à aspect lichénoïde, le *Melobesia crassa* (1).

En avril 1874, notre regretté maître Weddell débarquait à son tour sur ce bloc de granit, dans le but d'en étudier les lichens. Il a publié l'année suivante le résultat de ses recherches dans les *Bulletins de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg* (2).

PREMIÈRE EXCURSION

DU 8 AU 12 AOUT 1876.

Le 8 août 1876, nous entreprenions à notre tour le voyage de l'Ile d'Yeu, ne comptant y passer que la journée du lendemain.

A sept heures du matin, exacts au rendez-vous que nous nous étions donné, nous nous serrions la main sur

(1) M. Lloyd est retourné dans l'île depuis nous, au mois de juin 1877, et nous a communiqué les résultats de ses herborisations. Ils nous ont servi à compléter la liste des plantes de l'Ile d'Yeu, que nous avons adressées en 1877 à la Société botanique de France.

M. Lloyd a aussi revu toutes nos plantes phanérogames critiques. Que cet excellent maître reçoive ici l'expression de notre gratitude.

(2) *Excursion lichénologique dans l'Ile d'Yeu*, par H.-A. Weddell. Weddell indique dans l'île cent dix espèces de lichens et un grand nombre de variétés. Parmi ces espèces, plusieurs lui ont paru entièrement nouvelles : *Collema Schraderulopsis*, *Lecanora actophila*, *L. rimularum*, *L. prosechoides* var. *æruginascens*, *L. microthallina*, *Acarospora amphibola*, *Verrucaria scotina*, *V. antricola*, *V. marinula*, etc.

la côte de la Barre, l'un de nous étant accompagné de son fils. Le bateau seul manquait, malgré ce qui nous avait été écrit de l'Ile d'Yeu.

Fatigués de l'attendre et n'apercevant aucune fumée sur la mer, nous allâmes au bourg même de la Barre rendre visite à l'instituteur, M. Simoneau, qui nous donna avec la plus grande obligeance de précieuses indications sur l'Ile d'Yeu, où il a longtemps résidé (1), et nous nous mîmes à herboriser dans les dunes et les champs voisins.

Nous recueillîmes :

Dans les champs et le long des chemins, en revenant de la Barre :

Lepidium ruderale L., *Salvia Verbenaca* L., *Onopordum Acanthium* L., *Chrysanthemum segetum* L., *Crepis fœtida* L., *Fœniculum officinale* All., *Atriplex Bonus Henricus* L., sans doute échappé des jardins, *Reseda lutea* L., *Heliotropium europæum* L., *Apium graveolens* L., *Scirpus maritimus* L., *Pastinaca sativa* L. var. *sylvestris*.

Dans les dunes : *Galium arenarium* D.C., *Eryngium campestre* L., et *E. maritimum* L., *Convolvulus Soldanella* L. en fruits, *Helichrysum Stœchas* D.C., *Plantago lanceolata* L. var. *lanuginosa*, *Centaurea aspera* L., qui croît aussi à la Fosse, sur la rive noirmoutrine, *Artemisia crithmifolia* D.C., *Kœleria cristata* Pers., *Festuca dumetorum* L., *Herniaria glabra* L. et *H. hirsuta* L., *Euphorbia Paralias* L. avec sa grosse chenille dont la peau offre le

(1) M. Simoneau a publié depuis quelques années, dans le *Journal de Luçon*, d'intéressants articles sur l'Ile d'Yeu et les réunit dans un travail, actuellement sous presse, intitulé : *Histoire de l'Ile d'Yeu, par M. Simoneau, ancien instituteur public à Port-Joinville.* Nous y renvoyons pour la description des lieux remarquables et autres curiosités de l'île et aussi pour les événements mémorables qui s'y sont passés.

vernis et les vives couleurs de certaines toiles cirées; *Bromus diandrus* Curtis, *Calamagrostis arenaria* Roth., *Cynodon Dactylon* Pers., *Triticum* (*Agropyrum*) *repens* L., var. *glaucum*, dont quelques épis portent un sclérote, *Dianthus gallicus* Pers., *Silene portensis* L., *Asperula cynanchica* L., *Brassica Cheiranthus* Vil., *Ononis repens* L. forme très-épineuse et couchée des sables maritimes, vulg. *Rets de caille*, *Silene conica* L., en fruits et desséché, *Vincetoxicum officinale* Mœnch., *Silene Otites* Smith, *Scirpus Holoschœnus* L., *Jasione montana* L. var. *maritima*, *Matthiola sinuata* R. Br., à tige pubescente (en fruits et en pousses nouvelles), *Buplevrum aristatum* Bart., *Aira canescens* L., *Medicago marina* L., *Sedum acre* L., en jeunes pousses, *Armeria plantaginea* Willd., *Phleum arenarium* L. desséché, *Thrincia hirta* Roth., *Carex arenaria* L., avec *Uredo caricina* D. C., *Barbula ruraliformis* Besch. fructifié, et *Trichostomum flavo-virescens* Bruch. (ces deux mousses extrêmement communes); diverses variétés de *Cladonia furcata* Huds., dont l'une (var. *racemosa* Fr. forme *hamata* Del.) brune à divisions raides et pointues, est toute couverte en-dessous d'une poussière blanche sorédifère (1).

Sur la haute dune d'où l'on surveille l'arrivée du bateau

(1) M. Simoneau nous a envoyé plusieurs lichens recueillis par lui; les uns, dans la partie des dunes semées de Pins et dite Forêt domaniale de la Barre : *Cladonia pungens* Fr. var. *nivea* Del. *Ramalina calicaris* var. *farinacea* Nyl., *Lecidea eleochroma* Ach., etc.; les autres, sur des arbres bordant le chemin de Beauvoir : *Lecanora subfusca* var. *argentata* Ach., une forme de *L. subfusca* sans thalle, *Arthonia galactites* Duf., *Lecidea canescens* Ach., *Lecidea albo-atra* Ach., etc.

Tous les lichens cités dans ce travail ont été revus et nommés par notre regretté maître Weddell, et les *Ramalina*, par M. le Dr Nylander, à qui nous offrons ici nos respectueux remercîments.

et où nous dérangeons un lapin de sa sieste, se trouvent des tiges desséchées d'Ajonc répandues sur le sable pour protéger les semis de Pins. Elles sont couvertes de *Xanthoria parietina* Fr. d'un jaune très-vif et à divisions écartées, de *Physcia stellaris* var. *tenella* Nyl. et de *Lecanora cerina* Ach.

Sur quelques points le figuier, *Ficus Carica* L., vient sans culture et atteint d'assez grandes dimensions. Il produit un fruit rouge-vineux et court.

Dans les trous d'eau des dunes, servant de lavoirs, abondent le *Zanichellia palustris* Willd. et le *Chara fœtida* Braun.

Au village même de l'Embarcadère, nous tombons sur un véritable champ de *Pancratium maritimum* L. aux fleurs embaumées. Ce champ de *Pancratium* est formé par la base de la dune située derrière le chalet de M. de Saint-Géniès. Nous retrouvons cette belle plante en grande abondance dans les sables longeant la mer au Nord du village et cela dans un espace d'environ 300 mètres. D'après M. Simoneau, elle existe sur d'autres *trères,* ou mer de sable du voisinage, et en particulier au quartier des Rives, au lieu appelé la Fortinière (1).

Sur la grève, nous récoltons le *Salsola Kali* L., l'*Atriplex rosea* L. et le *Cakile maritima* L. à fruits lancéolés (*C. Serapionis* Lobel, d'après Lloyd).

(1) Le *Pancratium* recherche les sables mouvants et légèrement inclinés. Il y pousse presque seul, redoutant le voisinage des Carex et des Graminées à racines traçantes. Ces conditions de végétation font qu'il est parfois enfoui sous des éboulements ou des trombes de sable. Il reparait dans les mêmes lieux après plusieurs années et son bulbe se trouve fréquemment à une grande profondeur (quelquefois un mètre cinquante et plus). Cette Amaryllidacée est considérée comme vénéneuse et ses graines assez grosses arrivent à maturité dans les premiers jours d'octobre.

Dans les vases même du Goulet, se présente le *Zostera marina* L., dont plusieurs pieds sont en fleurs. Il forme un véritable gazon sous-marin. Il est connu dans le pays sous le nom de *Liame,* et se vend à Nantes sous celui de *Guinche marine,* pour faire des matelas.

A deux heures, le paquebot touchait à l'estacade. Nous montions à bord et faisions la connaissance de son excellent capitaine, M. Lacroix. Une demi-heure après, nous sortions du Goulet; nous effleurions l'extrémité Sud-Ouest de Noirmoutier (la Pointe de la Fosse), et nous entrions dans la passe du Braillard où, au lieu des lutins des légendes (1), se voient de nos jours des bouées rouges à ceinture blanche et portant le nom du haut-fond.

Une fois les bouées passées, nous tournons le dos à l'île de Noirmoutier, dont nous venons de longer la côte Sud et nous nous dirigeons droit sur Port-Joinville, qui apparaît confusément dans la brume.

La mer est belle, quoique légèrement houleuse et une troupe de marsouins jouent sur les flots. Le capitaine nous signale les points saillants de la côte du Pays de Monts, que nous entrevoyons à l'Est. Deux moulins, dont l'un vient éclipser l'autre sur la côte de Notre-Dame, indiquent la moitié de la route. L'île devient de plus en plus distincte. Voici la Pointe des Corbeaux avec son phare, le petit Bois de pins, le Bourg, Port-Joinville, la Citadelle, le Grand-

(1) « Là, écrit M. l'abbé Baudry *(loc. cit.),* certains lutins, connus sous le nom de *Braillards,* poussent des cris plaintifs la nuit des tempêtes, quand le vent souffle avec le plus de violence. Les marins, persuadés que ce sont des naufragés ou des *âmes en peine* qui réclament leur secours, se jettent à l'eau et nagent à leur rencontre; mais plus ils avancent, plus le courant semble emporter les Braillards. Les perfides! ils reculent jusqu'à ce qu'ils aient entraîné leurs bienfaiteurs dans l'abîme. Alors ils se soulèvent au-dessus des vagues, rient aux éclats et disparaissent. »

Phare, la Pointe du But surmontée par le sémaphore, Kerchalon, Ker-Pierre-Borny et un grand nombre d'autres villages.

A cinq heures, des bouées de même forme que celles du Braillard, mais de livrée différente, dansent près du navire; les deux tours de la ville se mettent en ligne, ce qui nous permet d'entrer dans le port, et quelques instants après nous débarquons sur le môle au milieu d'amis venus au-devant de nous.

Le soir fut consacré à préparer l'excursion du lendemain et notre hôte, M. Auger, juge de paix de l'île, nous indiqua les points les plus intéressants à visiter et s'offrit de nous servir de guide, ce qui fut accepté avec reconnaissance.

Il fut convenu que la côte Sud serait visitée de l'Anse des Vieilles aux Corbeaux, que le déjeûner aurait lieu dans la petite maison de campagne que M. Auger possède à l'extrémité de cette pointe, et que le reste de la journée serait consacré à l'exploration des falaises de la Meule, du Château et du Châtelet, avec retour par la coulée de Saint-Hilaire. C'était le moyen de voir beaucoup de points intéressants dans le seul jour que nous devions passer dans l'île.

PREMIÈRE HERBORISATION.

Saint-Sauveur et la côte Sud de la Pointe des Corbeaux au Châtelet.
(9 *août* 1876.)

Le 9 août, dès l'aurore, nous étions debout, préparant nos boîtes et nos cartables, et aidant notre excellent hôte à mettre dans sa voiture le pain et des provisions destinées au déjeûner.

La flamme placée au sommet du phare de la ville indi-

quait du beau temps au large ; le ciel était bleu partout, la mer splendide, et l'air, un peu fort pour nos poumons, nous arrivait tout imprégné d'effluves salins.

A six heures, nous suivions le chemin de Port-Joinville à la Meule, chemin montant et dont la roche fait en partie les frais. Pas un arbre en vue, mais de tous côtés des blocs de granit.

Les champs secs et brûlés offrent deux modes de clôture : tantôt, et c'est le cas le plus fréquent, ils sont entourés de terriers sur les talus desquels poussent la Ronce (*Rubus fructicosus* L.), l'Ajonc (*Ulex europæus* L.), seule espèce de ce genre rencontrée dans l'île par M. Lloyd et par nous, et la Frangonette (*Ruscus aculeatus* L.) ; tantôt, au contraire, par des murs en pierres sèches couronnés par des touffes de *Festuca ciliata* D. C., murs ayant fourni une riche récolte de lichens à Weddell et colorés parfois presque entièrement en jaune par le *Xanthoria parietina* Fr., var. *aureola*.

Partout dans ces champs se montre le *Pteris aquilina* L., véritable plaie pour le cultivateur, le *Raphanus Raphanistrum* L. avec ses deux variétés à fleurs blanches et jaunes, l'*Heliotropium europæum* L., le *Chrysanthemum segetum* L., l'*Hypericum humifusum* L., le *Gnaphalium luteo-album* L., l'*Eryngium campestre* L., le *Rumex Acetosella* L., et les *Filago germanica* L., *gallica* L. et *montana* L.

Dans les haies nous apercevons le *Lonicera Periclymenum* L., le *Senecio Jacobea* L., l'*Arum italicum* Mil. (1), le *Scrophularia Scorodonia* L., le *Marrubium vulgare* L.,

(1) De la Pylaie distingue à l'Ile d'Yeu trois formes d'*Arum* : la première, à grandes feuilles d'un vert uniforme ; la seconde, à nervures se dessinant par une couleur plus claire, d'un ton jaune-blanchâtre ; la troisième, plus petite, offrant sur les feuilles comme des taches d'encre. Nous

le *Datura Stramonium* L., les *Juncus effusus* L., et *glaucus* Ehrh., le *Mentha aquatica* L., etc.

Les pelouses sèches nous offrent l'*Helianthemum guttatum* Mil. en pousses nouvelles, des débris de *Mœnchia erecta* Ehrh., et de *Romulea Columnæ* Sébast., l'*Aira præcox* L., l'*Alchemilla arvensis* Scop., le *Plantago Coronopus* L. type, le *Tillæa muscosa* L., le *Poa bulbosa* L., le *Cladonia furcata* Huds. var. *racemosa* et le *Cladonia firma* Nyl.

La route continue à s'élever et à Kerbossy nous atteignons la chaîne des hauteurs. Devant nous, le terrain s'abaisse en vallée, puis se relève pour former les falaises de la côte sauvage et nous apercevons à l'horizon une sorte de mur noir, que M. Auger nous dit être le sommet des ruines du Vieux Château. A droite est la Citadelle et plus loin le Grand-Phare et de nombreux villages; à gauche, le Bourg et la partie basse et rétrécie de l'île.

Le plateau sur lequel nous sommes est trop horizontal pour l'écoulement des eaux, qui, après les pluies, s'accumulent dans les sillons, au grand préjudice de l'agriculture et y favorisent l'apparition du *Ranunculus Philonotis* Ehrh. et des *Juncus bufonius* L. et *Tenageia* Ehrh.

Les villages situés à notre droite offrent dans leur nom, comme le Port, une empreinte bretonne (Kerborny, Kerchauviteau, etc.) La Cadouère ne fait exception qu'en apparence, portant dans les vieux titres le nom de Keradouère. A gauche et devant nous, les villages et les métairies ont au contraire des noms entièrement français (la Croix, la Meule, les Sables); et quand ils dérivent d'un nom d'homme, ils se terminent en *ière*, comme au continent

avons rencontré ces diverses variétés, qui nous paraissent toutes se rattacher à l'*Arum italicum*. La dernière même ne nous a pas présenté le spadice rouge-noirâtre de l'*Arum maculatum* L.

voisin, ex. la Martinière. Il semble qu'autrefois l'île ait été divisée en deux parties, l'une bretonne et l'autre poitevine.

— Y a-t-il, demanda l'un de nous, des différences dans le type et le langage entre la population du Nord et celle du Sud ?

— Aucune, répondit notre guide. Si la population est d'origine multiple, elle s'est unifiée sous l'influence du milieu et des mariages ; le type est le même et le langage n'offre pas de différence notable. Le patois de l'île ne renferme pas plus de mots bretons que celui du continent de la Vendée. Les Islais du Nord et ceux du Sud se distinguent toutefois par les noms qu'ils se donnent, les premiers portant le nom d'*hommes de la Fouras* ou de la forêt, les autres celui de *gens du Greuzland ;* ce dernier mot, d'origine germanique et probablement d'importation normande, est resté inexpliqué.

— Ne serait-ce pas, hasarda son interlocuteur, une corruption du mot *Kreuzland*, ou pays de la Croix, et cette expression de gens de Kreuzland n'aurait-elle pas eu la signification de chrétiens par opposition à celle de gens de la forêt ou de sauvages donnée aux populations du Nord, restées plus longtemps attachées aux croyances druidiques et aux superstitions païennes ?

— Cette étymologie, quoique neuve, peut être soutenue, répondit M. le juge de paix. Elle a pour elle la ressemblance des mots et c'est dans la partie appelée Greuzland que se trouve le village de la Croix, qui fournissait autrefois un grand nombre de capitaines de barque, alors que la navigation se faisait par les anses, aujourd'hui trop ouvertes, des Vieilles et des Fontaines et par le port de la Meule ; mais nous n'avons pas d'archives et la tradition est muette. De nombreux monuments druidiques se ren-

contrent dans le Nord et dans l'Ouest de l'île, tandis qu'ils sont extrêmement rares dans l'Est.

Laissant de côté la route de la Meule, nous nous dirigeons alors vers le Bourg ou Saint-Sauveur. Le Bourg, ancien chef-lieu de l'île, dont il occupe presque le milieu, n'a plus que 400 habitants. Il possède une caserne renfermant une partie de la garnison, un hôpital et la manutention militaire. Sa vieille église romane, qui a été l'objet de réparations et de reconstructions, n'a pas complètement perdu son cachet primitif. Sa tour carrée, surmontée d'une flèche conique, est un amer, et pendant nos guerres maritimes, elle a servi de lieu d'observation et de signaux télégraphiques.

Autour de l'église se trouve en grande abondance des débris de briques romaines et s'observent d'anciennes inhumations dans lesquelles les fosses sont garnies de pierres posées de champ, remplacées parfois par de grandes tuiles à rebords ; les corps y sont superposés.

Le *Festuca ciliata* D. C. est sur tous les murs, dont plusieurs présentent aussi la variété à folioles obtuses du *Polypodium vulgare* L. (1). Sur la place, nous recueillons le *Scolymus hispanicus* L., déjà signalé par M. l'abbé David, le *Centaurea Calcitrapa* L., le *Marrubium vulgare* L., le *Verbascum floccosum* Waldst., et le *Coronopus Ruellii* Dalechamp.

En allant du Bourg au village de la Croix, nous aperce-

(1) M. F. Fourage, sous-patron de douanes à Port-Joinville, à l'extrême complaisance duquel nous devons un grand nombre de plantes de l'Ile d'Yeu, nous a envoyé trois autres formes du *Polypodium vulgare* : l'*acutilobum*, le *serratum* et le *cambricum* (ce dernier, très-découpé, venant de la pierre Saint-Martin), et, de plus, les *Asplenium Adianthum nigrum* L. et *lanceolatum* Sm., recueillis par lui au Puits des Suisses. M. Fourage a été, dans ses moments de loisirs, le compagnon d'une partie de nos herborisations.

vons de la route le *Pastinaca sativa* L., var. *sylvestris* (*P. sylvestris* Mill.), dont la variété *sativa* (*P. sativa* Mill.) à folioles plus rétrécies et luisantes et à grosse racine, ne nous paraît pas cultivée dans l'île comme elle l'est à Noirmoutier, au village du Vieil ; le *Conium maculatum* L., l'*Onopordum Acanthium* L., le *Brachypodium pinnatum* P. B., l'*Iris fœtidissima* L., le *Kentrophyllum lanatum* D.C., l'*Inula Pulicaria* L., l'*Echium vulgare* L., le *Dipsacus sylvestris* L., les *Verbascum blattarioïdes* Lmk. et *floccosum* Waldst., et de nouveau le *Scolymus hispanicus* L., qui se montre presque jusqu'au village de la Martinière.

Sur un des côtés du chemin se voit une pierre plate avec une croix gravée en creux. Elle sert à déposer les morts du village de la Croix et de l'extrémité Sud-Est de l'île, que l'on conduit à l'église de Saint-Sauveur (1).

Non loin se trouve un terrain vague, où autrefois les nouveaux mariés devaient s'arrêter pour danser, de peur que le Malin n'entrât dans leur maison.

Là nous descendons de voiture, laissant M. Auger partir seul pour les Corbeaux et nous nous dirigeons vers l'Anse des Vieilles.

Chemin faisant, nous recueillons dans la dune les plantes suivantes : *Chondrilla juncea* L., *Festuca uniglumis* Ait., *Thrincia hirta* Roth. var. *arenaria*, *Tribulus terrestris* L., *Erodium sabulicolum* Jord., velu, blanchâtre, en rosettes à courts rayons et à fleur rose pâle ou blanche et dont il est difficile de ne faire qu'une forme de l'*Erodium cicutarium* L'Her.

(1) Une pierre de même sorte, mais mieux gravée, se trouve à l'entrée du Bourg, sur la route du Port ; elle est à peu près sans usage depuis qu'il y a une église à Port-Joinville.

Le *Rumex bucephalophorus* L. à sépales internes munis de chaque côté d'aiguillons recourbés, se montre alors à nous. C'est une des bonnes plantes de l'Ile d'Yeu; mais elle n'acquiert pas en ce point la belle végétation qu'elle présente dans les dunes du Nord-Est, en particulier au Bois de Pins. — Est-ce ce Rumex que, dans ses notes, de la Pylaie désignait sous le nom de *Rumex ovinus* ?

Nous récoltons ensuite l'*Helichrysum Stœchas* D. C., le *Büplevrum aristatum* Bart., le *Dactylis hispanica* D. C., simple variété du *Dactylis glomerata* L., qu'il reproduit par la culture, quelque différent qu'il en soit en apparence; le *Phleum arenarium* L. et le *Silene conica* L. desséchés, le *Thesium humifusum* D. C., l'*Hernaria hirsuta* L., et l'*H. glabra* L., var. *ciliata* Babingt., l'*Eryngium campestre* L. commun et l'*E. maritimum* L. assez rare.

Bientôt nous sommes distraits de notre herborisation par le spectacle qui se déroule sous nos yeux. L'Anse des Vieilles est à nos pieds avec ses falaises rougeâtres. Cette couleur est due à de l'eurite à teinte d'aventurine qui entre dans la composition de leurs granits et qui y forme d'importants filons.

Aux deux extrémités s'avancent deux caps diversement découpés, et au milieu de la baie est un rocher, en ce moment non entouré par la mer; il est surmonté des débris du Fort des Dames, restes de constructions unis par un ciment rouge, devenu plus dur que la pierre.

Au large, des écueils montrent au-dessus de la mer resplendissante et inondée de soleil leur tête chauve et noirâtre. Ce sont les Ours des Vieilles, récifs dangereux et sur lesquels les flots hurlent aux jours de tempête.

C'est aux ruines qu'elle présente, qui indiquent un point anciennement habité et ayant servi de port, que l'Anse des Vieilles doit son nom.

Tous les rochers qui bornent la mer sont riches en lichens à thalle crustacé, en *Lecanora* surtout, (*L. Parella* Ach. portent d'énormes apothécies, *tartarea* Ach., stérile, *glaucoma* Hoffm., *sulphurea* Hoffm., etc.)

Le *Ramalina scopulorum,* tel que l'entendait Acharius, y offre les formes les plus diverses, ainsi que l'avait déjà remarqué la Pylaie (1); mais pour réunir ces formes, il faut parcourir la côte Sud, car elles n'existent pas toutes à l'Anse des Vieilles.

M. Nylander, le maître de tous les lichénographes, a séparé celles dont la médulle donne une coloration d'un rouge-ferrugineux avec la potasse, de celles qui n'offrent pas cette réaction. Il a conservé aux premières le nom de *R. scopulorum,* et donné aux secondes celui de *R. cuspidata,* tout en faisant remarquer la très-grande ressemblance qu'il y a entre elles (2).

Weddell les a réunies de nouveau sous le nom de *R. scopulorum* et a fondu dans la même espèce, avec le titre de variétés, deux autres Ramalines intéressantes, le *R. Curnowii* Cromb. et le *R. subfarinacea* Nyl.

« Si l'on mouille, dit-il, (*Lich. de l'Ile d'Yeu,* p. 261), le

(1) « Toutes les parties battues par les vents se couvrent de *Ramalina scopulorum,* qui se présente comme un gazon rigide à leur superficie. Lorsque ce végétal se trouve dans des expositions au Nord et au Nord-Est, il perd sa finesse, se gonfle, devient arqué et fréquemment difforme ; c'est une toute autre plante. » *Manusc. cit.*

Les formes *crassa* et *incrassata* se rencontrent tout aussi bien sur la côte Sud qu'au Nord.

(2) *Forsan non vere specie differt à Ramalina scopulorum, tamen, præsertim ob reactionem kalicam deficientem, seorsim hic est exponenda* (*Recognitio monographica Ramalinarum.* Bull. de la Soc. Linn. de Normandie, 1868 et 1869, p. 159).

tissu médullaire du *R. scopulorum* avec une solution de potasse caustique, on voit ce tissu prendre chez certains individus une couleur jaune qui passe plus ou moins rapidement au rouge-ferrugineux (1), tandis que, chez d'autres, il n'éprouve aucune modification. On peut obtenir ainsi deux groupes d'individus différant entre eux par un caractère chimique, mais parfaitement identiques sous tous les autres rapports. — Je ne puis, en conséquence, ajoute-t-il, me résoudre à adopter le dédoublement de cette espèce. »

Il nous paraît, en général, possible de distinguer à simple vue les deux espèces admises par M. Nylander, du moins dans leurs formes grêles ou typiques. Le *R. cuspidata* se présente d'ordinaire en tiges raides et courtes, portant ou non des apothécies subterminales ; il aime les plans presque horizontaux. Le *R. scopulorum*, au contraire, est le plus souvent pendant et recherche les rochers plus ou moins verticaux. Il est relativement peu commun à l'Ile d'Yeu. Mais si la distinction est possible dans les formes typiques, elle devient très-difficile en dehors de la réaction pour les plantes déformées, épaissies, (les *R. scopulorum* var. *incrassata* Nyl. et *R. cuspidata* var. *crassa* Del.). La première, celle qui rougit sous l'influence de la potasse, offre cependant les formes les plus contournées. Des plantes, fort ressemblantes à la vue, donnent : les unes, une ré-

(1) La réaction est beaucoup plus variable comme intensité et comme promptitude que pour les *Parmelia* (les *P. perforata* et *saxatilis*, par exemple). Tantôt, elle est d'un rouge vif et immédiate ; c'est ainsi que se sont conduits des *R. scopulorum* var. *incrassata*, que M. l'abbé Dominique nous a rapportés de Saint-Servan ; ailleurs elle est plus lente, et la couleur reste davantage dans les tons ferrugineux ; parfois même elle est tellement lente, que l'on peut craindre d'avoir affaire à une escharre, plutôt qu'à une véritable réaction colorée.

action caractéristique; d'autres, aucune réaction; d'autres, une couleur jaune-orange-vif ne passant pas au rouge.

Les deux autres Ramalines que Weddell réunissait au *Ramalina scopulorum* sous le titre de variétés, se récoltent surtout du côté de la Meule et du Vieux-Château.

Son *Ramalina scopulorum* var. *subfarinacea* (*R. subfarinacea* Nyl.) est petit, grêle, rameux, très-sorédifère et rappelle beaucoup par son aspect extérieur le *R. farinacea,* mais au contact de la potasse, sa médulle se colore en rouge.

La seconde forme qui vient en abondance sur les rochers bas placés sur le sommet de la falaise, à quelque distance de la mer, offre des tiges noires dans leur quart inférieur. Jeune, elle a une couleur glaucescente à l'état humide et présente des extrémités bifurquées et à pointes noires; ses spermogonies sont noires extérieurement. Weddell la nommait *R. scopulorum* var. *nigripes,* et c'est elle que Crombie a décrite sous le nom de *R. Curnowii.* Sa médulle ne donne aucune réaction avec la potasse et M. Nylander la considère comme une sous-espèce ou variété du *R. cuspidata.* Elle fructifie parfaitement à l'Ile d'Yeu. Nous l'avons reçue d'Houat, et recueillie à Noirmoutier et au Bourg de Batz (1).

Le rocher qui porte les restes du Fort des Dames offre une autre Ramaline intéressante, à thalle large, épais, dé-

(1) L'île de Noirmoutier offre un certain nombre de *Ramalina* curieux. Le *R. pusilla* Le Prév. y est commun sur les chênes-verts des bois de la Chaise et du Pélavé et il y fructifie parfaitement. M. Nylander y a signalé une variété du *R. cuspidata* qu'il a appelée *subvittata (thallo longitudinaliter albido-striato, vel albido-subvittato).* Le *R. evernioïdes* y fructifie, dans sa forme arboricole au bois de la Chaise, à la Blanche et au Pélavé et, dans sa forme saxicole, sur l'îlot du Pilier.

coupé sur le bord et à face inférieure aréolée, blanchâtre, offrant une poussière sorédifère due à la dénudation de la couche corticale et qui lui donne un aspect evernioïde. C'est une forme à thalle épais de *Ramalina evernioïdes* Nyl., et Weddell à qui nous l'avons communiquée, se proposait de lui donner le nom de *R. evernioïdes* var. *saxorum* (1).

Sur ce rocher croît en abondance le *Statice occidentalis* Ll., récolté dans l'île pour la première fois par M. l'abbé David et que nous retrouverons sur toute la falaise, des Corbeaux au Vieux-Château.

En longeant le partie supérieure de la côte pour nous rendre aux Corbeaux, nous recueillons le *Vincetoxicum officinale* Mœnch., le *Plantago carinata* Schrad., en maigres échantillons, le *Juncus maritimus* Lmk., le *Bromus mollis* L., forme des sables maritimes, le *B. molliformis* Ll. à arêtes tortillées divariquées, l'*Œnanthe Lachenalii,* Gmel., le *Schœnus nigricans* L., l'*Anagallis tenella*, L., le *Samolus Valerandi* L., le *Juncus supinus* Mœnch., le *J. bufonius* L., l'*Erythræa pulchella* Fries, le *Phragmites communis* L., poussant là où suintent des sources descendant des rochers, le *Salix repens* L., l'*Inula crithmoïdes* L., le *Crithmum maritimum* L., l'*Armeria maritima* Willd, le *Teucrium Scordium* L., le *Glyceria maritima* M. et K., le *Trifolium fragiferum* L. et le *Trifolium perpusillum* D. C., vu pour la première fois dans ce point par M. David.

Plus l'on approche de la Pointe des Corbeaux, moins

(1) Une forme peu différente du type venant sur les rochers maritimes, en particulier au Pilier, l'épithète *Weddellii* nous paraîtrait préférable à celle de *saxorum* pour désigner la forme de *Ramalina evernioïdes* à thalle épais et peu divisé de l'Anse des Vieilles, si toutefois elle doit porter un nom spécial.

l'herborisation devient riche. La terre tourbeuse mêlée de racines de Cypéracées a été enlevée par petites mottes. Ces mottes servent à faire, en se superposant, des talus de clôture pour les champs, talus recouverts de terre et plantés de Tamarix (*Tamarix anglica* Webb.) et d'Arroche de mer (*Atriplex Halimus* L.), surtout au voisinage et dans la propriété où nous sommes attendus.

La Pointe des Corbeaux ou de la Rebour est basse, rocheuse et irrégulièrement découpée. Elle est surmontée d'un phare peu élevé et de la maisonnette de M. Auger qui possède de plus en ce point une pêcherie. Les roches bien chauffées par le soleil sont colorées en jaune-rouge par le *Xanthoria parietina* Fries var. *rutilans*, et, un peu plus bas au niveau de la marée, en noir par les *Lichina* et les Verrucaires. Il est facile d'y constater l'exactitude de l'observation faite à Pornic (*Bull. de la Soc. Bot. de Fr.*, t. VIII, p. 754) par M. Nylander, sur la station différente des deux *Lichina*. Le *Lichina pygmæa* Ag., le plus grand des deux, siége dans la zône inférieure du *Verrucaria maura* Ach. et est couvert par la mer à chaque marée; le *Lichina confinis* Ag. se montre, au contraire, au-dessus des Verrucaires et n'est pas inondé aux marées ordinaires, il n'est que léché par les flots, dont il reçoit aussi les embruns (1).

(1) « La Pointe des Corbeaux serait ainsi nommée d'après Jousseaume (*loc. cit.*), parce que au dire des anciens, on y verrait certains jours de l'année voler deux corbeaux blancs. S'ils se dirigent en s'envolant vers le Sud, c'est signe que la mer sera belle; si, au contraire, ils montent vers le Nord, il y aura tempête. »

Cette pointe, d'après la tradition actuellement en faveur, devrait, au contraire, son nom à deux corbeaux noirs qui l'auraient habité fort longtemps et qui ne permettaient à aucun autre animal de leur espèce d'y séjourner.

D'autres croient que ce nom lui vient de la forme d'un rocher situé à son extrémité.

A midi, délassés par un bain, mais affamés, nous dévorons le déjeuner qui nous est servi, savourant les beaux poissons et les homards qui viennent d'être pêchés pour nous et non moins les côtelettes de ces excellents petits moutons de l'Ile d'Yeu qui vivent quasi sauvages dans les prés salés, et dont de la Pylaie a eu grand tort de mal parler. Le beurre était parfait et les fruits délicieux. Quant au vin rouge, récolté sur la propriété même, il nous a paru bon. La vigne étant une culture importante dans l'île, il en sera reparlé plus loin.

Après le déjeuner, nous explorons les sables situés au Nord de la pointe, et nous y recueillons les *Medicago marina* L., et *denticulata* Willd, l'*Euphorbia Paralias* L., le *Convolvulus Soldanella* L., le *Cynodon Dactylon* Pers., le *Matthiola sinuata* R. Br., tomenteux et blanchâtre, l'*Asparagus officinalis* L., var. *maritimus,* l'*Helichrysum Stœchas* D. C., l'*Eryngium campestre* L., le *Festuca uniglumis* Ait., le *Phleum arenarium* L., l'*Artemisia campestris* L., var. *crithmifolia* D. C., le *Calamagrostis arenaria* Roth., le *Cakile Serapionis* Lobel, le *Polycarpon tetraphyllum* L., le *Lycopsis arvensis* L., le *Statice Dodartii* de Gir., le *Glaucium luteum* Scop., le *Dianthus gallicus* Pers., le *Silene gallica* L., le *Galium arenarium* D.C., l'*Orobanche Galii* Duby, le *Brassica Cheiranthus* Vil., l'*Echium vulgare* L., l'*Orobanche Eryngii* Duby, l'*Anthemis Cotula* L., le *Convolvulus arvensis* L., le *Triticum glaucum,* le *Raphanus Raphanistrum* L., et enfin le *Pancratium maritimum* L. Ce dernier porte vulgairement le nom de *Lis* et croît près de la petite pointe dite des Tamarins, au pied des dunes, sur le versant regardant la mer (1).

(1) Depuis notre excursion, nous avons trouvé cette plante, signalée

A deux heures, nous remontions en voiture et nous suivions le chemin qui mène des Corbeaux à la Meule. A partir de l'Anse des Vieilles, il se confond avec la base d'un triangle dont la pointe de la Tranche forme le sommet et dont le côté oriental est creusé par une anse très-ouverte dite Anse des Sots (1) ; car bien sot serait le marin qui viendrait y chercher un abri pour son navire. Sur le côté occidental s'arrondit l'Anse des Fontaines. Au-dessus de cette dernière crique se voient des ruines assez importantes, au lieu où existait autrefois le village des Fontaines. Sur la route des Fontaines, au Bourg, se trouvait un autre village pareillement en ruines, nommé les Chauvitellières. Ces deux villages, suivant les vieillards qui le tiennent de leurs pères, auraient été complètement détruits par la peste introduite par des épaves. Tous les habitants, sauf une vieille femme, auraient péri. Les autres parties de l'île furent préservées par la précaution que prit la Généralité d'établir un cordon sanitaire empêchant toute communication avec les villages infectés. M. Simoneau a raconté d'une façon émouvante cette lamentable histoire dans le *Journal de Luçon* (l'*Isabella*, nº du 18 janvier 1873).

En approchant de la Meule, la vallée se creuse profondément et la muraille qui la sépare de l'Océan est de plus en plus haute et découpée. Le paysage devient alpestre; un ruisseau serpente au milieu des prés, et des Ormeaux d'assez belle venue forment comme un petit bocage.

dans le manuscrit de la Pylaie, sur la même côte, mais plus à l'Ouest, en face de la métairie du Marais-salé.

(1) Carte du cadastre. Celle de l'état-major écrit Anse de Saults ; les marins du pays l'appellent Anse des Sous et distinguent le Petit-Sou, situé plus près des Vieilles, du Grand-Sou ou Anse des Sous proprement dite.

Près de la route, qui du village mène au petit port, se voit à main droite une fontaine dont l'eau, d'un goût agréable, passe pour avoir une curieuse vertu. Dans le village voisin, il y a peu de ménages sans enfants et les couches gémellaires n'y sont pas rares. L'absence de sels calcaires dans cette eau fait qu'elle est peu favorable au développement régulier du système osseux chez les enfants.

Le hâvre, qui porte le nom de Port de la Meule (et non de la Mule, comme l'écrivent certaines cartes), est encaissé entre des masses rocheuses élevées, auxquelles les habitants donnent le nom de montagnes. Rien n'est plus pittoresque avec la mer bleue comme fond de tableau, apparaissant entre les échancrures des rochers. Malgré les travaux d'art qui ont été faits pour protéger ce port contre la houle du large, il n'est pas tenable quand le vent d'Ouest souffle avec force.

Garcie-Ferrande, pilote de Saint-Gilles, dans son *Grant Routier,* imprimé au commencement du XVIe siècle, décrit avec complaisance les moindres rochers de l'île; il en fait de beaux et nobles bénéfices pour les membres d'un chapitre, qu'il appelle le *Chapitre des Os,* jouant avec le nom d'*Ois,* porté par l'Ile d'Yeu, et la pauvreté des membres de son clergé (1).

(1) « Tandis que régnait le roi Louis XI, écrit Joussemet, un des MM. Mauclerc de Saulnay ou du Ligneron fonda un chapitre composé de plusieurs petits bénéfices, dont les prébendes ont, sans doute, été vendues durant le cours des guerres de religion du XVIe siècle, car les ayant-cause du fondateur s'étaient mis de la secte protestante. Toujours est-il que ce chapitre paraît avoir cessé d'exister alors. On l'appelait, par dérision, *Chapitre des Os,* de ce que ses prébendes n'étaient pas grasses, et que ceux qui en étaient pourvus n'avaient, paraît-il, que des rougets à sucer. » *Loc. cit.*

Ainsi, après avoir parlé de la pointe de la Tranche, il écrit :

« *Après, y a une grande basse que l'on appelle les Chymiers* (1), *qui est près de terre devers la Taillée.*

» *Auprès, y a une grosse montagne de pierre, qui est bien haulte et royste, que l'on appelle la Taillée, puis y a ung gros rochier qui est environné de mer quand elle est pleine. On l'appelle le Garombourg, et près d'icelui y a une ancre et conche que l'on appelle le Pyssot, là où y a bon rade, mais c'est rochier....*

» *Emprès voyrras un gros rochier qui est en droit une chapelle, lequel rochier s'appelle la Tourette* (2). *Ce rochier, qui est le plus noble bénéfice de tout le dit chapitre, est haut à merveille, et y a grant abondance de tous oiseaulx marins, comme cormorans, couars, baguylles, gaellants, haiyrons, pouacres et grant force de pigons, et appartient à Maistre Jacques Maucler, escuyer et fondateur du dit chapitre.*

» *Et le dit rochier fait l'entrée du port de la Melle...* (3) *et y a grosse garde tant de jour que de nuyt, et les gardes du dit lieu sont gros raviers, palliers, abjans, hyraynnes, roylangoust, langoustes* (4) *et grandes mâcres, et grosses*

(1) Ce haut-fond porte actuellement le nom de Basse de la Tranche.

(2) Elle s'appelle actuellement la Tête-Jaune, et git à l'Est de l'entrée du port.

(3) La Meule s'appelle encore la Melle en patois.

(4) Les Islais désignent sous le nom de homard le véritable homard et la langouste. Ils appellent le premier, qui a de grosses pattes et qui est noir, la langouste, contrairement à ce que l'on fait à Nantes et à Noirmoutier. C'est l'*Astacus maritimus* Fabr. (*Homarus vulgaris* Mil. Edw.). Ils nomment le second, qui est au contraire la véritable langouste, le *rélangout. Roi* se prononçant *ré* en patois, il est facile de retrouver dans le rélangout le roylangoust de Garcie Ferrande. Le rélangout est le *Palinurus vulgaris* Latr.

jambes. Et sont par dessus tous les gros burgaulx (1), *avecques leurs cors courans jusques à la symme du dit rochier, et illec font le guet. Et nuel, sans le congié du d'Seig*r*, n'auseroit entrer dedans, car il serait dévoré de ces cruelles bestes inhumaines et d'autres monstres marins* (2). »

Au lieu appelé la Taillée ou l'Entaillée se voit une pierre rappelant grossièrement la forme d'un poisson et d'environ 7 mètres de long sur 1 mètre 50 de hauteur et de largeur. Elle est dite la *Pierre branlante* ou *tremblante,* parce que, paraît-il, on peut l'ébranler d'un coup d'épaule. Un chemin de chèvre surplombant l'Océan d'environ 30 mètres conduit à ce rocher. La découpure qui s'enfonce dans les terres à l'Ouest de la Pierre branlante porte le nom de Galoubri ; la suivante est l'anse rocheuse du Pyssot, dont Garcie Ferrande garde mauvais souvenir pour y avoir perdu ses ancres.

Sur les rochers découpés en dent de scie de la Taillée, le *Lichina confinis* Ag. croît à près de 20 mètres audessus du niveau ordinaire de la marée. Il mériterait d'être

(1) La mâcre ou pousse-pied (*Pollicipes cornucopodia* Lmk.), abonde dans les points où la mer bat avec furie : au Vieux-Château, à Château-maugarni, sur les Chiens-Perrins, etc. Ce cirripède est le coquillage le plus estimé de l'île. Il se mange simplement bouilli. Les jambes ou bernicles sont le *Patella vulgata* L., et les bourgauds ou bigourneaux, le *Littorina littorea* Sowerber.

(2) Garcie-Ferrande poursuit sa plaisanterie sur les rochers voisins. Ainsi, parlant d'une sorte d'îlot qui est à l'entrée du port de la Meule, *devers le syrouet* « *C'est,* écrit-il, *un bien bon bénéfice et de grand renô et reveuu innumérable, et tous les navires lui doivent obéissance, et appartient à Messire Jacques Bossy, official du dit chapitre.* »

Il est curieux de voir que de la Fontenelle de Vaudoré ait pris au sérieux les joyeux propos du malicieux pilote (*Notice sur l'Ile-Dieu,* page 10), sans avoir vérifié, sur les lieux, quels profits autres que ceux de bris et naufrages, on aurait pu tirer de pareils bénéfices.

comparé à l'espèce décrite par M. Nylander sous le nom de *Lichina transfuga* (*Florula*, 1875, p. 440). Cette station exceptionnelle tient à la hauteur à laquelle s'élèvent les vagues, ou du moins leurs embruns, quand le vent les pousse sur la côte extérieure.

Partout se montrent le *Statice occidentalis* Ll., le *Silene maritima* With à graines rugueuses, et la variété d'*Arenaria marina* Roth, formant touffe et à grosse racine, que Lebel a appelée *Spergularia rupestris*. Dans les points plus abrités, l'*Armeria maritima* Willd forme un gazon d'un rose tendre.

Au sommet de la montagne qui borne le port à l'Est, s'élève une petite chapelle de la Vierge, très-vénérée des marins, mais d'une grande pauvreté.

Non loin, un tunnel de 64 mètres de long, dont les quatre derniers seuls sont couverts, a été creusé par l'Océan. Il s'ouvre au sommet de la falaise par un trou à niveau de 35 mètres de circonférence et dans lequel on pourrait facilement se laisser choir en cherchant des plantes, car rien n'en indique l'approche. Ce précipice, de 10 mètres environ de profondeur, porte le nom de la *Grande-Charte*. Il a servi longtemps à l'enfouissage des animaux morts qu'on y jetait sans autre précaution : le flot se chargeait de les entraîner au large. La mer, dans les gros temps, s'y engouffre avec un bruit étrange et projette au loin son écume.

Il y a quelques années, à peu de distance au Sud-Est de la chapelle, au fond de la petite vallée de la Combe-Pyssot, se voyait un menhir décrit par M. Simoneau dans le *Journal de Luçon* (n° du 23 septembre 1876) et qui mesurait 1 mètre 50 de haut. Les garçons du village voisin se sont amusés à le renverser à l'aide de leviers,

croyant sans doute qu'il cachait un trésor, car chaque pierre druidique passe pour en recouvrir.

De l'autre côté du port, près des travaux de maçonnerie qui bouchent la brèche appelée la Gueule-de-Chien, nous recueillons l'*Asplenium marinum* L. dans les anfractuosités des rochers. Cette belle fougère orne quelques autres grottes de la côte, mais nulle part elle n'est très-abondante.

Une partie des maisons de la Meule étaient autrefois situées à l'extrémité du port ; il n'en reste que des vestiges et le souvenir des émigrés qui y vécurent en 1795. Les habitants en ont été chassés par la mer et sont allés s'établir plus avant dans les terres, en face de Kerrabaud (1).

Voici comment de la Pylaie raconte l'abandon des maisons bâties près du port : « Vers 1820, écrit-il, une effroyable tempête régna sur l'île pendant une quinzaine de jours consécutifs. L'eau fut poussée avec tant de violence, sans doute un jour de nouvelle ou de pleine lune, qu'elle s'éleva à plus de 10 pieds au-dessus du maximum ordinaire des grandes marées, ayant inondé les maisons construites le long du port de la Meule, ce qui n'avait eu lieu qu'une seule fois de mémoire d'homme. Ceci fut cause que le reste des familles qui continuaient à habiter le fond du hâvre prit le parti de se retirer au village du même nom, situé sur la pente d'une colline, en face l'extrémité du vallon. Cet événement eut lieu aux environs de Noël. Tout l'hiver ne fut pour ainsi dire qu'une suite de tem-

(1) La Meule se composait de plusieurs villages, actuellement réunis. Le premier, près de la mer, s'appelait le Port ; le deuxième, sur la colline, presque en face de la fontaine, Kerrabaud ; le troisième, au centre, la Meule ; et le quatrième, sur le chemin de Port-Joinville, Kerarnaud. Celui-ci, dont presque toutes les maisons sont neuves, n'est plus séparé du groupe principal que par des jardins. (Note de M. Auger.)

pêtes, durant lesquelles la mer battit les rochers de la côte extérieure avec tant de violence, que l'eau rejaillissait à une grande hauteur au-dessus du niveau de l'île et que l'écume emportée par les vents la traversait tout entière. » *Manusc. cit.*

Les prés qu'arrose le ruisseau avaient leurs foins coupés et étaient, par là même, sans intérêt pour nous. L'*Œnanthe crocata* L. y croît en abondance, comme dans tous les prés humides de l'île, mais il ne paraît pas y avoir donné lieu à des accidents. Au village, nous recueillons le *Smyrnium Olusatrum* L., commun dans les décombres.

Une femme, qui suivait avec attention nos recherches, nous demanda sérieusement si nous avions trouvé *l'herbe qui fait parler les bêtes,* et qui, disait-elle, poussait dans cet endroit. Même question avait été faite l'année précédente à la sœur pharmacienne, recueillant des plantes pour son officine. Ne faut-il pas voir là les suites de quelque mauvaise plaisanterie faite par celui que les bons habitants de la côte appelaient le *père Goëmon,* plaisanterie qu'ils auront prise au sérieux ? Voyant de la Pylaie arpenter le bord de la mer par les fortes bourrasques de l'hiver et remplir sa boîte de varechs, ils avaient fini par le croire quelque peu sorcier et le redoutaient.

A partir du port, la bande de terres élevées qui longe la mer est large et plate. On y a établi une cible pour le tir de l'infanterie presqu'en face de la découpure de la côte appelée l'Anse de la Tuée. Les blocs que présente cette bande sont de petites dimensions, semés çà et là et recouverts par le *Sedum anglicum* L., le *Tillæa muscosa* L., le *Xanthoria parietina* Fr. var. *aureola,* le *Cladonia firma* Nyl., le *Ramalina cuspidata* Nyl. et sa variété *crassa*, le *R. Curnowii* Cromb., le *Physcia Aquila* Ach. et sa variété *stippæa* L., les *Parmelia omphalodes* Ach.,

P. saxatilis Ach. et sa var. *horrescens, P. sulcata* Tayl., *P. prolixa* Nyl., *P. caperata* Ach., couvert de fuliginosités brunâtres, *P. perlata* Ach., *P. ciliata* D. C. et *P. perforata* Wulf. (Est-ce à ce dernier lichen que de la Pylaie donnait le nom de *P. pseudo-perlata* ?)

Sur la terre humide se montre le *Lecidea aromatica*. Ach.

Le reste du terrain est presque entièrement envahi par le *Plantago carinata* Schrad. (1), appelé *gazon* par les Islais et qui pousse en talles si serrées qu'il étouffe les autres plantes et finit par s'étouffer lui-même. Çà et là apparaissent cependant des restes de *Romulea Columnæ* Sébast., le *Scilla autumnalis* L., l'*Anthoxanthum aristatum* Bois. var. *Lloydii* et le *Dactylis glomerata* L. var. *hispanica* D. C.

A droite du chemin qui conduit au Vieux-Château se montrent des Asphodèles, vulgairement appelées *Péponnes* et employées pour faire des allumettes. Elles sont dans un état qui ne permet pas d'en reconnaître l'espèce. Les landes voisines ne présentent qu'une seule sorte de bruyère, l'*Erica cinerea* L.

C'est un édifice très-intéressant que ce vieux château en ruines placé sur un rocher presque inabordable et que la pleine mer entoure de toute part. Un pont-levis jeté sur un précipice d'environ 17 mètres le relie du côté de l'île à un ouvrage avancé en forme de demi-lune et destiné à en défendre les approches.

En dehors de ce pont-levis, il n'y avait d'autre entrée dans la forteresse qu'une poterne accessible seulement

(1) M. l'abbé David avait cru reconnaître deux espèces dans ce plantain de l'Ile d'Yeu, et il désignait la forme velue sous le nom de *Plantago carinata* et la forme presque glabre, de *Plantago serpentina*.

à marée basse et située à l'Ouest. C'est la seule qui reste aujourd'hui (1).

D'abord lieu de refuge en cas d'invasion, le Vieux-Château a dû être plus d'une fois un moyen d'asservir l'île et de la rançonner. Il a laissé un mauvais renom. La tradition dit qu'il était habité par des *hommes rouges* faisant des excursions aux alentours pour voler les bestiaux et enlever les filles. Il y a peu d'années encore, les mères effrayaient leurs enfants en les menaçant de ces diables rouges et malheur à qui, se laissant surprendre par la mer, passerait la nuit dans le château, on n'entendrait plus parler de lui.

L'antique forteresse n'est pas protégée par ses légendes contre les coups de mer et la violence des vents ; elle n'est plus qu'une ruine, où il est facile de se casser le cou, mais qu'on ne saurait défendre contre les moyens actuels d'attaque. Elle conserve cependant encore grand air avec son enceinte carrée, flanquée de quatre tours et son couronnement de machicoulis, dont l'un placé à gauche de la poterne porte un millésime du XII[e] siècle (2).

Véritable repaire de fauve, elle s'élève à peine au-dessus du plateau central et est comme cachée dans un repli du terrain, que les restes de la tourelle de vigie dominent seuls. Il faut arriver dessus pour la reconnaître. Dans sa cour extérieure se trouve un puits-citerne que l'on a fouillé et où l'on n'a rencontré que deux biscaïens.

En 1852, M. Lloyd recueillit dans l'Anse du Château, sur des points inférieurs à la station du *Catenella*

(1) On peut encore à la rigueur pénétrer dans le château, à basse mer, par le point où était fixé le pont-levis, mais c'est chose dangereuse.

(2) Les millésimes inscrits sur le haut du château sont, d'après les notes de M. David de l'Ile d'Yeu, 1127 et 1185, le second étant placé au-dessous du premier.

Opuntia et ne découvrant qu'incomplètement à chaque marée, le *Melobesia crassa,* algue nouvelle du groupe des Corallinées crustacées. Nous l'avons retrouvé très-abondant au même lieu et plus tard avec M. Fourage dans une station analogue à Château-maugarni (1).

Le *Melobesia crassa* ressemble bien plus à un polype qu'à une algue et jette comme les madrépores des ponts d'une saillie rocheuse à une autre. Il offre sous l'eau de jolies teintes vertes ou violettes et a l'aspect de certains lichens, caractère qu'il possède en commun avec les *Melobesia Lenormandi, lichenoides* et autres.

M. Rosanoff, dans son travail sur les Mélobésiées publié en 1866, dans les *Mémoires de la Société des sciences naturelles de Cherbourg,* sépare cette plante et les *Melobesia Lenormandi, Patena, lichenoides, capense* et *cristatum,* pour en faire son genre *Litophyllum*. Elle devient pour lui le *Lithophyllum crassum*. Il la reproduit (*pl. VII, fig.* 5 *et* 7) et la croit au moins très-voisine du *Spongites cristata* Meneghini, algue méditerranéenne, qu'il décrit sous le nom de *Lithophyllum cristatum.*

La température était devenue intolérable, rien ne nous garantissait du soleil, alors qu'à l'ombre le thermomètre marquait 31°. Fatigués par une longue marche, appesantis par nos boîtes chargées d'herbes et de pierres,

(1) M. Lloyd publia peu de temps après ce *Melobesia* dans ses Algues de l'Ouest avec la note suivante :

« N° 318 *Melobesia crassa* Nob. Viv. sur les grands rochers de la grande mer, en sept. 1852, à l'Ile-d'Yeu (Vendée), où il couvrait leur pente, en formant des étages mamelonnés, épais de 2 à 3 centimètres. — Biarritz, près Bayonne (Thuret, Decaisne). Ce *Melobesia* me paraît distinct du *Mel. lichenoides*, n° 317. Celui-ci croît sur d'autres Algues, tandis que le *Mel. crassa* forme de grands étages continus, épais, durs, fortement adhérents au rocher, et ses céramides sont plus petits. »

nous cheminions péniblement, admirant encore la belle nature, mais dédaignant un peu les plantes. Nous descendions dans de véritables ravins, dont il fallait escalader ensuite le versant opposé. Par endroit, le *Glaux maritima* L. et le *Montia fontana* L., formaient tapis, mais nulle part l'eau ne se montrait de manière à permettre de se désaltérer. Nous traversâmes ainsi la Combe du Jar, sans nous douter qu'elle offrait une aiguade excellente, et qui eût été la bienvenue.

Bientôt une presqu'île assez étendue nous apparut, et sur cette presqu'île, une tente et des hommes. C'était la Presqu'île du Châtelet (1) ou du Chastellier. Officiers et habitants s'y étaient donné rendez-vous, preuve que sur ce rocher perdu dans l'Océan, on sait passer une vie assez douce. Dès que nous fûmes signalés, M. le commandant Gentil et plusieurs notables vinrent au-devant de nous et nous engagèrent, avec une grâce parfaite, à prendre, sous leur tente, part à leur fête et à nous rafraîchir. Nulle population n'est plus hospitalière et plus bienveillante pour l'étranger.

Une partie de la société se promenait, en vue, sur des barques légères; d'autres groupes visitaient, dans l'Anse de Kerdaniau, la grotte de la Belle-Maison. Un violon charmait les loisirs des personnes restées sous la tente.

Le Châtelet rentre dans le système de fortifications de refuge de la côte Sud et une partie des habitants pouvaient, en cas d'invasion, y trouver protection pour eux et leurs troupeaux.

(1) De la Pylaie réservait le nom du Châtelet à une petite presqu'île presque détachée de l'extrémité S.-O. du Chatelet, d'un abord très-difficile et visitée seulement par les pêcheurs. M. Mercier, garde-côte nous a dit qu'il y existait des ruines.

Une turcie rectiligne, constituée par des pierres et de la terre, et fortifiée par un fossé, coupe l'isthme dans sa partie la plus étroite, s'étendant de chaque côté jusqu'à la mer. La hauteur de ce rempart est de cinq mètres et son épaisseur à la base, de dix. Au-delà, la presqu'île s'élargit de manière à pouvoir servir d'assise à un camp (1). Le seul inconvénient d'un pareil refuge est le manque d'eau, la source la plus rapprochée étant celle du Jar.

Quelle est la date de cette fortification et quels sont les événements remarquables dont elle a été le témoin ? Aucune tradition ne vient suppléer au manque de documents écrits (2).

Après quelques instants de repos et un peu remis de notre fatigue, nous remerciâmes nos hôtes et nous nous dirigeâmes vers le Nord, laissant à gauche la butte Petite-Foule sur laquelle est construit le grand Phare. Kerchauvineau nous parut avoir moins d'importance que ne lui en donnent les cartes, tous les villages se dépeuplant au profit de Port-Joinville.

Sur les rochers épars, au milieu des champs, se voient le *Lecidea geographica* Schær., *Lecid. badio-atra* Flk., *Lecid. badia* Fr., *Lecid. disciformis* Fr., *Lecid. macro-*

(1) Ce retranchement a été parfaitement décrit par de la Pylaie dans son mémoire sur les antiquités de l'île d'Yeu.

(2) « Les Romains, dit Joussemet, avaient occupé l'île, qu'ils avaient fortifiée en trois endroits : Le *Chastelier*, assis vis-à-vis la tour bâtie, il y a 600 ans, par les seigneurs du lieu, le *Camp*, placé sur un rocher détaché présentement de la côte en îlot, au N.-E. de celui des Chiens-Poirins et le *Château-Gaillard*. » *Loc. cit.*

Il sera parlé plus tard du Camp, formant, de nos jours, le Grand et le Petit Champ ; quant à Château-Gaillard, c'est une station située dans l'intérieur, près le village de la Cadouère et de l'hospitalité de laquelle nous avons gardé bon souvenir.

carpa D. C., *Verrucaria margacea* var. *æthiobola* Wahl. (sur les blocs de quartz), *Aspicilia cinerea* Kœrb., *Lecanora glaucoma* Ach., parasité par l'*Arthonia varians* Nyl., *Lecan. ferruginea* Huds. et sa variété *ecrustacea* Wedd., *Lecan. vitellina* Ach., *Lecan. exigua* Ach., *Lecan. saxicola* Ach., *Lecan albescens* Hoffm., var. *Flotowiana* Spr., *Lecan. subfusca* Ach. et plusieurs de ses variétés, entre autres le *Lecan. coilocarpa* Ach., *Physcia cæsia* Nyl., *Ph. tenella* Nyl., *Ph. aquila* Nyl., *Parmelia fuliginosa* Nyl., *Parm. prolixa* Nyl., et sa variété *Delisei* Dub., *Parm. compersa* Ehrh., *Opegrapha confluens* Ach., *Stereocaulon nanum* Ach., etc.

Bientôt nous atteignons la ligne de faîte et Kerborny, en avant duquel se trouve un vallon occupé par une série de prairies bordées de *Salix cinerea*. Le ruisseau qui les arrose porte le nom de Ruisseau de Saint-Hilaire et se jette à la mer dans l'Anse du Moulin. Son lit était, paraît-il, autrefois un golfe qui remontait jusqu'en face du lieu où fut construit le monastère de Saint-Hilaire et au point dit le Passou de Kerborny. Il y a là un rocher qui devait barrer toute communication par eau à 400 mètres environ du village. La tradition veut que saint Hilaire et saint Martin (1), les premiers apôtres de l'île, soient venus atterrir au fond

(1) Une pierre située à 150 mètres au S.-O. de l'église du Bourg de Saint-Sauveur, porte le nom de *Pierre de saint Martin* et il est de tradition que c'est, monté sur cette pierre, que saint Martin prêchait le christianisme aux habitants de l'île. Elle est sans cachet particulier, faisant saillie sur le sol comme beaucoup d'autres ; mais placée sur une éminence qui domine à l'Est un grand espace. Jousssemet consulta Monseigneur de Verthamon, sur la conduite qu'il avait à tenir par rapport à la vénération dont cette pierre était l'objet. « L'évêque de Luçon, dit-il, me répondit que cela ne tirait pas en conséquence et qu'il ne fallait pas détourner le peuple d'une dévotion fondée tout au moins sur une grande présomption. »

de ce golfe. Du temps des moines du monastère de Saint-Hilaire, il y avait encore un chenal communiquant avec la mer et que saint Amand suivit en embarcation, quand il vint se réfugier parmi eux. Les sables ont peu à peu interrompu la communication avec l'Anse du Moulin, et, les moines aidant, le golfe s'est transformé en vallon fertile (1). Du monastère situé entre Kerborny et Ker-Pierre-Borny, il ne reste que des substructions décrites par M. l'abbé du Tressay et par M. Simoneau. Nous cherchâmes longtemps au milieu de ces prés la grotte qu'on nous avait dit avoir été habitée par saint Amand. Elle se présenta à nous au moment où nous désespérions de la trouver sans guide. C'est une grotte assez petite, sans grand caractère et creusée artificiellement dans le rocher. N'étaient les souvenirs qui s'y rattachent, sa recherche ne vaudrait pas la peine qu'elle nous a donnée.

Par quelle série de circonstances, saint Amand , né au pays d'Herbauges, vint-il, en 609, chercher à Oya un refuge contre les bruits du monde ? C'est aux chroniques du temps, d'accord avec les traditions, qu'il faut le demander. Devenu plus tard évêque de Maestrich, il mourut près de Tournay, dans un monastère qui, depuis, a porté son nom.

De la grotte nous gagnâmes Ker-Pierre-Borny , que la blancheur et la propreté de ses maisons ont fait nommer la Ville-Blanche , puis le chemin qui , des Roses (2),

(1) « Lors de la construction de la forteresse de Pierre-Levée, nous écrit M. Auger, on prit à l'entrée de l'Anse du Moulin une quantité de sable et l'on mit à découvert un barrage de pierres, fait sans doute pour empêcher la mer de s'étendre plus loin dans l'intérieur. »

(2) Le quartier des Roses doit son nom à un énorme bloc de granit reposant sur le sol et qu'on y voyait il y a quelques années. Ce bloc, exploité comme une carrière, a servi à la construction du phare des Barges, sur la côte des Sables-d'Olonne.

mène à Port-Breton, en longeant la côte septentrionale de l'île.

La soirée fut employée à dessécher nos plantes et à faire nos préparatifs de voyage, car quoiqu'il nous restât bien des points intéressants à explorer, nous devions partir le lendemain.

Avant de nous coucher, nous voulûmes dire un dernier adieu à la mer et nous allâmes nous asseoir sous les Ormeaux de la place de la Pylaie, d'où nous dominions le port,

Où la brise avait peine à tracer quelques rides.

Les étoiles scintillaient par milliers, et d'une barque, qui glissait au loin comme une ombre, partaient des chants harmonieux. Nous rejoignîmes nos lits sous le charme de ce beau soir d'été, et près de quitter ce rocher perdu dans l'Océan, nous nous prîmes à le regretter et à faire des projets de retour.

SECONDE HERBORISATION.

Rochers du Canon, plage de Kerchalon et Saint-Etienne.
(10 *août* 1877.)

A trois heures du matin nous prenons congé de notre hôte. Le marin qui vient chercher nos bagages nous annonce que la *Vendée* nettoie sa chaudière, et que la poste sera faite par une chaloupe, nommée la *Châtelaine*. La mer, pour nous servir d'une expression locale, est comme de l'huile; la *Châtelaine* semble endormie à l'extrémité du môle et le pavillon, qu'aucun souffle n'agite, pend immobile au mât des signaux.

Une heure, puis deux se passent à attendre la brise et

à humer l'odeur de thon pourri, la tête et les entrailles de cet animal étant jetées le long du brise-lame pour servir d'appât aux autres poissons (1).

Nous jouissons d'un splendide lever de soleil sur les flots, mais le vent ne se lève point. Eole le retient sans doute prisonnier dans quelque grotte de la côte du Sud.

Nous regagnons la maison hospitalière où nous avons reçu si bon accueil, nous tenant prêts à partir au premier signal.

Pour occuper nos loisirs, M. Auger nous montre une hache de silex poli recueillie dans l'île, et nous dit qu'il fut un temps où elles y étaient assez communes. Elles portent le nom de *pierres de tonnerre*. Il nous la fait comparer à une arme de même espèce, de la Nouvelle-Calédonie, rapportée par M. Vandier. Pour M. Auger, les Celtes se servaient probablement de ces haches comme les Nouveaux-Calédoniens, en les emmanchant entre deux morceaux de bois solidement unis à l'aide d'une corde.

Il nous donne ensuite d'intéressants détails sur la population et les principales productions de l'île ; ils trouveront place à la fin de ce récit.

La journée s'avance, et le patron de la *Châtelaine* nous fait dire que, faute de vent, la poste ne partira pas. Nous sommes donc libres de notre temps.

Notre jeune compagnon de voyage, dirigé par M. Fourage, s'est déjà installé sur le môle, au milieu d'une longue file d'autres amateurs armés de lignes. Les poissons, attirés par les détritus des usines, foisonnent en cet endroit

(1) Il ne faut pas avoir l'odorat délicat si l'on veut se plaire à l'Ile d'Yeu, car à l'odeur de poisson pourri, qui dure toute la belle saison, succède celle des dépôts de varechs, qu'on laisse se putréfier sur la côte avant de les employer comme engrais.

et se font prendre à chaque instant. En peu de temps, nos deux pêcheurs parviennent à s'emparer de vingt-quatre beaux mulets, de plusieurs spares, appelés par les Islais *mange-goëmon*, et par de la Pylaie, *sargues canthères*, puis de quinze à vingt petits poissons désignés sous le nom de *tanches de mer* et employés comme appât dans la pêche au congre.

Nous nous dirigeons, accompagnés de M. le baron de Ville-d'Avray, capitaine au 137e de ligne, le long du port vers les rochers du Canon et la plage de Kerchalon. Le but principal de cette promenade est la récolte d'une jolie espèce nouvelle, le *Lecanora microthallina* de Weddell, espèce dont cet excellent maître nous demande de nombreux exemplaires.

L'*Arenaria peploïdes* L., stérile, forme tapis sur le sable du port, tandis que sur les roches que couvrent la marée se montrent les *Lichina confinis* Ag. et *L. pygmæa* Ag., en compagnie du *Catenella Opuntia* Grev., petite algue qui de loin leur ressemble un peu. La côte nous présente comme plantes les plus communes le *Diplotaxis tenuifolia* D. C., le *Beta maritima* L., le *Chrysanthemum inodorum* L., var. *maritimum* et le *Cochlearia danica* L.

Les rochers du Canon, situés à un demi-kilomètre à l'Est du Port-Joinville, se trouvent en bas de l'ancienne batterie de Kerchalon. Ce sont des roches peu élevées, formées par un granit grossier passant au gneiss; la mer les a profondément incisées, et les échancrures qu'elles présentent ont des parois perpendiculaires.

Leurs pointes, se dirigeant vers la mer, sont hantées par les *Lichina*, la station du *L. pygmæa* étant presque toujours inférieure ou du moins plus avancée du côté de l'eau que celle du *L. confinis*. Nulle part ils ne se mêlent. Les parties, que l'extrémité seule des vagues atteint aux grandes

marées, sont recouvertes par le *Lecanora marina* de Weddell, offrant plusieurs des variétés décrites par lui. Les parois verticales sont jusqu'à leur base teintes uniformément en noir par le *Verrucaria maura* Wahlenb. Nous y retrouvons les traces des coups du marteau du maître, preuve que la Verrucaire met plus d'un an à former sur les rochers son enduit couleur d'encre.

Sur le *Verrucaria* et dans sa zone supérieure se montre un autre lichen weddellien, le *Lecanora murorum* var. *thallincola* (*Lich. de l'île d'Yeu,* p. 274), et une variété jaune clair et à divisions grêles et écartées de *Xanthoria parietina* Fr. Au-dessous et parfois mélangé avec le *Lecanora thallincola,* croît le *Lecanora microthallina* Wedd. (*loc. cit.* p. 276). Il se distingue de ses congénères par sa couleur jaune pâle et par ses apothécies petites, à bord finement crénelé, et naissant en général sur le thalle du *Verrucaria maura.* Leur petitesse et le thalle étranger sur lequel elles reposent font que cette plante minuscule est de prime abord assez difficile à reconnaître. Elle se montre au fond des découpures taillées à pic ou sur leurs parois regardant du côté de l'Ouest (1).

C'est dans la zone supérieure du *Verrucaria maura* et

(1) Le *Lecanora microthallina* a été trouvé depuis par Weddell lui-même sur des rochers granitiques, aux Sables-d'Olonne; par nous, à Noirmoutier, aux îles Leven et à Pornic, et par M. l'abbé Dominique, à Saint-Nazaire et sur les côtes de la Manche.

M. Malbranche, dans son intéressante note sur les *Placodium* à thalle jaune, (*Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen,* 1877), demande si le *L. microthallina* ne devrait pas être confondu avec le lichen qu'il décrit sous le nom de *Placodium murorum* var. *parasiticum,* poussant à Orival sur les thalles du *Lecidea aromatica* et du *Verrucaria nigrescens.* Le *L. microthallina* a les apothécies crénelées, caractère que M. Malbranche n'indique pas comme existant chez son *Plac. parasiticum.*

dans celle du *Lecanora marina* qu'il faut chercher le *Lecanora prosechoïdes* Nyl. et sa variété *æruginascens* Wedd. (*loc. cit.* p.273.) Ils sont assez abondants en cet endroit. Sur le haut de la falaise poussent : l'*Armeria maritima* Willd., l'*Arenaria marina* Roth., le *Silene maritima* Wilth., le *Poa loliacea* Huds., etc.; et nous remarquons parmi les lichens, l'*Aspicilia gibbosa* Kœrb., les *Lecanora Parella* Ach., *Lec. atra* Ach., *Lec. glaucoma* Ach., le *Limboria actinostoma* Mass., et le *Ramalina cuspidata* Nyl.

Au-delà des rochers à *Lecanora microthallina* se trouve une petite anse rocheuse, dite des Bâtards, puis se développe la plage admirable de Kerchalon, si bien décrite par M. Simoneau et qui mériterait d'être mieux connue des baigneurs.

Abritée contre les vents de l'Ouest par les rochers du port et, du côté de l'Est, par la pointe de la Gilberge, elle offre une inclinaison douce et un sable fin qui, plus en avant, se transforme en une verdoyante prairie sous-marine.

Si l'on creuse la grève en ce point, on tombe sur de véritables bancs de varechs passés à l'état tourbeux ; la mer, après avoir entassé ces varechs dans la baie, les a entièrement recouverts de sable. Les détritus végétaux qui constituent cette tourbe, appartiennent à des espèces encore vivantes, en particulier au *Fucus vesiculosus* L., parfaitement reconnaissable.

Elle est d'un brun noir, dure, compacte et très-difficile à diviser. Elle brûle avec flamme, en dégageant des vapeurs blanches, épaisses et d'une odeur infecte. Elle est exploitée par un fabricant d'engrais de Noirmoutier, et telle est la cause des excavations que nous remarquons sur la plage. Un négociant nantais, fidèle à la méthode ammoniacale dans la recherche du phosphate de chaux, crut en trouver une

petite quantité dans ces agglomérations de varechs. L'analyse scientifique prouva que le précipité n'était formé que d'alumine et d'un peu d'oxyde de fer.

Voici le résultat de l'analyse de la tourbe de Kerchalon faite par l'un de nous :

Eau et matières combustibles	68.00
Sable fin.	21.50
Alumine, oxyde de fer.	4.50
Sels calcaires et alcalins indéterminés. . .	6.00
	100.00
Acide phosphorique	traces.
Azote %.	1.64 (1).

Du côté de la terre, l'Anse de Kerchalon est bornée de dunes qui se prolongent sur le littoral jusqu'à la Pointe des Corbeaux, atteignant par endroits de 5 à 7 mètres de haut, et par exception, au village des Sables et à la Grande-Conche, de 15 à 16 mètres.

Laissant se livrer au plaisir du bain les soldats qu'un officier surveille d'une embarcation, nous regagnons le milieu de la plage et le tènement de Saint-Etienne.

(1) M. Bobierre (*Laboratoire de Chimie agricole de la Loire-Inférieure, 1850 à 1875*, p. 290), a donné l'analyse de tourbes marines de diverses provenances. Les échantillons, qui lui ont été envoyés de l'Ile d'Yeu, renfermaient :

Matières combustibles........................	65.70
Sables siliceux................................	16.70
Alumine et oxyde de fer......................	4.70
Sels alcalins et calcaires....................	12.90
	100.00
Azote..	1.94

Il y a des différences sensibles d'échantillon à échantillon pour la même tourbe, et dans les tourbes marines de diverses origines étudiées par A. Bobierre, l'azote a varié de 3,03 % à 0 %.

Dans la dune croissent le *Linaria arenaria* D. C., le *Jasione montana* L., *v. maritima,* le *Rumex bucephalophorus* L., en très-beaux échantillons, le *Trifolium fragiferum* L., l'*Asperula cynanchica* L., une forme grêle de *Plantago Coronopus* L., à épis longs et étroits, et à feuilles presque linéaires et à peine découpées, le *Brassica Cheiranthus* Vill., le *Crepis bulbosa* Tausch., le *Galium arenarium* D. C., l'*Onopordum Acanthium* L., l'*Echium vulgare* L., le *Plantago lanceolata L.* var. *lanuginosa,* l'*Armeria maritima* Willd., le *Polygonum maritimum* L., le *Matthiola sinuata* R. Br., etc.

De ces dunes la vue s'étend au loin. D'un côté, la mer dans sa splendeur ; de l'autre, le village de Kerchalon, bâti à mi-côte ; sur des rochers plus élevés, la petite chapelle du Calvaire ; puis, au-delà, l'église et les maisons de Saint-Sauveur.

Comment peut-il se faire qu'un village aussi bien exposé et aussi aéré que Kerchalon soit décimé, comme il l'est en ce moment, par la fièvre typhoïde, malgré le dévouement et les soins intelligents de M. le docteur Robuchon ? Un habitant nous dit que la maladie doit son origine à des pommes de terre gâtées par l'eau de mer et enterrées à une trop faible profondeur. Une fois déclarée, l'affection se serait transmise par contagion de proche en proche.

Il ne reste du monastère de Saint-Etienne que des substructions, que recouvrent des Ronces et le *Sambucus Ebulus* L. Les Bénédictins qui vinrent s'y établir, sous Robert-le-Pieux, y avaient construit de vastes bâtiments et planté une belle allée d'arbres. Tout cela a disparu par le fait d'un incendie. « En 1564, écrit M. l'abbé du Tressay (*loc. cit.*), le feu prit subitement dans une salle, et dévora, sans merci, l'établissement entier, avec les richesses de tout genre qui s'y trouvaient réunies. Le monastère

avait duré plus de cinq siècles et demi, et n'avait cessé d'être la providence des habitants. »

Ce furent les moines de Saint-Etienne, qui transformèrent en prairies les marais de la Guerche, situés à quelque distance à l'Est.

Des fouilles pratiquées sur les ruines ont fait découvrir des tombeaux composés de larges pierres placées de champ ou de tuiles à rebord. De nombreux débris de briques romaines se rencontrent sur ce point, et des fouilles nouvelles amèneraient, sans aucun doute, des résultats intéressants (1).

Au milieu des décombres et dans les champs se voient le *Linaria vulgaris* Mil., le *Bartsia viscosa* L., le *Dianthus prolifer* L., le *Lycopus europæus* L., le *Sedum anglicum* L., le *Polygala vulgaris* L., var. *oxyptera*, le *Spergula vulgaris* Boën, les *Euphorbia amygdaloïdes* L. et *platyphyllos* L. (ce dernier dans un fossé); *Lythrum Hyssopifolia* L., *Sherardia arvensis* L., les *Filago germanica* L., *montana* L. et *gallica* L.; le *Rumex Acetosella* L., l'*Heliotropium europæum* L., le *Silene gallica* L., le *Corrigiola littoralis* L., l'*Arenaria rubra* Wahl., l'*Agrimonia Eupatoria* L., le *Lotus tenuifolius* Pol., le *Potentilla reptans* L., l'*Equisetum arvense* L., etc.

Pour venir en ville, on suit le chemin qui, du Puits des Suisses conduit à Port-Joinville, et coupe un petit ruisseau, dit le Ruisseau de Kerchalon.

Dans le ruisseau et les prés qu'il arrose, nous recueillons le *Cyperus longus* L., les *Carex vulpina* L., *divisa* Good., *distans* L., l'*Heleocharis palustris* R. Br., l'*He-*

(1) Il y a une trentaine d'années, le propriétaire d'un champ situé entre le monastère de Saint-Etienne et le marais de la Guerche, voulant faire disparaître une espèce de tumulus qui s'y trouvait, découvrit des corps enfouis entre deux couches de ciment et de cailloux. (Note de M. Auger.)

Iosciadium nodiflorum Koch., le *Lepidium latifolium* L., le *Scirpus maritimus* L., le *Sparganium ramosum* Huds., le *Sonchus maritimus* L., l'*Œnanthe crocata* L., le *Scrophularia aquatica* L., le *Mentha aquatica* L., le *Senecio aquaticus* L., l'*Epilobium parviflorum* With., le *Nasturtium officinale* R. Br. et l'*Inula dysenterica* L.

Le long du chemin se montrent les *Hordeum maritimum* With. et *murinum* L., le *Plantago Coronopus* L., type à feuilles très-divisées, disposées en rosette appliquée sur le sol; les *Malva sylvestris* L. et *nicœensis,* le *Lepidium ruderale* L., le *Conium maculatum* L., le *Lappa minor* D. C., le *Rumex pulcher* L., le *Datura Stramonium* L., l'*Hyocyamus niger* L.; et, en approchant de la ville, le *Sinapis incana* L. (*Hirschfeldia adpressa* Mœnch.) assez abondant. Dans les rues même de Port-Joinville croît l'*Amarantus prostratus* Balb. et le *Coronopus Ruelii* Delech.

La soirée fut employée au classement et à la préparation de nos récoltes. La Poste ayant manqué, l'île était sans journaux et sans lettres, et isolée du reste du monde.

TROISIÈME HERBORISATION.

Les Tabernaudes, la Pointe de la Gournaise, le Caillou-Blanc et la Pointe du But. — (11 *août* 1876.)

Les Farfadets sont vindicatifs et malicieux comme des nains bretons. En cherchant des lichens, nous avions dû, sans doute, déranger l'un d'eux de sa sieste, et il nous avait jeté un sort, car la malchance devait encore nous poursuivre ce jour-là.

Levés avant que l'Aurore aux doigts de rose n'eût teinté les portes de l'Orient, nous trouvâmes la *Châtelaine* dans la même situation que la veille, c'est-à-dire dans l'impos-

sibilité, faute de vent, de sortir du port. Nouvelle promenade sur le quai au milieu des mêmes senteurs, nouveau lever de l'astre du jour qui nous inonda de ses rayons, mais ne nous donna aucun moyen de nous tirer de notre mésaventure. Nous nous apprêtions à rentrer en ville, quand le capitaine de la chaloupe nous prévint qu'au moindre souffle de vent il appareillerait, dût-il rester toute la journée en mer.

Cette perspective n'ayant rien de gai, la plupart des passagers se hâtèrent, à notre exemple, de faire décharger leurs bagages. Aussitôt une légère brise s'éleva, et, moitié à la voile, moitié à la rame, la *Châtelaine* gagna le large. Nous lui souhaitâmes bon voyage, disant au fond de notre âme que si l'Ile d'Yeu mérite le nom de *Paradis des lichénophiles,* que lui a donné Weddell, elle manque un peu de charme pour les gens qu'une affaire pressée appelle à la terre ferme.

La matinée fut employée à visiter Port-Joinville, appelé autrefois Port-Breton. Il a changé de nom en 1847, en l'honneur du prince de Joinville. Jadis vassal du Bourg, le Port l'a détrôné, tant au point de vue administratif qu'au point de vue religieux. C'est une ville proprette de 1300 à 1400 âmes, renfermant ainsi près de la moitié de la population de l'île.

On peut y faire une bonne récolte de lichens, non sur les murs, car ils sont trop fréquemment blanchis à la chaux, mais sur les gros blocs de granit qui font parfois saillie dans les rues, comme au milieu des champs.

Une seule place mérite d'être citée, c'est la place de la Pylaie, dont nous avons déjà parlé.

L'église, construite en 1829, n'a rien de monumental. Les nombreuses statues de saints que l'on y remarque sont une preuve de l'esprit religieux des habitants. Son clocher,

assez élevé, est muni d'un observatoire d'où le regard s'étend au loin. Au moment de l'entrée d'un navire dans le port, ce clocher se met en ligne avec les deux feux de la ville.

La Mairie n'est qu'une maison comme les autres. Elle est presque sans archives (1).

Les habitations sont propres, bien tenues, et ont un certain confort. On y sent une aisance presque générale, due à la navigation et à la pêche, plutôt qu'au produit de l'île elle-même.

Dans les jardins les arbres fruitiers (Poiriers, Pommiers, Cerisiers, Pruniers, etc.) seraient d'une assez belle venue, s'ils n'étaient fréquemment brisés par le vent. Ils offrent des fruits savoureux, mais à peau un peu épaisse. Les Amandiers et les Abricotiers viennent bien et leurs fruits sont fort goûtés ; malheureusement les gelées du printemps ne permettent pas toujours à ces fruits de se former. Les Pêchers réussissent mal. Les Noyers sont peu nombreux et produisent peu. Il y a quelques Mûriers, mais cet arbre tend à disparaître.

Le Grenadier, cultivé comme arbre d'agrément, donne des fruits détestables. L'Arbousier vient avec vigueur et les arbouses sont employées pour faire des confitures.

Les Figuiers atteignent sept à huit mètres ; ils offrent plusieurs variétés de figues très-bonnes, quelques-unes à deux saisons. Le Laurier s'élève à deux à trois mètres. Le Myrte est de pleine terre, ainsi que l'*Acacia dealbata* All., qui repousse sur souche, et le *Budleia globosa* Lmk. qui se couvre de fleurs. Le Buis, dans certains jardins, forme de véritables arbres.

(1) Le plus vieux registre de l'état-civil date de 1629, et celui qui vient ensuite de 1632. A partir de cette époque, la série est complète, sauf au commencement du XVIIIe siècle, pendant une quarantaine d'années.

Les légumes sont excellents; les Navets et les Asperges jouissent d'une grande réputation.

Nous remarquons parmi les mauvaises herbes les *Amarantus sylvestris* Def., *prostratus* Balb., *ascendens* Lois., le *Mercurialis annua* L., et l'*Euphorbia Peplus* L.

Partout où il y a une cour abritée, elle est plantée d'arbres. Ce sont en général des Acacias (*Robinia pseudo-acacia* L.), sur l'écorce desquels nous recueillons le *Xanthoria parietina* Fr. (type et var. *chlorina*), le *Xanthoria candelaria,* le *Lecidea canescens* Ach. (1) et le *Lecanora sulfusca* Ach.

M. Auger nous proposa, après le déjeuner, de faire atteler et de nous conduire à la Pointe de la Gournaise et à celle du But. Un de nos désirs allait donc être satisfait, celui de visiter ce *Far-West,* où les légendes côtoient l'histoire et qu'une génération éteinte a couvert de monuments mégalithiques.

Partant du Port, nous nous dirigeons, par Ker-Pierre-Borny, vers la Cadouère et Château-Gaillard, qui ne font plus qu'un village placé sur un des points culminants de l'île. A l'Est les eaux s'écoulent vers le ruisseau de Saint-Hilaire, à l'Ouest elles forment un autre ruisselet, dit Ruisseau de la Cadouère allant s'unir à celui qui vient du petit marais des Broches, pour former le Ruisseau des Broches.

Sur quelques murs non crépis, nous recueillons à profusion le *Ramalina pollinaria* Ach. et le *Roccella phycopsis* Ach.

Tout en butinant, nous descendons dans une vallée assez sauvage, où coule le Ruisseau de la Cadouère, c'est le grand

(1) Le *Lecidea canescens* n'est pas très-commun à l'Ile d'Yeu, tandis qu'à Noirmoutier il pousse partout, sur les murs, les arbres, les rochers siliceux de l'intérieur, les pierres calcaires, les débris de bouteilles, le bois travaillé, etc., et qu'il y fructifie parfaitement.

marais des Broches. A mi-côte se voit une pierre chavirée, table sans doute d'un ancien dolmen. La butte sur laquelle elle repose a été, paraît-il, fouillée depuis par M. Pervinquère, vérificateur d'enregistrement à la Roche. A vingt mètres de distance, se trouvent d'autres pierres disposées en cercle et s'élevant à 20 ou 40 centimètres au-dessus du sol. Ce sont les restes d'une enceinte sacrée. Les habitants désignent ce monument sous le nom des *Tabernaudes*. Nous y recueillons les *Parmelia perlata* Ach., *prolixa* Nyl. et *saxatilis* Ach., le *Physcia Aquila* Nyl., le *Lecanora sulphurea* Ach., le *Lecidea geographica Schœr.*, le *Cladonia pyxidata* Fr., l'*Umbilicaria pustulata* Hoffm (1) et un certain nombre d'autres lichens.

De la Pylaie, dans ses notes, parle d'un personnage légendaire, *Jean des Broches,* sorte d'ermite chrétien ayant vécu dans ce vallon.

Les Tabernaudes forment un des angles d'un triangle de 400 à 500 mètres de côtés, et dont les deux autres sont occupés par le dolmen de la *Planche à Puare* et celui de la *Roche aux Petits-fadets.*

Si, de ce point, on remonte au Nord jusqu'à l'Anse de la Gournaise, on trouve une côte sablonneuse avec des rochers de moyenne hauteur et moins travaillés par la mer que ceux des falaises du Sud. Au large, il y a des bancs et de petits écueils exondés.

Nous laissons à gauche le *Grand-Chiron,* où des fouilles amèneraient sans doute des résultats, et la Pointe de la Gournaise terminée en large plateau, en arrière duquel de la Pylaie décrit un dolmen dont la table est composée d'une pierre principale et d'une rallonge. C'est la Roche

(1) C'est le seul point de l'île où nous ayons rencontré l'*Umbilicaria pustulata,* si commun dans l'île sœur, au bois de la Chaise et au Pélavé.

aux Petits-fadets ou *Maison de la Gournaise,* qui avait autrefois ses légendes de sorciers. Négligeant de la visiter, nous nous dirigeons vers l'Anse des Broches, séparée de celle qui la suit par la Pointe de Perre-Nère ou de Pierre-Noire. Près de cette dernière pointe se trouve la Planche à Puare ou à Pierre, autre dolmen dégradé comme les précédents, et que nous visitons. En peu de temps, tous ces restes d'un autre âge auront disparu, comme a disparu la forêt dans laquelle ils avaient été élevés. Ce quartier, autrefois désert, est habité par les *brûleurs de soude,* qui y ont établi leurs amas de varechs et leurs fourneaux.

Inclinant toujours à l'Ouest, nous rencontrons une chaîne rocheuse dentée en scie et formée par un quartz saccharoïde du blanc le plus éclatant. Ce n'est pas une des moindres curiosités de l'île. On l'y désigne sous le nom du *Caillou-Blanc,* et elle est indiquée dans les cartes sous celui de *Pierres-Blanches.* Cette chaîne quartzeuse se poursuit fort loin sous terre, et, dans l'anse de ce nom, on voit de longs et larges filons de pierres de même nature venant faire saillie à l'extérieur.

Les blocs désignés sous le nom de Caillou-Blanc se clivent avec facilité, ce qui nous permet de recueillir leurs lichens, entre autres le *Verrucaria margacea* Wahlenb. var. *æthiobola* Nyl., plusieurs *Lecidea* et une jolie forme très-divisée et rutilante du *Xanthoria parietina.*

Les plaines de sable voisines sont tapissées de *Diotis candidissima* Desf., et çà et là se montre le *Centaurea aspera* L.

Si la mer, en ce point, est moins forte que sur la côte Sud, elle n'est pas moins dangereuse, à cause de ses hauts-fonds et de ses écueils. Les débris d'un navire

hollandais ne le prouvent que trop (1). Les flots brisent sur le *Petit Champ* et le *Grand Champ*, qui faisaient autrefois partie de l'île, dont ils sont éloignés actuellement, le premier, de 400 mètres, le second, de 700 mètres. Les Romains y avaient, dit-on, établi un camp; et il serait intéressant de constater s'il y reste des substructions ou des débris de briques (2). Notre guide nous indique du doigt le point où se trouve la *Basse Flore*, qui causa, en 1828, la perte de la corvette l'*Active* et de ses quatre-vingts hommes d'équipage.

Sur les rochers de l'Anse des Broches et de celle du Caillou-Blanc, nous jouons du marteau et nous recueillons les deux *Lichina*, les *Lecanora marina* Wedd. et sa variété *flavo-granulata* Wedd., le *Lec. murorum*, var. *thallincola* Wedd., le *Lec. albescens*, var. *Flotowiana* Spr.,

(1) Ce navire est le *Bordeaux*, faisant le voyage régulier entre la Hollande et Bordeaux. Un matin, par la brume, il est venu s'échouer sur ce point de la côte. L'équipage, ne sachant où il était, a gagné la pleine mer, au risque de périr sur les brisants.

Le navire fut trouvé avec ses feux allumés, et le café et le thé étaient encore chauds sur la table du capitaine. Des yeux flamboyants dans l'ombre remplirent d'effroi les premiers visiteurs. Un tigre faisait partie de la cargaison, mais n'avait pas, Dieu merci, rompu les barreaux de sa cage.

Le navire était chargé de petits pois et de fromage; et les petits pois, vendus sur place, ont servi à renouveler la semence des champs de l'île.

(2) Le plateau désigné sous le nom de Grand et de Petit Champ s'appelait autrefois le Camp, et Joussemet raconte, à son sujet, l'histoire suivante: — « Dans le Camp, il y avait, raconte-t-on, un trésor que les habitants de l'île n'osaient se risquer à enlever, crainte de mauvais sort; mais les Bretons, qui prendraient le Diable par les cornes, en vue d'un gain, ont tenté l'aventure et ont été engloutis par les flots, dès que leur navire eut pris la mer avec le trésor. » *Loc. cit.* — Les courants sont très-violents des Chiens-Perrins à la Pointe de la Gournaise; les rochers, peu élevés et laissant entre eux des emplacements de sables. Il est probable que telles sont les causes qui ont séparé les Champs de l'île.

le *Lec. microthallina* Wedd., *Lec. prosechoïdes* Nyl., *Lec. atra* Ach., *Lec. Parella* Ach., le *Lecidea disciformis* et sa variété *saxorum* Mais., le *Verrucaria maura* Wahlenb et plusieurs de ses variétés : (la variété *aractina* Wahlenb, dans la zone la plus élevée, au-dessus du niveau ordinaire de la marée ; la variété *memnonia* Flot., plus profondément placée et recouverte chaque jour par le flot, et la variété *symbalana* Nyl. dans les flaques d'eau laissées par le reflux). Sur quelques balanes vivantes se montre le *Verrucaria consequens* Nyl., que nous avons retrouvé depuis en abondance à Noirmoutier, dans les écluses de l'Anse du Lutin.

Voici un ruisseau se perdant avant d'atteindre la mer et deux découpures du rivage appelées l'Anse Mauvaise et l'Anse du But. Sur le sable que foulent nos pieds, croit abondamment une forme curieuse de *Plantago Coronopus,* velue, blanchâtre, à feuilles dressées, courtes, épaisses et presque entières. Elle a été parfaitement décrite par M. Lloyd, dans sa Flore de l'Ouest, et serait facilement prise pour une autre espèce, tant sont grandes les modifications que le voisinage de la mer fait subir aux plantes.

Sur le sommet de la pointe du But est construit un sémaphore destiné à donner des nouvelles de mer et à communiquer avec les navires venant du large.

En face émergent, à environ un mille et demi, les Chiens-Perrins ou Poirins, et sur lesquels bat la mer. Il y a passage pour les embarcations en aval et en amont de ce plateau. Un grand vapeur anglais, nommé l'*Excelsior,* s'y est perdu, il y a quelques années, et l'on en voit encore des débris. A en juger par les cartes, nous comptions trouver là un îlot dans le genre du Pilier. Ce ne sont que des rochers couverts de varechs, et qui

disparaissent presque entièrement à la pleine mer des grandes marées.

Au Sud, la côte s'arrondit, formant des terres hautes à découpures moins profondes que du côté de la Meule. Les anses sont peu hospitalières ; celle des Chancerelles passe même pour très-mauvaise.

Dans les sables du sémaphore, nous recueillons l'*Asparagus officinalis* L., var. *maritimus*, l'*Echium vulgare* L., le *Linaria arenaria* D. C., le *Centaurea aspera* L., l'*Asperula cynanchica* L. et autres plantes des dunes. Le *Matthiola sinuata* R. Br., à tiges et à feuilles couvertes d'un *tomentum* blanchâtre y est très-commun. Il se présente en tiges desséchées, portant des fruits mûrs, et, d'autre part, en pousses nouvelles.

Au milieu de ces *Matthiola* typiques, des pieds beaucoup moins nombreux frappent nos regards par leur port, leur vestiture et leurs grandes siliques. Ils sont plus vigoureux et d'une couleur jaunâtre. Ils ne présentent point de tomentum, mais sont entièrement couverts de poils glandulifères épars. Les feuilles radicales des jeunes pousses forment des touffes serrées, d'un beau vert, et offrent les mêmes poils, surtout à leur face inférieure. L'odeur de la plante froissée nous paraît différente de celle du *Matthiola sinuata*.

Que peut être cette Crucifère? Une variété de *Matthiola sinuata* sans feutre et à glandes plus nombreuses que d'ordinaire? Une tout autre espèce? Mais laquelle, alors? Nos souvenirs ne nous rappellent aucune description pouvant s'y rapporter. Pour la classer, il faudrait des fleurs. Le problème ne peut donc être résolu qu'au printemps.

Le sémaphore ayant un fil électrique, nous ne pûmes

résister au désir de faire connaître à M. Lloyd les principaux résultats de notre excursion.

Le mauvais sort nous poursuivit jusque dans ce télégramme. Le mot Corbeaux ayant été placé avant celui de *Pancratium,* pour indiquer l'endroit où nous avions trouvé cette plante, fut mal interprété, et M. Lloyd comprit que nous lui signalions une nouvelle station du *coracias* ou corbeau à pattes et à bec rouges de Belle-Ile (*Coracia erythrocampos* Veillot).

Et dire que, de nos jours, on n'a plus foi dans les Farfadets, ni dans les Ventres rouges, et qu'on ne croit plus guère qu'aux Braillards !

Le retour se fit par la Cadouère, Kerborny, et par la Citadelle, appelée aussi le Fort de Pierre-Levée, parce que, sur son emplacement, existait naguère un remarquable menhir, au pied duquel on avait vue sur une grande partie de l'île. Les glacis de la Citadelle sont plantés de diverses essences d'arbres qui ont bien de la peine à lutter contre le vent de mer. On y remarque des Vernis du Japon et des Yeuses, les seules que nous ayons aperçues dans l'île. Un puits-lavoir voisin nous a offert l'*Asplenium lanceolatum* L.

Notre départ du lendemain était assuré, puisque le bateau à vapeur reprenait son service.

Dans la nuit, le vent souffla avec violence et nous réveilla ; le baromètre baissait, le temps était à l'orage. Allions-nous être forcés de rester encore dans l'île ? Cela eut été trop fort.

Le 12 août, au matin, nous prenions définitivement congé de nos amis, et nous nous hissions à bord de la *Vendée,* sur laquelle plus de quarante passagers, ne sachant où s'asseoir, étaient déjà entassés parmi des lits militaires et des bagages. La mer avait été brassée pendant la nuit, et

la houle mit bientôt fin aux chants patriotiques des artilleurs embarqués avec nous. A peine l'entrée du port eut-elle été franchie, que quelques cas de mal de mer apparurent à bord. L'affection devint contagieuse, par sympathie, sans doute, et le pont présenta bientôt une de ces scènes indescriptibles et cependant tant de fois décrites de naupathie, scènes aussi douloureuses pour les acteurs que peu attrayantes pour les spectateurs. Le jus de citron ou le rhum apportèrent un peu de soulagement à quelques-uns ; la position horizontale et immobile, avec fermeture des paupières, permit à d'autres de se vanter plus tard de n'avoir pas été atteints par le fléau ; d'autres expérimentèrent l'élixir au chloral de M. Odin, que le capitaine Lacroix avait gracieusement mis à leur disposition. L'élixir était pris trop tardivement pour être utile ; il ne fit que paralyser l'estomac et rendre les vomissements plus laborieux (1). D'autres enfin, aguerris avec la mer, s'efforçaient de porter secours aux malades. Trois heures se passèrent ainsi ; puis les amers placés à l'entrée du Goulet apparurent en ligne, et la passe du Braillard traversée, le navire vint toucher à l'estacade de la Barre. Notre voyage était terminé.

(1) Le chloral, à doses de 50 centigrammes à 2 grammes, est un des meilleurs préservatifs, sinon un des meilleurs remèdes du mal de mer. On peut, en général, éviter la naupathie dans une courte traversée, ainsi que l'un de nous en fit l'expérience dans le second voyage, en prenant deux à trois cuillerées de sirop d'hydrate de chlorate, aussitôt que l'on est à bord, et en s'étendant sur une couchette, loin de toute espèce de bruit. On tombe dans une torpeur qui préserve du vertige, cause ou du moins symptôme initial de la naupathie, et l'on arrive à destination à peu près sain et sauf, et dans tous les cas moins brisé. Malheureusement, on a perdu la vue de la mer et une partie des agréments du voyage. Mieux vaut quand on ignore comment on tiendra au tangage, s'installer bravement sur le pont et jouir du splendide spectacle qui se déroule sous les yeux, quitte, si le mal vient, à s'étendre, à sucer du jus de citron et à prendre du cognac ou du rhum.

DEUXIÈME EXCURSION

DU 22 AU 25 MAI 1877.

En quittant l'île, où nous avions passé des journées si bien remplies et si riches en souvenirs de toute sorte, nous nous étions donné rendez-vous au printemps de l'année suivante pour revoir les mêmes lieux : nous en avions pris l'engagement auprès de nos amis; notre champ d'études était loin d'ailleurs d'être épuisé. Nous avions le désir de voir notre *Matthiola* en fleurs ; nous devions chercher l'*Ophioglossum lusitanicum* L. et un *Ail* critique signalé par de la Pylaie ; enfin M. Lloyd, guidé par l'analogie du terrain, nous affirmait que l'*Isoetes Hystrix* Dur. devait se trouver dans l'île. Il n'en fallait pas tant pour nous décider.

Le 22 mai 1877, nous touchons de nouveau à Port-Joinville, où nous attend M. Auger, dont nous allons redevenir les hôtes. M. Fourage est sur le môle, les mains pleines de l'Ail que nous l'avions prié de rechercher.

Sans perdre de temps, nous utilisons les dernières heures de jour qui nous restent à revoir les rochers du Canon et à y faire provision du *Lecanora microthallina* et du *Lecanora prosechoïdes*. Cette récolte était en partie destinée au regretté Weddell; nous étions loin de penser que nous serions sitôt privés de ses bons conseils (1).

(1) Le Dr Weddell (Hugh d'Algernon), membre de l'Institut, né en Angleterre, le 22 juin 1819, est mort, à Poitiers, le 22 juillet 1877. Se sachant atteint d'une affection qui ne pardonne pas, il s'était depuis long-

QUATRIÈME HERBORISATION.

Les Vieilles. — Pointe des Corbeaux. — Marais de la côte Nord-Est.
(23 *mai.*)

Le lendemain matin, fidèles à notre itinéraire de l'année précédente, nous reprenons la route de Kerbossy et de Saint-Sauveur. En sortant de l'ancienne capitale de l'île, nous nous arrêtons un instant dans une prairie humide où nous recueillons : *Orchis laxiflora* Lmk. (type et variété à fleurs blanches), *Alopecurus bulbosus* L., *Ranunculus Boreanus* Jord., *R. bulbosus* L., *Œnanthe crocata* L., *Trifolium pratense* L., *T. resupinatum* L., *T. maritimum* Huds., *Lotus corniculatus* L., *Senecio Jacobæa* L., *Hypochæris radicata* L., *Holcus lanatus* L., *Poa pratensis* L., *P. trivialis* L., *Dactylis glomerata* L., *Cynosurus cristatus* L., *Festuca pratensis* Huds., *Briza media* L., *Bromus mollis* L., *Gaudinia fragilis* P. B., *Anthoxanthum odoratum* L., etc.

La saison est favorable à cette végétation ; les pluies abondantes du printemps ont préservé les plantes de la sécheresse hâtive occasionnée par les vents qui règnent en maître sur cette île découverte.

Pour trouver une zone plus intéressante, il nous faut passer le village de la Martinière, où nous nous séparons afin de mieux battre le terrain. L'un de nous se dirige

temps préparé, en chrétien, à paraître devant Dieu, et avait employé, avec une activité fébrile, les derniers mois de son existence à mettre en ordre et à rédiger les résultats de sa vie de travail. Son *Chloris Andina,* ouvrage de première valeur, reste malheureusement inachevé, et il est à craindre que son *Catalogue des Lichens du Poitou,* si plein d'idées neuves et de fines observations, ne voie jamais le jour.

vers le village et de là vers la pointe de la Tranche. Il recueille sur les murs des maisons le *Ramalina evernioïdes* Nyl., commun, mais stérile; sur des rochers à fleur de terre *Helianthemum guttatum* Mil., *Romulea Columnæ* Sebast., en graines, *Teesdalia Iberis* D. C., *Mœnchia erecta* Ehrh., *Sedum anglicum* L., *Alchemilla arvensis* Scop., *Sagina maritima* Don., *Trigonella ornithopodioïdes* D. C., *Cerastium glomeratum* Thuil., *Cetraria aculeata* Fr., *Cladonia alcicornis* Flk., *Cl. firma* Nyl., *Frullania dilatata* N. de E., *Grimmia leucophœa* Grev., *Lecanora glaucoma* Ach., *Lec. sulphurea* Ach., *Lecidea geographica* Schær., etc.; et dans les terres vagues : *Arenaria tenuifolia* L., *Aira caryophyllea* L. et *præcox* L., *Hieracium Pilosella* L., *Radiola linoïdes* Gmel., *Lotus hispidus* Lois., *Medicago striata* Bast. et *minima* Link., *Ornithopus perpusillus* L. et *compressus* L., *Chenopodium polyspermum* L., *Filago gallica* L., etc.

Le *Scrophularia Scorodonia* L. se montre en abondance dans de petites prairies assez vertes en approchant de l'Anse du Grand-Sou (1). Sur les parois verticales des rochers de la côte pousse çà et là le *Ramalina scopulorum* Ach., type et var. *incrassata,* beaucoup plus rare dans l'île, comme dans tout l'Ouest, que le *Ramalina cuspidata* Nyl. et ses formes.

Son compagnon avait pris la direction de l'Anse des Vieilles. Une petite vallée à droite de la route l'arrête presque aussitôt. Il tombe sur une belle prairie entourée d'un fossé et d'une haie d'où émergent à une hauteur de

(1) Il existe dans l'Anse du Grand-Sou une grotte qui, d'après M. Mercier, aurait la forme de celles de l'Anse de Kerdaniau, mais que l'on ne peut atteindre qu'aux grandes marées et quand la mer est tout-à-fait basse. Les grottes de la côte Sud engageraient à elles seules à visiter l'île : elles offrent un vaste champ pour l'étude des Verrucaires marines.

1^{m} à 1^{m},50 les grosses ombelles de l'Ail que de la Pylaie signalait en ces termes dans son manuscrit :

« La côte seule de l'Anse des Vieilles m'a présenté une espèce d'Ail fort remarquable. Il a la taille environ et les feuilles du Poireau de nos jardins ; leur couleur est également glauque, mais le bas de la plante est comprimé au lieu d'être rond. L'oignon ressemble à celui de la Jacinthe et l'odeur est très-différente. Serait-ce l'Ail faux Poireau de la Flore française ? J'en aurais eu la certitude si la description eût signalé la tige comprimée inférieurement, caractère fort remarquable. Les habitants de l'île connaissent cette plante sous le nom de *Carambole*. Quand leurs vaches en mangent, leur lait, me disaient-ils, est empesté pendant une quinzaine de jours. Parmi les militaires qui en ont mangé, il y en a deux qui ont péri et l'on attribue leur mort à la *Carambole*. » *Loc. cit.*

L'odeur de cet Ail est, en effet, infecte et très-tenace. Les Islais le dédaignent comme un mauvais Poireau, mais ne lui attribuent aucune propriété malfaisante. Il est même utilisé par les empiriques dans leurs recettes. M. le Dr Thoinnet l'avait retrouvé en 1861 au voisinage du Vieux-Château, et l'avait appelé, avec un point de doute, *Allium polyanthum*. M. Lloyd, à qui nous l'avons montré à notre retour, l'a considéré comme assez intéressant pour aller le récolter lui-même dans l'île au mois de juin, époque de sa floraison complète. Il l'a comparé à des Ails de diverses provenances et nous a communiqué à son sujet la note suivante :

« ALLIUM AMPELOPRASUM L. var. BULBIFERUM. Odeur alliacée très-forte. Bulbe composé de deux gros bulbilles principaux. Tige de 10 à 15 déc., garnie, jusque vers le milieu, de feuilles glauques, linéaires, planes, carénées, rudes au bord ainsi que sur la carène, et à gaîne

ancipitée. Fleurs longuement pédicellées, en tête grosse, compacte, entremêlée de nombreux bulbilles (de 6 à 8m/m) arrondis, obtus. Corolle tronquée à la base, rose-lilas, à divisions concaves, couvertes d'aspérités sur le dos et surtout sur la carène qui est verdâtre. Etamines saillantes à filets ciliés; pointe anthérifère des étamines à trois pointes égalant environ la partie entière; les trois filets simples rétrécis de la base au sommet, surtout à partir du milieu. Style blanc dépassant les étamines. Ovaire verdâtre à faces marquées, un peu au-dessous du milieu, d'une ligne en travers et d'un sillon au-dessus, à deux lobes au sommet. Vivace. Fl. fin de juin et juillet.

» Cette plante curieuse appartient au groupe des *Allium Porrum* et *polyanthum*, dont elle a les caractères généraux. Elle doit être peu connue et peu répandue, puisque Babington (*Flora Sarniensis* et *Manual*) (1) est le seul auteur qui mentionne un *A. Ampelaprasum* avec tête bulbifère, ayant pour localité unique les rochers de l'île de Guernesey. »

Cet Ail commençait à peine ses premières fleurs. Nous le retrouvons encore en approchant de la mer sur les pentes les plus escarpées des falaises et sur les rochers un peu élevés de la côte.

Au-dessus de l'Anse des Vieilles se rencontrent un grand nombre des plantes déjà citées : *Romulea Columnæ* Sebast., *Helianthemum guttatum* Mil., etc., auxquelles il faut ajouter : *Ranunculus Chærophyllos* L., *Linum augustifolium* Huds., *Trifolium strictum* Waldst., *T. suffocatum* L., *T. perpusillum* D. C. *Medicago minima* Lmk., *M. denticulata* Willd., *Med. striata* Bast.,

(1) *Umbella nunc capsulifera, nunc bulbifera.*

parmi lesquelles se cache le très-petit *Asterolinum Stellatum* Link.

Les rochers plus arides offrent une véritable mosaïque, où les couleurs sombres des *Parmelia omphalodes et prolixa* se mêlent aux tons plus clairs des *Parmelia perforata* Wulf., *perlata* Ach. et *ciliata* Ach., des *Lecanora Parella* Ach., *sulphurea* Ach. et *glaucoma* Ach., et surtout du beau *Lecidea geographica* Schær. et de sa variété *ocellata* Wedd.

Nous nous retrouvons sur la côte, et ces falaises élevées couvertes d'*Armeria maritima* Willd., de *Romulea Columnæ* Sebast., et de *Scilla autumnalis* L., nous rappellent que nous avons encore à chercher l'*Isoetes Hystrix* Dur.; nous nous séparons de nouveau pour augmenter nos chances; vain espoir, nos recherches sont infructueuses ; ce n'est pas, du reste, dans cette partie de l'île que M. Lloyd a récolté cette plante, découverte pour la première fois en Bretagne par le bon abbé Delalande, dont elle porta un moment le nom (*Isoetes Delalandei* Ll.).

L'un de nous, moins patient ou plus sage, se dirige bientôt vers le lieu du rendez-vous. Le terrain s'abaisse insensiblement jusqu'à la Pointe des Corbeaux. Ce ne sont plus les montagnes de la Meule, mais la côte a conservé un aspect sauvage et elle est hérissée et de pointes et de récifs (1). La mer, dans sa lutte incessante, roule d'énormes galets dans les anses qu'elle s'est creusées. Les principales portent les noms de la Marmouille, de la

(1) C'est vers ce point que s'est perdue corps et biens, dans l'intervalle de nos deux excursions, une chaloupe islaise, appelée le *Delta*. Brisée sur des rochers qui s'avancent à une distance assez considérable de terre, elle a été aperçue le lendemain à l'état d'épave, puis emportée par le vent et le courant, elle est allée s'ensabler sur la côte de Notre-Dame-de-Monts.

Croix et des Gardelles. Malheur à l'imprudent navigateur qui voudrait y trouver un refuge.

Bientôt apparaît le petit feu des Corbeaux, puis la maison de campagne de M. Auger. Notre hôte nous y attendait ; mais l'un de nous est en retard et ne se montre même pas au loin. Le premier arrivé se met en devoir d'explorer une masse de rochers située au Sud du phare et qu'on appelle la Pointe du Gibba. Il y recueille : *Lecanora glaucoma* Hoffm., et sa var. *subcarnea* Nyl., (dont quelques apothécies ont comme parasite l'*Arthonia varians* Nyl.), *Lecanora sulphurea* Hoff., couvert d'apothécies, *Limboria actinostoma* Pers., *Aspicilia cinerea* Kœrb., *Pertusaria Westringii* Ach., etc., et bientôt il découvre, sur de petits rochers à fleur de terre, un bel échantillon de *Physcia flavicans* D. C., croissant au milieu des *Xanthoria parietina* Fr., var. *rutilans* Ach., avec les tons chauds desquels il se confond. Il ramasse près du Phare un *Plantago Coronopus* L., à feuilles finement divisées.

Son compagnon est encore loin, absorbé par l'inspection minutieuse du terrain qu'il parcourt, lorsqu'une pluie torrentielle vient refroidir son ardeur.

Il songe au rendez-vous, et confus de faire attendre pareillement notre hôte, il se dirige en toute hâte vers la Pointe des Corbeaux. Il arrive avec deux heures de retard et trouve ses amis inquiets, partant avec deux matelots pour battre la côte et le rechercher.

A deux heures et demie, nous montons en voiture et malgré la pluie nous prenons la direction des marais qui bordent la côte intérieure. M. Auger nous laisse en face de la Petite-Conche, près d'un massif de rochers visité par Weddell et nommé Kerhoura. Nous y récoltons *Parmelia revoluta* Flk., *saxatilis* Ach., *sulcata* Tayl., *perlata* Ach., et plusieurs *Cladonia,* entre autres

C. alcicornis var. *phyllophora* (1). Le *Linaria Pelisseriana* Mil., croît au milieu des touffes d'Ajonc, il n'est d'ailleurs pas rare dans l'île.

Kerhoura est le point le plus élevé de la côte Nord-Est, et notre hôte nous indique de sa voiture les marais que nous avons à parcourir : au-dessous de nous, celui de la Gorelle ; plus à gauche, le Marais salé, le seul où la mer puisse entrer et près duquel se trouve le village du même nom ; plus à gauche encore, celui de la Guerche, le plus considérable de tous ; il contient 14 hectares. A notre droite le Marais Mottou ou Motteux, ainsi nommé, sans doute, à cause de la nature de son fonds tourbeux, le Marais de l'Ilot (en patois *Illiau*) et celui de la Croix. Ces trois derniers déversent leurs eaux à la mer par un seul conduit partant du Marais Mottou.

D'autres, plus complètement desséchés, se trouvent au Nord du port, et tout l'ensemble forme une série de réservoirs naturels aux eaux qui s'écoulent de la chaîne des hauteurs. Ils sont encaissés sur un tiers environ de la longueur de l'île, entre cette chaîne et les dunes de la côte intérieure. A la suite de la Révolution, ils étaient devenus de véritables étangs improductifs et malsains et c'est ainsi que les décrit de la Pylaie.

Depuis une vingtaine d'années, des travaux entrepris sous la direction d'un syndicat et consistant en tranchées à ciel ouvert, remplacées dans les dunes par des *buses* en bois, ont réussi à les dessécher en partie et à les transformer en prairies, entrecoupées de larges fossés pleins d'eau qui en rendent l'abord difficile et la circulation pénible. La végétation de ces prairies est la végétation

(1) A peu près dans la même région, M. le baron de Ville-d'Avray a recueilli le *Cladonia macilenta* Hoffm.

ordinaire des marécages d'eau douce des côtes de l'Ouest. Le Marais salé, lui-même, malgré son nom, n'est actuellement qu'un marais d'eau douce.

Nous recueillons dans les fossés et les prairies : *Hippuris vulgaris* L., *Callitriche stagnalis* Scop., *Lemna gibba* L., *Zannichellia palustris* Willd., *Potamogeton crispus* L., *P. pusillus* L., *Ranunculus aquatilis* L., *R. hederaceus* L., *R. Flammula* L., *Sium latifolium* L., *Scirpus lacustris* L., *Alisma Plantago* L., *Typha angustifolia* L., plusieurs *Carex, Sparganium ramosum* Huds., *Ranunculus bulbosus* L., *Lathyrus Nissolia* L., *Hydrocotyle vulgaris* L., *Myosotis palustris* L., *Pedicularis silvatica* L., *Mentha aquatica* L., *Lysimachia vulgaris* L., *Rumex Hydrolapathum* Huds., *Polygonum Hydropiper* L., *Triglochin maritimum* L., *Heleocharis palustris* R. Br., *Glyceria fluitans* R. Br., etc.

Nous sortons du marais pour entrer dans les dunes; alors apparaît une végétation bien différente, avec les plantes des sables maritimes (1). Près du fort Gauthier et dans les champs voisins nous recueillons : *Salix repens* L., en fruit, *Muscari comosum* Mil., *Silene conica* L., *Lepidium ruderale* L., *L. Smithii* Hook., *Crepis Suffreniana* D. C., très-commun, *Arenaria tenuifolia* L., *Viola tricolor* L., var. *nana, Hyoscyamus niger* L., *Fumaria Boræi* Jord., *Onopordum Acanthium* L., *Lychnis vespertina* L., etc. L'*Arum italicum* Mil., très-réduit de taille, se montre partout en petites touffes serrées.

Quelques monticules nous séparent du bois de Pins qui nous apparaît comme un oasis dans ce désert.

(1) En septembre 1876, M. Ab. Dugast avait eu l'obligeance de récolter et de nous envoyer des plantes de cette partie de l'île. D'après Savary, ces dunes, qui ont une étendue considérable, seraient formées d'un sable granitique, très-lourd, et contenant peu de débris de coquilles.

Semé dans les dunes de la côte Nord, le Pin maritime, sans être d'une très-belle venue, a fini cependant par prospérer, et il est à regretter que sa culture ne se soit pas généralisée dans cette partie de l'île. Trop loin du Port pour devenir un lieu habituel de promenade, ce petit bois sert de rendez-vous aux chasseurs de tourterelles, dont le plomb, bien plus que les vents de mer, brise les sommités des arbres. Nous trouvons ces Messieurs embusqués en grand nombre dans les broussailles, guettant les malheureux oiseaux qui, deux fois l'an, ne manquent pas de s'y arrêter au moment de leur passage.

Le bois cache sous son couvert des Aubépines, des Ronces, des Dompte-venin (*Vincetoxicum officinale* Mœnch.) et des plantes herbacées parmi lesquelles nous notons *Crepis bulbosa* Tausch., *Allium sphærocephalum* L., *Helichrysum Stœchas* D. C., *Crepis Suffreniana* D. C., et *Rumex bucephalophorus* L. Nous y recueillons aussi l'*Agaricus* (*Marasmius*) *oreades* Bolt.

Un peu en arrière se trouve la métairie des Sables, avec un petit enclos de vignes, où nous cueillons le *Diplotaxis viminea* D. C. et sur les talus duquel se montre l'*Allium Ampeloprasum* var. *bulbiferum*.

Plus loin, les sables de la Pointe de la Gilberge sont couverts de *Rumex bucephalophorus*, dont quelques échantillons, sans doute à cause de l'humidité de l'année, offrent des touffes de 40 cent. de largeur. Le *Crepis bulbosa* croît encore en abondance sur le talus de la batterie.

Cette végétation des sables maritimes se continue avec une grande uniformité jusqu'en face de Kerchalon. Nous quittons en ce point la côte pour prendre la route de Saint-Etienne.

Nous arrivons à Port-Joinville éreintés et mouillés de la tête aux pieds. Changer de vêtements et boire un peu

d'eau-de-vie pour nous réchauffer est l'affaire d'un instant. Nous nous mettons ensuite à la disposition de notre hôte stupéfait d'un pareil régime, mais trop bon pour ne pas nous pardonner notre nouveau retard.

CINQUIÈME HERBORISATION.

De la Meule au Sémaphore. — Côte Ouest et champs cultivés.
(24 *mai* 1877.)

La course du lendemain n'était pas sans intérêt ; nous devions rechercher à la Meule l'*Ophioglossum lusitanicum*, faire provision de *Melobesia*, recueillir au Châtelet le *Physcia flavicans* et revoir le *Matthiola* dans les sables du Sémaphore. M. Auger nous conduit, vers 8 heures, au village de la Meule et nous y laisse en nous souhaitant bonne chance.

Nous revoyons avec le même enthousiasme les rochers de la Taillée, le précipice de la Charte et la Combe Pissot. La pluie a donné au paysage un tout autre aspect ; le *Ramalina Curnowii* Cromb. (1) se distingue à première vue du *R. cuspidata* Nyl. par la couleur glauque qu'il présente à l'état humide, pendant que ce dernier est d'un vert jaunâtre. Le *Roccella phycopsis* Ach., abonde sur ces

(1) M. W. Nylander vient de décrire dans le *Flora*, 1877 (*Addenda nova ad Lichenographiam europæam, Continuatio nona et vicesima*) une nouvelle Ramaline des rochers maritimes, d'après des échantillons envoyés de Houat. En voici la description : « *Ramalina armorica* Nyl. Similis *R. scopulorum* cujus facile sit varietas, sed medulla K. flavescente nec dein ferrugineo rubente. Apices thallini haud raro nigricantes et spermogonia extus nigra (quod etiam observatur in R. cuspidata).

» *Super rupes marinas Armoricas.*

» Analoga est *R. Curnowii* Cromb. et æque late distributa. »

beaux rochers ; nous y cherchons vainement le *Roc. fuciformis* Ach., qui nous avait été signalé dans l'île et que nous n'y avons pas rencontré, pas plus que le *Roc. tinctoria* D. C., indiqué par de la Pylaie.

Les terres dénudées, entre les *Plantago carinata* et la mer, présentent, sur de larges espaces, une algue terrestre de couleur noire qui les couvre comme d'un vêtement de deuil. M. Lloyd a pu la faire revivre en la mouillant et en reconnaître l'espèce. C'est le *Chthonoblastus Vaucheri* Kutz. (*Oscillatoria vaginata* Vauch.)

Non loin de la petite chapelle, nous recueillons sur le *Plantago carinata* une petite Cuscute, à fleurs blanches et serrées, trop peu avancée pour que nous puissions en reconnaître l'espèce. M. Lloyd, qui l'a revue depuis nous, et cultivée, la considère comme le *Cuscuta Godroni* Desm. (*C. alba* Godr.) « A moins, ajoute-t-il, que ce ne soit une forme de notre *C. minor,* rapetissée par l'âpreté du vent de mer, ainsi qu'il arrive, en pareilles localités, à nos plantes de l'intérieur et même au *Plantago,* sur lequel elle vit (1). »

Nous parcourons longtemps les hautes falaises situées à l'Ouest du hâvre, foulant ici des gazons d'*Armeria maritima,* ailleurs, ou pour mieux dire presque partout, un tapis de *Plantago carinata.* Si, du côté de la mer, se présentent d'admirables points de vue, la végétation est à nos pieds d'une monotomie désespérante. De temps à autres, quelques pieds solitaires d'*Agaricus campestris* Fr. attirent seuls notre attention.

A quelques centaines de mètres en avant du Vieux-

(1) Supplément à la *Flore de l'ouest de la France. — Herborisations de* 1876-1877. Brochure ayant paru dans les derniers jours de l'impression de ce travail.

Château, les rochers à fleurs de terre deviennent plus nombreux et nous commençons à rencontrer le *Physcia flavicans* D. C. Ce lichen paraît se tenir constamment sur les pentes légèrement inclinées, parmi le sable et le gravier provenant de la désorganisation des roches. Il est habituellement mêlé au *R. Curnowii* et au *Xanthoria parietina,* var. *rutilans* (1).

Nous le négligeons un instant pour faire halte dans l'Anse du Vieux-Château où nous sommes rejoints par M. Fourage. Cette anse est, pour le navire en détresse, un des rares refuges de la côte Sud. La mer, assez basse à cette heure, nous permet d'y faire une ample récolte du *Melobesia crassa,* et nos marteaux s'abattent sur les rocs, qui supportent l'antique forteresse, pour en détacher le *Lecanora microthallina,* que nous n'avions vu jusqu'ici que sur la côte Nord (2).

L'heure du déjeuner est arrivée; l'un de nous se dirige vers Port-Joinville avec M. Fourage, afin de ne pas mettre M. Auger dans un embarras nouveau, tandis que son compagnon continue à marcher dans la direction de l'Ouest, s'ingurgitant quelques gorgées d'un élixir à la coca et grignotant un biscuit de mer pour prolonger jusqu'à la

(1) Nous l'avons trouvé depuis dans une station analogue, dans la Loire-Inférieure, entre Batz et le Pouliguen. M. l'abbé Delalande l'avait recueilli au Croisic et sur les îles d'Houat et d'Hœdic.

(2) Dans l'Anse du Vieux-Château on voit une espèce de grotte qui s'appelle le *Trou à Lazare*. Lazare était un pauvre fou qui s'était échappé de chez lui et qui resta trois jours caché dans ce trou, auquel on a donné son nom. Il y a dans la grotte de l'eau qui coule continuellement et qui est très-bonne à boire. — Cette grotte était connue de Savary *(Hist. de l'Ile-Dieu),* qui dit : « On trouve dans les rochers avoisinant le Château, et sous le Château même, plusieurs souterrains, dans l'un desquels est une fontaine. »

Pointe du But le moment de dépenser ses maigres provisions.

Le premier, en revenant au Port, se met à glaner çà et là dans les champs cultivés. L'île, si aride à la fin de l'été, ressemble, au mois de mai, à une corbeille de fleurs. Au vert tendre des Blés se marie l'incarnat des champs de Trèfle, et partout les Pois sont en fleurs, offrant ici de blancs pétales, quand l'espèce cultivée est le *Pisum sativum* L. ; ailleurs, au contraire, les pétales rougeâtres du *Pisum elatius* Bor. Ce dernier est considéré par les Islais comme un Pois commun dégénéré. Ses graines, au lieu d'être blanches, sont brun-noirâtre, mais nullement granuleuses comme celles du *P. Tuffetii* Lesson.

Avant d'arriver dans les terres cultivées, il rencontre de véritables champs d'*Asphodelus albus* L. en fleurs, et recueille *Linum angustifolium* Huds., *Radiola linoïdes* Gmel., *Thymus Serpyllum* L., etc.

Dans les terres en culture se montrent : *Fumaria Boræi* Jord., *F. parviflora* Lmk., *Sinapis nigra* L., *S. arvensis* L., *Arabis Thaliana* L., *Lythrum Hyssopifolia* L., *Filago germanica* L., *F. gallica* L., *Gnaphalium uliginosum* L., *G. luteoalbum* L., *Chrysanthemum segetum* L., *Heliotropium europeum* L., *Ranunculus Philonotis* Retz., *Convolvulus arvensis* L., *Gastridium lendigerum* Gaudin, *Alopecurus bulbosus* L., *Avena barbata* Brot., *Festuca ciliata* D. C., *Triticum repens* L., etc. ; dans les haies : *Barbarea vulgaris* R. Br., *Vicia lutea* L., *Bryonia dioïca* Jacq., *Anthriscus vulgaris* L., *Scrophularia Scorodonia* L., etc.; au voisinage de la Citadelle, *Centranthus ruber* D. C., et sur la terre humide, près d'une petite fontaine, *Cladonia fimbriata* Hoffm.

Son compagnon, en poursuivant sa course vers la partie Ouest de l'île, avait pour but principal de rechercher en

fleur le *Matthiola* critique, et de voir jusqu'où pouvait descendre, vers le Sud, l'aire de cette plante. Au-delà de la Combe du Jar, il retrouva dans les sables le *Crepis bulbosa,* par là même assez répandu dans l'île, le *Cakile Serapionis* le *Matthiola sinuata* typique, couvert de ses fleurs violettes, mais nulle part le *Matthiola* critique.

En avant, dans les terres, l'*Asphodelus albus* offrait ses épis de fleurs blanches. Là se trouvait la station de l'*Isoetes Hystrix* Dur. (1), que M. Lloyd devait découvrir quelques jours plus tard. Ces champs d'Asphodèles furent délaissés, la recherche des Matthiola et celles des lichens faisant préférer l'examen de la côte.

La falaise est taillée à pic, et, de l'extrémité de la presqu'île du Châtelet, la vue est admirable. On aperçoit à gauche le Vieux-Château qui, du fond de son anse, ressemble à un monstre guettant sa proie (2). A droite est la pointe de Château-maugarni, dont le nom seul est sinistre, et la Roche à Messire, rappelant grossièrement la forme d'une mitre, et appelée aussi, pour cela, l'Evêque. En

(1) L'*Isoetes Hystrix* se trouve à l'Ile d'Yeu, dans les conditions semblables à celles où M. Lloyd l'avait recueilli à Houat, et qu'il résume ainsi dans sa *Flore de l'Ouest*, troisième édition, page 384 : « Cette espèce croît par pieds isolés et non en gazon, sur les pelouses et les plateaux secs et ras, reposant sur une petite couche de terreau, quelquefois sur des coteaux abruptes exposés au Midi. Ses feuilles s'étalent régulièrement en cercle, ce qui le fait distinguer de toutes les plantes naissantes ou développées parmi lesquelles elle croît; par exemple, des *Romulea Columnæ, Scilla autumnalis,* qui lui tiennent souvent compagnie, et surtout le premier. Feuilles depuis les fraicheurs de l'automne jusqu'en mai. Fructifie en avril et mai. »

M. Lloyd recueillit, de plus, sur la côte Sud, un pied en fruits d'*Omphalodes littoralis* Mut.

(2) L'anse qui borne de ce côté le Châtelet, ou Anse du Sableau (en patois *Sabia*), présente à certaine distance de la côte des récifs qui portent le nom des Ours comme ceux des Vieilles.

arrière est le Grand-Phare, bâti sur un plateau élevé, et d'où la vue s'étend sur la plus grande partie de l'île. Tout autour de ce phare se voient des landes où fleurissent *Erica cinerea* L., *Ulex europæus* L., *Viola lancifolia* Thore, etc. M. Lloyd y retrouva l'*Isoetes Hystrix,* mais non l'*Ophioglossum lusitanicum,* malgré de longues recherches, et quoique la localité lui parût convenir à cette plante (1).

Vers quatre heures, nous nous rejoignons au Sémaphore. Une surprise agréable nous était réservée. Les *Matthiola* à feuilles et siliques non tomenteuses étaient en pleine floraison et couverts de fleurs d'un blanc très-pur. L'aire de cette intéressante plante est très-restreinte et pourra encore diminuer par l'envahissement des maigres cultures du jardin du sémaphore.

Ce *Matthiola* est loin d'être une forme simplement dénudée du *Matth. sinuata*. Pas de transition entre les deux espèces ; il se reproduit régulièrement de graines, et de nombreuses rosettes de feuilles radicales assurent la récolte de l'année prochaine.

M. Lloyd a obtenu d'un semis fait dans son jardin une végétation assez vigoureuse qui n'a pas encore donné de fleurs (2). Les feuilles sont aussi glabres que sur la plante spontanée. Le *Matthiola sinuata,* cultivé dans les mêmes conditions, n'a subi aucune modification et leur aspect reste différent.

C'est à la suite de ces nouvelles observations que nous crûmes devoir communiquer la plante à la Société botanique de France, avec la description suivante :

(1) M. Lloyd a, au contraire, trouvé l'*Ophioglossum vulgatum* L. dans les sables herbeux des dunes, entre les marais et la côte intérieure.

(2) Le *Matth. oyensis* est plus sensible au froid humide que le *Matth. sinuata;* il a beaucoup souffert des pluies froides du mois de novembre 1877, dans le jardin de M. Lloyd et, à l'Ile d'Yeu, dans celui de M. Fourage.

Matthiola oyensis. Plante bisannuelle comme le *Matthiola sinuata,* mais en différant par le port et paraissant plus robuste. Au lieu d'être couverte de poils tomenteux blanchâtres, elle est d'un vert gai dans toutes ses parties et entièrement hérissée de grosses glandes, ou mieux de poils glanduleux, jaunâtres. — Feuilles lancéolées-sinuées. — Fleurs à corolle d'un blanc de lait. — Sépales couverts de poils glanduleux, lâchement unis, s'écartant à la partie moyenne au moment de la fleuraison, de manière à laisser un intervalle ouvert un peu au-dessus de leur base. — Pétales à limbe notablement plus long que l'onglet. — Etamines à anthères sagittées. Ovaire offrant quatre séries longitudinales de poils glandulifères, correspondant aux nervures dorsales et aux sutures. Longue et forte silique. — Graines du *Matthiola sinuata.* — La tige et les siliques ont une couleur jaune paille à la maturité.

Cette plante croît à l'Ile d'Yeu dans les sables de la pointe du But et du Sémaphore avec le *M. sinuata,* mais moins commune que lui, elle se montre dans la proportion de moins d'un à dix. Nous lui avons donné l'épithète *Oyensis* de *Oya* ou *Oia,* nom latin de l'Ile d'Yeu. Elle fleurit en mai, un peu plus tardivement que sa congénère, et est en fruit dès le mois de juillet. Ses caractères les plus saillants sont *l'absence de tomentum, le développement de ses glandes, la disposition de son calice et la couleur blanche de ses pétales.*

SIXIÈME HERBORISATION.

Anse de Kerdaniau. — La Belle-Maison et Château-maugarni. — (25 *mai* 1877.)

Après cette dernière journée, notre voyage touchait à

sa fin. Le départ fut fixé au lendemain, mais le bateau n'appareillant qu'à midi, nous consacrâmes la matinée à visiter l'anse de Kerdaniau, célèbre par ses grottes et ses beaux rochers. M. Fourage nous servit encore de guide. Il nous fallut traverser de nouveau l'île dans toute sa largeur et perpendiculairement à son grand axe. Nous longeâmes la citadelle, butinant de droite et de gauche et recueillant dans les haies : *Geranium minutiflorum* Jord., (*G. purpureum* Vil.), *Scrophularia Scorodonia* L., *Myosotis cæspitosa* Schultz et *Ranunculus ophioglossifolius* Vil. ; ce dernier commun dans les fossés des deux côtés de la route. Le long du chemin, nous recueillons encore *Trifolium resupinatum* L. et *T. subterraneum* L. et *Ranunculus repens* L..

A Kerchauvineau, les *Lecanora callopisma* Ach. et *galactina* Ach. se montrent sur le mortier des murs, et le *Ramalina evernioïdes* Nyl., sur les murs non crépis ; le *Smyrnium Olusatrum* L. pousse au milieu des décombres.

Nous tombons dans des champs d'Asphodèles à feuilles raides et glauques, et nous cueillons un *Myosotis* à corolle blanche passant au bleu, mais n'offrant jamais de teintes jaunes, *Myosotis* qu'Arrondeau, dans son catalogue des plantes du Morbihan a, avec juste raison, séparé du *M. versicolor* Pers., sous le nom de *M. dubia*.

Quelques minutes après, nous sommes sur le bord de la falaise et nous surplombons de trente mètres l'Anse de Kerdaniau (en patois, *Kerdenia*). Cette anse est creusée entre la presqu'île du Châtelet ou du Chastelier et la pointe de Château-maugarni, dans une baie plus vaste, qui contient encore l'Anse du Sable-Rouille.

La falaise est taillée à pic; il en découle de petites sources d'eau limpide et fraîche se perdant sur la grève.

Avec quelques travaux peu coûteux d'emménagement, elles pourraient être d'une grande utilité, les fontaines d'eau potable étant assez éloignées.

Des infiltrations d'eau douce se remarquent également dans la *Belle Maison* située au-dessous et à droite. Cette grotte mérite bien son nom et est vraiment belle par ses dimensions et la régularité de ses parois que tapissent dans le fond une algue d'un rouge vif le *Callithamnion Rothii* Lyngb. et d'intéressantes Verrucaires, belle avec son tapis de sable fin qui s'étend jusqu'au dehors et dont la hauteur varie suivant les caprices de la mer. Taillée par les flots dans le roc, elle semble plutôt l'œuvre de l'art primitif que celui de la Nature. Aussi est-elle appelée dans un ouvrage sur l'Ile d'Yeu la *Grotte des Druides,* nom qu'elle ne paraît pas avoir conservé. La vague qui s'y engouffre à chaque marée vient effacer les pas du dernier visiteur et l'eau qui perle à sa voûte tombe en gouttelettes sur nos têtes. Weddell y a recueilli le *Verrucaria,* auquel il a donné le nom de *V. antricola* (*loc. cit.,* p. 302) et notre marteau détache à l'entrée de la grotte des échantillons de cette Verrucaire rapportés par Weddell lui-même à sa variété *diffracta*.

La profondeur de la grotte est de 12 mètres 40. Sa largeur dans sa partie profonde et arrondie de 4 m. 60, tandis qu'à l'entrée elle n'est plus que de 1 m. 10. Sa hauteur varie suivant que la mer apporte ou retire le sable ; elle était de 3 m. 10. M. Fourage s'est donné la peine de creuser le sable dans la profondeur d'un mètre sans trouver le roc.

A peu de distance de la Belle-maison et creusée dans la même masse de rochers, se voit une autre grotte qu'on ne peut aussi atteindre qu'à mer basse. Elle porte le nom de *Trou au Curé,* sans doute pour avoir

servi de refuge momentané à des prêtres pendant la Révolution.

En battant les rochers pour rechercher des filons de mispickel qu'on nous avait dit exister dans cette direction, nous nous trouvons presque à la base de la pointe de Château-maugarni, et nous tombons sur une localité de *Melobesia crassa* tellement beau que nous ne pouvons résister au désir d'en détacher quelques échantillons.

S'il faut en croire la tradition, il y avait autrefois des substructions à Château-maugarni, mais il ne paraît plus en rester de traces; la mer a considérablement modifié dans ses luttes furieuses cette partie du rivage. En avant de la pointe est un îlot, que M. Fourage a visité et dont le plateau exondé mesure 22 mètres de long sur 18 de large. Il y pousse, nous dit M. Fourage, des herbes et des lichens et la mer ne le couvre que par de très-mauvais temps. La coupe qui sépare l'îlot de la pointe est de 15 mètres. Au large de l'îlot se trouve le rocher élevé appelé l'Evêque. A la base du massif de Château-maugarni, et à 80 mètres de l'extrémité de la pointe, s'ouvre une grotte dite le *Trou aux Pigeons,* et dont l'orifice regarde vers l'Est, orientation qui lui est commune avec celle de la Belle-maison et du Trou au Curé. Un regard furtif jeté sur nos montres nous empêche de la visiter et nous fait revenir au pas de course au Port, de peur de manquer le bateau.

M. Fourage prit pour nous les dimensions du Trou aux Pigeons et lui trouva 23 m. 40 de profondeur, 7 m. 20 de largeur à l'entrée et 0,50 au fond. Il va en diminuant de l'extérieur à l'intérieur et offre à son orifice une hauteur d'à peu près 5 mètres. Les filons de fer arsenical, au nombre de trois, se montrent en avant de l'entrée de la grotte.

En remontant sur la falaise, nous jetons un dernier

coup d'œil aux découpures du rivage et à cette grande et belle mer à laquelle nous disons un dernier adieu. A gauche, elle brise sur des roches dangereuses appelées les Trupailles, sentinelles avancées et redoutables écueils sous-marins, interdisant aux navires l'approche de la côte. Nous recueillons en courant *Euphorbia exigua* L., *Trifolium scabrum* L., *Medicago striata* Bast. et *Lotus hispidus* Lois., puis dans les champs l'*Euphorbia Lathyris* L., et serrant la main de notre hôte et de nos amis de l'île, nous montons à bord de la *Vendée*, qui, deux heures après, nous dépose, sains et saufs, sur la côte de la Barre.

Nous ferons suivre ces notes de quelques détails statistiques destinés à les compléter, et que nous devons, pour la plus grande partie, à M. Auger.

Population. — Le dernier recensement porte la population de l'Ile d'Yeu à 3,027 individus, dont 1,400 environ habitent le Port, et 400 le Bourg (1).

D'après le chiffre de leurs habitants, les principaux villages se classent ensuite comme il suit : La Meule (avec ses annexes), Kerchalon, Ker-Pierre-Borny, Ker-Borny (y compris la Cadouère et Château-Gaillard), Kerchauvineau, la Croix, Kerbossis, Kerpissot, Kerjigou, Kervirou, la Martinière, Marais salé, Ker-Poiraud et l'Arbou (autrefois la Rebour); ces derniers, à partir de Kerjigou, ne se composent que de quelques maisons.

Sur les 3,027 habitants de l'île, on compte 732 garçons, 538 hommes mariés et 60 veufs, soit 1,330 individus du sexe masculin, et, d'autre part, 924 filles, 538 femmes et

(1) Un recensement plus récent, celui de 1877, qui nous est communiqué pendant l'impression, porte le nombre des habitants à 3,275.

235 veuves, soit 1,697 du sexe féminin, d'où une différence de 367 en faveur des femmes, différence énorme, vu le chiffre total de la population.

Les Islais sont d'une obligeance parfaite et reçoivent avec la plus grande cordialité. Ils laissent des loisirs à leur excellent juge-de-paix. C'est une race intelligente, franche, instruite, parce qu'en courant le monde elle a beaucoup vu ; race, en un mot, ayant toutes les qualités du marin. Le type en est beau, et les femmes, au teint bruni par le soleil et le vent de la mer, sont en général jolies. Les jours ordinaires, elles se couvrent la tête avec un mouchoir plié en fanchon, et qui ne varie guère que par la finesse de son tissu. Il est habituellement noir, car les deuils sont fréquents dans une population décimée par la mer, et les veuves les portent toute leur vie.

Animaux domestiques. — L'île possède 300 chevaux. La petite *race islaise,* si bien caractérisée par sa taille d'environ un mètre, ses moustaches et sa résistance à la fatigue, a disparu depuis près de 30 ans ; mais les chevaux d'origine bretonne, qui l'ont remplacée, diminuent de taille à chaque génération, et tendent, sous l'influence du milieu, à la reproduire.

La présence de moustaches chez les chevaux Islais était attribuée à ce que, broutant les ajoncs, ils se piquaient fréquemment le muffle. Elles peuvent résulter d'une simple sélection, car un certain nombre de chevaux morbihannais en sont munis.

Les ânes sont au nombre de soixante à quatre-vingts, de petite taille et de race noirmoutrine.

On compte à peine un ou deux mulets.

Trente couples de bœufs sont employés par l'agriculture. Les vaches sont au nombre de quatre à cinq cents. Elles appartiennent, pour les deux tiers, à la race bre-

tonne, et pour l'autre à la race du Bocage vendéen, dite race *dagnone* (1). Les produits du croisement de ces deux races sont de petite taille.

Les moutons, très-nombreux et vivant en liberté dans les pâtures vagues, sont petits, de couleur blanche ou brune, et ne pèsent que 5 à 10 kil. Leur chair est savoureuse comme celle des moutons de prés salés. On en tue environ deux mille par an, tous mangés dans l'île. Leur prix moyen est de 8 à 10 fr. (2).

Les porcs ne sont pas élevés dans l'île; ils y sont seulement engraissés, le lard formant un élément très-important dans l'alimentation du marin. On tue environ par an cinq cents porcs achetés à la côte voisine.

Si l'on ajoute à la liste ci-dessus deux cents chiens, des poulets, quelques canards et très-peu de dindons et d'oies, on aura la liste presque complète des animaux domestiques.

Un fait intéressant d'influence du milieu ressort de ces prémisses, c'est que, pour s'implanter dans l'île, les races d'animaux domestiques doivent diminuer de taille afin de s'accommoder à leurs nouvelles conditions d'existence. Elles y gagnent d'autant en viguenr et en résistance aux agents extérieurs. Ce fait est commun à d'autres îles dont l'aire est peu étendue; il en est ainsi à l'île Onessant.

Le temps ne nous a pas permis de nous occuper des

(1) De *Agnones,* nom d'une des principales peuplades du Bocage au moment de l'occupation romaine.

(2) Diverses causes ont diminué, depuis l'époque où ces notes ont été prises, l'élevage des moutons et augmenté leur prix, qui est actuellement en moyenne de 15 fr.

Les moutons n'appartiennent pas à celui qui les garde et les soigne, mais à un grand nombre de personnes; le gardien du troupeau a pour récompense la moitié de son produit.

animaux sauvages; nous ne pouvons donc en dire que quelques mots.

La chasse est libre, et par là même le gibier rare.

Le lièvre a disparu depuis 40 ans. Quelques lapins se voient dans les sables, surtout au voisinage des vieux forts. Ils sont tellement traqués que, malgré leur extrême fécondité, ils ne se reproduisent pas en proportion de leur destruction.

Les tourterelles passent par bande en deux saisons, à leur arrivée en mars et avril et à leur départ en septembre et octobre. Alors, tout individu portant fusil est sur pied, et les détonations retentissent de toutes parts, mais surtout vers le petit bois de Pins, principal refuge de ces malheureux oiseaux.

Les alouettes sont très-communes dans les champs, ainsi que l'oiseau désigné sous le nom de *Cul-blanc* (*Saxicola Œnanthe* Bechst), qui se montre surtout en septembre et est à cette époque un excellent manger.

Le merle à plastron blanc (*Turdus torquatus* L.) apparaît vers le mois de mai. Les linots font nid. Quant aux moineaux, ils fourniraient une mine inépuisable à qui voudrait en faire l'exportation. Ils font de grands ravages dans les champs, et rendent impossible la culture des blés primes.

Les taupes sont communes, et nous avons rencontré une jolie variété de lézard se grillant au soleil sur les rochers de la côte Sud.

La vipère y est inconnue, mais on y rencontre quelques couleuvres.

Agriculture. — Les terres, quand elles ne sont pas cultivées par le possesseur même du sol, sont affermées à titre de *colonage partiaire,* et dans des conditions assez spéciales. Le colon possède sa maison, ses animaux, ses instruments aratoires. Il afferme séparément les prés au

prix de 200 fr. l'hectare, et les terres moyennant la moitié du blé en gerbes.

La culture étant bisannuelle, le propriétaire rentre dans la jouissance de son champ pendant l'année de jachère, et y cultive des pommes de terre, des pois ou du fourrage. La troisième année, le fermier reprend la terre pour une seconde récolte de froment.

Le fumage se fait avec du varech pourri, du fumier d'étable ou de la cendre de *bousats* (1).

Le froment offre deux variétés : le *blé dur* ou *aristé* et le *blé blanc*. Il pèse, dans les bonnes années, 80 kil. l'hectolitre et donne environ douze fois la semence employée.

En 1875, 670 hectares de culture ont produit 10,100 hectolitres de froment, chiffre inférieur à celui des années moyennes qui est de 10,500 hectolitres, soit une quantité égale à la consommation. La petite quantité de blé exportée est compensée par la farine importée.

L'orge (*Hordeum vulgare* L.), et la baillarge (*H. distichum* L.), occupent environ 8 hectares et rendent, récolte moyenne, 80 hectolitres ; l'avoine (*Avena sativa* L.), 10 hectares produisant 140 hectolitres. Ces mêmes blés sont employés pour la nourriture des animaux et en particulier des poules et des pigeons.

Les petits pois sont cultivés dans 30 hectares et donnent 270 hectolitres de graines. Celles du *Pisum sativum* L., provenant de semences de Hollande servent à l'alimentation des habitants et à la fabrication de conserves pour

(1) Les bousats servent de combustible dans l'île, comme dans tout le marais septentrional de la Vendée. Ils sont faits avec les excréments ou *bouses* de bœuf et de vache mêlés avec la balle du blé et quelquefois de la paille, pétris et façonnés en gâteaux plats et ronds, et que l'on fait sécher le long des murs. Ils donnent lieu à un feu excellent et qui brûle lentement.

la Marine ; celles du *Pisum elatius* Bor , seulement à la nourriture des animaux.

Les pommes de terre offrent plusieurs variétés excellentes et se conservant bien. 200 hectares produisent 16,000 hectolitres de tubercules, dont 13,500 sont utilisés dans l'île (1).

A ces cultures, doit être ajoutée celle du trèfle incarnat, qui se fait sur une large échelle.

Toute terre ne portant pas récolte et non entourée de murs est soumise au *droit de vaine pâture* ou *de parcours* et les animaux y paissent en liberté. Les prés et les vignes sont seuls exempts de cette servitude.

Il y a à peu près 21 hectares de vignes, en grande partie situés entre le Marais salé et celui de la Gorelle.

La vigne était déjà d'un certain produit en 1205, à en juger par ce passage de l'acte de la fondation de l'abbaye de la Blanche, à Noirmoutier :

« *Dono iterum et concedo dicte abbatie in perpetuum, in insula de Oys, XX modios vini puri que primo trahetur de cuvis meis in tempore vendemiarum, annis singulis capiendos.* »

La culture actuelle ne date que de vingt ans et a été

(1) Les récoltes, d'après la statistique adressée à la Chambre d'agriculture, ont été de :

	1876	1877
	—	—
Froment	10.452 h.	5.360
Orge	104	104
Avoine	168	168
Fèves et petits pois	160	360
Pommes de terre	21.120	8.000

Différence énorme, surtout au point de vue du blé et des pommes de terre, et qui a fait de l'année 1877 une très-mauvaise année agricole.

introduite par deux vignerons venus de l'île de Ré (1). Le vin blanc est fait avec des raisins de gros plant, plus rarement de muscadet. Les vins rouges proviennent de ceps de l'île de Ré, sauf dans quelques clos, où l'on a essayé des plants de Bourgogne. Ces derniers, à moins de soins spéciaux, donnent un vin très-inférieur.

PÊCHES. — Les trois grandes pêches de l'île, qui occupent 20 à 25 chaloupes pontées et montées par cinq hommes, se présentent dans l'ordre suivant.

La première, celle du maquereau (*Scomber Scombrus* L.), a lieu en avril et en mai et donne 2,000 fr. de produit brut par bateau ; elle est en décroissance.

La seconde, celle du *germon* ou de la bonite (*Tynnus Alalonga* Cuv. et Val.) se fait de juillet en septembre et donne 3,000 fr. par bateau. Les pêcheurs de l'Ile d'Yeu vont poursuivre ce thon dans le golfe de Gascogne, jusque sur les côtes de la Biscaye. De la Pylaie dit qu'ils le saignent et font des boudins avec son sang. La pêche du germon est en plein progrès.

La troisième, pêche à la drague, exige un supplément de deux hommes par bateau. Elle commence en octobre pour finir à Pâques. On prend à la drague toute sorte de poissons (merlus, soles, etc.) Cette pêche donne de 8 à 12,000 fr. par bateau.

La pêche à la sardine (*Clupea Sardina* L.), se fait avec des chaloupes non pontées dont très-peu (sept à huit seulement), appartiennent à l'île ; les autres viennent des ports voisins ou même de ceux de la Bretagne. Les embarcations armées pour cette pêche, qui a lieu de juin en octobre, sont montées par cinq hommes.

(1) Elle a donné en 1876, 384 hectolitres de vin et en 1877, 108 hectolitres.

Chaque bateau prend par jour de 1,000 à 10,000 sardines, se vendant de 7 à 8 fr. le 1,000 (1).

L'anchois (*Clupea Encrasicholus* L.), vient parfois en bandes innombrables s'échouer à la côte et surtout dans les fosses formées par les rochers, quand il est pourchassé par d'autres poissons, tels que les maquereaux, les loubines et un autre très-vorace, appelé la *sucharde*. Ce dernier, de la grosseur d'un germon, a une chair de très-médiocre qualité et n'est guère employé que comme appât dans la pêche au homard.

L'échouage de l'anchois n'a pas lieu tous les ans, et quand il a lieu, il se fait de juin en septembre. C'est une véritable fête pour les habitants et tout le monde se met à l'eau pour le recueillir à l'aide des instruments les plus divers. Les plus usités sont des *seines* faites exprès et des *trouilles,* engin composé d'un cercle de fer et d'un petit filet. On prend aussi ce petit poisson à la main lorsqu'il assèche.

La pêche à ligne se fait surtout à l'extrémité du brise-lames construit à l'entrée du port. Elle est la principale distraction de la garnison. On y prend des meuilles, des surmulets, des loubines, des spares et divers autres poissons.

On capture le congre ou anguille de mer (*Muræna Conger* L.) à l'aide d'une ligne de fond tenue à la main, ou bien avec de longues lignes dormantes appelées *espinglaches,* sur lesquelles sont fixés un grand nombre d'hameçons appâtés. On mouille ces lignes le soir et elles sont levées le lendemain.

La pêche aux homards occupe environ soixante bateaux

(1) Elle a été très-fructueuse en 1877, et l'on peut évaluer son produit à la moyenne de 6,000 fr. bateau. En 1878 vingt-cinq bateaux islais y prendront part.

et a lieu d'avril en octobre. Elle emploie comme engins des casiers appelés *nasses*, et est d'un bon produit. Certaines embarcations font jusqu'à 80 fr. par jour. On peut estimer à près de 100,000 fr. l'argent que cette pêche jette chaque année dans l'île. Le prix moyen du homard est de 1 fr., celui de la langouste de 2 fr. 25. On expédie ces crustacés sur les Sables et sur Nantes. Cette pêche diminue depuis que l'on tolère la capture des femelles portant des œufs, et aussi par ce fait que les homards sont trop pourchassés.

Nous ne citons que pour mémoire celle du crabe pagure (*Platycarcinus Pagurus* Miln. Edw.), appelé dans l'île *poussard*, et celles des *Maia* ou araignées de mer. Ces derniers animaux s'introduisent souvent dans les casiers. Ils constituent un bon manger, mais comme ils ne se conservent pas, leur exportation est nulle et ils sont sans valeur vénale.

Les palémons, vulgairement appelés *chevrettes*, se pêchent en si petite quantité, qu'ils sont consommés par ceux qui les prennent.

On avait découvert, il y a cinquante ans, du côté de la Grande-Conche, un banc de très-grosses huîtres. Il est épuisé, et l'on n'en connaît plus d'autres dans les eaux de l'île.

Les bigourneaux (*Littorina littorea* Sowerb.) et les bernicles (*Patella vulgata* L.) sont presque, avec le cirripède appelé *macre* ou *pousse-pied* (*Pollicipes cornucopodia* Lmk), les seuls coquillages méritant d'être recueillis.

Industrie. — L'industrie locale ne consiste que dans la fabrication des conserves et dans celle du carbonate de potasse, désigné sous le nom de soude de varech. Une usine pour la fabrication de l'iode et du brome n'a pas réussi.

1° *Usines à poissons.* — Deux usines à poissons existaient dans l'île lors de nos voyages. L'une d'elles, à elle seule, confisait un million de sardines par an. Une troisième est venue depuis remplacer la fabrique de produits chimiques.

Ces usines préparent aussi le thon mariné et font, dans la saison, des conserves de petits pois.

2° *Fours à soude.* — La fabrication de la soude de varech occupe surtout des étrangers à qui elle permet de vivre, mais qu'elle ne paraît pas enrichir. Elle est assez primitive dans son procédé. Les *brûleurs de goëmon* creusent dans le sable des fosses de 60 à 70 centimètres de largeur sur 6 à 7 mètres de longueur, les garnissent de pierres pour retenir le sable et placent en travers au-dessus d'elles des morceaux de gneiss. Ils recouvrent ce gril improvisé de varech desséché et y mettent le feu avec de la paille ou des tiges sèches de *Matthiola*. La soude, une fois formée, tombe au fond de la fosse ; ils la brassent et la laissent refroidir.

Une combustion incomplète et menée d'une autre façon donne la cendre de varech, utilisée dans la fabrication des engrais.

La soude et la cendre de varech constituent une industrie à peu près perdue, dans l'île du moins.

Foires et Marchés. — L'Ile d'Yeu, vu sa situation et son peu d'étendue, n'a ni foires ni marchés d'une certaine importance. Les Islais s'approvisionnent surtout aux foires d'Auray, en Bretagne, et aux grands marchés de Challans, petite ville vendéenne située entre le Bocage et le Marais, qui viennent y échanger de leurs produits.

NOTE N

Essais hydrotimétriques sur quelques E

DÉSIGNATION DES EAUX.	Eau de Loire.	La Meule nº 2.	Puits Boisson t, à ciel ouve . réputée la meilleur
Degré hydrotymétrique Bornès..........	10°	13°	13°,5
Action de l'ammoniaque................	0	0	0
— sur la teinture de tournesol.......	0	0	0
— Chlorure de barium.............	Précipité.	0	Trouble à pe
— Oxalate d'ammoniaque	Précipité.	Trouble à peine	Léger troubl
— Ferrocyanure de potassium.......	0	0	0
— Azotate d'argent................	Précipité.	Précipité.	Précipité.

Ces eaux sont potables; leur titre hydrotimétrique est relativement faible, si on le comp l'eau de Loire, que l'on peut considérer comme un bon type d'eau potable. Les eaux de place à la terre végétale, sont peu chargées de calcaire; ainsi elles se troublent à peine dans deux échantillons; ils existent en petite quantité dans les autres. Toutes précipitent est leur principal élément minéral.

Elles ne contiennent pas de matières organiques pouvant amener la putréfaction de l'e

Elles ne sont pas ferrugineuses.

Abandonnées dans un coin du laboratoire à la lumière, le fond des flacons s'est tapis *Uncus;* on y découvre aussi quelques Diatomées du genre *Navicula,* mais la première alg

Dans un ou deux flacons (eau du puits Boissonnet, etc.), on constate la présence de avant d'en user comme boisson.

La petite quantité d'eau mise à notre disposition ne nous a permis que des essais dans l'île.

1.

;aux de puits de l'Ile d'Yeu.

,	Puits neuf, à ciel ouvert, indiquée bonne.	La Meule nº 1.	Puits Gaspion, couvert et muni d'une pompe.	Puits Priou, au Bourg, couvert et muni d'une pompe.	Puits Raimon, à ciel ouvert.
	14°,5	16°	17°	18°,5	24°,5
	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
	0	Trouble à peine	Précipité.	Précipité.	Précipité.
	Trouble.	0	Trouble.	Précipité.	Trouble.
	0	0	0	0	0
	Précipité.	Précipité abondant.	Précipité abondant.	Précipité abondant.	Précipité.

ıux eaux de puits de la ville de Nantes. Nous avons mis en regard le degré de d'Yeu, île toute granitique, où la roche affleurant le sol laisse souvent peu de l'oxalate d'ammoniaque. Les sulfates font défaut ou ne laissent que des traces le nitrate d'argent qui décèle les chlorures, et il est probable que le sel marin

une couche parfois épaisse et d'un beau vert d'une Desmidiée l'*Arthrodesmus* ›mine.

ts crustacés microscopiques et d'infusoires ; aussi ferait-on bien de les filtrer

.atifs, qui suffisent cependant à donner une idée générale des eaux utilisées

NOTE N° 2.

VINS DE L'ILE D'YEU

Envoyés par M. Auger.

Richesse alcoolique :	Vin rouge de la Sauzay (plant de Bordeaux).	9,5 %
—	Vin gros plant (de l'île de Ré)............	5 %
—	Vin muscadet (plant de Thouaré).........	8,75 %

Ces divers titres représentent la teneur en alcool, en volume ; l'opération a été faite par la distillation avec l'alambic de Gay-Lussac, perfectionné par Lallevon.

Le vin provenant de plants de l'île de Ré est peu alcoolique et doit être exposé aux diverses maladies des vins. Ce plant, n'ayant pas la qualité des deux autres, il ne serait pas avantageux de le cultiver, lors même qu'il serait moitié plus productif. Le vin de la Sauzay et le muscadet, au contraire, ont conservé sur le sol de l'île une partie de leurs avantages. La teneur alcoolique est suffisante et très-rapprochée du titre obtenu dans les pays d'origine (le Bordeaux rouge renferme en moyenne 10 centièmes d'alcool). Les vins muscadets de la Loire-Inférieure ne sont pas plus riches que celui de l'Ile d'Yeu. On peut donc considérer ces deux vins comme des vins de bon ordinaire.

BIBLIOGRAPHIE.

CAVOLEAU. *Statistique de la Vendée,* Nantes, 1818.

FONTENELLE DE VAUDORÉ (DE LA) *Notice sur l'Ile Dieu,* Poitiers, 1837 (Ext. de la Revue anglo-française).

GARCIE-FERRANDE. *Le Grand routier, pilotage et ancrage de la mer,* Poitiers, 1520.

JOUSSEMET et FILLON. *Mémoires sur l'ancienne configuration du littoral Bas-Poitevin et sur ses habitants, adressé en* 1755 *au P. Arsène, par C.-L. Joussemet,* édités par M. B. Fillon, Niort, 1876.

LLOYD (JAMES). *Flore de l'Ouest,* 3e édition, Nantes, 1876.

— — *Herborisations de* 1876 *et* 1877, Nantes, 1878.

PIET (FRANÇOIS). *Etymologie du nom de l'Ile d'Yeu.* Revue vendéenne, 1831.

PIET (JULES). *Nomenclature des privilèges dont jouissaient avant* 1799 *les habitants des îles de Noirmoutier, de Bouin et d'Yeu, et des devoirs seigneuriaux auxquels ils étaient assujettis.* Bulletin de la Société d'Emulation de la Vendée, 1860.

PYLAIE (DE LA). *Précis sur l'Isle Dieu.*

— — *Recherches, en France, sur les poissons de l'Océan,* pendant les années 1832 et 1833.

Ces deux mémoires sont imprimés dans les Comptes-rendus du Congrès scientifique tenu à Poitiers en 1834.

SAINTE-HERMINE (H. DE). *Notice sur l'Isle Dieu,* Annales de la Société académique de Nantes, 1847.

SAVARY. *Histoire sur l'île Dieu.* Revue littéraire de l'Ouest, 1837-1838, Niort.

SIMONEAU. Extraits d'une *Histoire inédite de l'Ile d'Yeu,* publiés

en articles séparés dans le Journal de Luçon (1872, 1873, 1876), comme suit :

L'Ile d'Yeu, 26 octobre 1872.

Le Bourg, 8 juin 1872.

Port-Joinville, 6 novembre 1872.

Le port de la Meule et ses environs, 30 janvier 1872.

Le Phare de l'Ile d'Yeu, 8 février 1873.

Les premier habitants de l'Ile d'Yeu, 28 juin 1873.

Les anciens monuments religieux de l'Ile d'Yeu, 29 mars 1873.

Le Monastère de Saint-Etienne, 3 novembre 1872.

Le Monastère de Saint-Hilaire, 23 mars 1872.

Le Château de l'Ile d'Yeu, 17 février et 23 mars 1872.

Le Châtelet, 31 mai 1873.

Les grottes du Ker-Daniau, 26 juillet 1873.

La Pierre-branlante, 23 septembre 1876.

La plage de Ker-Châlon, 13 juillet 1872.

L'Isabella, 18 janvier 1873.

Le corsaire le Vigilant, 22 février 1873.

Cette histoire de l'Ile d'Yeu, fort intéressante à en juger par ces extraits, est actuellement sous presse et se public par souscription.

TRESSAY (ABBÉ DU). *Quelques mots sur l'Ile d'Yeu,* Luçon, 1869.

VIAUD-GRAND-MARAIS et MÉNIER. *Herborisations à l'Ile d'Yeu.* Bulletin de la Société Botanique de France, t. XXIV, année 1877.

WEDDELL. *Excursion lichénologique dans l'Ile d'Yeu* (Ext. des Mémoires de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg, t. XIX), Cherbourg, 1875.

A cette liste, il faut ajouter divers articles sur l'île d'Yeu, publiés par notre vénérable maître et ami, M. CH. MOURAIN DE SOURDEVAL, MM. l'abbé BAUDRY et MARCHEGAY et autres écrivains vendéens.

M. l'abbé PONTDEVIE, de Saint-Gilles, possède une collection de pièces manuscrites fort intéressantes et qu'il a mises à notre disposition, avec la plus grande amabilité :

1° Un *manuscrit du Grand routier de Garcie-Ferrande,* de 1483.

2° Le *manuscrit de la Pylaie* sur l'île Dieu, plusieurs fois cité,

ou plutôt une copie faite sur ce manuscrit par quelqu'un de complètement étranger aux sciences naturelles.

3° Une *lettre des municipaux de l'île d'Yeu à ceux de Saint-Gilles sur l'animosité des habitants de Saint-Gilles contre les Islais.*

4° Les *lettres-patentes de Henri II, affichées à Saint-Gilles, en* 1552, *pour protéger les habitants de l'Ile d'Yeu contre les persécutions dont ils sont l'objet de la part des habitants d'Olonne, de la Chaume et autres points de la côte* (1).

5° Un long *mémoire sur la famille Chauviteau.*

Le *Catalogue de la bibliothèque de Nantes*, par Péan, indique comme se trouvant dans cette bibliothèque :

1° Sous le n° 47,531 *L'Isle d'Yeu, colonie bretonne*, par Louis Bizeul, manuscrit autographe du XIXe siècle, sur papier in-4°, 8 ff.

2° Sous le n° 47,532 *Loi relative aux troubles qui ont eu lieu à l'Isle Dieu, département de la Vendée, dans le courant du mois de vendémiaire dernier.* Du 27 juillet 1792. Paris, Imp. roy., 1792. In-4°, 2 pp.

---

(1) La principale cause d'animosité entre les Islais et les Chaumois était la différence de religion, les premiers étant restés de fervents catholiques, les seconds s'étant faits protestants. Le nom de Chaumois est resté longtemps dans l'île, synonyme de mécréant et de sorcier. Ces divisions ont disparu et les marins des Sables et de Port-Joinville s'apprécient mutuellement et sont prêts à se rendre service.

RAPPORT

PRÉSENTÉ

A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

SUR LES SONGÈRES

ROMAN DE M. ROBINOT-BERTRAND.

Messieurs,

Vous avez eu déjà la bienveillance d'écouter l'étude critique que j'ai eu l'honneur de vous lire, il y a deux ans, sur le dernier poème de M. Bertrand, *la Fête de Madeleine;* je vous demande aujourd'hui la même faveur et la même indulgence pour l'exposé de mes idées sur le roman *les Songères*.

Dans cette récente publication, M. Bertrand a abordé, non sans quelque bonheur, un genre nouveau, et j'avoue qu'il m'est particulièrement agréable, quel que soit le péril encouru, d'être appelé un des premiers à en dire mon appréciation.

Je sais pourtant qu'un critique ne se fait pas aisément entendre, et qu'à ceux qui voudraient m'interrompre, je n'aurais même pas la ressource de répondre : je fais mon

métier comme chacun le sien, c'est-à-dire peut-être assez mal, car je ne suis pas critique de profession. — Partant, par une grave inconséquence, on exigera de moi davantage. — De plus, il ne s'agit pas ici d'un ouvrage en vers, où la glose est tolérée; car le public admet volontiers qu'on accommode à son goût la langue divine, et qu'on la lui serve par petites rations à la dimension de son esprit; il s'agit d'un livre en prose, en vraie prose, que tout moderne Jourdain prétend comprendre et bien comprendre; — d'une espèce d'histoire pour laquelle point n'est besoin de commentateur.

J'éprouve donc dès le début la nécessité de justifier mon entreprise, en prouvant l'utilité des commentaires en fait d'art; — et j'espère que cette apologie de la critique en elle-même vaudra à mon insuffisance sinon l'attention générale, que tout écrivain a la prétention plus ou moins légitime d'obtenir, au moins le pardon, par mes confrères en titre, de l'incursion que je me permets sur leur domaine propre.

Je vous disais naguère, Messieurs, que je définissais la poésie ou plus généralement l'art une création d'images nouvelles, de signes nouveaux, ayant pour effet d'étendre et d'enrichir le fonds commun de la pensée humaine, comme serait l'invention d'une langue jusque-là inconnue.

Cette théorie, incontestable en ce qui concerne l'architecture, la sculpture, la peinture et la musique, ne paraît pas aussi juste, au premier abord, en littérature, — parce que les poètes et en général les écrivains semblent ne parler que la langue du commun des hommes, se bornant à observer dans leurs ouvrages certaines règles de convenance et de distinction.

Mais réveillez dans votre mémoire l'écho des grandes œuvres épiques ou lyriques, que je pourrais nommer les

poèmes de l'humanité, et dites-moi si la langue qu'ont parlée leurs auteurs n'a pas été nouvelle dans un idiome ancien, et s'ils n'ont pas créé, toujours sous forme d'images, des idées, des signes inconnus, avec l'apparence de sons et de mots connus.

C'est ici que se montre l'utilité de la critique.

Une création d'art apparaît ; la critique s'en empare. — Va-t-elle se borner à en signaler les défauts et ce qu'on appelle les beautés, c'est-à-dire les qualités bonnes et mauvaises de composition et de style, au point de vue du goût ? — Non, ce n'est là que le petit côté de la critique, et c'est ce qui justifierait le dédain qu'on montre souvent pour le rôle secondaire qu'elle occupe dans les beaux-arts.

La critique devra s'appliquer, de toutes les forces d'un esprit disposé à ce genre d'étude, à déchiffrer lentement et patiemment le sens nouveau de l'œuvre, à apprendre la langue du poète, à s'en pénétrer, et à en instruire ensuite le public distrait et inattentif, qui n'a ni le temps ni la contention nécessaire pour accomplir lui-même ce pénible labeur.

Que de chefs-d'œuvre auxquels il a fallu souvent près d'un siècle pour sortir de l'oubli dans lequel ils étaient restés enfouis, faute d'un critique pour les comprendre ! Que d'autres peut-être, et par la même cause, y sont demeurés pour toujours, à la honte, mais aussi au grand dommage de l'humanité, vengeance cachée de l'injustice commise par leurs semblables à l'égard de poètes, d'inventeurs méconnus !

Il arrive parfois que, dans ce travail auquel il se livre, le critique ne trouve, dans l'œuvre qu'il étudie, que le vide et le néant ; un coup d'épingle suffit alors à dégonfler le ballon creux qui a la prétention d'être un monde, et ce

n'est pas le moindre service de la critique de débarrasser promptement ainsi la famille artistique de tous ces faux semblants du beau, qui sont souvent en possession d'usurper le rang des œuvres sérieuses et fortes.

M. Bertrand est un des poètes auxquels la critique est le plus nécessaire ; car sa manière sobre et contenue, sa répugnance pour ce qu'on nomme les procédés, sa haine de tout clinquant, de toute sonorité, son élévation voulue à un niveau où le public du XIXe siècle n'aime pas à monter, sa correction un peu hautaine et jusqu'à ce milieu vaporeux dont il se plaît à s'envelopper à la façon des matins de Corot, n'en font pas un écrivain facile à aborder de prime-saut et d'une lecture courante ; il faut ici le travail rongeur et patient de la critique pour atteindre cette *substantifique moëlle* que j'ai essayé d'extraire pour vous, Messieurs, de l'aimable et gracieux roman des *Songères*.

Disons d'abord quel a été le but poursuivi par le poète ; nous verrons ensuite s'il l'a atteint.

D'un récent voyage en Italie, Charles Bertrand avait recueilli dans son cœur un rayon de ce soleil de poésie qui luit au pays sans pareil ; c'est la fleur éclose à cette lumière qu'il nous offre dans son livre ; et, comme il le dit lui-même, il a voulu honorer et chanter l'idéal dans l'art.

Voici l'action dans son ensemble, et le cadre où elle se meut :

Deux êtres également épris d'idéal, une jeune fille, la pureté même, un grand artiste purifié par la souffrance et le repentir, se rencontrent et s'aiment au sein d'un milieu tout imprégné par avance de sentiment et d'amour du beau.

C'est Georges Langon, peintre et sculpteur comme Michel-Ange.

C'est Albertine, type de la Vierge, rêvé par tous les poètes, physionomie insaisissable qui a défié les pinceaux les plus hardis, et dont M. Bertrand se borne à dire :

« Comment exprimer l'inexprimable splendeur d'une âme
» virginale ? — C'est en face de pareils spectacles que
» l'écrivain et l'artiste se sentent impuissants. — Au reste,
» en face de la nature, quand l'artiste se trouve-t-il de
» la puissance ? Depuis le moindre paysage jusqu'aux
» secrets du cœur humain, tout lui est insurmontable,
» difficulté. Pour produire ce bleu fuyant des profondeurs
» infinies, l'éternel ouvrier, sur sa palette infinie, a les
» gaz les plus subtils et les fluides impondérables, tandis
» que l'homme, sur sa misérable palette, n'a qu'un azur
» terne et grossier.

» Comment peindre la clarté limpide et tremblante de
» cette étoile mystérieuse, de ces lis radieux éclos dans
» les jardins du ciel, la clarté de l'âme d'Albertine ? »

Le poète a raison de s'arrêter et de déclarer sa faiblesse, car c'est l'idéal vivant lui-même qu'il met en œuvre ; c'est cette vision du beau dont chaque homme doit trouver dans ses rêves le sublime prototype, et il a droit de compter sur l'âme du lecteur pour remplir la page blanche où devait se fixer un portrait dont le modèle échappe sans cesse.

Ou, si le lecteur est impuissant aussi à faire surgir des profondeurs de sa propre essence l'image de l'idéal, quand un ange viendrait la tracer en traits de feu sous ses yeux, il ne la verrait pas !

L'union de ces deux âmes choisies enfante l'amour, le vrai et unique amour, l'amour-mystère, dont la source est en Dieu, l'amour, qui est le seul bien de l'humanité,

le lien universel et sacré, la raison d'être de toute grandeur, la racine de toute inspiration, le créateur de toute œuvre d'art et de poésie, le secret de tout dévouement, de tout sacrifice et de tout martyre, le père de l'héroïsme et le vainqueur de la mort.

Le couronnement de cet amour est le terme choisi par le poète pour célébrer les harmonies de son cœur et chanter d'un accent vraiment ému l'hymne de l'allégresse sans fin par ces paroles qui peignent l'état de l'âme du héros triomphant :

« Son âme frémissante s'éleva vers le Dieu clément qui » l'avait choisi pour tant de bonheur ; et, promenant tour-» à-tour sa vue sur la terre et sur le ciel, plongeant ses » regards tour-à-tour dans son cœur et dans les profon-» deurs de l'infini, il dit avec un élan sublime : — » Toujours ! »

Ce n'est rien moins, Messieurs, que la radieuse apothéose de cet idéal dont le symbole a été poursuivi avec la foi d'une inspiration soutenue par l'auteur dans le livre dont j'ai l'honneur de vous entretenir.

Mais le poème ne parvient pas à cette harmonieuse synthèse sans les émotions et les luttes qui sont le signe de toute création artistique et le gage de la vie qu'on y sent palpiter librement.

Autour de Georges et d'Albertine grondent des passions et des haines plus ou moins violentes, au travers desquelles nos deux amants s'avancent, sans que leur candeur naïve puisse les comprendre, mais non sans qu'ils en souffrent.

C'est la malédiction paternelle sur la tête de Georges ; — c'est la coquetterie de la belle Régane et l'orgueil du dalmate Galéas ; — c'est l'ardente jalousie de l'un et de l'autre ; — c'est la soif de vengeance de Bianca et sa sorcellerie italienne ; — c'est enfin la misanthropie de Sé-

vracque, la vanité de Mme Mansagey, la passion malheureuse de Samson Gélineux, et jusqu'à la manie incomprise du faux Mouche pour les beaux-arts.

A travers les épisodes et les conflits qui naissent de ces causes multiples, l'amour de Georges et d'Albertine suit son développement naturel par une gradation harmonieuse et vraie ; la peinture en est habilement et vigoureusment traitée, et nous fait passer successivement à travers les phases de l'ignorance mutuelle, de la défiance de soi, de la foi, de l'aveu, et des luttes fières et douloureuses contre les derniers obstacles.

La villa des *Songères* forme le cadre du tableau ; c'est une création imposante, noble caprice d'un homme de goût, Maurice Hainaut, qui emploie dignement sa fortune à encourager les beaux-arts.

Cet édifice est destiné à symboliser aussi l'idéal, et par son ensemble architectural et par les ornements qui le décorent, comme des diamants enrichissent un collier d'or; mais parmi ces ornements, l'idéal est surtout figuré par l'image de Vénus Uranie, dont la statue, confiée au ciseau de Georges Langon, doit occuper la place d'honneur au front du monument.

Je dirai plus bas tout ce que je pense du choix d'un symbole personnifié par une silhouette aussi vague et aussi peu animée que celle de la Vénus Céleste, dans laquelle M. Bertrand a l'illusion de voir concentrées ce qu'il appelle *toutes les hautes et intellectuelles ardeurs de l'humanité.*

Après ce premier exposé, je vais rapidement esquisser les traits du drame dans lequel se déroulent les amours de Georges et d'Albertine.

Force m'a été en effet d'étudier séparément et de vous présenter l'analyse successive, d'abord de ce qui forme la

donnée poétique de l'ouvrage, et ensuite de l'intrigue qui lui sert de canevas.

La scène s'ouvre sur une quasi-tentative de suicide de Georges, désenchanté de la vie dont il a abusé, désespérant de l'art dont il ne sent plus actuellement l'inspiration sainte, et inconsolable du refus de pardon d'un père inflexible ; mais il est sauvé par l'intervention de son ami Sévracque et par l'apparition d'Albertine, qui se montre au moment où il vient de découvrir que sa Vénus a été renversée et brisée par une main inconnue ; on apprendra plus tard que c'est la main de Bianca Rochetin.

Dans le passé de Georges plane un pénible mystère ; il a été faussement accusé d'une lâcheté, de la lacération du tableau d'un rival, Louis Rochetin, lors d'un concours ouvert à Rome ; mais il a imposé silence à la calomnie dans le sang de ce dernier, demeuré malade de sa blessure ; — Bianca, épouse de Rochetin, a juré de se venger, et, par ses incantations diaboliques, elle appelle la punition et la mort sur la tête du coupable.

L'auteur inconnu du forfait est un autre peintre, Galéas le Dalmate ; et il a employé, pour l'accomplir, la main du premier et vrai Mouche, son domestique, aussitôt congédié, et remplacé par une façon de rapin, que Galéas a affublé du même nom de Mouche pour dérouter les soupçons.

Sévracque le misanthrope, amputé d'un bras à la suite d'un vieux duel, ami de Georges qu'il appelle son bras droit, et dont il se fait l'âme et l'appui, a deviné l'infamie du Dalmate et juré de la démasquer ; c'est pourquoi il a eu l'adresse de réunir à leur insu Georges, Rochetin et Galéas à la villa des *Songères*, où s'exécutent d'importants travaux artistiques ; il espère, du contact forcé de ces trois rivaux, faire jaillir la vérité.

Cependant l'amour est né à leur insu dans le cœur de Georges et d'Albertine.

Mais la belle Régane s'est éprise aussi du grand artiste, et par ses coquetteries savantes, exercées tour-à-tour sur Georges, sur Galéas et sur Samson Gélineux, essaie de séduire le premier, mais elle ne réussit que sur les deux autres.

Galéas s'aperçoit promptement qu'il est joué, et il en conçoit une haine sauvage contre Georges, dont la simplicité ne soupçonne même pas la passion de Régane pour sa propre personne.

Pour se venger, Galéas, dont la fatuité n'a pas de bornes, veut enlever le cœur d'Albertine à Georges, et il se pose en adorateur de celle-ci. — Bien accueilli par la vaniteuse dame Mansagey, mère d'Albertine, qui tient la balance égale entre les deux rivaux, il se persuade un facile triomphe, mais n'arrive qu'à inspirer la répulsion la plus vive à la jeune fille, tandis que lui-même s'embrase au feu dont il voulait jouer. — Touché par l'idéal qui respire en Albertine, il conçoit pour elle un amour profond et qui, peu à peu, deviendra généreux, en anoblissant cette nature dévoyée et à demi-barbare.

De son côté, Samson Gélineux brûle timidement un encens dédaigné aux pieds de la fière Régane et oublie pour elle son amie d'enfance, la jolie Andrée Gautel ; mais bientôt il est bafoué et se réfugie dans la pénombre de cet astre lumineux sans chaleur.

Pendant ce temps, Sévracque promène sur tous et sur chacun le feu de sa mordante ironie, vrai falot diogénique, et imprime successivement sa brûlure sur Galéas, sur Régane, sur Samson, voire sur les personnages secondaires, M. Louvier, Gélineux père, etc.

Sévracque a contracté l'habitude de tracer ses impres-

sions sur un carnet qu'il intitule : *Pensées de la main gauche ;* ce carnet lui échappe un jour au Manoir, demeure d'Albertine ; — Régane s'en empare et le lit avidement ; elle y découvre une allusion, toute bienveillante pour Georges, à l'accusation qui pèse sur le passé de celui-ci ; mais la fille jalouse, rencontrant dans cette révélation un instrument pour briser un amour qu'elle envie, fait lire le carnet au père d'Albertine, caractère tout d'une pièce et d'une morale intransigeante.

A ce moment, Georges se présente à lui pour solliciter la main d'Albertine, mais le père repousse avec regret une demande que son cœur favorise secrètement, sous l'apparent prétexte des mauvais rapports de Georges avec son propre père, mais en réalité parce que le soupçon d'une lâcheté pèse sur lui.

Bientôt les événements se précipitent.

Galéas, dont son amour épuré pour Albertine a élevé les sentiments et la pensée à la hauteur du grand art, qu'il ne concevait jusque-là que par la manière et l'imitation, Galéas vient de produire un chef-d'œuvre qui lui a valu l'admiration de Georges.

Avec le cœur et l'esprit, la conscience grandit, et la lutte éternelle du mal et du bien s'engage dans l'âme du Dalmate ; mais il n'en sortira pas vainqueur.

Son amour pour Albertine descend jusqu'au désespoir ; un soir, sous un berceau de feuillage, il reconnaît aux pieds de la jeune fille, pendant son sommeil, le poignard à l'aide duquel il a fait lacérer naguère le tableau de Rochetin à Rome ; il s'en saisit et bientôt s'en frappe mortellement, après avoir avoué sa faute et réhabilité ainsi Georges Langon, qui bientôt réconcilié enfin avec son père, épouse Albertine.

Telle est, Messieurs, la trame simple et naïve du

roman *des Songères,* que son auteur a su recouvrir d'une aussi riche broderie.

Trois aspects me semblent particulièrement devoir être envisagés et loués dans cet ouvrage, — d'abord la beauté des images qui s'y déroulent successivement, puis la netteté, la vigueur des caractères qui y sont dépeints, enfin les qualités du style.

Ce livre ne procède pas par enchaînement de faits et de circonstances, il procède par scènes ou tableaux, dont la série, en quelque sorte épisodique, amène le dénouement comme un produit.

Quelques esprits, de ceux surtout dont le goût est gâté par la lecture indigeste du roman vulgaire, n'aiment pas cette forme imagée, dont ils ne comprennent l'emploi dans les beaux-arts qu'en peinture et qu'ils refusent à la poésie écrite ; — mais je n'hésite pas, quant à moi, à réagir contre une tendance que je considère comme funeste pour l'art, en ce qu'elle substitue chez le lecteur le pur intérêt de l'intrigue à la jouissance esthétique d'une composition vraiment littéraire.

Aussi je loue sans réserve le procédé employé par M. Bertrand, et j'ai admiré avec un grand charme tous ces tableaux si soignés et si corrects, dont notre poème est émaillé, et dont je vous demande, Messieurs, la permission de citer quelques-uns, — d'abord la tentative de suicide de Georges, — puis la description de sa promenade avec Sévracque sur les bords de la Loire, — la scène de mutilation de la Vénus dans la vieille chapelle des Songères :

« .... Georges prit dans ses mains et considéra longtemps cette tête dont on avait mutilé le visage et qui, » ainsi défigurée, ressemblait à une tête de mort. On » eût dit d'Hamlet considérant le crâne d'Yorick.... »

— Puis la description du Manoir, séjour d'Albertine, — — la rencontre d'Albertine et de Bianca dans le bois des Ramettes, — le portrait de l'intérieur de Louis Rochetin, — la soirée à la villa, qui n'est elle-même qu'une suite de petites scènes charmantes et variées, — le dialogue de Régane et de Georges, — celui de Samson et d'Andrée Gautel, — l'entrevue de Galéas et de Régane, — suivie de celle de Régane et de Samson, — la promenade d'Albertine au clair de lune, — la scène des aveux entre Georges et Albertine, — la partie de pêche, description digne de l'antique, — l'excursion nocturne de Samson dans le bois des Ramettes et ses terreurs superstitieuses en face des incantations de Bianca ; — la reproduction, si j'ose dire, de la toile de Georges : *La Danseuse syrienne,* — celle du *Berger malheureux,* de Galéas, — la scène entre Régane et M. Mansagey, qui est touchée de main de maître, — le dernier dialogue entre Samson et Régane, nouvelle et gracieuse paraphrase de la fable du *Héron ;* — la peinture du sommeil d'Albertine dans le jardin, sous le regard de Galéas ; — enfin le suicide et la mort du Dalmate.

J'en passe et des meilleurs ; mais c'est assez pour montrer cette essence du talent de M. Bertrand, qui lui a permis d'enchâsser dans un seul livre assez court autant de petits morceaux, du genre pictural ou scénique, dont chacun est un modèle, qui tous peuvent être proposés comme exemples littéraires, et qui, loin de nuire à la beauté de l'ensemble, le rehaussent au contraire, aussi bien que de riches matériaux concourent à la splendeur d'un bel édifice.

Pour ne pas donner à ce travail des proportions qu'il ne comporte pas, je n'en veux faire passer sous vos yeux que la page suivante :

« La lune, comme une large fleur, s'épanouit dans le

» ciel, et Albertine est à sa fenêtre, écoutant les grands
» silences de la nuit. A quoi pense-t-elle ? On le sait....

» De grandes ombres s'allongeaient au pied des peu-
» pliers, des châtaigners et des chênes.

» La villa Hainaut, sur la colline, dans sa robe de
» pierre, se dressait blanche au milieu de la nuit ; l'an-
» tique château semblait la considérer avec l'œil envieux
» et mélancolique des vieillards qui assistent aux joies de
» la jeunesse.

» Là-bas, le bourg repose. Tous dorment, excepté ceux
» qui ne trouvent pas le jour assez vaste pour y ren-
» fermer l'immensité de leur bonheur ou de leur souf-
» france.

» Albertine tourne les yeux vers la maison de Georges.
» Une lumière y brille. Peut-être travaille-t-il. Peut-être
» d'un crayon rapide fixe-t-il l'idée fugitive. A présent, du
» moins, il n'est plus désespéré. Pourquoi l'était-il ? Ainsi
» la bonne Albertine rêve, accoudée à son balcon, tandis
» qu'autour de son front, mêlées à sa blonde chevelure,
» flottent les touffes froides de lierre qui pendent au mur
» du manoir.

» Que la nuit est riante !

» Mais, près d'un pont en ruines, sur le sentier, qui
» passe là-bas ? C'est Sévracque au grimaçant visage,
» Albertine a tressailli. L'a-t-il aperçue ? Il a jeté un
» regard vers elle. D'où vient-il ? De chez Georges ?.....

» Sévracque avait fui : Albertine demeura à son balcon,
» l'imagination surexcitée et vibrante sous les impressions
» multiples que lui envoyaient et le ciel et la terre. Le
» firmament lui apparaissait comme un immense papillon
» de nuit dont les ailes prodigieuses et toutes grandes
» déployées portaient comme des taches resplendissantes,
» le nombre infini des étoiles.

» Parmi les joncs et les ployantes quenouilles des ro-
» seaux, un vent doux glissait en chantant... »

Que manque-t-il à cette peinture, je vous le demande, Messieurs, et quelles lignes, quelles couleurs pourrait y ajouter le pinceau ? C'est un tableau véritable dont l'œil de l'esprit perçoit une aussi claire vision que s'il était fixé sur la toile.

Mais que dirai-je des nombreuses peintures morales répandues dans le roman, qui vont fouiller jusque dans les profondeurs les plus intimes et les plus vraies de la nature humaine, les secrets du cœur et de l'esprit.

Je ne finirais pas si je devais les citer toutes ; aussi me bornerai-je à indiquer comme particulièrement remarquables : — L'analyse du type de Samson Gélineux, — la lutte entre les bons et les mauvais instincts dans l'âme de Galéas, — la dissection des pensées de Régane au moment où elle va commettre une mauvaise action, — les fragments du *Journal d'un lis,* — enfin, et par-dessus tout, les *Pensées de la main gauche,* qui sont de vrais petits chefs-d'œuvre, et s'élèvent parfois jusqu'au sublime, témoin de ce passage :

« Rêveurs, âmes douces, amants des songes supra-ter-
» restres, ne croyez pas la voix désenchantée qui traite
» vos pensées d'erreur et de sottises ; l'infini vivant con-
» tient vos rêves. — Si les cieux racontent la gloire
» divine, combien la proclament davantage les horizons
» qui s'ouvrent dans l'âme ! Vous avez beau vous élargir,
» vastes cieux, l'âme se dilate au-delà de vos limites, et,
» à travers le bruissement des sphères, elle entend venir
» de l'infini la mélodie infinie. »

Je ne résiste pas, Messieurs, au plaisir de vous lire, comme autre exemple de peinture morale, la page magistrale que voici :

« Galéas fuyait, son poignard à la main.

» Comme une ombre gigantesque, marchait sur ses pas » le cruel souvenir de la honteuse faute qu'il avait » commise en lacérant par envie le tableau de Louis » Rochetin.

» Comment raconter ce qui se passa alors en lui, en lui » s'enfuyant, seul et torturé dans cette nuit sereine ?

» Des larmes de feu coulaient de ses yeux.

» Le monde, qu'il avait tant estimé, lui apparut comme » rien ; qu'était ce monde auprès du monde qui grondait » en lui ? Oh ! là haut, là haut, murmurait-il, là haut seu- » lement sont tenues les promesses de l'espérance ! — Et il » regardait d'un œil fiévreux l'ordre harmonieux des cons- » tellations épanouies au-dessus de sa tête ; et, à force de » douleur, il parut un moment se rasséréner : au fond de » toute grande douleur se trouve une sorte de calme.

» Mais ce calme n'est souvent que celui de la lassitude ; » et, derrière cet apaisement, s'amassent des tempêtes, » qui, après avoir quelque temps couvé muettes, éclatent » en désastres et en ruines. Galéas marchait rapide, à pas » saccadés, sans faire attention aux obstacles qui parfois » le faisaient trébucher. Il se rappelait sa jeunesse, sa vie. » — L'amour et l'art, pensait-il, auront également fui mes » lèvres.... Mais en étais-je digne ? — Et il aperçut, dans » les limpides régions du Nord, une grande et brillante » étoile que, plus jeune, il aimait à contempler ; et aus- » sitôt dans son sein il entendit comme une voix qui des- » cendait de cette étoile et qui disait : — La loi de l'éter- » nelle justice règne ; tout ce qui est juste est beau, et » l'expiation justifie. — Et une soif infinie de justification, » d'expiation, de grandeur inconnue, — incommensurable » puissance de l'amour ! — s'emparait de lui.... Mais la » meute aboyante et lointaine de ses passions le pour-

» suivait encore ; et, au milieu du tumulte de leurs cris, » il ne comprenait pas, hélas! que c'est du repentir » soumis, de l'humiliation résignée, et non de la révolte » effrénée, que la purification doit naître. »

Voilà ce que j'avais à dire, Messieurs, des qualités picturales du livre *Des Songères ;* je vais traiter maintenant la question des caractères.

C'est sous cet aspect de toute œuvre littéraire que se révèle surtout la faculté maîtresse, la puissance créatrice ; car tout poète crée, et ses personnages doivent être vivants ; leur caractère exige l'unité, la suite , l'homogénéité, l'exacte définition ; et c'est cette unité dans la diversité des traits et dans la succession des événements qui constitue le vrai mérite de l'écrivain , et l'obstacle, pour la plupart insurmontable, à la production d'un type.

Chacun des caractères qui se meuvent dans *Les Songères,* à part celui de *Mouche* que je trouve franchement médiocre, est originalement conçu, énergiquement conduit dans sa ligne première et complètement développé dans ses suites logiques ; — tous réunissent, en un mot, les conditions voulues pour parvenir à l'unité, d'où naît la vie.

Je désignerai spécialement, et dans leur ordre de mérite, les types de Régane, de Samson Gélineux et de Sévracque ; ce dernier est cependant peut-être le mieux traité, mais il est moins original, et il a des analogues et des parrains en littérature que tous ceux qui m'entendent n'auront pas de peine à retrouver dans leurs souvenirs.

Mais Régane est un genre de coquette très-vrai, très-vivant, très-personnel, et que je ne crois avoir été produit jusqu'ici par personne.

Quant à Samson Gélineux, bien que je ne l'aie mis qu'au second rang, à cause de certaines faiblesses, c'est bien

certainement le type le plus original et le mieux réussi du roman ; il est charmant dans sa gaucherie savante et lettrée et dans sa timidité héroïque ; il aime comme savait aimer le moyen-âge, non pas peut-être à la manière de ses terribles chevaliers, mais sûrement à la manière de ses tendres ménestrels.

M. Bertrand a d'ailleurs des gâteries pour cet enfant préféré ; on voit qu'il est éclos de son cerveau et qu'il l'a senti palpiter, comme la mère son vivant fardeau.

Je vois peu de choses à dire du type de Georges ; il est coulé en bronze d'un seul jet ; il est bien.

Pour Albertine, ce caractère me paraît, non pas incomplet ni mal tracé, mais en désaccord avec ce qui l'entoure ; elle a trop de la muse pour garder autant de la jeune pensionnaire, et le milieu bourgeois souvent trivial, dans lequel elle est obligée de végéter, la découronne un peu de la fleur d'idéal ; c'est un ange dont les ailes sont emprisonnées dans un corset à baleines ; et elle joue du piano de façon à ce qu'on sente instinctivement que le luth vibrant et la harpe sonore seraient déplacés sous ses doigts.

J'ai rêvé pour Albertine une atmosphère plus sereine et plus pure ; j'en aurais fait une orpheline, afin que des liens moins nombreux retinssent à la terre cette fille du ciel ; je lui aurais prêté une origine ignorée et une vie moins rétrécie au moule uniforme de notre civilisation ; l'auréole de la souffrance ou de la persécution aurait achevé sur son front virginal le signe mystérieux que le poète cherche à nous y faire lire ; en un mot, j'aurais voulu davantage la spiritualiser, et renouveler ainsi l'essai tenté infructueusement par Octave Feuillet, dans le type de Sybille.

Je sais bien que M. Bertrand s'est proposé de montrer l'existence de l'idéal au sein de la médiocrité contempo-

raine ; le but était noble et beau, et il a été en grande partie atteint ; je ne dis qu'une chose, c'est que l'idéal, au lieu de s'y embourber, devait précisément se dégager, dans son vol libre et fier, du milieu grossier où il est condamné à vivre, mais au-dessus duquel il doit planer dans la lumière.

Si le type d'Albertine n'a qu'incomplètement réalisé ce dessein, j'en dirai tout-à-l'heure la secrète raison.

La double puissance de M. Bertrand d'arriver aussi souvent et sans efforts aux effets scéniques, de faire tableau, comme on dit, et celle de créer des caractères bien définis et vigoureusement soutenus, m'a révélé chez lui une disposition, j'oserai dire une vocation que sa modestie ne paraît pas soupçonner : c'est la vocation théâtrale ; tellement, que *les Songères* me laissent plutôt l'impression d'un drame ou d'une comédie que d'un roman.

M. Bertrand possède en effet les deux facultés fondamentales au théâtre ; il a, de plus, la sobriété qui y est également si nécessaire.

Qu'il ose l'aborder, et, sans être prophète, je lui prédis le succès, qui n'a pas assez récompensé jusqu'ici des productions pourtant d'un rare mérite — j'entends le succès auprès des foules, — car M. Bertrand l'a depuis longtemps conquis auprès du petit nombre des hommes de goût.

J'en serai pour ma part fort heureux, car c'est par le théâtre surtout que les lettres moralisent :

Castigat ridendo mores

et depuis trop longtemps les planches sont déshabituées d'être l'école de la vertu et des nobles enseignements dont il serait glorieux à notre poète nantais d'y restaurer les saines traditions.

Il me reste à vous parler, Messieurs, du style des *Songères*.

On dit et avec raison : la magie du style ; car, par certain côté, le style, c'est tout l'ouvrage, comme aussi c'est tout l'écrivain ; et c'est par le style que le lecteur ou l'auditeur est d'abord ému, captivé et enfin subjugué.

Aussi, une grande partie des appréciations que vous venez d'entendre peut-elle s'appliquer au style, et je tomberais dans des redites en les reproduisant.

Je ne peux cependant me dispenser de dire qu'on retrouve dans la prose de M. Bertrand les qualités qui distinguent ses vers, la clarté, la concision, la sobriété, l'élégance, l'harmonie, le nombre, et cette qualité particulière de ciselure qui contribue si fortement à faire de M. Bertrand un écrivain original.

Les citations précédentes pourraient me dispenser de vous donner un nouvel exemple de style, mais vous me permettrez toutefois de terminer par la lecture de ces quelques lignes, dans lesquelles il m'a paru que se résumait l'ensemble des mérites de l'ouvrage, non-seulement comme style, mais aussi au point de vue de la composition. Elles viennent après la confidence faite par Régane à Albertine de l'amour que Georges Langon a inspiré à cette grande coquette :

« Albertine demeura longtemps immobile. Quelle révo-
» lution dans cette jeune âme ! L'expérience précoce et la
» naïveté virginale venaient de se rencontrer, — deux
» forces — et une lumière immense avait éclaté, qui lais-
» sait voir un monde nouveau : monde magique et sublime,
» où les couleurs étaient plus vives, les parfums plus
» enivrants, mais où les profondeurs du ciel paraissaient
» plus menaçantes. Quel trouble pour Albertine !

» Elle ouvrit sa fenêtre. Le songe intérieur continua.
» Deux oiseaux chantaient, se répondant à travers les
» transparences de cette nuit tranquille de mai.

» Quel poème, que celui du premier amour dans un
» cœur de jeune fille ! La fleur la plus belle, naissant sur
» le lac le plus pur, ne donne pas une idée de cette éclo-
» sion mystérieuse.

» Albertine se sentait comme enveloppée d'une atmos-
» phère étrange. Et mille questions bourdonnaient autour
» de sa fraîche imagination, comme une troupe d'abeilles
» autour d'un buisson de roses.

» Soudain, elle ferma la fenêtre et prit dans son secré-
» taire son cher journal. Elle voulut écrire ; mais elle ne
» traça pas une ligne, pas un mot, pas une syllabe, pas
» une lettre.

» Ses pensées l'obsédaient. Pour s'y dérober, elle s'age-
» nouilla devant son prie-Dieu.

» Prie, jeune fille, prie de toute ton âme ; car tu es sur
» le seuil d'une existence nouvelle. Prie ! c'est le moment.
» Demande que cette belle fleur d'amour, éclose en ton
» sein, ne se ternisse point, et que, des rayons em-
» pourprés qui colorent l'horizon, ne sorte aucun orage ! »

Tel est le roman des *Songères !* En somme, un bon et beau livre, d'une lecture saine et attrayante.

Parvenu au terme de ce travail, je dois me demander, Messieurs, pour achever le plan que je me suis tracé, si M. Bertrand est arrivé à son but ; savoir, de donner, sous la forme d'un poème d'analyse, le symbole de l'idéal dans l'art.

L'idéal, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus sublime au-dessus et par delà le moi humain ; l'idéal, c'est-à-dire le prototype éternel du beau, que l'œil ne voit pas, que l'oreille n'entend point, que l'esprit pressent, mais que le cœur seul devine, dans les rares instants où il se dégage entièrement des affections matérielles ; l'idéal, dont l'image parfaite n'existe pas, et dont à peine le génie même a pu saisir et rendre quelques traits épars et fugitifs.

J'ose dire, avec la sincérité et l'indépendance d'une amitié éprouvée, que ce but, M. Bertrand l'a approché de bien près, comme l'attestent les fragments que je viens de lire, mais ne l'a pas complètement atteint.

Si le voyageur entreprend de gravir un roc alpestre, il doit toucher la cime, sans quoi les difficultés de son aventure ne lui serviront de rien ; il aura eu beau affronter le danger, accumuler efforts sur efforts, déchirer ses mains et ses genoux aux aspérités de la montagne ; traverser les neiges et les glaciers, s'il demeure en chemin, il n'aura pas même commencé, et le spectacle du magique tableau que ses rêves ont évoqué lui sera refusé.

Ainsi de l'idéal ! il est absolu et non composé de parties ; qui ne le possède pas en entier n'en possède rien ; il peut tout au plus y tendre de toutes les forces de son être ; c'est, dans toute la beauté de la conception de ces mythes, Icare ou Prométhée, peut-être, mais ce n'est ni Jason ni Persée.

Je voudrais être moins sévère à l'égard d'un écrivain dont j'admire aussi franchement le talent et les remarquables aptitudes, lequel semblait le mieux fait pour réussir dans sa noble tentative ; mon appréciation peut même paraître étrange, après les éloges complets et très-justifiés que je viens de lui adresser ; mais cette critique ne dirait pas toute ma pensée, si je m'étais arrêté ici.

Pourquoi, cependant, M. Bertrand n'a-t-il pas atteint la cime ? — Le voici :

Il est assurément pour le poète des sources nombreuses d'inspiration : les unes sacrées, les autres profanes ; il est même permis d'envisager : grammaticalement, plusieurs natures d'idéal, et, philosophiquement, l'idéal de plusieurs choses ; mais en poésie et en art, l'Idéal proprement dit est religieux ou n'est pas.

Ignorée de l'antiquité, l'idée, représentée par ce mot, n'a pas de sens pour certains modernes, qui trouvent plus simple de la nier que d'en reconnaître la haute provenance ; M. Bertrand ne va pas jusque-là, mais c'est pour n'avoir pas voulu admettre la vraie signification de l'idéal, ou plutôt pour n'avoir pas osé l'écrire, qu'il est demeuré au-dessous de l'image sublime qu'il a cherchée hors des cieux ; il ne faut pas chercher ailleurs le secret de cette indéfinissable impression de froideur que, malgré le charme de sa lecture, laisse le livre des *Songères*.

L'humanité, qu'il glorifie, ne contient pas l'idéal, même dans ce qu'elle a de plus grand ; aussi, le poète n'a-t-il pu s'élever qu'au niveau d'une entité païenne, la Vénus Uranie, pour symboliser ses élans les plus vigoureux ; c'était logique, car l'humanité ne peut pas dépasser sa propre nature.

Loin de moi la pensée, Messieurs, de rabaisser outre mesure cette humanité à laquelle j'ai l'insigne honneur d'appartenir ; elle peut être fière, à bon droit, de son origine et de ses destinées ; mais c'est précisément en les répudiant pour un faux idéal, que plusieurs de ses enfants la feraient déchoir, s'il était possible, du noble rang qu'elle occupe dans la création. — Votre idéal, apôtres d'une humanité déifiée, n'est que la seconde réflexion de cette pâle lumière que vous portez en vous, et dans laquelle vous cherchez à vous adorer vous-mêmes.

Qu'est-ce que cette Vénus Uranie, aussi glacée que le marbre dont elle est taillée ? — Quelle flamme sort de cette conception purement intellectuelle, de cette Vénus philosophique, inventée pour les besoins de je ne sais quelle cosmogonie surannée, et à laquelle il ne reste même pas, à défaut du souffle divin, les appétits violents et les fougueuses ardeurs de la véritable Vénus ?

Mieux vaut encore, en effet, malgré son infamie, la vitalité de l'une, dernier mot de l'art plastique, que la forme inanimée de l'autre, qui ne symbolise que le néant!

Ce n'est donc pas de ce personnage semi-mythologique, que j'aurais voulu peupler la *Loggia* des *Songères;* un Italien de bonne école n'eût pas rougi d'y élever la Madone, à laquelle sa belle langue a donné un nom si doux; car il se serait souvenu que, de ses chastes lèvres, le prophète avait fait découler ces paroles, où respire l'idéal le plus pur :

« Ma tige a porté des fleurs d'une agréable odeur ainsi » que la vigne, et mes fleurs sont des fruits de gloire et » d'abondance. Je suis la mère du saint amour, de la » crainte, de la science et de la pieuse espérance. Toute » la grâce du chemin et de la vérité, toute l'espérance de » la vie et de la vertu sont en moi. Venez à moi, vous » tous qui me désirez avec ardeur, je vous chargerai des » fruits que je porte, car mon esprit est plus doux que le » miel, et mon héritage est meilleur que le miel le plus » excellent. Ma mémoire durera dans la suite de tous les » siècles; ceux qui me mangent auront encore faim, et » ceux qui me boivent auront encore soif; celui qui re- » cueille mes paroles ne sera pas confondu, et ceux qui » agissent en moi ne pécheront point; ceux qui me font » connaître aux autres auront la vie éternelle (1). »

Aussi, est-ce avec un sentiment bien plus naïf et plus vrai de l'idéal, qu'au front de beaucoup de modestes édifices, nous voyons chaque jour briller l'image de l'Uranie du ciel chrétien. Je n'en veux pour témoin que le joli hameau de Préfailles, où j'ai trouvé le loisir d'écrire cette étude.

(1) Ecclésiastique de Jésus, fils de Sirach. — Ch. 24, V. 23 à 31.

Je ne m'arrêterai donc pas à réfuter l'opinion qui relèguerait aux seuls édifices du culte les décorations d'un caractère religieux, car il est certain que le poète ayant donné aux pierres de la villa le sens de l'idéal, avait par là justifié pleinement une décoration idéale, partant religieuse.

Mais s'il fallait à l'originalité des *Songères* une donnée plus neuve que celle de la beauté virginale par excellence, il ne manquait pas, dans le domaine inépuisable de l'art spirituel, de symboles saisissants pour caractériser la pensée du poète.

Si M. Bertrand n'en a pas cherché, c'est donc qu'il ne l'a pas voulu; et il a cru donner suffisante satisfaction à un blâme qu'il pressentait et que son droit esprit sentait justifié, en faisant d'Albertine non pas — l'être religieux — mais une manière de petite dévote, en appelant un curé au chevet de Galéas mourant, et en émaillant son livre de quelques vagues aspirations déistes, enrubanées d'un style éblouissant.

Cet écrivain a prouvé, et je l'en félicite, qu'il n'appartenait point à cette école littéraire *qui a biffé le nommé Dieu ;* il n'est pas non plus le partisan, il est au contraire l'antagoniste de l'art pour l'art.

Entre ces deux systèmes, funestes tous les deux, quoique inégalement, il cherche l'idéal et croit l'avoir rencontré dans l'Humanité, dont il célèbre les nobles amours et les hautes et intellectuelles ardeurs.

M. Bertrand revient d'Italie ! Qu'a-t-il donc été y quérir, et n'en a-t-il rapporté d'autre impression artistique qu'un panthéisme humanitaire replâtré sous l'image de la Vénus Uranie ? Je ne veux pas le croire.

Il a, je le sais, tout vu, tout compris.

Que lui ont révélé, s'il les a interrogées, les grandes voix de la pierre sortant de ces riches demeures, de ces vastes

monastères, de ces temples magnifiques, monuments de l'architecture sacrée, œuvres de génies souvent inconnus, mais qui racontent si énergiquement et d'une parole impérissable l'idéal des vieux âges ?

Quel monde ont évoqué à ses yeux ces merveilles de la sculpture décorative et de la statuaire, qui peuplent les édifices de plus de morts ressuscités dans leurs images vénérées qu'il n'y reste de vivants ?

Qu'ont inspiré à son génie de peintre ces toiles, ces panneaux, ces mosaïques, ces fresques sans fin qui, d'une extrémité à l'autre de l'Italie, perpétuent la vie du passé et illuminent de leurs radieuses couleurs les palais, les couvents, les chapelles et les basiliques ?

Quelles mélodies a chantées à son âme cette musique céleste qui ne cesse de retentir sous les voûtes des églises, et qui, bien mieux que la lyre d'Orphée, semble donner le sentiment aux murailles qu'elle fait vibrer à l'unisson ?

Que lui ont dit à la fois toutes ces harmonies, s'il s'est agenouillé, vaincu, anéanti de tant de grandeurs, sur les dalles du *sagro convento* ou de Saint-Pierre ? — Quel signe ont-elles formé sur son front prosterné ?

N'ont-elles pas murmuré à son oreille attentive et charmée, que toutes ces flammes si vivifiantes avaient jailli du même foyer, que les œuvres qui parlaient ensemble à tous ses sens et surtout à son cœur une même langue si mystérieuse et si belle ne devaient leur cachet d'immortalité qu'au souffle de l'éternel, et que le seul idéal est celui de la beauté toujours ancienne et toujours nouvelle ?

Que M. Bertrand descende au fond de sa conscience de vaillant artiste et d'honnête homme, et je serai bien profondément heureux s'il reconnaît que j'ai dit vrai.

G. JULIEN-LABRUYÈRE.

NOTE

SUR

LE SYLVANUS SEXDENTATUS Fab.

Et son invasion dans le bourg de Riaillé

(LOIRE-INFÉRIEURE)

Dans le courant du mois de mai 1877, le bourg de Riaillé était en émoi par l'apparition d'un petit insecte dont les légions envahissantes menaçaient de devenir un véritable fléau pour cette paisible localité. L'insecte pénétrait dans les habitations et son affluence était telle qu'il suscita bientôt une action judiciaire entre quelques habitants et l'auteur présumé du mal. C'est à cette circonstance que nous dûmes de constater cette curieuse invasion.

Le 30 juillet, nous nous rendions donc à Riaillé pour juger par nous-même de l'état des choses et voir l'insecte sur place ; nous l'avions déjà déterminé et reconnu pour le *Sylvanus sexdentatus* Fab. Les habitants lui donnent le nom de *Pou d'avoine*.

Le *Sylvanus sexdentatus* Fab. est un coléoptère tétramère pour quelques auteurs, pentamère pour d'autres, de la famille des Sylvanides et du genre *Sylvanus*.

Le comte de Castelnau (1) le décrit dans la section des Tétramères, famille des Xylophages, genre *Sylvanus,* et dit qu'on le trouve sous les écorces d'arbres. Plusieurs auteurs lui donnent cet habitat, mais on sait depuis longtemps qu'il se rencontre dans les denrées coloniales, riz, sucre, etc., et notre regretté collègue Pradal (2) l'a trouvé une fois dans des confitures desséchées chez M. Auger. Plus souvent, on a signalé sa présence dans les céréales, et le nom spécifique *frumentarius* qu'on lui accordait autrefois justifie bien ses habitudes.

Il est long de deux millimètres, d'un brun grisâtre, étroit, allongé, à tête obscurément triangulaire, avec l'extrémité tronquée et obtuse. — Lèvre inférieure arrondie, munie de palpes à deux articles cylindriques, le basilaire très-court, le supérieur plus allongé. — Mâchoires ovales, le plus souvent lobées, quelquefois entières, barbues sur le côté extérieur. — Palpes maxillaires à quatre articles ciliés. — Mandibules bidentées au sommet. — Labre élargi et cilié en avant. — Antennes de la longueur de la tête et du prothorax réunis, composées de onze articles coniques, à l'exception du terminal arrondi, et plus gros, qui forme avec les deux suivants une sorte de massue lâche. — Prothorax ovale, tricarèné, armé de six dents aiguës sur le côté. — Elytres allongées, parallèles, arrondies au bout, striées longitudinalement et ponctuées, finement pubescentes. — Cuisses grêles à la base, renflées à l'extrémité, plus longues que la jambe. — Tarse à cinq articles velus, le pénultième très-réduit, mais bien visible au microscope.

Sont caractéristiques de l'espèce : la triple carène et les six dents du prothorax.

(1) *Histoire naturelle des Insectes coléoptères.* Paris, 1850.

(2) *Histoire et description des Insectes coléoptères de la Loire-Inférieure,* par Pradal. Nantes, 1859.

Il paraît originaire d'Amérique et introduit avec le riz, le sucre et autres denrées.

Sa larve a été signalée par plusieurs entomologistes.

Westwood (1), Erichson (2), Blisson, ont étudié la larve et sa nymphe.

D'après Blisson, « au moment de sa métamorphose en nymphe, cette larve se fixe sur un corps solide par l'extrémité de son abdomen, à l'aide d'une substance visqueuse qu'elle sécrète à cet effet, après s'être préalablement entourée des débris de matières aux dépens desquelles elle vit.

» La nymphe est très-remarquable, en ce que ses segments thoraciques et les huit premiers de l'abdomen portent sur les côtés de petits appendices très-réguliers qui les font paraître comme denticulés. Le dernier est terminé par deux pointes larges et coniques, sous lesquelles se trouvent deux saillies courtes, épaisses et semblables à des ergots. Ces organes semblent destinés à fixer la nymphe à la dépouille de la larve. »

Joigneaux (4) dit que la larve est un petit ver jaunâtre aplati, assez agile. Il a les mêmes habitudes que la Cadelle et, comme elle, ne se rencontre guère en abondance que dans les contrées méridionales.

Nous n'avons vu ni la larve ni la nymphe, nous avons seulement constaté que l'insecte parfait a pris naissance dans un magasin de grains où on avait entassé une grande quantité d'avoine.

Ce magasin est situé au rez-de-chaussée, à une extrémité

(1) *An introd. to the mod. Classif. of Ins.* I, pag. 149, fig. 12, nº 19.

(2) *Arch.*, 1842, I, p. 378, et *Naturg. et Ins. Deuschl.* III, p. 337.

(3) *Ann. de la Soc. Ent., sér.* 2, VII, p. 163, pl. 6, nº 1, f. 1–9 larve, 10–13 nymphe.

(4) *Livre de la Ferme et des Maisons de campagne.*

du bourg, sur la route de Joué-sur-Erdre. Il est largement ouvert au Nord, et présente une fenêtre au Midi. La toiture d'ardoises laisse passer l'air entre la charpente et les murs d'appui. Isolé à l'Est par une rue, il est adossé à l'Ouest à une file de quatre ou cinq maisons.

Lorsque nous l'avons visité, il était vide ; les portes manquaient, les murs étaient récemment blanchis à l'intérieur et à l'extérieur ; le carreau avait un aspect gras, luisant, indiquant des lavages répétés, et tout l'ensemble l'apparence de la plus grande propreté. Le blanchiment avait eu lieu le 5 juillet, et depuis cette époque on lavait à grande eau tous les deux jours. En examinant de plus près, on voyait de très-petits insectes courir sur les murs, les poutrelles et même sur le carreau humide. Les murs à l'extérieur sont également parcourus en tous sens par le même animal ; la façade du Midi, exposée à cette heure à un soleil ardent, en était seule indemne. Nous nous demandions alors quelle devait être sa prodigieuse abondance en ce lieu avant l'enlèvement de l'avoine, alors que le propriétaire ne négligeait depuis un mois aucun moyen pour le détruire. Il était d'ailleurs de notoriété publique dans le bourg que le grain entassé dans ce magasin n'était jamais remué, et qu'aucun vannage n'avait pu gêner le développement de la nymphe en insecte parfait. Aussi lorsque la vente effectuée, on procéda à cette opération sur la voie publique, on vit ces coléoptères se diriger en masse vers les habitations voisines. J'eus l'occasion d'en visiter un certain nombre et les plus envahies.

Chez la veuve X..., les murs, les boiseries sont tapissés d'insectes ; on les trouve souvent entassés par places, surtout sur le bois. Le linge propre ou sale, les ustensiles de ménage, les chaussures, les meubles, les vivres de toute nature, sont souillés de leur présence. Un buffet ouvert

devant nous, les fait voir dans le beurre, le lait, le sucre, les graisses et les confitures. Des vases d'eau remplis de nombreux cadavres attestent et leur nombre et le soin qu'on met à les détruire. Un petit caveau en sapin adossé à la maison en est spécialement infesté. Le premier étage en a moins que le rez-de-chaussée.

La maison voisine nous a offert un spectacle encore plus dégoûtant : tout est envahi, en haut comme en bas. Au premier étage, on découvre deux lits dont les draps non secoués se sont couverts depuis la veille et pendant le sommeil de l'habitant de plusieurs milliers d'insectes. Les murs, les meubles, le linge renfermé dans l'armoire, sont dans un état analogue.

L'invasion dans cette maison date du commencement d'avril ; celle de la veuve X....., la première envahie, a été visitée un mois plus tôt ; enfin, la troisième, sur le même alignement, ne les a vus qu'à la fin de mai. Ces trois dates indiquent assez le point de départ et la marche des insectes de ce côté. Deux maisons situées en face et deux autres à l'Est du magasin ont eu moins à souffrir de ces hôtes gênants, ce qui s'explique par la distance plus considérable. Rien ne séparait les premières du magasin de grains ; de plus, un vent violent de Nord-Est les chassait sur les murs de façade. Beaucoup se trouvaient encore cantonnés dans les anfractuosités ou sous des croûtes de terre à moitié soulevées à la base des habitations.

Un autre foyer s'est établi, il est vrai, à une distance assez éloignée et sur un point assez élevé du bourg, mais il est dû à une circonstance exceptionnelle. Le sieur X..., employé au vannage de l'avoine au moment de sa livraison, emporte chez lui une chaudière dans laquelle il a noyé une grande quantité d'insectes et la renverse dans son jardin.

Ces derniers, incomplètement noyés, lui rendaient visite quelques jours après.

En résumé, nous avons parcouru huit maisons infestées, et nous ne croyons pas exagérer en portant ce nombre à dix ou douze. Si nous considérons maintenant le préjudice causé par l'animal, nous devons dire qu'il ne résulte pas tant de vivres journellement salis ou perdus, que du fait même de sa multitude qui, outre le dégoût qu'elle inspire, rend insupportable à l'habitant le séjour des maisons avec un hôte insaisissable. Impossible de lui opposer une fermeture hermétique des meubles, les fentes les plus étroites des murs, des bois, lui donnent un asile sûr.

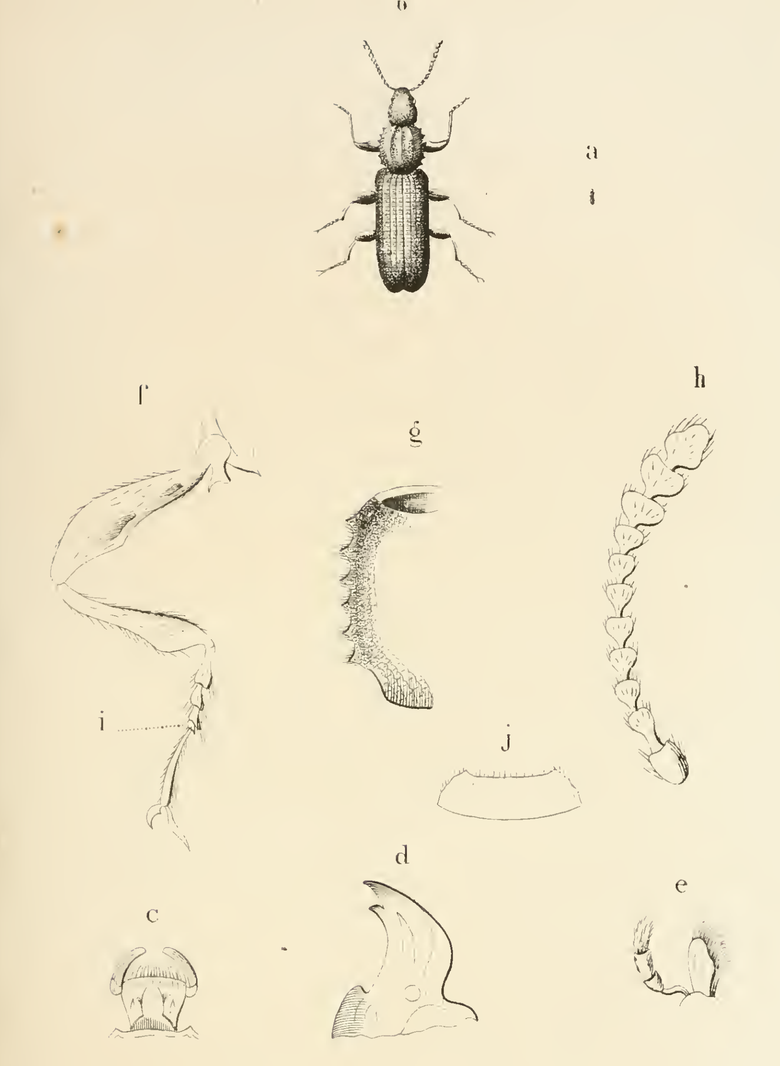
Il aime la chaleur, et déploie une grande activité vers le milieu du jour, mais il redoute néanmoins un soleil brûlant. L'eau le fait périr au bout d'un certain temps, mais nous ne pouvions donner comme certain ce moyen de destruction dans les conditions où il pouvait être opéré. N'avons-nous pas vu le magasin encore infesté, malgré des lavages réitérés depuis deux mois qu'il est vide et ouvert aux fraîcheurs des nuits. Nous avons conseillé partout la combustion du soufre dans les chambres fermées, moyen peu coûteux et d'une exécution relativement facile à la campagne. A cette opération devait succéder un blanchiment complet de tous les murs.

Nous devons dire que, malgré ces précautions, on en trouvait encore çà et là, mais uniquement dans les aliments, à la fin d'octobre; il est probable que l'hiver détruira les derniers. Il n'est pas sans intérêt, au point de vue du droit, d'ajouter que, devant deux juridictions différentes, le sieur C..., dont la négligence évidente avait occasionné tout le mal, s'est entendu condamner à des dommages-intérêts envers les plaignants. Ce jugement a déjà porté ses fruits ; nous apprenons que dans un

bourg voisin, à quelques mois d'intervalle, une invasion analogue fut arrêtée dès son début par des lavages à l'eau bouillante.

Nous adressons nos sincères remercîments à M. Mayniel, juge de paix du canton de Riaillé, pour l'obligeance avec laquelle il nous a fourni sur ce sujet les plus utiles renseignements. Nous remercions également notre excellent collègue M. Baret, dont l'habile crayon nous permet de donner une planche destinée à bien faire connaître l'insecte. Le seul but de mettre en garde contre de nouveaux méfaits de l'animal nous a engagé à rédiger ce petit travail ; nous pensons qu'il est toujours utile de signaler un insecte nuisible : le faire connaître, c'est déjà le combattre.

MÉNIER.



SYLVANUS SEXDENTATUS Fabr.

a *Insecte représenté grandeur naturelle*
b *„ fortement grossi*
c *Lèvre inférieure*
d *Mandibule*
e *Mâchoire*
f *Patte*
g *Dents du Prothorax*
h *Antenne*
i *4ème article du tarse*
j *Levre supérieure ou labre*

PIERRE BERSUIRE

SECRÉTAIRE DU ROI JEAN-LE-BON

PAR M. C. MERLAND.

On a dit trop souvent que, plein de déférence pour l'autorité spirituelle et pour le pouvoir civil, le moyen-âge n'avait jamais parlé qu'avec le plus profond respect des dignitaires de l'Eglise et des grands de la terre. Pour penser ainsi, il faut ne pas connaître l'histoire ou n'en avoir fait qu'une étude bien superficielle. Dans les derniers siècles de cette époque, la littérature française porte, en effet, l'empreinte de la révolution qui s'accomplit dans les cœurs et dans les esprits. Les Croisades avaient produit un effet diamétralement opposé à celui qu'on devait en attendre. En contact avec les vices de l'Orient, les hommes qui étaient partis pour la terre sainte avec des cœurs purs, en étaient revenus avec des appétits sensuels et des habitudes charnelles. La croix qui brillait sur leur poitrine n'avait pas empêché le démon d'y pénétrer. Les romans de chevalerie, les chansons de gestes, les tensons et les virelais ne faisaient plus guère résonner les châteaux de

leurs accents poétiques. Si l'ïambe vengeresse n'était pas encore arrivée aux jours de sa colère, la satire, cette puissante arme de guerre, se présentait sous toutes les formes et lançait ses traits acérés sur le clergé et la noblesse. Les violents démêlés de Philippe-le-Bel avec la papauté, les lourdes charges imposées aux vilains, l'institution des États généraux et jusqu'à l'émancipation des communes avaient imprimé aux esprits un mouvement qui, avant de se traduire en discordes violentes, préludait au combat par des escarmouches en prose et en vers. Il s'y trouvait quelquefois des moralités d'une audace inconnue jusqu'alors. Dès le XII[e] siècle, dans le roman du *Renard,* et, au XIV[e], dans ses contre-façons, on lit des attaques telles que celle-ci :

Si gentis hom mais n'engendroit
Ne jamais louve ne portoit :
Si grand cheval ne fut jamais
Tout le monde vivroit en paix.

Quand devenu vieux et sentant la mort approcher, Renard appelle un confesseur, et que celui-ci l'engage à se repentir des vols qu'il a commis au préjudice des dignitaires de l'Eglise et des grands seigneurs, il lui répond que sur ce point sa conscience est tranquille, qu'on ne peut voler les voleurs, ceux qui commettent des exactions et pressurent le peuple : que volontiers il jetterait les premiers à la mer et étranglerait les seconds, puisque, contre toute justice, les petits voleurs seuls sont pendus et les grands ne le sont pas.

Les hardiesses de langage partaient même quelquefois du sein des abbayes pour s'élever jusqu'au trône des pontifes et des rois. Jean Dupin, moine de l'ordre de Citeaux, osait écrire :

Ou par droict, ou par voulenté,
Furent les templiers condamnez ;
Pape Clément leur fit tel honte.
Puis fust le temple transporté
A l'ospital non pas donné :
Le Pape en eût d'argent grand monte.

Nous ne sommes pas loin du jour où un évêque fera entendre cette négation du droit divin des rois qui ne devait être acceptée que quatre siècles plus tard : « et quoiqu'ils ne veulent pas le reconnaître, ils ne règnent que par la volonté des peuples (1). »

Encore quelque temps, et le docteur très-chrétien Jean Gerson, cette grande lumière de l'Eglise, prononcera en présence de la cour, cette maxime qui, dans sa bouche, prend le caractère de la menace : *Nulla deo gracior victima quam tirannus.*

L'auteur de Parthenopus de Blois s'indignait de ce langage, et dans sa rancune féodale, ne ménageait pas plus le roi que le peuple :

Nous sommes versez à revers
Et par vilains et par convers,
Chétives gens qui sont venus
Et à coup mestres devenus,
Qui cousent, rooignent et taillent,
Toutes bonnes coutumes faillent
De cause qui soit orendroit ;
Serfs, vilains, avocateriaux
Sont devenus impériaux.
Seignors ! ensemble tous montons,
Alons au roy, si li contions
Que de choses li souviengne :

(1) *Et si centiès negent reges, regnant suffragio populorum.* (Miles de Dormans, évêque de Beauvais.)

Et se droit ne nous en veut faire
Nous saurons bien qu'auront à faire.
C'est la fin : le roy n'a puissance
Si nous lui sommes en nuissance.

Les vilains répondaient :

Nus n'est vilains, fors par ses vices
Dont il pert outrageus et nices :
Noblece vient de bon corage,
Car gentillece de lignage
N'est pas gentillece qui vaille
Si la bonté de cuer i faille (1).

Puis se tournant vers les abbayes et les monastères, ils ajoutaient avec Jacquemart Gelée, en parlant de ceux où le désordre des mœurs avait pénétré.

Hé ! las clergié que respondrés
Au grand jour quand vous i venrés
Devant la face Jhesu-Cris,
K'en seu lieu vous a ça jus mis
Por bien dire et por mix ouvrer
Et por nous avoec lui mener ?
Excuser ne vous porés mie,
Car il fera vo félonie
De convoitise et d'avarice
Et d'escarcité, ce let vice
D'orgueil et de ghelle et d'envie,
Ki en vous est par vostre envie.
S'a en vos cuers peu carité,
Foi vraie, ne humilité ;
Car vous avés tous pastience
Estroite, large conscience ;
Dont je di qu'estes ocoisons
De tous les maus que nous faisons,
Si en arés double louier
Double paine et double brasier (2).

(1) Roman de la *Rose*.
(2) Renard le Nouvel.

Ceux qui rendaient la justice n'étaient pas plus épargnés :

Tex juge fait le larron pendre
Qui miex deust estre pendus,
Le jugement lui fust rendus (1).

Les guerres malheureuses avec l'Angleterre augmentant les besoins de la France, partout où passe le roi, on entend ces mots :

Sa de l'argent, sa de l'argent (2).

Aussi princes, prélats et juges ne sont pas plus respectés que les simples soudards ; le peuple se venge par des épigrammes, des exactions et des violences dont il est victime, en attendant que, dans sa colère, il s'abandonne aux plus abominables excès.

Pendant que la société laïque est en proie à des luttes passionnées où se mêlent les accents de la poésie, que se passe-t-il dans les cloîtres, dans ces maisons religieuses jadis ouvertes seulement à la prière et au travail, dans ces sanctuaires où l'on a conservé pour nous les transmettre les trésors scientifiques et littéraires de l'antiquité ? Plus d'une fois la sainteté des lieux a été profanée, et les moines naguère plongés nuit et jour dans l'étude et la méditation, s'égarent trop souvent dans des distractions mondaines, se prennent de querelle avec leurs voisins, s'occupent bien plus d'étendre leurs domaines et d'augmenter leurs priviléges que de composer des chroniques ou de transcrire des manuscrits. En même temps que les membres de l'Église semblent avoir perdu la foi profonde

(1) Roman de la *Rose*.
(2) Poésies d'Eustache Deschamps.

et l'esprit d'abnégation qui en firent si longtemps un élément de civilisation et de rénovation sociale, l'étude n'a plus pour eux ce charme délicieux dont une société à moitié barbare lui avait abandonné longtemps le culte délicat et la jouissance exclusive. En 1356, le pape Benoist XII faisait entendre des paroles sévères contre un ordre jusque-là célèbre par l'importance de ses travaux littéraires et qui ne devait pas tarder à les reprendre avec une ardeur merveilleuse, contre l'ordre des Bénédictins. Pour y rallumer le flambeau de la science qui allait en s'y éteignant, il voulait que chaque abbaye eût un maître de grammaire, un maître de logique, un maître de philosophie ; il ordonnait que le droit canon et le droit civil y fussent étudiés avec soin. Le savant homme, objet de cette notice, confirme par une plainte échappée de sa plume, le mépris que les grands du royaume et les grands de l'Eglise avaient alors pour les choses de l'esprit, et s'indignait en les voyant : « Mépriser les travaux des philosophes et ne » jamais prodiguer leurs largesses à aucun d'eux, en » voyant souvent la science mourir de faim, à côté de » l'ignorance gorgée de biens (1). »

Quelques âmes échappèrent au fléau qui, dans la première moitié du XIV[e] siècle, menaçait la France. Des monuments littéraires importants s'élevèrent encore dans plusieurs abbayes, et, avant que le livre d'onction toute céleste dont l'auteur est resté inconnu eût fait son apparition, il se trouva des hommes, en petit nombre, il est vrai, qui firent de l'étude l'occupation et le bonheur de leur vie. Parmi ceux dont l'histoire a conservé le nom et

(1) *Cum videam cleri rectores et populi labores philosophantum spernere, nulli prorsus manum largitionis extendere, quin imò a sepe videos, ignoris epulantibus, scientificos esurire.*

dont les ouvrages sont arrivés jusqu'à nous, nous devons placer presque en première ligne, un religieux que la Vendée réclame pour avoir été un de ses enfants les plus distingués. Humblement soumis à l'Eglise, il ne s'incline pas devant tous ceux auxquels la direction en est confiée. Quand il les croit dans la mauvaise voie, il ne ménage même pas les membres du haut clergé, et, dans ses généralités, se trouve souvent contre eux des accusations impersonnelles, il est vrai, mais tout aussi sévères que celles que nous mentionnions tout-à-l'heure. Ses livres fort oubliés aujourd'hui, ont eu pendant deux siècles un immense retentissement. Grâce à des écrivains modernes, leur auteur va reprendre le rang qu'il avait perdu. Nous nous estimerions heureux si nous étions pour quelque chose dans cette œuvre de réparation et de justice.

Avant d'entrer en matière, commençons par une discussion de nom propre, celui que nous avons placé en tête de cette notice, étant loin d'avoir été accepté par tout le monde. La traduction française des deux mots latins : *Petrus Berchorius,* dont l'auteur a signé ses ouvrages, a donné lieu, en effet, à de nombreux commentaires et à des interprétations différentes. En comptant bien, nous pourrions trouver une vingtaine de variantes entre lesquelles il nous faut faire un choix. La seule traduction qui nous paraisse raisonnable est celle de M. Léopold Pannier. Ainsi que le dit cet écrivain, le mot latin *Bercorium* ou *Berchorium* s'est traduit longtemps par Bersuire, et ce n'est qu'au siècle dernier qu'on a substitué à ce nom, par une légère altération, celui de *Bressuire.*

Originaire d'une bourgade située non loin de la petite ville dont nous parlons, il est fort à croire que Bersuire aura pris son nom de Berchorium, en raison de cette localité voisine du lieu de sa naissance. Lui-même l'atta-

chait à son nom, comme on peut le voir dans les prolégomènes du repertorium morale : et ego frater Petrus *Berchorius*.... et moi frère Pierre de Bersuire. Et dans le *reductoricum morale,* il dit encore : *Sum igitur,* quidam peccator. . . . .
. . . .
Nomine Petrus cognomine Berchorius.

Sans entrer dans aucune explication à ce sujet, M. Arnault paraît avoir adopté cette opinion, puisque dans son histoire de l'abbaye de Maillezais, il le nomme *Pierre Bressuire.*

S'il peut rester quelques doutes sur cette question, il ne peut en être ainsi de sa personnalité, et tous ceux qui s'en sont occupés, savent que sous des synonymies qui ne diffèrent que par une lettre ou une consonnance, se trouve le même personnage.

Pierre Bersuire est né vers la fin du XIII[e] siècle, à Saint-Pierre-du-Chemin, département de la Vendée. On ne sait rien de sa famille, sinon qu'un de ses parents qui portait son nom, et qu'il trouva à Paris, dans les dernières années de sa vie, était écuyer. Son enfance nous échappe également ; quant à sa studieuse jeunesse, il est à croire qu'il la passa dans l'abbaye de Maillezais.

Fondée, en l'an 990, par Guillaume-le-Grand et par Emma, son épouse, l'abbaye de Maillezais avait toujours appartenu à l'ordre des Bénédictins. Son fondateur, dont le corps reposa longtemps dans le chœur de l'église, y vint finir ses jours sous l'humble nom de frère Guillaume. Son corps reposa longtemps dans le chœur de l'église. Pendant plus de deux siècles, les moines qui habitaient cette paisible retraite, purent se livrer à leurs travaux et à la prière, sans que les événements qui s'accomplissaient dans le monde, les détournassent de leurs grandes œuvres. Des

contestations survenues, en 1147, entre son abbé et celui de Saint-Maixent n'eurent pas de suites fâcheuses, le Pape Innocent II ayant tranché le différend au profit du premier. Quelque temps après, dans une assemblée réunie à Saint-Jean-d'Angély, Sebran Chabot, seigneur de Vouvent, fut débouté des prétentions au titre de protecteur de l'abbaye qu'il s'attribuait. D'autres querelles avec les moines de Sully, l'abbaye de Saintes et le seigneur de Marans, se terminèrent la plupart par des transactions qui ramenèrent le calme dans les esprits. La lutte qu'à la fin du XIIe siècle, l'abbaye de Maillezais soutint contre l'évêque de Poitiers, Maurice de Blazon, lutte dans laquelle elle perdit quelques-uns de ses priviléges, ne fut que de bien peu d'importance à côté de la guerre acharnée que devaient lui faire les successeurs de Sebran Chabot. Gefroy Ier de Lésignem et Guillaume de Valence, son frère, la foulent et la pillent, et, à la mort de Gefroy Ier, son fils, Gefroy II, porte le fer et le feu sur tous ses domaines. En vain les juges nommés par le saint Père se prononcent contre lui; leur anathème ne peut arrêter sa fureur. Le courageux abbé de Maillezais, Guillaume-le-Fort, succombe en défendant les droits qu'il tient de Dieu, et, au moment où les moines lui rendent les honneurs funèbres, apparaît tout-à-coup à cheval, la dague au poing, la colère dans le regard, le démon dont rien ne peut arrêter la fureur. Dans sa rage, il n'épargne personne, et, pour se dérober à ses coups, les moines prennent la fuite à la lueur des flammes allumées par sa main. Une bulle d'excommunication du pape Grégoire amena enfin Gefroy-la-Grand-Dent à résipiscence, et les moines, après avoir porté leurs pas errants dans les bois, sans avoir d'autre abri que la cime des arbres et la voûte du ciel, purent enfin rentrer dans leur ancienne demeure.

L'abbaye de Maillezais se releva vite de ses ruines; tous ses priviléges lui furent rendus; grâce à des largesses sans nombre, ses domaines s'étendirent et le desséchement de ses marais devint pour elle un grand élément de prospérité. Quand Pierre Bersuire vint à cette source puiser sa vaste érudition, elle n'était pas seulement riche des biens de la terre, elle possédait de grands trésors littéraires, qu'au XII[e] siècle avait amassés l'abbé Pierre, trésors dont M. La Fontenelle de Vaudoré nous a laissé l'intéressant catalogue.

Au moyen-âge, l'histoire littéraire de la société laïque ne ressemble en rien à celle de la société cléricale. A de rares exceptions près, la poésie, sous toutes ses formes, appartient à la première; et si l'histoire proprement dite est écrite en caractères ineffaçables sous la plume de Ville-Hardouin et de Joinville, elle diffère en tout des grandes chroniques des moines de Saint-Denys. Pendant que la scolastique trouble par ses disputes la société tout entière; pendant que deux hommes célèbres, Albert-le-Grand et Roger Bacon, devancent leur siècle, et que le dernier sonde déjà les profondeurs de la nature, les moines labourent la terre, restent mystiques dans tous leurs ouvrages, transcrivent plus encore qu'ils ne composent, deviennent les véritables conservateurs des œuvres de l'esprit. Ces travailleurs infatigables partagent leur temps entre la culture des champs, l'étude des lettres profanes et des lettres sacrées. Après avoir fait des copies de la Bible et des livres de liturgie, ils reprennent encore la plume pour nous transmettre les écrits des Grecs et des Latins.

Ce furent principalement les Bénédictins qui passèrent leur vie à sauver du naufrage ces précieux débris, et si nous ne trouvons pas le nom des auteurs anciens dans le

catalogue de M. La Fontenelle de Vaudoré; si, par suite des orages dont nous avons parlé, quelques manuscrits de la bibliothèque de Maillezais périrent dans les flammes, il est bien certain qu'au temps où vivait Pierre Bersuire, les livres de l'antiquité grecque et romaine y avaient pénétré, puisque, ainsi que nous le verrons tout-à-l'heure, il en nourrit son esprit. S'il commença, en effet, par étudier les lettres sacrées (1), il ne négligea point les lettres profanes, et, dans ses ouvrages, il en fit un singulier mélange. Ce fut à des circonstances toutes particulières et à des causes en dehors de ses prévisions, qu'il dût d'abandonner son abbaye pour paraître sur un plus grand théâtre.

En 1317, le pape Jean XXII ayant érigé l'abbaye de Maillezais en évêché, Geoffroy Povereau, d'abbé qu'il en était, en devint le premier évêque et dut se rendre auprès du Saint-Père pour recevoir la mitre épiscopale. On sait qu'à cette époque, Avignon était la résidence des souverains Pontifes. Il est possible, il est à croire même qu'ayant à ses côtés un religieux d'une rare érudition, Geoffroy Povereau l'aura emmené avec lui. Ce qu'il y a de certain, c'est que vers 1320, nous trouvons Bersuire auprès du cardinal Desprès, vice-chancelier du Pape, qui, dans ce moment, paraît avoir ce religieux en grande estime. Le cardinal Pierre Desprès était un prélat d'un grand savoir. Profondément versé dans les sciences théologiques, auteur d'un livre portant pour titre : *De laudibus beatæ Mariæ virginis,* il était en même temps un docte jurisconsulte et avait conquis le grade de docteur en droit civil. Les papes Jean XXII, Benoist XII, Clément VI,

(1) *Laboravi primo et ante bibliæ textum quater studendo.* (Prologue du *Reductorium morale.*)

Innocent VI, lui confièrent les missions les plus importantes et les plus délicates.

Pierre Bersuire passa de longs jours à ses côtés. Les précieux matériaux qu'il trouva dans la riche bibliothèque du prélat lui furent d'un grand secours pour la composition des ouvrages qu'il nous a laissés.

Dans ce moment, le poète d'Arezzo habitait Avignon. L'amour dont l'âme de Pétrarque était embrasée laissait place à d'autres affections ; il avait de saintes amitiés, et ses lettres sont pleines des nobles sentiments qu'elles lui inspiraient. Doué d'une sensibilité exquise, il ne se bornait pas à exhaler ses soupirs et sa douce mélancolie dans des épitres et des élégies, il passait une partie de ses jours avec ses auteurs favoris, avait une grande admiration pour les anciens, faisait de leurs écrits l'objet de ses méditations.

Ce fut probablement à cette conformité de goûts que le chantre de Laure et le religieux de Maillezais durent de se lier d'une étroite amitié. Après s'être retiré dans sa solitude de Vaucluse, Pétrarque, qui se dérobait au monde, laissa sa porte ouverte à Pierre Bersuire et reçut souvent sa visite. Les bons rapports établis entre ces deux esprits d'élite durèrent toute la vie de Bersuire, et, après la mort de cet ami si cher, Pétrarque garda de sa mémoire le meilleur souvenir. Quand, dans ses lettres, le nom de Bersuire revient sous sa plume, ce n'est jamais sans être accompagné des paroles les plus flatteuses. « Pendant que » tout jeune encore, écrit-il quelque part, je me trouvais » en France, je fus assez heureux pour faire la connais» sance d'hommes distingués, venus soit de l'Italie, soit » de la Provence. Aucune affaire ne les attirait vers » moi, sinon le désir de me voir et de m'entretenir. » Je dois signaler en première ligne le Poitevin Pierre

» auquel la religion et les lettres doivent une grande » place (1). »

Pierre Després ne se borna pas à encourager Bersuire dans ses recherches, il lui vint puissamment en aide, non-seulement en mettant ses livres à sa disposition, mais en l'assistant aussi de ses conseils (2). Il est à croire que Pétrarque, auquel nous devons la conservation de Quintilien et de quelques livres de Cicéron, s'empressa également de lui offrir ses trésors bibliographiques.

Ainsi secondé, Bersuire déploya dans ses travaux une ardeur infatigable, poursuivant son œuvre sans jamais prendre de repos. Il ne lui fallut pas moins de cinq années, comme il nous l'apprend, pour composer son *Repertorium morale* (3). Dans sa reconnaissance pour son puissant protecteur, il lui avait dédié son premier ouvrage, le *Reductorium morale,* il lui dédia également le second (4). Un manuscrit du *Repertorium* provenant de l'abbaye de

(1) *Dum in gallicis agerem adolescens, nobiles quosdam et ingeniosos viros, tam de ulteriore galliâ, quam de Italiâ venientes, ad me vidi, admirans, nullo alio negotio tractos, quàm ut me viderent, mecum que colloquerentur*, *quorum unus fuit honorifice nominandus Petrus Pictavensis, religione et litteris vir insignis*. (Pet. lib. XV, épis. VII.)

(2) *Qui etiam per ipsum libris et necessariis mihi communicatis et traditis, ad istos labores meos sum inductus, et in istis etiam directus multipliciter et adjutus*. (Prologue du *Reductorium,* édit. 1730, p. 2.)

(3) *Laboravi insuper opus magis arduum et difficile, quod Repertorium morale vocavi, aggrediendo et ibi quasi per quinquennium insudando*. (Prolegomenis du reduct. édit. de Bâle, p. 3.)

(4) *Et ego frater Petrus Berchorii, ordinis sancti Benedicti Monachus, in pictavico solo natus, secundam partem laborum meorum, scilicet morale repertorium incipio, ipsum que reverendissimo in cristo patri ac domino Petro de Pratis, episcopo predestino*, *ac sancte romane ecclesie et domesticus apud ipsum duodecim annis, cui meum laborem offero et presento*. . . . .
. . . .

Saint-Victor nous apprend la date à laquelle il termina ce livre. On y lit : *Anno domini MCCCXL, ad bene placitum paternitatis nostre ad gloriam omnipotentis dei.*

Présenté par le cardinal Després au souverain Pontife, Bersuire en obtint une de ces concessions de bénéfices dont Jean XXII se montra trop prodigue. Si l'on en croit l'abbé de Sade, il fut pourvu de l'abbaye de Saint-Sauveur, située dans le diocèse de Poitiers, ce qui lui donna droit à des bénéfices importants ; il obtint aussi le prieuré de Bruère-Château et celui de Clisson.

En 1340, nous le trouvons moine de Saumur. La table du *Repertorium morale*, œuvre du clerc Jean Colombe, attaché au cardinal Després, contient, p. 112, quelques lignes qui ne laissent aucun doute à ce sujet : « *Ad faciendam tabulam super librum novum edictum a religioso viro, fratri Petro Berchorii* Salmuriensis Monacho, » *qui liber moralis tabula seu morale repertorium nuncupatur.* »

Au XIV[e] siècle, il arrivait déjà que les dignitaires et même les simples bénéficiers de l'église ne faisaient pas toujours leur résidence dans les diocèses, abbayes ou prieurés dont ils étaient titulaires. Ils ne remplissaient alors aucune des obligations qui s'attachaient à leur charge et ne songeaient qu'aux avantages qu'ils en retiraient. Bien que cet abus n'eut pas encore donné lieu aux scandales où nous le verrons arriver un jour, il attira pourtant les foudres de l'église sur la tête de ceux qui s'en étaient rendus coupables. En 1352, le pape Innocent VI ne se contenta pas de suspendre les réserves accordées par Clément VI, et de révoquer absolument toutes les commendes et toutes les concessions de bénéfices et de prélatures (1),

(1) Art de vérifier les dates, édit. de 1751, in-4°, 2e partie, p. 392. Citation de M. Léopold Pannier, p. 11, de sa biographie de Pierre Bersuire.

il lança une bulle d'excommunication contre ceux qui ne résidaient pas dans les localités où ils avaient des bénéfices. Fut-il fait exception pour Bersuire ? La position toute particulière qu'il avait si longtemps occupée à la cour pontificale lui mérita-t-elle cette faveur ? Il est très-croyable qu'il en fut ainsi. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1351, il n'avait pas sa résidence dans l'abbaye de Coulumbe dont il était chambrier, puisque, à la même date, il se tenait auprès du roi Jean-le-Bon. Ce n'est que dans les dernières années de sa vie, au moment où les agitations populaires font trembler le sol de la France, que nous le verrons dans son prieuré de saint Eloi.

Les malheurs de la patrie arrachèrent Pierre Bersuire à ses travaux favoris, pour le transporter de la cour des papes à la cour des rois.

La France était en proie à toutes les horreurs et à toutes les misères. La guerre de cent ans, allumée en 1338, avait couvert de morts les champs de bataille, et la peste ne devait pas tarder à y ajouter ses ravages. Le peuple gémissait sous le poids des impôts, les monnaies altérées perdaient de leur valeur, la gabelle, enfin, qui pesait particulièrement sur le peuple, excitait partout des cris de rage. En 1342, la situation de l'ennemi n'était guère meilleure. Le manque de vivres tourmentait peut-être plus encore l'armée anglaise que l'armée française ; exposées également aux rigueurs de l'hiver, toutes deux les ressentaient cruellement. Le pape Clément XVII se prit de pitié devant tant de souffrances, il offrit aux deux partis sa médiation pour faire la paix. Les légats, le cardinal Desprès et Hannibal, évêque de Tusculum, se rendirent auprès des rois Philippe VI et Edouard III, et parvinrent à leur faire conclure un armistice durant lequel les mo-

narques devaient envoyer des ambassadeurs à Avignon pour y signer une paix définitive.

Il est très-croyable que Pierre Bersuire, familier du cardinal Desprès, l'aura accompagné dans cette mission, mais qu'une fois accomplie, il n'aura pas suivi le légat, quand il se rendit dans la Flandre faire entendre des paroles de paix. A cette époque, en effet (1342), sa présence à Paris qu'il ne quitta plus, est signalée par quelques historiens.

Pendant une période de huit années (de 1342 à 1350), Pierre Bersuire s'occupe aux corrections du *Reductorium* et suit assiduement les cours de l'Université. Les malheurs dont la France fut accablée dans ces fatales années, lui laissèrent-ils toute la liberté d'esprit nécessaire pour se livrer à de savantes compositions? Ne lui enlevèrent-ils point, par de tristes préoccupations, une partie du temps qu'il consacrait d'ordinaire à ses études? On ne peut à cet égard que se livrer à des conjectures. Ce n'est, comme nous venons de le dire, qu'en 1350, qu'il reparaît sur la scène. Dans ce moment, il est camérier de l'église de Coulumbe, diocèse de Chartres (1).

Un événement qui fit grand bruit dans le monde universitaire souleva en sa faveur les quatre Facultés et provoqua l'intervention royale.

Pierre Bersuire n'était pas seulement un savant de premier ordre, c'était un écrivain éminemment moral et religieux, dont la vie exemplaire pouvait servir de modèle. Mais de même qu'au moment où l'empire d'Orient penchait

(1) M. Léopold Pannier prétend qu'on ne le trouve en cette qualité qu'à la date de 1351. Mais un acte que le savant élève de l'école des Chartes mentionne pourtant, établit qu'il était moine de cette abbaye un an auparavant. — *Superfacta fratris Bercorii camerarii ecclesie beate Marie de Columbis carnatensis dyocesis.* (*Deliberatio Universitatis Parisiensis.* 5 *martii* 1350.)

vers sa ruine, les divisions théologiques divisèrent si profondément les esprits, que le ralliement de toutes les forces du pays pour faire face à l'ennemi, devint impossible; de même, pendant l'envahissement de la France par les Anglais, le bruit des batailles n'interrompit pas complètement les discussions de la scolastique. Bersuire lui-même, tout en restant parfaitement orthodoxe, ne garde pas toujours dans ses écrits une sage mesure. Bien qu'il eût occupé une haute position près des papes, bien que le cardinal Després lui eût conservé toute son amitié, la nature de sa controverse qui s'écartait de celle généralement adoptée, le fit accuser d'hérésie (1).

Derrière cette accusation se cachaient peut-être bien les colères du clergé mécontent de ce que Bersuire eût fait des distinctions entre la conduite de ses membres, et qu'il ne les eût pas déclarés tous également recommandables. Si sous sa plume, en effet, se trouvent souvent appliquées aux prêtres les qualités de bonté et de sagesse, les mots de prélats vicieux et pervertis s'y rencontrent aussi quelquefois. En parlant de la bête de l'Apocalypse, n'avait-il pas été jusqu'à écrire : « Dis que cette bête représente » un clerc brutal qui, venant de la mer, c'est-à-dire d'un » humble village, et d'une pauvre condition, a bientôt à » lui seul plusieurs têtes, c'est-à-dire plusieurs dignités, » plusieurs prébendes et y joint même des cornes, c'est-» à-dire la mître, lorsqu'il devient évêque ou abbé, tout » cela non par son propre mérite, mais à l'aide du dra-» gon, c'est-à-dire d'un protecteur, d'un ami, évêque ou

(1) *Ex eo quod officialis Parisiensis dicebat, ipsum fratrem Petrum fore captum propter presumptiones contra ipsum, quia utebatur scientiis prohibitis et malis et sapientibus heresim.* (*Instrumenta litis episcopum, inter et Universitatem Parisiensem de Petro Bercario scholari, et sententia officialis in carcerem demisso.*)

» cardinal (1). » (Traduction donnée par l'*Histoire littéraire,* t. XXIV, p. 368.)

Quoi qu'il en soit, par sentence de l'Official, il fut jeté dans les prisons de l'évêque de Paris. On ne se contenta pas de lui ravir la liberté, il y fut l'objet des plus mauvais traitements, et, pendant qu'il gémissait sous les verroux, sa maison fut mise au pillage. Si l'on en croyait M. Léopold Pannier, Bersuire serait resté plus d'une année sans pouvoir obtenir justice, puisqu'un acte du 5 *mars* 1350 établit que Pierre Bersuire était alors en prison, et que le « 17 *mars* 1351, l'Université se réunit de » nouveau et déclara que Pierre Bersuire, qu'elle avait » reconnu le 5 du même mois être son écolier, était saisi » indûment et contre les priviléges de l'université (2). »

Cette fausse date est probablement le fait d'une erreur typographique. Ce n'est point le 17 mars 1351, mais bien le 13 mars 1350, c'est-à-dire douze jours seulement après la première réunion qu'eut lieu la seconde, ainsi que le constate la pièce que nous avons sous les yeux en écrivant ces lignes.

L'Université, en effet, si jalouse de ses priviléges, ne s'endormit pas devant la violation qui en était faite. Malgré les attributions toutes spéciales d'une de ses facultés, malgré le grand nombre de ses membres qui étaient pris au sein du clergé, malgré ses bons rapports avec le Saint-Siége, elle était loin de se montrer en toute chose la très-humble fille de l'église et prétendait à une indépendance absolue. L'affaire ayant été portée devant sa

(1) *Dic quod ista bestia est clericus bestialis, qui a mari, idest ab humili plebe et paupere statu veniens, quando qui acquisit plura capita, idest dignitatis et prebendas, et quando cornua idest mitram, quando que fit vel episcopus vel abbas...*)

(2) Extrait de la notice de M. Léopold Pannier.

juridiction, le recteur demanda à Robert de Villette, professeur de théologie, si Pierre Bersuire était bien un de ses écoliers. Sur sa réponse affirmative, les quatre facultés protestèrent contre la sentence de l'Official (1).

L'évêque ayant prétendu qu'en raison du crime dont Pierre Bersuire s'était rendu coupable, l'affaire relevait de sa juridiction, l'Université, dans sa séance du 17 mars, forma opposition à cette sentence et déclara qu'elle cesserait ses leçons jusqu'à ce que son écolier lui fût rendu, en même temps qu'elle demandait que l'Official fût frappé d'une amende à son profit. Elle décida aussi que l'affaire serait portée devant le roi, laissant à son arbitrage le soin de fixer le chiffre de l'amende qu'elle réclamait. L'Evêque et l'Official acceptèrent la juridiction royale. En attendant, Pierre Bersuire fut mis en liberté sous caution juratoire, mais l'Evêque voulut qu'il fut reconnu que c'était de son propre mouvement et sans qu'il y eût été forcé. Le recteur, en son nom et en celui de l'Université, protesta contre cette prétention.

Le 27, nouvelle réunion à ce sujet, l'Evêque et l'Université étant encore loin de se mettre d'accord. Enfin le dernier jour du mois, l'Université obtint entière satisfaction. En présence du roi et en son nom, il fut dit et signifié que l'Evêque de Paris jurerait et promettrait de ne jamais *molester ou inquiéter* aucun membre de l'Université; que l'Official ferait le même serment; qu'il déclarerait en outre que c'était sans son consentement et sans même qu'il en eût été informé que Pierre Bersuire avait été soumis à la

(1) *Vide deliberatio universitatis Parisiensis quâ Petrus Bercorius, Camerarius beata ecclesie Sancte Mariæ de Columbis, Carnatensis diocesis, pro vero scholare agnoscitur, et lata in eum ab officiali episcopi Parisiensis sententia irrita esse declaratur.* (Arch. du Min., d'après Jourdan. *Index cortarum* Univ. Paris, p. 146.)

torture, et qu'aussitôt qu'il l'avait appris, il en avait témoigné, comme il en témoignait encore tout son mécontentement.

L'Evêque et l'Official se soumirent entièrement et prononcèrent le serment qui leur était demandé. Jean Leroyer, commissaire de l'Official, condamné à payer au roi et à l'Université une amende pour l'injure qu'il leur avait faite, se jeta à genoux en demandant son pardon. Le roi fixa l'amende due à l'Université à une somme de deux cents livres parisis, somme qui, sur sa demande, lui fut abandonnée. Le même arrêt déclara Pierre Bersuire bien fondé dans sa demande, en réparation du dommage fait à sa maison (1).

Ainsi se termina cette grosse affaire dont l'issue fut toute à l'avantage de l'Université et de son écolier Bersuire.

(1) *Is vero* (l'Evêque de Paris) *rege presente, juravit se nunquam ejusdem universitatis privilegia violaturum, curavit que ipsi satisfieri per eos qui supra dictum monachum incarceraverant. Quâ de re scribit M. Bernardus de Leorsum Alemanus, Alberti successor in procuratoriâ nationis Anglicanæ.* Multis deliberationibus et vacationibus precedentibus, liberatus fuit de carcere quidam Scholaris Parisiensis, scilicet Monachus qui fuit detentus contra privilegia universitatis. Circa qui illustrissimus Francorum rex ordinavit emendam Condignam fieri universitati Parisiensi. Nam episcopus Parisiensis promisit fide dignâ, Coram domino regi et deputatis ab universitate, nunquam facere contra Privilegia universitatis. Officialis vero juravit ad sancta dei evangelia, quod nescivit si Clericus fuit tormentatus et inhoneste detentus. Commissarius officialis fatebatur se prœbuisse assensum, qui dedit universitati 200 libras Parisienses, quas tamen libras universitas reliquavit domino regi, ob ejusdem principis reverentiam. (Hist. univ. *Du Boulay,* lib. IV, p. 320.)

Il est fait mention de cette sentence dans l'*Histoire de l'Université,* de Crevier, t. II, p. 380, et dans celle de Grandcolas, t. II, p. 167.

Voir aussi *instrumenta litis episcopum inter et* universitatem Parisiensem de Petro Bercorio, Scholari, e sententia officialis in carcerem demisso.

Le roi Jean aimait-il véritablement les lettres, les avait-il cultivées dès sa jeunesse, comme Pétrarque l'assure (1) et comme l'assurent aussi les auteurs de la France littéraire, ou bien en ayant toujours été éloigné par son père, Philippe de Valois, n'obtenaient-elles auprès de lui qu'un succès de vogue (2)? Nous ne saurions le dire. Mais qu'il ait obéi à son propre sentiment ou au courant d'idées qui entraînait alors les esprits, il est certain qu'il voulut entourer son trône des écrivains que la France saluait de ses applaudissements. C'est à ce titre, qu'il prit en main la cause de Pierre Bersuire. Il y a tout lieu de croire que son intervention toute puissante amena la soumission de Pierre de Forest, évêque de Paris.

De la prison où il avait été enfermé, Pierre Bersuire passa dans le palais des rois et devint secrétaire de Jean-le-Bon. Quoique la langue latine fût toujours fort en honneur, elle n'absorbait pas complètement la langue nationale. Les lettres françaises brillaient à l'horizon, et l'on pouvait espérer qu'elles jetteraient bientôt un vif éclat. Philippe-le-Bel avait déjà fait traduire en français les *Préceptes militaires* de Vogué et la *Consolation* de Boece, sans s'apercevoir que les doctrines de ce dernier ouvrage étaient loin d'être toutes orthodoxes. Suivant les auteurs de la France littéraire : « On croit que c'est la reine Jeanne de » Bourgogne, veuve de Philippe-le-Long, qui fit traduire » et moraliser en vers, par Philippe de Vitri, les méta-

(1) *Petrarcha testatur in adolescentiâ litterârum-stadum non neglegisse.* (Baluse. *Histoire des Papes d'Avignon.*)

(2) Jean n'avait aucun amour pour les lettres. En ordonnant la traduction de Tite-Live, il cédait seulement à un besoin réel qui se manifestait impérieusement autour de lui, dans sa cour, quelque désordonnée qu'elle parût, quelque troublée qu'elle fût par les querelles ambitieuses qui la formaient. (Gautier, *acte de l'Académie de Bordeaux,* t. VI, 1844.)

» morphoses d'Ovide, que Chrestien de Gouis de Saint-
» More traduisit en prose. »

Le roi Jean voulut donner une nouvelle impulsion à ce mouvement littéraire, et, comme dans ces temps de guerre les exploits héroïques étaient fort admirés, entre tous les auteurs latins dont la traduction lui parut désirable, il donna la préférence à Tite-Live. Ce fut à Pierre Bersuire qu'il confia le soin de mettre à la portée de tous les esprits, ce qui était arrivé jusqu'à nous des œuvres du grand historien (1). Nous ne possédons, en effet, que bien incomplètement le livre des *Décades*. Quelques empereurs romains, Caligula à leur tête, s'acharnèrent contre les pages de ce grand ouvrage ; la barbarie qui n'avait pas l'intelligence et le respect des productions de l'esprit, les comprit comme tant d'autres, dans son œuvre de destruction. Les moines recueillirent ce qui leur avait échappé. Mais il arriva qu'après l'invasion des Arabes, la fabrication du papier et du parchemin ayant été interrompue, il leur devint très-difficile de transcrire les livres saints, ceux de liturgie, les bulles des papes, les actes des conciles, les prières de l'Église. Le seul moyen qu'ils trouvèrent pour y arriver, fut de nettoyer par des lavages, les précieux manuscrits profanes qu'ils possédaient. A la suite de cette opération, plusieurs livres de Tite-Live et bien d'autres richesses littéraires disparurent pour faire place à des écrits d'un autre genre.

L'histoire de Tite-Live ne comprenait pas moins de cent livres dont nous ne possédons que le tiers ; les trente-cinq qui nous restent n'étaient même pas tous connus

(1) *Quem ego licet indignus ad requisitionem domini Johannis incliti Francorum regis, non sine labore et sudoribus in linguam gallicam transtuli de latinâ.*

au temps où Bersuire écrivait. La bibliothèque de Mayence, les recherches de Simon Grynius, celles des Pères Horeau et de Bruns sont venus les compléter (1).

Les écrivains qui se sont occupés de Pierre Bersuire se sont demandé à quelle époque il avait commencé sa traduction, à quelle époque il l'avait terminée. Ainsi que le fait fort bien remarquer M. Léopold Pannier, on ne peut pas admettre que ces mots qui se trouvent en tête de la traduction de la première décade dans un manuscrit de la fin du XVe siècle : « Cy commence Titus-Livius, » translaté en français, à la requeste de très-noble et » souverain prince Jehan, par la grâce de Dieu, roy de » France, par Pierre Bersuire, à présent prieur de Saint-» Eloy de Paris, l'an mil CCCL et deux. » Veuillent dire que la traduction était terminée, mais bien plutôt qu'elle fut commencée à cette époque. Pierre Bersuire, mis en liberté à la fin du mois de mars 1351, comme nous venons de le voir, ne se sera probablement pas mis à l'œuvre le jour même où il aura quitté sa prison. Comment, en dehors des travaux que lui imposait sa charge de secrétaire du roi, aurait-il pu donc faire en une année un travail d'aussi longue haleine ? Il y a tout lieu de penser que le copiste aura confondu les années, qu'il aura pris celle où il commença sa traduction pour celle où il la finit.

Ce n'est pas d'ailleurs la seule erreur qu'il ait commise.

En 1352, Bersuire n'était point prieur de Saint-Eloi, comme le dit le manuscrit en question, mais seulement en 1354 ; et ce fut peut-être pour le récompenser du travail auquel il se livrait, que ce nouveau bénéfice lui fut

(1) Voir l'article de M. Gautier. — Actes de l'Académie de Bordeaux, t. VI, année 1844.

accordé. Il n'est pas vrai, non plus, ainsi que le fait observer M. Pannier, que la traduction de Tite-Live ait été continuée sous la régence du Dauphin, elle fut achevée avant la bataille de Poitiers, qui mit son père entre les mains des Anglais.

L'histoire littéraire s'est donc trompée sur ce point. Seulement il est à croire que Charles V, faisant grand cas de la traduction de Tite-Live, aura eu pour son auteur la même considération qu'avait eue le roi dont, pour le moment, il occupait la place. Dès sa jeunesse, ce prince était entré dans une voie studieuse d'où les difficultés du gouvernement ne le détournèrent jamais. Ce fut à son appel que les hommes les plus versés dans la langue latine, traduisirent en français : Cicéron, Salluste, Valère Maxime, Sénèque et Suétone.

La France a traversé de biens mauvais jours, son histoire n'en offre guère de plus funestes que ceux qui s'écoulèrent alors. Désolée et appauvrie par la guerre avec l'étranger, elle avait vu éclater dans son sein la plus terrible des révoltes, toutes les fureurs dont, à la fin du dernier siècle, les colons de Saint-Domingue furent victimes, s'étaient déchaînées contre les seigneurs et leurs vassaux. Sous le nom de Jacques, les paysans s'étaient levés contre leurs anciens maîtres, brûlant les châteaux, égorgeant ceux qui les possédaient, se portant partout à des violences inouïes. Convoqués pour remédier à tant de malheurs et fournir au régent les subsides qui lui étaient nécessaires, les États généraux avaient vu leurs réunions profondément troublées. C'est par l'assassinat de Robert de Clermont et de Jean de Conflans, que le prévôt des marchands de Paris, Etienne Marcel, avait préludé aux réformes sociales qu'il méditait, disposé qu'il se montrait quelque temps après, à ouvrir les portes de Paris aux

ennemis de la France, quand deux citoyens vinrent purger de ce traître le sol de la patrie.

Pendant ces grandes calamités publiques, Pierre Bersuire s'était retiré dans l'abbaye de Saint-Eloi. Mais, si étranger qu'il voulût rester aux agitations de la capitale, il ne pouvait leur être indifférent, et elles durent le troubler dans sa retraite. Comme nous l'avons vu aux jours de la Révolution de 93, les églises étaient devenues des lieux de réunion pour les clubs de cette époque. La chaire évangélique était une tribune d'où Marcel, par des discours incendiaires, passionnait les masses et les portait aux plus coupables excès. L'église de Saint-Eloi ne fut pas plus respectée que les autres églises de Paris ; ce fut même dans son sanctuaire que furent prises les résolutions les plus révolutionnaires ; ce fut sur ses dalles que le fougueux tribun convoqua les représentants des métiers, et qu'il y fut décidé que le peuple se déferait des maréchaux de Clermont et de Champagne. Plus souvent encore qu'à l'Hôtel-de-Ville et à la place de Grève, il y tint avec ses amis, les séances les plus orageuses ; et, cinq mois après l'assassinat des maréchaux, nous l'y rencontrerons encore.

Que devenaient, pendant ce temps, le prieur et les moines de Saint-Eloi ? Avaient-ils abandonné momentanément une maison où leur vie était exposée pour chercher une retraite ailleurs ? Ou bien, bravant tous les dangers, y continuaient-ils à prier Dieu pour le salut de la France ? L'histoire n'en dit rien, mais quelque supposition que l'on fasse à ce sujet, il est bien à croire que, au moins pendant quelque temps, Pierre Bersuire aura interrompu ses travaux.

Bersuire était vieux, et les nuages qui s'étaient amoncelés sur la France venaient attrister les derniers jours

qu'il lui restait à passer sur la terre. Cependant, avant que de mourir, le Ciel de sa patrie devait s'éclairer d'une lueur d'espérance, hélas ! bien passagère, et lui faire entrevoir de beaux jours.

Après être resté pendant quatre ans prisonnier des Anglais, le roi Jean venait de remonter sur le trône, et nul ne prévoyait qu'il dût en descendre bientôt pour aller reprendre ses chaînes. Les rois de l'Europe s'empressaient, par leurs ambassadeurs, de le féliciter de sa délivrance. Galéas Visconti ne fut pas un des derniers à lui adresser ses compliments. Pétrarque fut son interprète. L'ami de Bersuire fut en outre chargé par son maître d'offrir au roi deux anneaux : celui qu'il avait perdu à la bataille de Poitiers, et un second que le duc le priait d'accepter de sa main.

Pétrarque, aux jours de sa jeunesse, avait vu la France puissante et prospère ; il quittait le beau ciel de l'Italie pour la revoir au milieu des rigueurs de l'hiver, accablée des malheurs qui s'étaient appesantis sur elle. La triste impression qu'il en ressentit ne s'effaça jamais de sa mémoire, et longtemps après nous en trouvons l'expression sous sa plume. Au lieu de l'opulent royaume qu'il avait connu, il ne trouvait que des ruines ; les seules maisons encore debout étaient celles que protégeaient les enceintes fortifiées. — « Qu'est devenu Paris, s'écriait-il, cette ville » qui, pour avoir été au-dessous de la réputation qu'une » vanité menteuse lui avait faite, n'en était pas moins une » grande cité ? Où sont ses nombreux écoliers ? Où sont » cette ardeur pour l'étude, ces richesses des citoyens, » ces éclats de joie universels ? Aujourd'hui, ce ne sont » plus les discussions de la scolastique qui frappent l'oreille, » mais les clameurs de la guerre. Au lieu de livres, par- » tout des armes ; à la place des syllogismes et des pré-

» dications, les cris des gardes et les coups de béliers qui » ébranlent les murailles. Nulle part, le voyageur ne se » trouve en sûreté; il marche sans faire entendre sa voix. » Le bruit est sur les remparts, le silence dans les forêts; » les villes mêmes n'offrent pas un séjour exempt de dan- » gers. La nuit, la tranquillité n'y trouve plus son temple; » elle en a presque entièrement disparu; nulle part, moins » de sauvegarde; nulle part, d'aussi grands périls. Qui » donc eût pu deviner autrefois que le roi des francs, le » plus invincible des hommes, serait vaincu, conduit en » prison et racheté au prix d'une énorme rançon? Tout » cela, cependant, est arrivé. Il a été défait par un roi qui » était loin de l'égaler en puissance. Ce n'était pas assez. » O honte! lui, souverain, et son fils, qui règne aujour- » d'hui, ne peuvent même pas fouler librement le sol de » la France. Pour parcourir leurs domaines, il leur faut » compter avec les voleurs qui les infestent. Qui donc, » sous un gouvernement si heureux, eût jamais pu, je ne » dis pas avoir une telle pensée, mais faire un tel rêve? » La postérité voudra-t-elle y croire, quand la France, par » un retour des choses humaines, aura repris sa splen- » deur? Pour nous, qui le voyons, il nous semble que nos » yeux nous trompent (1). »

(1) *Ubi est enim illa Pariseos que licet semper fama inferior, ot multa suorum mendaciis debens, magna tamen haud dubii res fuit. Ubi scholasticorum agmina, ubi studii fervor, ubi civitium divitiæ, ubi cunctorum gaudia; non disputantium, ibi nunc auditur, sed bellantium fragor; non librorum, sed armorum cumuli cernuntur. Non syllogismi, non sermones, sed excubiæ, atque arietes muris impacti resonant, cessat clamor ac sedulitas viatorum, stupunt meniæ, silent silvæ, vix que ipsis in urbibustuti sunt, cessit enim penitus quæ abiit, quæ illic templum nocte, tranquillitas videbatur, nusquam nunc nulla securitas, nusquam tam multa pericula, quis hoc nunquam, quæso, divinasset, quod Francorum rex, quamvis quod ad se unum attinet, intvic–*

Aussitôt son retour à Paris, le roi Jean rappela auprès de lui son ancien secrétaire, qui, probablement, prit plus de part aux entretiens littéraires qu'aux fêtes de la cour. Pétrarque se plut à passer ses moments de loisir dans sa société (1). Bersuire était présent, lorsque le roi reçut l'ambassadeur du duc de Milan. Le temps était aux dissertations philosophiques et aux leçons que les circonstances présentes donnaient aux peuples et aux rois. Pétrarque, dans sa harangue, n'y manqua pas. Comme il parlait de l'inconstance de la fortune, le roi et le dauphin voulurent que cette intéressante question fût traitée d'une manière plus étendue. Il fut décidé que, pendant le dîner offert le lendemain à l'ambassade, Bersuire et quelques autres savants hommes commenceraient à l'aborder. Prévenu à l'avance, Pétrarque se tint prêt, mais différents incidents retardèrent cette savante dissertation. « Et c'est » seulement une fois le banquet terminé, nous dit M. Léopold » Pannier, que Pétrarque emmena chez lui Bersuire avec » trois autres maîtres ès-arts, et, *pendant six heures,* ils » discoururent sur ce sujet et une foule d'autres. »

Dans une lettre que nous mettons en note au bas de

tissimus hominum vinceretur et in carcerem duceretur, et ingenti precio redemeretur? Tolerabilius tamen hoc efficit auctor mali; rex, a rege impari victus est. Illud prorsus miserum, pudendum que, reditu in patriam prohibitus, et regem ipsum et filium qui nunc regnat, coactus que cum prædonibus fascitur, tutum per suos terras agerent. Quis hec, inquam, illo in regno felicissimo, non dicum cogitasset, sed aut unquam somniasset? Quando vero credent hoc, si ut sunt volabiles res humanæ, regnum ipsum, quandocumque suo statu restitutum fuerit. Nos enim non credimus, sed videmus..... (Pétrarque, édition de Bâle, p. 870.)

(1) L'autre année, pendant que je me plaisais à jouir de ta conversation, avec d'autant plus d'avidité que j'en avais été privé plus longtemps. (Traduction d'un passage d'une lettre de Pétrarque à Pierre Bersuire, par Barbeu du Rocher.)

cette page (1), lettre que, plus tard, Pétrarque écrivait à Bersuire, et qui ne parvint à Paris qu'après la mort de ce dernier; il n'est point question de la durée du temps que prit ce tournoi philosophique. Six heures y sont indiquées comme l'heure où finit le dîner. L'entretien dont elle paraît être la reproduction prit, suivant l'auteur, le reste de la soirée, sans qu'il soit question de sa durée.

Ce fut en vain que le roi fit tous ses efforts pour retenir Pétrarque à sa cour. Dans les premiers jours du mois de février, les deux amis se séparèrent pour ne plus se revoir; Pétrarque se rendit à Florence où il passa, dans la retraite, les dix dernières années de sa vie; Bersuire se retira dans

(1) *A Pierre de Poitiers, prieur de Saint-Eloy, à Paris.*

« L'autre année, lorsque, tout indigne que je fusse de cet honneur, j'étais » en ambassade auprès du sérénissime et très-clément roi des Français, et » que je me plaisais chaque jour à jouir de ta conversation, avec d'autant » plus d'avidité que j'en avais été privé plus longtemps, j'appris de toi que le » roi très-chrétien et son fils aîné, l'illustre duc de Normandie, jeune homme » d'une rare intelligence, avaient été surtout frappés, dans le discours que » je leur adressais, de m'entendre faire mention de la fortune; et, en effet, » tandis que je parlais, leur extrême attention et la manière dont leur regard » se fixa sur moi, au seul nom de fortune, m'avaient fait apercevoir ce qui » se passait dans leur esprit. Je comprends ce qu'ils éprouvaient, et des » événements aussi extraordinaires expliquent leur trouble à l'aspect d'un » revirement si prodigieux de la fortune qui, à bouleverser les grandes et » les petites conditions, a, cette fois, atteint jusqu'aux plus hautes, et fait » un objet de pitié d'un royaume dont la prospérité excitait autrefois l'envie » des autres nations. Je te répondis alors que, quel que fut celui qui dis- » tribue les royaumes, soit fortune, soit une autre puissance, il lui était bien » permis d'amoindrir et même de reprendre ce qu'elle avait donné; qu'il » fallait, dans tous les cas, mettre son espérance en celui par qui règnent » les rois, qui châtie les siens sans les perdre, et dont les coups, souvent » bien durs à supporter, ne sont pourtant que des épreuves salutaires et » proportionnées à nos fautes. De là, toutefois, était venue l'idée au jeune » prince de profiter de la fête où je devais, avec mes collègues, m'asseoir à

une petite maison de la rue des Murs, maison qu'il avait achetée au nom de son prieuré, et qui se trouvait près de celle habitée par son parent, Jehan Bersuire. Elle tenait alors autant de la campagne que de la ville, et le tumulte populaire ne venait pas en troubler le repos. Il ne lui fut pas donné d'y passer de longs jours, la mort vint le frapper en 1362, peu de temps après qu'il y eût été installé. Il eut pour successeur Pierre Philippeau, son neveu, qui fut nommé à sa place le 20 septembre de la même année. Philippeau resta prieur de Saint-Eloi pendant quarante-deux ans.

Pierre Bersuire fut inhumé dans l'église des Bernabites,

» la table du roi, pour amener la conversation sur ce sujet ; tu devais, toi
» et d'autres savants personnages choisis en conséquence, entamer la dis-
» cussion de manière à me faire dire ce que je pensais au fond sur la fortune.
» Il était déjà tard, quand un homme qui me voulait du bien et qui avait
» soin de ma réputation, vint me donner avis du complot. J'étais peu pré-
» paré et j'avais bien d'autres idées en tête ; mais la qualité du personnage
» n'admettait pas de résistance ; aussi, pour n'être pas pris au dépourvu,
» commençai-je à me recueillir, autant que la chose était possible, sans
» livres et dans une telle disposition d'esprit, afin de bien établir mon opi-
» nion, que je puis te dire en deux mots, et qui est que ceux-là ont raison
» pour lesquels la fortune n'est qu'un nom ou une convention de langage ;
» ce qui ne m'a jamais empêché de parler comme le peuple et d'invoquer
» souvent la fortune, pour donner plus de couleur à mes expressions, sans
» pour cela manquer à une conviction sur laquelle je n'ai jamais varié, et
» aussi sans satisfaire davantage ceux qui s'en font une déesse, en la pro-
» clamant l'arbitre souveraine des choses humaines. Tu te souviens de ce
» qui arriva le lendemain : le roi pensait qu'à nous faire, ou plutôt qu'à te
» faire l'honneur de la réception, et le duc, uniquement préoccupé de ce qu'il
» avait en tête, eut beau multiplier envers le roi les mots et les signes, le
» temps s'écoula, et nous dûmes nous retirer, après avoir employé le temps
» à tout autre chose. Je me sentais bien délivré, mais si j'avais quelque joie
» d'échapper à la nécessité de me prononcer en public contre un sentiment
» général, je n'en étais pas moins fâché d'avoir perdu l'occasion d'entendre
» sur ce sujet des hommes d'autant de mérite ; car j'étais plus disposé à

près de l'autel. La pierre qui recouvrait sa tombe avait disparu longtemps avant la Révolution. Son épitaphe nous apprend qu'il ne fut pas seulement un religieux d'une science profonde, mais qu'il brilla aussi par une admirable et subtile éloquence. — « Ci gît Pierre Bersuire, homme » d'une grande et profonde science et d'une merveilleuse » et subtile éloquence, qui fut prieur de ce prieuré. Il » naquit à Saint-Pierre-du-Chemin, dans le diocèse de » Maillezais, en Poitou. Il est auteur de cinq ouvrages » remarquables : le *Dictionarium*, le *Reductorium*, le » *Breviatorum*, la *Description du monde* et la transla- » tion en français d'un très-vieux livre latin, translation

» apprendre qu'à enseigner. Je n'oublie pas, néanmoins, le dédommagement » que vous eûtes l'obligeance de me donner, toi et les trois maîtres ès-arts » qui t'accompagnaient ce jour là même, *depuis les six heures que nous* » *sortîmes de chez le roi jusqu'à la fin de la soirée,* lorsque vous accom- » modant, en gens polis, de ma chambre à coucher, vous me fîtes oublier les » heures, en traitant ce sujet avec beaucoup d'autres. Mais plus tard, lors- » qu'après avoir quitté cette capitale, je me trouvai au milieu des Alpes, dans » les neiges d'un hiver horrible, je me remis à penser à toi et à nos conver- » sations, et, au milieu de toute l'incommodité des mauvais gîtes, je t'adressai » une lettre d'une longueur démesurée. Le défaut d'un messager sûr m'em- » pêcha de te l'envoyer alors ; mais aujourd'hui, je trouve un homme de mérite » dont l'attachement pour nous deux m'est connu, et sur la fidélité duquel » je puis compter ; je prends donc cette lettre que j'avais oubliée, et je la » recopie non sans peine ; tu n'y trouveras, il est vrai, rien sur la fortune, » mais beaucoup de considérations sur les causes de l'état dans lequel sont » aujourd'hui la France et mon Italie ; je ne me suis pas mis en frais d'élo- » quence, mais j'ai tenu à être vrai, et peut-être, avec l'indulgence que tu » as pour mes bagatelles, y prendras-tu quelque plaisir. Adieu, ne m'oublie » pas. — Padoue, en hâte, 8 des ides de septembre. » (Traduction de Barbeu du Rocher.)

Dans la lettre d'une longueur démesurée dont il parle, Pétrarque, après une peinture navrante de l'état dans lequel il a laissé la France, en attribue principalement la cause au désordre et à l'indiscipline qui régnaient dans l'armée.

» qu'il fit sur l'ordre de l'excellentissime prince Jean, roi
» des Français. Il mourut en 1362. »

Il semblerait, en mettant en regard le titre des ouvrages mentionnés dans cette épitaphe et ceux que l'on connaît, que toutes les œuvres de Bersuire ne soient pas arrivées jusqu'à nous. Dreux du Radier pense qu'il en est ainsi. — « Quelque considérable, dit-il, que soit le recueil des » œuvres de Berchorius, en trois volumes in-fol., l'édi- » teur aurait dû ajouter aux mots du titre *Omnia opera*, » ceux-ci : *Que reperiri potuerunt*. Il nous manque un » tome entier auquel l'auteur avait donné le titre qui suit : » *Inductorium morale quo agitur de diversis thematibus* » *et aucthorisatibus et quibusdam brevibus collationibus*, » divisé en trois livres, suivant Trithême.

» Nous avons encore perdu une partie ou un livre de son » Reductoire moral ; c'est le quinzième livre où il traitait » *De poetarum fabulis*.

» Un abrégé de l'histoire de la Bible, dont parle Trithême, en un livre.

» Sa Cosmographie, un livre.

» Un grand nombre de sermons, un recueil de lettres et plusieurs petits traités. »

Michaud qui, sans autre examen peut-être, s'en est rapporté sur ce point à l'auteur de la *Bibliothèque historique*

(1) Hic jacet,

Vir venerabilis, Magnæ profundæ que scientiæ, ac mirabilis et subtilis eloquentiæ, frater Petrus Berchorius, *prior ejus prioratus qui fuit oriundus de Villa sancti Petri de itinere, in episcopatu Malliziacensi in pictaviâ, qui tempore suo fecit quinque opera solemnia, scilicet : Dictionarium, Reductorium, Breviatorum, descriptionem mundi et translationem cujusdam libri vetutissimi de latino in gallicum ad præceptum excellentissimi principes Joannis regis Francorum, qui obiit* 1362.

du Poitou, dit aussi, dans l'article qu'il lui a consacré, que plusieurs de ses ouvrages ont été perdus.

M. Gautier trouve ces affirmations hasardées. Suivant lui, les ouvrages mentionnés dans l'épitaphe de Bersuire sont tous contenus, quelques-uns avec des titres différents dans l'édition de 1609. Ainsi la *Mappemonde* et la *Rescription* dont il est parlé dans le prologue de la traduction de Tite-Live, ouvrage que l'épitaphe de son auteur indique sous le nom de *Descriptio mundi*, aurait été joint au *Répertoire moral*, et en constituerait le quatorzième livre.

S'il est vrai, ainsi qu'on le lit également dans l'*Histoire littéraire*, que la description du monde est bien cette géographie fabuleuse qui forme le quatorzième livre de son *Reductorium*, on ne retrouve pas aussi facilement les autres ouvrages dont Dreux du Radier nous signale la perte. Qu'est devenu, en effet, le quinzième livre du *Reductorium morale, de Poetarum fabulis*, livre indiqué ailleurs comme le treizième et dont la disparition a changé l'ordre dans lequel sont aujourd'hui ceux qui viennent après, puisque le quatorzième a pris sa place, la suscription du treizième manquant, et que le quinzième, par la même raison, est devenu le quatorzième ? Qu'est devenu le seizième qui manque également, le *Reductorium morale*, tel qu'il était sorti des mains de l'auteur, ne comprenant pas moins de seize livres ?

L'avis au lecteur que l'on peut lire en tête de l'édition de Claude Chevallon, année 1521, va nous l'apprendre.

« Lecteur, dit Chevallon, tu as ici quatorze livres du
» *Reductorium morale* de frère Pierre Bersuire. Nous
» n'avons pu en imprimer que ce nombre, *bien que son*
» *ouvrage se compose de seize*. Le treizième traitant de
» *Poetarum fabulis*, a été soustrait par un plagiaire du

» nom de Thomas Vualeys qui se l'est approprié. Après » avoir supprimé le nom de l'auteur, il dénature l'ouvrage » en y apportant quelques changements insignifiants ; ainsi » que font ceux qui ayant volé un cheval ou un autre » animal, ont soin de lui couper la queue ou les oreilles » pour qu'on ne le reconnaisse pas. Le seizième, *de* » *Bibliorum figuris et expositionibus*, est resté entier » entre les mains de l'auteur (1). »

Les sermons de l'éloquent prédicateur, connu pour avoir été *in declamandis sermonibus ad populum excellentis ingenii*, ses lettres, quelques-uns de ses autres écrits, ont eu le même sort.

Parmi ceux qui lui ont été attribués, il en est un très-répandu que M. Gautier passe sous silence, et dont nous nous occuperons tout-à-l'heure.

On a dit, avec raison, des œuvres de Pierre Bersuire que c'était une véritable encyclopédie : philosophie, théologie, morale, histoire naturelle, cosmographie, tout s'y trouve confondu. Jamais homme ne mérita mieux le nom de savant que lui donnèrent ses contemporains et que la postérité doit lui conserver. Mais la science de son temps et celle des trois siècles qui vont suivre ne consistait pas à dérober ses secrets à la nature et à pénétrer ses mystères.

(1) *Habeus hic, candide lector, quatuordecim libros reductorii moralis fratris petri Berchorii. Nam cum sexdecim sunt ejus operis libri, nos eos duntaxat imprimi curavimus : quos hactenus incognitos situs obduxerat. Tertium decimum vero qui est de poetarum fabulis, Thomas quidam Vualeys plagiarius, suppresso authoris nomine sibi vindicavit ; mutatis paucibus quibusdam ; ut soleut qui equum aut aliud quodvis animal abegerint ; aut caudam aut auriculas præcidere, ut diversum animal videatur. Sextus decimus porro liber qui est de bibliorum figuris et expositionibus, suo authori adhuc remanet integer....* (Avis au lecteur, édition de Claude Chevallon.)

Epris d'une admiration sans bornes pour l'antiquité, ayant un véritable culte pour les œuvres qu'elle nous avait laissées, passant les jours et les nuits à les transcrire, les religieux, ceux de l'ordre de saint Benoist plus que tous les autres, se seraient cru coupables d'hérésie scientifique s'ils s'étaient permis de supposer que la lumière qui venait d'Athènes ou de Rome jetait quelquefois un faux éclat et qu'elle n'émanait pas toujours du foyer de la vérité. Pour eux, Aristote et Pline ayant dit le dernier mot de la science, il fallait s'incliner devant leurs doctrines et accepter, comme paroles d'Evangile, les fables et les contes qui fourmillent dans leurs ouvrages. Il est donné à bien peu d'hommes de secouer le joug de leur siècle et de marcher d'un pas sûr dans des voies nouvelles. Pierre Bersuire ne fit point exception à la loi commune.

En dehors des livres saints qu'il possédait si parfaitement qu'il aurait pu les reproduire de mémoire, il enrichit son esprit de tout ce qui était écrit dans les livres profanes, acceptant sans conteste et transmettant sans altération, non-seulement ce qui lui arrivait par cette voie, mais aussi par les légendes populaires. Il posséda donc toutes les richesses ayant cours, y compris les fausses monnaies, mais il ne songea pas à fouiller de ses propres mains les mines d'or qu'il était réservé à d'autres d'exploiter avec tant de succès. Ce qui lui appartient en propre, ce sont les moralités qu'il en tire. Il faut bien dire que toutes ne découlent pas naturellement de la source, qu'elles sont quelquefois un peu forcées, qu'il s'en trouve bon nombre que l'on ne peut accepter comme conséquence des prémisses qu'en y mettant une extrême bonne volonté. On pourra s'en convaincre en nous suivant dans la longue et courte analyse, longue pour le lecteur, courte par rapport aux ouvrages analysés, que nous allons en faire.

Le *Reductorium Morale,* tel que nous le possédons, se compose, comme nous venons de le dire, de quatorze livres, dont quelques-uns ont plus de soixante chapitres. Combien cet énorme in-folio ferait-il de volumes de nos publications ordinaires ? Ainsi que le fait remarquer Dreux du Radier, c'est principalement dans cet ouvrage que *le théologien, le physicien, le médecin, l'anatomiste, le géographe, l'astronome,* se révèlent à chaque page. Bersuire étend singulièrement son sujet et fait de longues pointes en dehors de son thème. C'est ainsi que, dans le livre premier ayant pour titre : *De Dieu et des Anges,* il parle de tout autre chose : des sens, du pouls, de la chaleur, du froid, du sang, de la bile, *de omni re scibili et quibusdam aliis.*

Dans le second : *De l'homme et de ses parties extérieures et intérieures,* il se trouve des études qui seraient mieux à leur place sous le scalpel de l'anatomiste ou sous le microscope du physiologiste, que dans les écrits d'un religieux. Les monstruosités célèbres, Rita et Christina, les frères Siamois, Millie-Christine et autres, y trouvent leurs devanciers. Voilà ce que nous en dit Bersuire : « Il » se rencontre quelquefois dans la nature des monstres à » deux têtes et à un seul corps. On en a vu un qui, par » devant, était double à la partie supérieure ; il se com- » posait de deux femmes se tenant l'une à l'autre par le » cordon ombilical ; à la partie inférieure, il se terminait » par un seul corps. Quand l'une vint à mourir, l'autre » ne lui survécut que quelques instants. J'ai entendu dire » qu'elles avaient habité, il n'y a pas longtemps, la pro- » vince du Languedoc. » (1).

(1) *Quando que fit monstrum in naturà quod unum corpus duo habet capita. Ante vise sunt due mulieras que ab umbilico sursum due eraut, deor-*

Bersuire rappelle à cette occasion que, dans la cité de Dieu, saint Augustin parle d'un enfant qui avait deux têtes et un seul corps : *Unum enim corpus habebat et dua capita deferebat.*

Au XIII[e] et au XIV[e] siècles, tout servait de sujet à l'allégorie ; à tout prix, il fallait une moralisation au récit, et ceux qui faisaient des emprunts aux sciences, aux lettres, à l'histoire, ne se montraient pas toujours très-scrupuleux dans le choix de leurs sujets. Pourvu qu'ils y trouvassent ce qu'ils cherchaient avant tout, la moralisation, le reste leur importait peu. On jugera jusqu'où l'on avait été dans cette voie, quand on saura qu'on était arrivé à moraliser Ovide. Bersuire alla plus loin encore. Après avoir donné l'étymologie du mot qui tombe sous sa plume, après l'avoir commentée beaucoup plus en moraliste qu'en philosophe et en grammairien, il arrive aux déductions qu'il en peut tirer. C'est alors qu'il prend le ton et les allures du prédicateur, et qu'avec un grand renfort de citations empruntées la plupart aux livres saints, il devient orateur chrétien. Il ne manque, en effet, à ses moralités qu'un peu plus de développement pour qu'il puisse prétendre à l'éloquence de la chaire.

Nous parlions de ses étymologies, il les emprunte au livre d'Isidore, dont il paraît faire grand cas. Le lecteur y trouvera matière à s'instruire, et plus encore à discuter sur l'origine des mots. En veut-on un spécimen ?

Manus, secundum Isidorum, dicitur quasi *munus,* quare scilicet maximum munus corporis est ipsa manus.

sum vero in unum corpus terminabatur ; quando etiam una mortua est ante aliam, tunc post sociam aliquandiù mortua et portata, sicut audivi fuisse (non est diu) in provincia Tholosana. (Nous avons respecté l'orthographe de Bersuire, qui était celle du XIV[e] siècle.)

Digiti, dicuntur *decem* vel a *decentia,* eoque decem sunt numero, et eoque corpori ad decentiam prestant.

Dorsum	a *durititia.*
Maxilla	a *melo.*
Cor	a *cura.*
Vene	quasi *vie* nature.
Pilus	quasi a *pelle-natus.*

Et mille autres de même force.

L'étymologie, ainsi qu'on peut le voir, n'était pas au temps d'Isidore, une véritable science, comme elle l'est devenue de nos jours. Je doute fort que MM. Génin et Littré aient beaucoup puisé dans son livre.

Dans le troisième livre, Bersuire prend l'homme au jour de sa naissance, pour le suivre jusqu'au jour de sa mort. Il énumère longuement les soins qui doivent lui être donnés pendant les différents âges de la vie, et les obligations que Dieu lui impose. On y trouve d'excellents conseils sur les devoirs de la jeune fille, sur ceux de la mère de famille, sur ceux aussi de la nourrice. Je dispenserais pourtant cette dernière de mâcher, comme il le veut, avant de le présenter à l'enfant confié à ses soins, l'aliment dont elle le nourrit. Je renverrais aussi à des traités spéciaux, les leçons qu'il fait à l'accoucheuse sur son ministère au moment de la parturition.

Mais pourquoi ne pas recommander à la femme de nourrir elle-même de son lait l'enfant qu'elle a porté dans son sein ? Il est vrai que la voix de Bersuire, probablement, n'eût pas été entendue, puisqu'au XVIe siècle, un illustre médecin, Ambroise Paré, y perdit son temps et sa peine. Il fallut arriver au XVIIIe, pour que, obéissant aux éloquentes paroles de Rousseau, la femme du monde, qui ne comprit pas toujours ses devoirs de chaste épouse,

commençât au moins à remplir le premier et le plus saint de ses devoirs de mère.

La comparaison que fait Bersuire entre l'intelligence des deux sexes, comparaison tout à l'avantage de l'homme, et les portraits de la bonne et de la mauvaise femme qu'il oppose l'un à l'autre, se retrouve dans le traité *de jure maritali*. Rendons justice à Tiraqueau. S'il eût fait un emprunt à Bersuire, fidèle à ses habitudes, il eût certainement signalé son nom. S'il n'en a rien fait, c'est qu'il y a tout lieu de croire que le jurisconsulte et le bénédictin auront puisé à la même source.

Viennent ensuite dans le *reductorium*, les obligations réciproques entre les parents et les enfants ; les pères tenus à pourvoir aux besoins de leurs enfants dans le premier âge, les enfants à nourrir leurs pères quand ils sont vieux.

Dans le chapitre consacré à la servitude de la femme, *Ancilla*, Bersuire dicte au maître les procédés dont il doit user envers elle. A tout ce qu'il en exige, les servantes d'aujourd'hui n'ont pas à regretter les beaux jours du moyen-âge.

Le chapitre *de servo* est curieux et instructif. Il nous apprend quelle était la condition des serfs au XIVe siècle. Depuis la conquête de la Gaule par les Francs, leur état s'était beaucoup adouci ; avec le temps, les affranchissements étaient devenus nombreux. L'église même un instant avait voulu rendre l'affranchissement général. En 1167, nous voyons le pape Alexandre III déclarer, au nom du Concile, que tous les chrétiens doivent être exempts de la servitude. Louis le Hutin, dans ses chartes, veut que les individus qui restent encore en France à l'état de servitude, soient affranchis, parce que *c'est le royaume des Francs*. Il est vrai que, dans l'exécution

de la mesure qu'il avait décrétée, Louis le Hutin vendit quelquefois cette liberté ; mais, comme le dit Voltaire, pouvait-on l'acheter trop cher ? Il paraît bien certain que les serfs des domaines royaux ne furent affranchis le plus souvent qu'à des conditions onéreuses, quelquefois même contre leur volonté ; le roi, pour prix de la liberté qu'il leur donnait, s'emparant des biens qu'ils possédaient. Dans des évêchés, des seigneuries et abbayes, les affranchissements eurent lieu à des conditions diverses, quelquefois sans conditions. Dans le Nord et dans d'autres parties de la France, ils s'étendirent beaucoup, tandis qu'ils furent rares dans le Midi. Au XVI[e] siècle la servitude avait presque complètement disparu du royaume, cependant au XVIII[e] on l'y trouve encore en Franche-Comté et particulièrement sur le territoire de Saint-Claude. Au temps de Bersuire, les serfs se divisaient en trois classes. « Il y a, nous dit-il, trois sortes de serfs : les » *Vernaculi,* qui sont nés dans la servitude ; les *Emptitii,* » prisonniers qu'après la bataille, le vainqueur s'approprie » et dont il trafique ; les *Lonductii,* qui ne servent que » parce qu'ils le veulent bien et qu'ils y trouvent leur » profit (1). » Ces derniers étaient donc dans la même condition que les domestiques de nos jours ; ils n'avaient de serfs que le nom, puisqu'ils ne faisaient de service que parce que c'était leur bon plaisir.

(1) *Tres sunt spacies servorum;* Vernaculi, *qui in servitute nati sunt ;* Emptitii, *quos raptores servitute premunt, et aliis captos vendunt ;* Lonductitii, *qui non necessitate sed voluptate, spe lucri serviunt.*

Dans les premiers siècles du Moyen-Age, la servitude se composait d'esclaves domestiques et d'esclaves ruraux. Ces derniers, suivant les différentes conditions qu'ils remplissaient, étaient subdivisés en différentes classes et portaient les noms divers de : *Coloni, inquislini, rustici, agricolæ, aratores, tributarii, originarii, adscriptitii.*

A ce sujet, Bersuire emprunte aux auteurs sacrés et aux auteurs profanes de nombreuses citations. Il s'étend longuement sur les mérites et les défauts de l'esclave et du serviteur. Aux qualités qu'il en exige, on pourrait se demander avec Beaumarchais, si l'on trouverait beaucoup de maîtres dignes de l'être.

Nous ne voulons pas suivre Bersuire livre à livre et chapitre à chapitre ; nous reculons devant cette tâche immense. Nous ne nous arrêterons qu'un instant à ses idées physiologiques et médicales qui, pour la plupart, sont celles d'Avicenne et de Rhazès.

Suivant lui, la nature des aliments exerce une grande influence sur le moral de l'homme. « Quelques-uns font
» naître dans notre cœur de bonnes qualités morales,
» d'autres sont inutiles et même nuisibles : de même sont
» les fausses sciences, les paroles et les préceptes pernicieux
» qui corrompent les humeurs et engendrent des ma-
» ladies. Rien en effet n'apporte un plus grand change-
» ment dans les mœurs, soit en bien, soit en mal que
» la nature des aliments dont le corps se nourrit et les
» doctrines qui frappent l'oreille (1). »

Contrairement au conseil que donne la médecine, de varier la nature des aliments, l'homme étant essentiellement omnivore, Bersuire veut qu'il n'y ait qu'un mets à chaque repas « parce que deux aliments de nature

(1) *Aliqui (ubi) generant bonas affectiones et virtutes et mores. Aliqui sunt inutiles atque mali : Sicut sunt male scientie, mala verba et documenta, que pro certo malas humores et malas affectiounes generant. Nihil enim tam immutat complexionem et conditionem morum, sive ad malum, sive ad bonum, sicut cibus qui in corpore recipitur et sicut verba et doctrine que ab oribus hauriuntur.*

» différente ne doivent pas être servis sur la même
» table (1). » Malheur à ceux qui agissent autrement !

» La variété des mets distend et gonfle l'estomac, pro-
» voque la régurgitation et le vomissement, éteint la
» chaleur naturelle (comme le bois trop vert éteint le
» feu), est une cause de spasmes et de constriction ner-
» veuse, de lèpres et d'impuretés, de mort pour les
» vieillards (2). »

Il ne faut pas non plus se nourrir d'aliments trop peu substantiels :

« Une nourriture trop légère et trop peu abondante
» donne également naissance à beaucoup de maladies.
» Elle débilite l'organisme, obscurcit et affaiblit la vue et
» les sens, fait tomber les cheveux, hâte la calvitie. Elle
» accélère la marche de la phthisie, use le corps, corrode
» la peau, diminue et enchaîne les forces (3). »

L'esprit ne s'en trouve pas mieux que le corps :

« Elle provoque la colère, l'impatience, le désespoir ;
» elle pousse l'homme au vol, à la rapine, à la cupidité (4). »

Tout cela se termine par une diatribe contre les nouveaux enrichis :

« Les hommes qui font le plus abus de la richesse, sont

(1) *Quia scilicet diversa nutrimenta non debent in eadem mensa assium.*

(2) *Stomachum distendit et inflat, regurgitum et vomitum provocat, calorem naturalem (sicut ligna nimis virida ignem) extinguit et suffocat, spasmum et contractionem nervorum causat, et vicia et scabiem procurat, senium mortem accelerat.*

(3) *Cibus nimis tenuis atque paucus solet multarum egratidunum esse causa. Naturam enim debilitat, visum et sensus obscurat et hebetat, fluxum capillorum et calvitiem procurat, phtisim et etiam accelerat, corpus attenuat, cutem corrigât et virtutem diminuit acque ligat.*

(4) *Hominem ad iram et impatientiam et desperationem ducit, et cum ipsum ad furtum et rapinam et cupiditatem inducit.*

» ceux qui auparavant ont vécu dans la plus grande pau-
» vreté. Parce que, comme le dit Sénèque, les hommes
» les plus cruels ne sont pas les nobles de naissance, mais
» les parvenus (1).

Après les aliments viennent les boissons de l'usage desquelles Bersuire a soin de tirer une foule de déductions morales :

« Par un breuvage avalé sans difficulté, on peut
» entendre un enseignement simple et facile que l'on
» retient sans grand effort de mémoire ; l'aliment que
» l'on mâche avec peine dénote une instruction étendue
» qui ne pénètre pas l'esprit sans un grand travail (2). »

Développant longuement cette thèse, il compare les différentes boissons et les différents aliments aux différentes sciences, en faisant grand abus des textes de l'histoire sainte. Puis viennent les recommandations pour le repas de la journée. Le dîner, pour être agréable, doit être fait dans certaines conditions particulières ; il sera servi le soir, dans un lieu plaisant, une cour, un jardin ou une salle voûtée. Le maître de la maison aura de la gaîté, un visage serein et aimable. Les vins seront variés, les domestiques polis et empressés entre tous les convives, il y aura sympathies et bons rapports. La table sera splendidement éclairée, les chants et la musique charmeront l'oreille. Tout cela à l'image des festins que le juste trouvera dans le Paradis. Le chapitre se termine comme la

(1) *Illi qui plus abutuntur divitiarum saturitate, sicut illi qui ante fuerunt infamelicâ pauperitate. Quia, sicut dicit senceca; nihil est crudeliores qui facti sunt nobiles non nati.*

(2) *Potus qui sine difficultate bibitur, simplicem et planam doctrinam significat que facile retinetur ; cibus verò qui cum difficultate masticatur, fortem doctrinam denotat, que difficulter recipitur et habetur.*

journée par le sommeil, avec la citation obligée tirée de l'Ecriture sainte :

« Le Christ revenant vers ses disciples et les trouvant » endormis, leur dit : Dormez et reposez (1).

Cependant de même qu'un homme qui a une grosse affaire sur les bras et qui court après la fortune, doit, pour arriver à bien, prendre sur les heures de la nuit : « De même un homme qui songe à faire son salut, à » conserver les trésors de la grâce, et à éviter de se » perdre, doit veiller spirituellement et ne pas dormir (2). »

Voulez-vous que de l'hygiène, nous passions à la thérapeutique ? Arrêtons-nous au traitement d'une maladie longtemps regardée comme incurable :

« Pour la guérison de la lèpre ou au moins pour en » atténuer les fâcheux effets, il n'y a rien de préférable au » serpent rouge à ventre blanc. Il faut, après lui avoir » coupé la tête et la queue, le faire pourrir dans du vin » que, suivant le conseil de Platéarnis, on administre » ensuite au malade. C'est un remède souverain contre » une infinité de maladies, ainsi que le dit le médecin que » nous venons de citer. Il arriva une fois, qu'une femme » voulant se débarrasser de son mari qui était aveugle, » lui fit manger un de ces serpents au lieu d'anguilles ; » celui-ci, après son repas, fut pris d'une sueur abon- » dante et recouvra la vue (3). » D'où cette moralité : *Talis serpens est Christus.*

(1) *Christus rediens ad discipulos et inveniens eos dormientes, dixit : dormite jam et requiescete.*

(2) *Sit homo qui habet facere negotium salutis, custodire thesaurum gracie, pertransire periculum hujus vite, debet vigilare spiritualiter et non dormire.*

(3) *Ad curationem lepre vel saltem pallationem, summe dicitur Valere serpens rufus, cum ventre alba, cauda et capite precisis : et si vinum in*

Deux venins également à redouter attaquent, l'un notre corps, l'autre notre âme. Contre le premier, les vomitifs, les purgatifs, le lait de femme et le bouillon de poule, enfin le fer et le feu ; contre le second, la confession, le repentir et la pénitence.

A propos de venins, tout le monde sait que la morsure de certains serpents produit des effets terribles, il est donc bon de signaler le moyen de les guérir. Dans la tête d'une espèce de crapaud, il se trouve une pierre précieuse toute puissante contre leur action délétère. Pourquoi donc Bersuire oublie-t-il de nous faire connaître le batracien où elle se rencontre ? Parlons sérieusement, et, parmi les agents thérapeutiques d'une vertu fort contestable qu'il nous vante, appelons l'attention de nos confrères sur un topique contre la brûlure, peu connu, croyons-nous, des praticiens, mais souvent appliqué dans les campagnes, et dont nous avons pu constater l'efficacité, nous voulons parler de l'huile extraite du jaune d'œuf : *De vitellis enim ovorum coctis, extrahitur oleum utile combusturis.*

Au milieu d'un fatras un peu long à débrouiller, nous trouvons sur les devoirs et les mérites du médecin des lignes qui nous prouvent que Bersuire en connaissait les obligations. Comme on l'a fait souvent depuis, il le compare au prêtre ; l'un soigne les infirmités du corps, l'autre celles de l'âme.

En tête des éléments, il place le feu ; et, des effets du vent sur la flamme, naît pour lui la comparaison suivante : — « La flamme s'allume et augmente sous l'influence d'un

quo putrefactus fuerit sæpe patientibus propinent, sicut dicit Platearnis. Contra enim multos morbos valet talis serpens bene coctus (ut ait). Sicut explicat de codam cæco cui uxor dedit, loco anquillæ, serpentem cum aliis comedere, ut eum interficeret ; qui comedit, et multo sudore emisso, visum recuperavit.

» vent modéré ; elle s'éteint et disparaît si le vent devient » fort et violent. Ainsi, le feu de la charité et de la vertu » s'allume et s'accroît sous le souffle de tentations et de » tribulations légères. Mais si d'ardents désirs font irrup- » tion dans notre âme, il s'éteint, à moins pourtant que » la main de Dieu ne vienne à notre secours (1). » — Et plus loin, nous trouvons cette autre moralité : — « Par ce » vent, on peut comprendre un personnage plein de vanité » et de présomption, que l'irréligion a desséché et dont » l'avarice brûle le cœur (2). »

Après avoir passé en revue toutes les sortes de vent, depuis l'aquilon jusqu'au zéphir, il arrive aux nuages, à la rosée, à la pluie, aux brouillards, à la neige; enfin à la foudre, et établit, au figuré, une distinction entre l'éclair et le tonnerre. — « Le tonnerre, c'est l'homme; l'éclair, » les œuvres et les bons exemples; le bruit de la foudre, » c'est le fracas de la parole (3). »

Dans son ornithologie, comme dans ses autres livres, c'est beaucoup plus le moraliste que le naturaliste, qu'il faut aller chercher. — « L'oie, placée n'importe sur quel » terrain, ou chante, ou couvre d'ordures tout ce qu'elle » rencontre. Ainsi des débauchés dont les actes et les pa- » roles ne cessent de souiller leur patrie (4). »

(1) *Flamma a vento modico inceditur et augetur, sed a forti et vehementi extinguitur et totaliter dissipatur. Sic ignis charitatis et virtutis modico vento tentationis et tribulationis accenditur et augetur : sed cum fortis et vehemens tentatio irruerit, tunc necessario dissipatur, nisi forte per dei adjutorium tueatur.*

(2) *Per ventum potest intelligi aliqua vana et ventosa persona sicca per indevotionem, callida et fervens per avaritiam.*

(3) *Tonitru est homo : lux que videtur sunt opera et exempla ; sonus autem qui auditur sunt verba.*

(4) *Anser locum ubi est totum aut ori farcit, aut stercore fidat. Sic*

La colombe, peu intelligente, a pourtant un grand mérite ; elle peut être considérée comme un messager de paix.

Quant à la perdrix, « lorsqu'elle a la tête cachée, elle » s'imagine que tout son corps est caché ; et comme elle » ne voit personne, elle est assez sotte de s'imaginer que » personne ne la voit (1). » Observation dont tout chasseur a pu constater la vérité.

Bersuire n'a garde d'oublier la fameuse histoire du pic vert, racontée par Pline. Dans un moment où la République courait de grands dangers et que la foule agitée couvrait le forum, un descendant aîlé du roi Picus vint s'abattre sur la tête du préteur. — « Il s'appuya si paisi- » blement, qu'on put le prendre à la main (2). » Consulté sur un fait aussi extraordinaire, l'augure répondit que si le préteur tuait l'oiseau, Rome était sauvée et lui mort ; dans le cas contraire, c'est-à-dire si l'oiseau était rendu à la liberté, la République était perdue inévitablement. Entre le salut de la patrie et celui de sa personne, le nouveau Décius n'hésita pas : il tordit le cou à l'oiseau et tomba foudroyé. Ce sacrifice héroïque sauva Rome de la ruine dont elle était menacée.

Dans l'Inde, on trouve des oiseaux qui ont deux têtes, et des serpents qui en ont trois.

Bersuire a vu, de ses propres yeux vu, bien d'autres prodiges. — « On prétend que rien de merveilleux ne se » produit dans le Poitou ; mais moi, qui suis de cette pro- » vince, j'affirme que, sur ce point, elle n'a rien à envier

luxoriosi totam patriam ubi sunt non cessant suis verbis et operibus maculare.

(1) *Cum habet caput absconditum, totum corpus suum absconditum credit : et ita stulta est ut cum neminem videt, a nemine credat videri.*

(2) *Sedit ita placidi ut manu deprehenderetur.*

» aux autres pays. Parce que l'on n'en a pas été témoin, » il ne faut donc point regarder comme futiles les choses » miraculeuses, puisque dans mon pays il s'en passe » d'égales et peut-être de plus extraordinaires (1). »

Il y a, en effet sur les côtes de l'Aquitaine, des oiseaux appelés *cravants,* qui naissent au fond de la mer de la pourriture des débris de navires. Collés à ces débris, ils semblent, dans les premiers jours, n'avoir pas de vie ; mais bientôt ils s'en détachent, ils grandissent, des ailes leurs poussent, leur chair devient succulente. J'en sais quelque chose, ajoute Bersuire, puisque j'en ai mangé. Pourquoi s'en étonner? Ne se trouve-t-il pas sur les terres d'une abbaye située en Angleterre des arbres dont les nodosités, ainsi que l'assure Cervasius, se changent en oiseaux? Et les *congalérans,* qui nichent dans la tour de Maillezais, mais qui, avant de s'y loger, ont bien soin d'envoyer des éclaireurs pour s'assurer que les lieux sont propres à les recevoir, ne sont-ils pas, à un autre point de vue, bien dignes d'appeler l'attention?

Ces oiseaux sont essentiellement carnivores. Bersuire en a vu, élevés dans des maisons riches, préférer jeûner que de manger les aliments maigres qu'on leur servait le vendredi et le samedi. La faim devenait-elle trop pressante? ils soutenaient leur misérable vie en se nourrissant des vers qu'ils dérobaient à la terre.

Nous devrions peut-être parler encore du monopode *pes in ano,* que l'on rencontre dans les environs de Saint-Michel-en-l'Herm. Mais nous n'en finirions pas avec les

(1) *Pictavia Galliarum provincia est, que casuis videtur mirabilibus carere. Ego tunc qui de ista patria natus sum, scio ipsam in multis mirabilibus non minus aliis abundare. Et ideo que invisibilia cognoscuntur, non videntur mihi illa mirabilia que de illis narrantur esse impossibilia; cum in partibus meis inveniam equalia vel majora.*

oiseaux ; passons à une autre partie de la zoologie : aux poissons.

Nous y trouverons des générations spontanées : l'anguille, entre autres, qui naît de la boue.

Nous y verrons l'*Aureus Vellus,* ainsi nommé parce que ce poisson est recouvert d'une lame dorée ; le lion de mer, la vache de mer, le lièvre de mer, le loup de mer. Au premier rang, il convient de placer le moine de mer. C'est un monstre à figure humaine, qui se termine en queue de poisson. « On l'appelle moine, parce que sa tête entourée » d'une couronne, ressemble à la tête d'un moine fraîche- » ment rasée. Tels sont les moines de nos jours et certains » mauvais religieux (1). »

N'oublions pas de faire connaître le rôle que joue le mâle dans la procréation de la carpe. « Quand la carpe » sent approcher le moment où elle va mettre bas, elle » s'approche du mâle : celui-ci lui verse dans la bouche » une semence laiteuse par la vertu de laquelle l'enfante- » ment s'opère aussitôt (2). »

Si nous entreprenons un long voyage dans la compagnie de Bersuire, nous verrons les choses les plus étonnantes. Voulons-nous rapporter des curiosités très-recherchées des dames, commençons par l'Arabie, « car, suivant Isi- » dore, il y existe des serpents dans le ventre desquels » se trouvent des pierres précieuses (3). »

Passons ensuite en Ethiopie, nous y rencontrerons les

(1) *Monachus dicitur quia caput ejus cum magna quadam corona admodum monachi noviter rati figuratur, talis procul dubio sunt monachi moderni et quilibet religiosi mali.*

(2) *Sentiens se esse propinquam factus, masculum suum adit, qui lacteum semen in os ejus emissit, virtute qua carpa statim parturit.*

(3) *Nam, secundum Isidorum, sunt quedam aspides in quarum visceribus preciose lapides generantur.*

descendants de ces hommes, véritablement animaux marins, qui, de l'Atlantique, sont venus à la nage jusqu'en Orient.

En Béotie, il existe un lac d'où sortent deux fleuves de vertu bien différente. Les eaux du premier rendent noires les brebis qui s'y abreuvent, celles du second leur donnent la couleur blanche.

Le lait des juments qui paissent dans les prairies arrosées par le fleuve Astaces est noir.

Un temple construit dans une île dont Bersuire ne nous fait pas connaître le nom, possède une source de laquelle, pendant les sept premiers jours du mois de janvier, il s'écoule du vin.

Enfonçons-nous jusque dans l'Inde, nous pourrons peut-être y découvrir une plante qu'il serait bon d'acclimater en France, dans l'intérêt des magistrats chargés de l'instruction criminelle. « Achemenidon rapporte qu'il s'y trouve » une herbe ayant la couleur de l'ambre, qui naît sans » feuilles. Si vous en donnez une injection vineuse aux » accusés, ils sont, aussitôt après l'avoir bu, tellement » tourmentés par l'image des dieux, que l'aveu des crimes » dont ils se sont rendus coupables s'échappe de leur » poitrine (1). »

On voit aussi des pierres à forme humaine, des statues sorties toutes faites des mains de la nature, les unes, images de l'homme, les autres de la femme. Ailleurs, ce sont des monstres de toute espèce : des hermaphrodites qui se fécondent eux-mêmes, des faunes, des cyclopes,

(1) *Dicet etiam Achemenidon sse herbam coloris electri qui sine foliis nascitur, qui sceleratis hominibus in vino datur, et ea potata per varias numinum imaginationes ita cruciantur, quo necessario compulsi, crimina de quibus suspecti sunt confitentur.*

des minotaures, des hommes changés en bête, comme les compagnons d'Ulysse furent changés en porcs par Circé, et ceux de Diomède en oiseaux. Bersuire ne paraît pourtant pas avoir une foi entière en toutes ces métamorphoses, car il ajoute : « Nous en parlerons, avec la volonté » de Dieu, quand nous en serons à la moralité des fa» bles (1). »

Ce serait un grand hasard si, en poursuivant, nous n'entendions pas le chant des sirènes. Elles n'ont pas dégénéré, depuis la plus haute antiquité ; le portrait que nous en fait Bersuire l'atteste. « Les sirènes sont des monstres » marins ayant les bras, la face et les mamelles de la » femme ; leur taille gigantesque et leur visage les rendent » horribles à voir. Pour le reste du corps, elles ressem» blent à l'aigle, ayant, comme cet oiseau, des aîles et » des serres propres à déchirer la chair. Leur corps se » termine par une partie recouverte d'écailles en forme de » queue de poisson (2). »

Aujourd'hui l'île de Chypre ne rejette plus les cadavres que l'on y enfouit. Il n'en était pas de même autrefois. « L'île de Chypre ne conservait pas les cadavres qu'on y » avait enterrés. Aussitôt qu'ils avaient été déposés dans » la terre, elle les arrachait de son sein. Cet état de choses » dura jusqu'au passage d'Hélène, mère de l'empereur » Constantin et fille de Colus, roi de la Grande-Bretagne. » A son retour de Jérusalem, elle laissa dans cette île la » croix du bon larron qu'elle avait trouvée avec celle du » Christ. A partir de ce moment, sans doute par la vertu

(1) *De quibus, deo dante, dicemus quando moralisabimus fabulas.*

(2) *Sirenes sunt quedam monstra marina que faciem muliebrem, brachia et mamillas habentia, procere magnitudinis et faciei sunt horrenda, in reliquo corpore aquilis sunt similes, cum alis et unguibus ad laniandum aptis, in fine vero corporis squammosas piscii caudas habent.*

» de cette sainte relique, la terre cessa de vomir les ca-
» davres, et rien ne les arracha plus du lieu où ils avaient
» été inhumés (1). »

Dans la Capadoce, ainsi qu'en Espagne, au dire de Cervasius, certains vents fécondent les juments, et, dans le Narbonais, le même auteur assure que des hommes furent métamorphosés en loups.

Rentrés en France, il nous reste à signaler, dans différentes provinces, dans le Poitou, en particulier, où ils tombent comme la manne céleste, d'innombrables essaims de vers aîlés, dont l'étude est fort curieuse. « Ces insectes
» qui s'élèvent dans l'air, au-dessus des cours d'eau et
» dans les environs des fleuves, naissent de la même
» substance dont ils se nourrissent. Lorsque le sol n'a
» pas encore été sillonné par la charrue, ils tombent et ser-
» vent de pâture aux poissons. Au moment de leur chute,
» ils sont encore en vie, mais quand ils sont à terre, ils
» deviennent inanimés et meurent. Ce qu'il y a d'extraor-
» dinaire, c'est que si l'on s'empresse de ramasser le
» papillon et de l'étendre dans la main, il se multiplie,
» un seul en fait trois ou quatre (2). »

(1) *Cyprus insula est que non solebat cadaver hominis mortui ad sepulturam recipere; sed statim sepulta corpora evomere et ejicere, quousque venit Helena, Constantini imperatoris mater et Coli regis majoris Britannie filia, que de Hierusaleme rediens, crucem boni latronis quam cum Christi cruce invenerat, Cypro reliquit. Virtute cujus corporum evomitio cessavit, et terra Cypri mortuos sepeliendos recipit.*

(2) *Qui sursum in aere quantum tenet spatium fluminis et circa per unum cibum generantur: et certo anni tempore dum sol est in virgine, de aere cadentes et plumellis ipsis piscibus cibus efficiuntur. Verum dum cadunt vivi sunt, sed postquam ceciderunt examinantur et moriuntur. Tunc mirabile, quod ubi papiliones isti cadunt, si unum in manu tuâ receperis et diligenter attenderis, ipsum statim in tres vel quatuor multipliciter videbis.*

Sur les côtes de la Saintonge, nous rencontrons encore les poissons à tête humaine.

Enfin, il est un domaine où les reptiles ont trouvé leurs maîtres. Les seigneurs de Puytaillé n'ont qu'à leur dire : Qu'ils aient à se retirer, que le seigneur de Puytaillé l'ordonne ainsi, pour qu'ils s'enfuient à l'instant, sans oser jamais reparaître. Le fait est si certain que personne ne se permet d'en douter. Il est vrai, comme le dit Bersuire, que, pour être rare, ce privilége n'est pas exclusif. Pline et Solin assurent qu'il s'est trouvé des hommes qui eurent le même empire sur les Marses et les Psilles. — Moralité. Le pouvoir des seigneurs de Puytaillé est le même que celui de l'église. Jésus-Christ le lui accorde par ces paroles : « Je vous ai donné pouvoir sur les serpents et » les scorpions, et sur la force de l'ennemi (1). »

Saint Florent avait une autorité non moins grande sur les grenouilles. Dans son diocèse, qui appartenait au territoire d'Orange, elles faisaient un tel vacarme qu'elles le troublaient dans ses méditations. Le saint leur ayant fait dire de se taire, elles se soumirent à son ordre et gardèrent un profond silence. Touché de cette docilité, il se montra moins sévère et se décida à leur rendre la liberté de coasser. Mais le messager chargé de cette nouvelle ayant dit *canta* au lieu de *cantate*, il n'y en eut jamais qu'une seule qui se fit entendre.

A ceux qui pourraient s'étonner de toutes ces merveilles, nous dirions qu'un naturaliste d'un grand nom, Pline, que nous citions tout-à-l'heure, en conte bien d'autres. Les éléphants qui écrivent, les linx dans l'urine desquels se trouvent des diamants ; les pluies de lait, de

(1) *Dedi vobis potestatem super serpentes et scorpiones, et super virtutem inimici.*

sang, de chair, de fer, de lances, de briques...; le moyen de prévenir la rage chez les chiens (1), etc., etc., tiennent plus encore du prodige.

Terminons ce que nous avons à dire du *Reductorium Morale,* par ce qui appartient en propre à Bersuire, par une des moralités dont il se montre si prodigue. « L'amé-» thyste est une pierre précieuse rouge et orangée, jetant » des flammes. On en connaît plusieurs espèces ; la plus » estimée est celle qui a le rouge le plus éclatant. Elle a » de la mollesse et est facile à tailler. — Tel doit être » un prélat, un prédicateur, un religieux, ou n'importe » quel juste. Il doit être rouge par l'ardeur de la charité ; » de flamme, pour ne donner que de bons exemples ; » tendre par le sentiment de la compassion ; facile à se » soumettre et à obéir (2). »

Le second ouvrage de Pierre Bersuire est un vaste traité de moralités bibliques. Il se compose de trente-quatre livres ; vingt-huit sont consacrés à l'ancien Testament, six au nouveau. Après un exposé quelquefois succinct, quelquefois longuement développé, des chapitres de l'Ecriture sainte, l'auteur arrive à son but, qui n'est autre que la leçon allégorique qu'il veut en tirer. Un exemple en donnera mieux l'idée que tout ce que nous pourrions ajouter. Voilà les réflexions qui lui sont inspirées par le chapitre de la Genèse, où l'on voit la main de Dieu infliger aux superbes mortels qui prétendaient élever jusqu'au

(1) *Gallinaceo maximè fimo immixto cibis.*

(2) *Amethystus est gemma rubea et rosea, flammulas emittens, cujus sunt multe species, illa tamen est melior que rubicondior repertur. Habet autem molitiem, ut facile possit sculpte. Vere talis debet esse prelatus, predicatus vel religiosus, vel etiam quilibet justus. Iste debet esse rubens et roseus per ardentem charitatem, flammeus per bonorum exemplorum luciditatem, nobilis per compassionem, sculptibilis per obedientiam et subjectionem.*

ciel la tour de Babel, le châtiment que méritait leur orgueil. — « Il faut voir dans ces géants voulant élever une » tour, c'est-à-dire prendre une position fastueuse et su- » perbe dans le champ de Sennaar, mot auquel on doit » donner la signification de puanteur, la vanité des hommes » que, dans notre monde plein d'infections, aucune posi- » tion sociale, si élevée qu'elle soit, ne saurait contenter, » parce qu'ils la trouvent au-dessous de leur mérite. » Animés d'un sentiment ambitieux, ils se coalisent et unis- » sent leurs efforts. Mais Dieu s'en irrite ; dans sa colère, » il brise leurs trames, soit par la mort, soit par les ad- » versités dont il les accable, et arrête le mal avant qu'il » n'ait fait de grands progrès. Il prévient ainsi les projets » des méchants, et les frappe avant que leurs mains ne » soient pleines de ce qu'ils avaient commencé à déro- » ber (1). »

Le *Repertorium Morale* ou *Dictionarium Morale,* ferait bien à lui seul, ainsi que le fait observer M. Gautier, vingt volumes in-8° de nos éditions ordinaires. Nous est-il arrivé tel qu'il est sorti de la main de son auteur ? On pourrait en douter en lisant la première page de l'édition de Nuremberg, année 1499. L'éditeur Jean Bekenbaub nous apprend, en effet, qu'il lui a fallu bien du temps et

(1) *Tales gigantes sunt suberbi qui turrim, idest fastigiosum et altum statum, in campo Sennaar qui interpretatur fœtor, idest in ipso mundo fœtido, ædificare nituntur. Sursum que ad altitudinem cœli, idest altos gradus et status ultra, quam requirunt ipsorum merita ascendere moliuntur, et hoc ut meliùs faciant, plures quandoque in eamdem. Societatem conveniunt, et ad hoc communiter occupantur. Qua propter sæpe fit quod Dominus contra eos iquatur, ipsorum que malam concordiam rumpit; et ipsos per mortem vel per infortunia dividit; et sic occulte facienti Domino, opus malum quod cœperat impeditur. Unde Job. 5 dicitur concilia malignorum ne possent manus eorum impleri quod cœperant.*

de la peine pour en expurger toutes les fautes commises par ses différents copistes ; encore ne peut-il pas répondre qu'il n'en reste quelques-unes.

Ce vaste dictionnaire ne renferme pas moins de trois mille mots, avec des moralités et des citations à l'infini. Après avoir donné la signification du mot, les sens différents qu'il peut recevoir ou le même sens à des mots différents, l'auteur fait de véritables traités de morale et de théologie. Ce n'est pas seulement l'autorité des livres saints qu'il invoque, c'est aussi celle des livres profanes, et, à côté des dieux et des anges, il place Jupiter, Pluton et Neptune. Bekenbaub nous en donne un avant-goût en faisant dire au dictionnaire dont il est l'éditeur tout ce que l'on doit trouver dans son sein (1).

On ne s'attend pas à ce que nous nous livrions à un travail interminable, à ce que nous suivions l'auteur pas à pas sur la longue route qu'il nous faudrait parcourir, à ce que nous nous arrêtions aux trois mille stations que nous avons signalées. Comme elles ont toutes, dans leur construction, de grands points de ressemblance, nous n'en mentionnerons qu'une seule. Nous ne faisons point de choix, nous ouvrons le livre au hasard, et nous reproduisons avec ses commentaires le premier mot qui tombe sous nos yeux :

(1) *Nam bibliæ voces hic grammaticorum*
Arte docet quidquid significare solent.
Hic ubi multiplicem resonat vox unica sensum
Explicat et reddit cuilibet apta loca.
Denique de lege Moysi, de dogmate Christi
Mysticus interpres maxima lucra refert :
Nec tacet illustris quid Græci vel Latini
Historici memorent : quid statuere sophi,
Nec jovis imperium, nec averni principis aulam
Negligit............................

« *Colluber*, couleuvre, voyez ci-dessous du serpent, » ainsi appelée du mot *Collabendo*, parce qu'elle s'avance » en serpentant, ou encore comme cherchant l'ombre » (*colleus umbras*), parce qu'elle a l'habitude de se tenir » dans les lieux ombragés. Je dirai donc en quelques mots » que l'on peut entendre par couleuvre différents genres » de pécheurs, l'âme humaine étant infectée de beaucoup » de mauvaises passions. La couleuvre, en effet, se plaît » à l'ombre et s'avance doucement en rampant; elle mord » et blesse cruellement, elle marche d'une manière tor- » tueuse, elle donne la mort en empoisonnant par son » venin. Cette couleuvre nous représente les hommes sen- » suels, qui ne se plaisent que dans les douceurs de la vie ; » les esprits malicieux, qui deviennent nuisibles par leurs » fourberies ; les hommes colères, qui frappent de rudes » coups ; les flatteurs, qui rampent avec souplesse ; les » détracteurs, dont la critique mordante porte de grands » préjudices. »

Ce n'est pas tout, écoutez bien et profitez de la morale :

« Je dis qu'elle désigne les hommes sensuels, qui, ainsi » que la couleuvre, se tiennent dans l'ombre. Voici com- » ment en parle Job, chap. XL : — *Il dort sous l'ombre,* » *dans le silence de sa couche, au milieu des terres* » *humides*. Ces mots de la Genèse, chap. XLIX : — *Que* » *Dan devienne comme un serpent dans le chemin,* » *comme un céraste dans le sentier, c'est-à-dire sous les* » *ombrages des routes et des percées,* s'adressent aux mé- » chants. La couleuvre, en effet, s'avance d'une manière » tortueuse, de même que les méchants ne suivent jamais » une route droite et bien tracée. Ceux de Job, chap. XXVI : » — *C'est la main de Dieu qui a fait naître le dragon,* » sont pour les hommes cruels et colères, parce qu'ils

» ressemblent à la couleuvre dont la dent mort et blesse.
» Les juges sans pitié et les tyrans sont aussi représentés par
» la verge de Moïse destinée d'abord à conduire les troupeaux,
» et qui, comme le dit l'exode, chap. III, fut changée en
» serpent pour dévorer les autres verges ; et comme le
» dit encore l'exode, chap. IV, il en fut ainsi, *parce que*
» *ceux qui doivent être la verge pastorale destinée à*
» *gouverner les inférieurs, sont devenus couleuvres par*
» *leurs cruautés et leurs rapines, prêts à mordre et à*
» *dévorer tous ceux qui sont au-dessous d'eux.* Cette pa-
» role s'applique surtout aux princes et aux prélats puis-
» sants qui, s'opposant à la juridiction des vassaux et
» des prélats d'un ordre inférieur, les déconcertent et les
» tourmentent. C'est ainsi que la verge mange la verge,
» et que la couleuvre mange la couleuvre. Ces paroles de
» la Sagesse, chap. XVI : — *Ils sont exterminés par la*
» *morsure des couleuvres*, sont dirigées contre les flat-
» teurs et les verbeux, parce que, de même que la cou-
» leuvre s'avance en rampant, de même les flatteurs arri-
» vent à leur fin, par des complaisances et des louanges
» serviles. Celles des Proverbes, chap. XXX : — *On ne*
» *peut connaître la trace du serpent sur la pierre,* s'en-
» tendent des médisants et des calomniateurs. Celles de
» l'Ecclésiastique, chap. XXV : — *Il n'y a point de tête*
» *plus méchante que la tête du serpent,* s'appliquent au
» diable et au péché. Méditez encore celle de l'Ecclésias-
» tique, chap. XXI : — *Fuyez le péché comme vous fuiriez*
» *le serpent.* Enfin celles du chap. X : — *Celui qui brise*
» *la haie sera mordu par le serpent* (1).

(1) *Coluber, vide infra de serpente, nota tamen quod coluber est dictus a collendo : eo quod collabendo solet incedere. Vel dicitur coluber quasi colens umbras : ex quod in umbris solet libenter manere. Dicam ergo bre-*

Ces commentaires allégoriques étaient fort à la mode au moyen-âge, surtout parmi les écrivains qui traitaient de matières religieuses. A lire la page suivante empruntée au

viter quod per colluber possunt intelligi multa genera peccatorum. Bm (seriem) qui multis malis conditionibus est infectus.

Coluber enim umbras colit,
Simpliciter et collabendo incedit,
Tortuose progreditur et vadit,
Venenose intoxicat et occidit.

Sic ergo dicam quod coluber significare potest.

Diliciosos, qui volunt vivere suaviter,
Maliciosos, qui querunt nocere fallaciter,
Tempestuosos, qui solent ledere crudeliter,
Adulatores, qui sciunt collubi subtiliter,
Et detractatores, qui solent nocere mordaciter.

Signat dico deliciosos, qui, sicut colnber colit umbras. Sic de istis dicitur Job. XIX. sub umbrâ dormit in secreto thalami, in locis humentibus. Unde Gen. XLIX. Fiat Dan coluber in viâ, cerastes in semita, id est in umbraculis semitarum et viarum. Et consignat maliciosos. Coluber enim tortuose incedit, sic maliciosi nunquam recte nec plane procedunt, Job. XXVI. Obstetricante manu dei eductus est coluber mordet et ledit : Sic crudeles judices et tyranni, figurati in vergâ Moysi que primò fuit ordinata ad oves regendum : Sicut dicitur exode III, tandem tamen conversa fuit in colubrem ad virgas alias devorandum. Sicut dicitur exode IV, quia revera illi qui debent esse virga pastoralis ad regendum inferiores, sunt hodie facti coluber per crudelitatem et rapinam ad mordendum et devorandum alios inferiores. Istud potissime potest dici de majoribus principibus et prelatis qui jurisdiciones minorum prelatorum et vassolorum impediunt : et eos molestant graviter et confundunt : et sic virga virgam comedit : et coluber colubrum rodit. Sap. XVI, a mortibus colubrorum exterminati sunt, item signat adulatores et verbosos qui sicut colluber collabendo impliciter incedit : sic adulatores cum lapsu complaxentie et applausus sciunt facere facta sua, ideò dicitur. Proverb. XXX. Quod non est qui possit cognoscere viam colubri super petram, item signat detractores et venenosos, Eccl. XXV. Non est caput nequius super caput colubri, et si vis etiam signat peccatum et diabolum, Eccl. XXI, quasi a facie colubri fuge peccatum et Eccl. X, qui dissipat sepem mordebit eum coluber.

livre de l'*Internelle consolacion,* on voit quel rapprochement il y a entre l'*Imitation mise à l'usage du peuple,* et les œuvres de Bersuire :

« *Erubesce, Sidon, ait mare.* — Ayes ou prous honte » ou vergoigne en toi, Sydon, dit la mer. Par Sydon qui » est cité, et vault autant à dire comme Venacion, on » entend gens de religion, qui doibvent estre clos en » leurs cloistres et myz comme en une cité, et doibvent » ensuyvir Dieu par bonne odeur et mémoire dans ses » œuvres, comme les chiens venaticques la beste sauvage. » Et par la mer est entendu le monde et les mondains, » auquel monde sont flotz et tempestes de cures et solli- » citudes mondaines qui ne laissent ceulx qui y sont » arrester ou avoir paix et repos ni dehors ni dedans, » c'est-à-dire à soy ni en soy ni à autruy. Dit doncques la » mer, c'est-à-dire le monde et les mondains à Sidon, » c'est aux religieux et gens d'église : Ayez honte et » prenez Vergoigne que j'aye et prins plus grant cure, » soing et peine et travail d'acquérir les biens, honneurs » et estatz de ce monde que vous ne feictes à avoir et » acquérir l'amour de Dieu et les vertus, biens spirituelz » auxquelz toutefois vous estes tenus et obligez de mettre » peine d'avoir et acquérir, et qui vous sont plus néces- » saires et profitables, et lesquelz vous povez mieulx » acquérir et à moindre peigne et travail, si vous » voulez. »

La traduction de Tite-Live par Bersuire, n'a pas de nos jours l'intérêt qu'elle dut présenter au moment où elle parut. C'était la première fois que, par une translation en français, le grand historien était mis à la portée de ceux qui n'étaient pas versés dans la connaissance de la langue latine. Dans les courts instants de loisir que laissa la guerre, les grands seigneurs purent donc retremper leur

courage par la lecture des hauts faits des Fabius et des Scipions. La traduction de Tite-Live se répandit à profusion ; le nombre de ses copies devint si considérable, qu'à la bibliothèque nationale, on en compte encore aujourd'hui dix-huit exemplaires. Plus tard, l'imprimerie lui donna une publicité nouvelle. On en a deux éditions, la première à la date du XVe siècle, la seconde à la date du XVIe.

Ceux qui font de notre langue une étude approfondie, pourront, en la lisant, juger des progrès que la langue française avait déjà faits. Débarrassée de ses langes, dès le IXe siècle, elle était devenue, autant peut-être par la grande position que la France avait prise dans le monde que par son propre mérite, ce qu'elle a été depuis, la langue européenne. Malheureusement au XVe et au XVIe siècle, une admiration enthousiaste de l'antiquité en détourna les esprits qui la ramenèrent vers son point de départ. Peu s'en fallut que la langue latine ne devint la langue nationale. Ce ne fut qu'au XVIIe que la langue française reprit son véritable essor et brilla dans toute sa pureté.

Il nous reste à parler d'un livre dont l'apparition précéda de plus de cent ans l'époque de la renaissance et dont la vogue fut universelle. Les *Gesta Romanorum* firent les délices de nos pères ; l'accueil que leur fit l'Angleterre fut encore plus enthousiaste que celui de la France, et, jusqu'au siècle dernier, ils y furent le livre populaire par excellence. Aujourd'hui même on ne lit pas sans plaisir ces pages naïves et ces fictions qui nous reportent au temps où elles furent écrites.

En 1521, une des traductions françaises des *Gesta,* traduction bien connue, mais jusque-là restée inédite, fut imprimée avec ce titre : *Le Violier des histoires romaines*

moralizées sur les nobles gestes, faictz vertueulx et anciennes cronicques des Romains, fort récreatif et moral, nouvellement translaté de latin en français.

En 1858, sous le nom tout court de *Violier des histoires romaines*, Jannet en a publié une édition elzévirienne.

Les *Gesta* ne portent point de nom d'auteur, et les érudits ne se sont point trouvés d'accord sur l'écrivain auquel ils doivent être attribués. Avec le savant annotateur de l'édition dont nous venons de parler, nous croyons que les plus fortes présomptions sont en faveur de Pierre Bersuire.

Disons tout d'abord qu'il est évident que nous n'avons pas sous la main l'œuvre originale, chaque manuscrit qui en a été conservé varie et par le texte et par l'étendue; l'un a vingt-huit chapitres, l'autre quarante ; il s'en trouve un où l'on en compte cent quatre-vingt-treize. Brunet nous dit : « Qu'un autre manuscrit qui avait appartenu au célèbre » bibliophile Richard Heler, est entré au Musée britan- » nique. Il porte la date de 1421, et renferme cent quatre- » vingts chapitres. Quatre-vingt-dix sont conformes au » texte latin, quatorze sont empruntés au roman des *Sept* » *Sages* et sont placés entre les chapitres 43 et 58 ; deux » sont pris à la *disciplina clericalis* et n'ont point passé » dans la rédaction latine ; huit se trouvent dans le ma- » nuscrit anglo-latin, dix proviennent de sources difficiles » à déterminer. »

Dans l'un, vous trouvez des gallicismes ; dans un autre, des anglicismes ; dans un troisième, des germanismes ; toutes locutions bien propres à faire croire que des auteurs de nation différente y ont mis la main. On sait combien, au XVIe siècle, les copistes étaient peu scrupuleux dans la tâche qu'ils accomplissaient. La plupart

ne respectaient guère le texte et prétendaient à embellir le livre dont on leur demandait une copie, en y ajoutant de leur propre fonds.

L'opinion émise par un célèbre critique anglais, que les *Gesta* appartiennent au XII[e] ou au XIII[e] siècle, ne peut guère non plus se soutenir, puisque ce n'est que cent ans plus tard qu'on trouve dans les *Moralitates* de Robert Holkot la première mention d'un livre qui, ignoré jusque-là, aurait eu tout-à-coup un immense retentissement. Une dernière objection a été faite par M. Gautier. Comment, dit-il, l'épitaphe où se trouvent mentionnés les autres ouvrages dont nous avons parlé, a-t-elle pu garder le silence sur celui-ci ? Il nous semble que ce raisonnement n'est pas aussi victorieux que son auteur paraît le croire, et qu'on peut lui faire la réponse suivante : Bersuire dit quelque part qu'en écrivant, il cherche moins la gloire qu'à satisfaire à la demande de son illustre protecteur ; il est donc probable qu'il tenait peu à mettre son nom en tête de ses œuvres. Pour ses autres ouvrages, pour ceux qu'il écrivit sous l'inspiration du cardinal Després, ouvrages qu'il lui dédia ; pour sa traduction de Tite-Live, faite par ordre du roi, il ne lui était pas possible de s'en dispenser. Mais en dehors de ceux que nous venons de dire, s'il a fait d'autres écrits, s'il a composé un livre un peu fantaisiste, tel que les *Gesta,* il aura très-bien pu vouloir que son nom n'y figurât pas. Peut-être aussi fut-il retenu par la crainte de recevoir un désaveu du clergé, dont ses allégories, celles, par exemple, où il fait entendre que les jours de chômage imposés au peuple par les fêtes de l'Eglise sont, par leur grand nombre, préjudiciables aux intérêts du pauvre, pouvaient bien ne pas avoir son approbation.

Grassius et Warton ne doutent pas que les *Gesta* n'ap-

partiennent à Pierre Bersuire. Il est bien certain que s'il est vrai de dire qu'à l'œuvre on connaît l'artisan, il n'est guère permis d'en douter. C'est le même style que celui du *Reductorium* et du *Dictionarium ;* ce sont les mêmes idées, la même forme, la même manière d'écrire. Il s'y trouve des citations empruntées aux mêmes auteurs ; la ressemblance approche de l'identité. Bien plus, on lit dans les *Gestà* deux histoires, dont l'une se lit aussi dans le *Reductorium,* l'autre dans le *Repertorium ;* le rapprochement serait sans doute plus frappant encore, si la plume des copistes n'avait pas souvent altéré le texte, en ajoutant à la composition première. Plusieurs de ces pages parasites ont été éliminées du *Violier des Histoires romaines,* mais il pourrait bien se faire qu'il en restât encore.

Les *Gesta Romanorum* mentent le plus souvent à leur titre ; le plus souvent, en effet, il y est question de toute autre chose que de l'histoire romaine. Ce sont des récits qui, presque toujours, tiennent du fabliau ou de l'apologue. Comme, avant tout, l'auteur cherche des moralités qui découlent naturellement de ce qu'il raconte, c'est à son imagination bien plus qu'à la vérité historique qu'il les emprunte. *La Rescription du Monde,* dont nous avons parlé, n'avait pas pour le fond un caractère plus sérieux. Là encore, ce n'étaient pas les connaissances géographiques qu'il fallait aller chercher, mais bien des moralités bibliques.

Brunet fait remarquer que, dans le *Decameron,* on trouve plusieurs emprunts faits aux *Gesta.*

M. Saint-Marc Girardin, dans son livre *Lafontaine et les Fabulistes,* signale en dehors d'Esope, de Phèdre et d'autres auteurs, où notre grand fabuliste a pris une partie des sujets de ses apologues, ceux des fabliaux du moyen-

âge qu'il a également mis à contribution. Pourquoi n'avoir rien dit des chapitres 77 : *Comment on ne doit point trop présumer,* et 149 : *Comment les femmes mentent souvent oultre qu'elles ne peuvent tenir leur secret ;* du *Violier des Histoires romaines,* où Lafontaine a certainement pris le sujet des deux fables *l'Ane et le Petit Chien* et *les Femmes et le Secret ?* Entre les apologues de Bersuire et ceux de Lafontaine, la ressemblance, quant au sujet, est si frappante, qu'elle saute aux yeux. On pourra en juger en les comparant. Pour ne pas trop m'étendre, je ne reproduis que le chapitre 149, moins sa moralité un peu longue, ou, pour me servir de l'expression de l'auteur, sa moralisation :

« Jadis estoient deux frères : l'un clerc, l'autre lay. Le
» lay avoit ouis dire souvent à son frère que les femmes
» ne pouvoient céler aucune chose, par quoy il voulut le
» vroy expérimenter. Il dist une nuyt à sa femme que si
» elle vouloit tenir son cas secret, qu'il luy diroit mer-
» veilles : mais, au contraire, qu'elle le feroit confus et
» infâme. — « Ne crains poinct, dist sa femme, car tu
» scez bien que toy et moy nous ne sommes qu'un corps;
» jamais ton secret ne revelleroy. » — Par quoy il lui
» dist que en allant à son secret de nature, luy estoit de
» la partie postérieure sailly ung corbeau noir comme ung
» diable, dont il estoit dolent. — « Tu en doibs estre
» joyeux, dist sa femme, puisque tu es de telle passion
» délivré. » — Le lendemain, sa femme s'en alla à sa
» voisine luy dénoncer comment du derrière de son mary
» estoient saillis et vollez deux corbeaulx. Déjà elle mettoit
» en double sorte, car son mary ne lui avoit parlé que
» d'ung corbeau, encore n'estoit-il pas vroy. Cette voisine
» fist encore plus, car elle dist à l'aultre que le mary de
» telle pour vroy avait faict trois corbeaulx ; et ainsi que

» celle-là à l'aultre de quatre, tellement que le bruict fust
» que certuy homme diffamé avoit foict quarante cor-
» beaux. Celluy appela le peuple, luy comptant toute la
» vérité, comment il avoit expérimenté le mensonge des
» femmes ; puis sa femme mourut, et il se fist moine, le-
» quel aprint trois lettres : l'une noire, l'aultre rouge,
» l'aultre blanche. »

Nous nous sommes peut-être arrêté trop longtemps et avec trop de complaisance sur l'érudition de Bersuire, et nous n'avons pas fait assez remarquer que toute cette fausse science n'appartient ni à lui, ni à son siècle, mais qu'elle est l'œuvre de grands écrivains dont le nom nous est arrivé entouré d'une auréole d'immortalité.

Si leurs œuvres nous sont restées, si nous les comprenons encore parmi nos livres classiques, c'est qu'elles brillent par un mérite bien séduisant que le moyen-âge ne recherchait guère, par les grâces du style et par l'agrément de la forme. La grâce et la beauté, surtout lorsqu'elles sont rehaussées par une élégante parure, auront toujours sur les esprits, alors même que la vérité ne les accompagnerait pas, une puissance irrésistible.

C'est à cette source que Bersuire a puisé à pleines mains, ne se permettant pas de révoquer en doute ce qui lui arrivait de la Grèce et de Rome. Nous en rions bien aujourd'hui, sans remarquer que, si la science a fait justice des théories absurdes et des traditions légendaires, sur d'autres points nous n'avons pas lieu d'être si fiers de notre raison. N'est-ce pas en plein XVIII[e] siècle, que les miracles opérés sur la tombe du diacre Paris avaient de nombreux croyants dans toutes les classes de la société ? Et les baquets de Mesmer ne comptaient-ils pas des adeptes jusque parmi les incrédules et les esprits forts ? De nos jours, les tables tournantes, l'illuminisme, le merveilleux,

le surnaturel sous bien des formes n'ont-ils pas passionné et ne passionnent-ils pas encore une partie de la société? Nous serons toujours la dupe de notre imagination, et si les ténèbres qui enveloppaient le moyen-âge se sont dissipées, à l'heure où nous écrivons, pour bien des esprits, la lumière est encore voilée de nuages.

Oui, il est vrai qu'entre la vérité et l'erreur, Pierre Bersuire n'a pas su faire une distinction intelligente, mais on ne peut pas nier que, pour son temps, il n'ait possédé d'immenses richesses scientifiques et littéraires. Si, sur ce point, il n'a pas su séparer l'ivraie du bon grain, rappelons que, pour avoir écrit des histoires d'un autre monde, depuis la fontaine profonde dont l'eau ne montait qu'aux sons de la musique, jusqu'à l'homme à la tête de chien qui parlait en aboyant, Pline n'en a pas moins conquis une place d'honneur parmi les grands écrivains de l'antiquité. Dans une sphère plus élevée, Bersuire mérite tous nos éloges. Il est resté un moraliste éminent, un docte et savant théologien. Justice lui a été rendue. Les éditions de ses livres se sont multipliées en France et à l'étranger; de son vivant, il a joui d'une considération universelle. L'estime des rois, des prélats; celle d'un des plus grands poètes dont s'honore l'Italie, recommandent son nom à la postérité.

PANIQUE

CHEZ LES ANIMAUX

PAR Mr B. ABADIE.

I.

La panique qui s'empare des animaux de l'espèce bovine, dans les réunions des foires et marchés, a reçu dans notre pays le nom de *mouche des bêtes à cornes*.

Bien qu'heureusement elle ne soit pas fréquente, elle répand dans l'esprit des populations une vive impression, dont elles conservent un tel souvenir que le temps lui-même est impuissant à l'effacer.

Cette panique jette en effet un grand désordre dans les réunions où elle se manifeste ; elle expose aux accidents les plus graves, en provoquant un effroi aussi marqué chez les personnes que parmi les brutes.

Les habitants de nos campagnes, avec leurs croyances, hélas ! trop naïves, attribuent ces épouvantes aux agissements de personnes malintentionnées, qu'ils supposent douées de puissances surnaturelles, ou en possession de vertus secrètes de certains agents, qu'elles sauraient utiliser dans un but de coupable spéculation ou de basse vengeance.

C'est à un sort ou à l'action de certains corps, tels que la poudre de foie desséchée de loup, que ces malfaiteurs auraient recours pour assouvir leurs mauvais instincts.

Aussi à l'occasion de pareils événements, des personnes étrangères, dont les allures, quoique d'une parfaite innocence, ont pu être dénoncées comme suspectes, courent-elles les plus grands dangers et n'échappent-elles aux voies de fait ou aux menaces de la foule que grâce à l'intervention courageuse de personnages influents.

On comprend dès-lors toute l'importance qui s'attache à rechercher quelles peuvent être les causes de ces paniques, afin de leur opposer quelque moyen préventif, ou tout au moins d'éclairer les masses sur la nature de ces causes et de les détourner ainsi de leurs erreurs, nées de l'ignorance et de la superstition, et qui les ont souvent conduites aux excès les plus déplorables.

II.

C'est apparemment à de telles considérations que le Conseil général de la Loire-Inférieure dût obéir, quand, dans sa séance du 14 avril 1877, il émit le vœu que l'Administration fît étudier les causes reconnues capables de faire naître la *mouche* et les moyens qui pourraient la prévenir.

M. le Préfet ayant transmis ce vœu à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, celui-ci consulta la Commission des épizooties et fit rédiger une instruction, sortie de l'imprimerie nationale en août 1877, et qui fut ensuite répandue par toute la France.

D'après cette instruction, « la plupart des terreurs paniques auxquelles le bétail peut être en proie, sont produites par les attaques d'une mouche particulière. »

L'instruction ministérielle s'attache dès-lors à conseiller, pour prévenir ces paniques, le seul moyen de détruire cette mouche, quand elle n'est encore qu'à l'état de larve.

La mouche visée est l'œstre du bœuf, *hypoderma bovis,* qui n'a que trois mois d'existence à l'état d'insecte volant, juillet, août et septembre, pendant lesquels seulement les animaux peuvent en être tourmentés.

C'est pendant cette période qu'elle dépose ses œufs sous la peau du dos des bêtes jeunes et grasses. Il en résulte des tumeurs que les éleveurs considèrent à tort comme un indice de rapide croissance : ces tumeurs dépendent en effet du développement de la larve, qui en sortira en juin de l'année suivante, pour rester, à l'état de nymphe, cachée sous l'herbe, pendant une quarantaine de jours, après lesquels elle a acquis la forme de mouche volante destinée à continuer l'espèce, de la manière qui vient d'être indiquée.

L'instruction enseigne de détruire la larve, en la faisant sortir de la tumeur et l'écrasant ensuite, ou bien en lui perforant le corps à l'aide d'une alêne, ou encore en obstruant, avec de la pâte de térébenthine, la petite ouverture placée au centre de la tumeur et par laquelle parvient à la larve l'air sans lequel elle ne pourrait vivre.

Voilà bien un moyen radical de prévenir les tourments occasionnés aux animaux par l'œstre, à supposer qu'il fût possible de détruire toutes les larves et d'arriver ainsi à l'anéantissement de l'espèce, ce que je considère comme une illusion.

III.

Mais la panique des animaux ne doit pas être exclusivement attribuée à l'œstre, tant s'en faut.

Je pense même que, parmi celles qui surviennent pendant les seuls mois de juillet, août et septembre, où l'influence de la mouche puisse être invoquée, il en est dans lesquelles l'œstre n'a aucune action.

En effet, des paniques s'observent dans des mois où il n'existe des mouches d'aucune sorte : celle qui motiva le vœu du Conseil général, par exemple, était arrivée au Bignon, près Nantes, vers le milieu de mars. Certes, elle n'est pas la seule à citer comme ayant apparu pendant la même saison ; car, en outre de deux autres survenues dans notre département, au mois de février, à Vieillevigne et à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, le *Moniteur universel* du 22 mars 1868 en a enregistré deux, qui s'étaient manifestées les semaines précédentes, l'une à Saint-Yan (Saône-et-Loire), l'autre à Marcilly (Loire).

Donc la panique des bêtes à cornes doit être attribuée, dans beaucoup de circonstances, à d'autres causes qu'à l'influence de l'œstre du bœuf, ainsi que je l'ai déjà dit.

IV.

C'est sous l'empire de telles idées que j'adressais à M. le Préfet, le 3 juin 1877, le rapport suivant, qu'il m'avait demandé, en me transmettant le vœu du Conseil général, en même temps qu'il soumettait la même question à la sollicitude de M. le Ministre :

Nantes, le 3 juin 1877.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous accuser réception du vœu émis par le Conseil général, au sujet de la panique dont les animaux sont frappés, dans les grandes réunions, et qui est désignée sous le nom de *mouche des bêtes à cornes*.

Il ne faut pas croire cependant que cette espèce d'animaux soit seule sujette à de telles épouvantes. En effet, elles ont aussi atteint quelquefois les chevaux, soit dans les foires, soit dans les bivouacs de l'armée.

Il me paraît très-important de vulgariser les causes auxquelles la raison et l'observation attentive doivent rattacher la *mouche,* afin de détruire certaines croyances par trop naïves et d'obliger les gardiens à employer les moyens capables d'en prévenir ou d'en atténuer les conséquences.

Il y a quelques années déjà, un pareil événement se manifesta à la foire de Vieillevigne : trois hommes étrangers au pays et dont la présence avait été constatée sur le champ de foire, accusés d'avoir semé le mal, furent arrêtés et détenus pendant les quelques jours que dura l'enquête de M. le Juge d'instruction.

Quand celui-ci eut recueilli les témoignages de plusieurs personnes, il me soumit le dossier et me chargea de lui adresser un rapport. Je conclus que l'accusation ne me paraissait nullement fondée : les inculpés furent mis en liberté.

A l'époque où je fis ce rapport, la littérature vétérinaire était muette sur cette question. Ce rapport, dont j'ai prêté la copie à quelqu'un qui prétend ne l'avoir pas reçue, a lui-même disparu du dossier resté dans les archives du tribunal. Je l'ai beaucoup regretté ; car je comptais le publier.

Depuis, MM. Decroix et Delorme, vétérinaires très-distingués, ont écrit sur la question. Leurs opinions se rapprochent beaucoup de celles que j'avais émises et que je vais exposer.

La panique ne peut naître que sous l'influence de circonstances qui agissent sur la vue et surtout l'ouïe des animaux ; un, quelques-uns ou un grand nombre peuvent

en être frappés à la fois. Dans les premiers cas, le mal se propage d'un animal à l'autre, de proche en proche, mais avec une grande rapidité ; dans le dernier, il se produit avec une soudaineté extraordinaire sur tous les points du champ de foire.

Le bourdonnement qui accompagne les grandes réunions d'hommes, le tintamarre des saltimbanques et de leurs bruyants instruments, le sifflement de la vapeur des machines, le bruit d'une scie opérant avec des mouvements rapides, l'influence d'une lutte qui surgit entre deux ou plusieurs sujets mal contenus ; telles sont les causes capables d'égarer les animaux, surtout quand leur système nerveux est déjà surexcité par ces grandes réunions auxquelles beaucoup d'entre eux ne sont pas habitués.

J'ai été quelquefois témoin de paniques dont les bestiaux étaient surpris au pâturage : deux bœufs paissaient dans un pré assez éloignés l'un de l'autre ; tout-à-coup l'un deux élevait la tête, avait l'œil égaré, paraissait inquiet ; aussitôt plaçant sa queue en trompette sur le rein, il s'élançait à un galop effréné sur le chemin qui devait le ramener à son étable ; mais dès les premiers instants où il s'était mis en mouvement, son camarade, que la peur avait gagné par imitation, le suivait avec le même égarement.

Je suis convaincu que cette panique avait été produite, sur le premier animal, par le bourdonnement de quelque gros frelon, qui voltigeait autour de ses oreilles : rien en effet n'est plus facile que de provoquer une telle frayeur, en se plaçant, immobile, auprès d'un animal qui paît, et simulant avec les organes de la voix, le bruit des bourdons ou des moustiques quand ils volent.

Combien de fois la malice des gamins s'est-elle exercée

ainsi, pour jouer une niche à des gardeuses de bestiaux?

Je ne doute pas que ce ne soit à des causes de cet ordre qu'il faille attribuer la panique dans les foires. Certes, il est difficile de les détruire; mais du moins il est possible d'en atténuer les effets, en maintenant solidement les animaux chez lesquels elles commencent à agir: c'est en effet ce qui a lieu le plus souvent, dans le cas où l'on voit surgir un désordre, sur un point de la foire, lequel est promptement réprimé par l'énergique vigilance des gardiens. A Vieillevigne, à la suite du premier mouvement qui s'était emparé de tous les animaux, lesquels furent quelques instants après ramenés à leurs places, il y eut encore, dans le courant de la journée, deux ou trois nouvelles tentatives de quelques groupes; mais les gardiens, qui tous se tenaient en éveil, les arrêtèrent dès le début.

Si on ne peut empêcher un animal d'avoir peur, ni détruire toutes les causes capables de la provoquer, du moins il est possible, sinon facile, d'en atténuer les dangers, en maintenant solidement le sujet et en lui parlant un langage, qui doit lui donner confiance et qu'il comprend le plus souvent. C'est à mon sens le seul remède à un mal qui peut avoir les conséquences désastreuses que l'on sait.

Dans l'Anjou et le Maine, beaucoup de foires se tiennent pendant la nuit et se terminent à quatre heures du matin. Je crois que cette coutume est née de la crainte de la *mouche*. Si, ainsi que le public le suppose, il fallait l'attribuer à la malveillance, celle-ci aurait certainement ses coudées plus franches la nuit que le jour.

Je ne sais ce que M. le Ministre pourra vous répondre, d'après l'avis des hommes compétents qu'il aura consultés, mais jusqu'à ce qu'il me soit démontré autrement que

par des suppositions que mon opinion n'est pas fondée, je persisterai à la croire vraie.

En résumé, il y aurait lieu, pour prévenir la *mouche* dans les foires, à veiller à ce qu'un gardien vigoureux et vigilant restât toujours à la tête de son attelage, afin de pouvoir réprimer tout commencement de peur, dont ses animaux pourraient être surpris ou menacés.

J'ai l'honneur d'être, etc.

V.

Dans le travail de M. Decroix (1) sont mentionnées trois paniques survenues sur les chevaux de l'armée, attachés au bivouac.

La première, le 16 juillet 1854, aux environs de Gallipoli, sur six ou sept cents chevaux du 9e de cuirassiers. Vers onze heures du soir, par une nuit calme et tiède, ayant succédé à une journée chaude, les animaux subitement effrayés rompirent leurs liens et s'élancèrent dans toutes les directions. On ne put les reprendre que le lendemain. Dans la nuit suivante, une récidive se produisit dans les mêmes conditions, mais moins intense : quinze animaux seulement parvinrent à rompre leurs entraves.

On resta dans une complète ignorance sur les causes de cet événement.

La deuxième eut lieu le 10 juin 1857, en Afrique et se produisit aussi vers onze heures du soir, sur environ 2,000 chevaux ou mulets, par une atmosphère calme et un ciel étoilé. En un clin d'œil, quand tout semblait plongé dans le sommeil, il se manifesta un vacarme

(1) Bulletin de la Société centrale de médecine vétérinaire, année 1870, p. 104.

épouvantable : les 2,000 animaux brisèrent leurs attaches, s'élancèrent dans toutes les directions, à un galop effréné. Vers minuit une notable proportion de ces animaux avait été reprise et ramenée au bivouac, quand une nouvelle panique la saisit encore de terreur et la porta à s'échapper ; mais cette fois les hommes étant sur pied, le mal eut de moindres conséquences.

Les Français pensèrent qu'une bête fauve, hyène ou lion, avait pu s'approcher du camp. Les Arabes prétendirent que la panique avait eu lieu, parce qu'on avait profané les cendres d'un marabout, en établissant le camp sur son tombeau.

Enfin la troisième apparut en Italie, le 23 juin 1859, vers midi, par une chaleur de 30 degrés, sur soixante-dix à quatre-vingts chevaux du 10e de chasseurs : on venait d'arriver dans une prairie en contrebas de deux à trois mètres des terrains environnants, et on y installait les chevaux sur deux rangs, quand une terreur subite s'empara de ceux du premier, qui s'échappèrent et s'élancèrent dans toutes les directions, ayant encore les selles sur le dos. Les chevaux du second rang furent maintenus par leurs cavaliers.

On prétendit qu'une couleuvre avait passé dans l'herbe, sous le nez de deux ou trois chevaux. D'autres plus nombreux remarquèrent que la terreur s'était produite au moment où venait de se faire entendre, dans une haie voisine, un bruit sec, résultant de la brisure d'une branche de peuplier.

M. Delorme rapporte dans le *Recueil de médecine vétérinaire,* année 1871, deux cas de panique qu'il a pu constater *de visu.* Voici comment il s'exprime :

« Le 1er novembre 1845, je me trouvais au Puy-en-
» Velay, à la foire de ce jour. Le matin, dès huit heures,

» la place où se tenait la foire était à peu près com-
» plètement envahie par un nombre considérable de
» chevaux et de mulets ou muletons. La journée était
» belle et le marché animé. Vers dix heures, sur une
» partie de la place où les animaux exposés étaient moins
» nombreux qu'ailleurs, j'entendis tout-à-coup des aboie-
» ments furieux, poussés par cinq ou six chiens qui se
» battaient à outrance et que les spectateurs s'efforçaient
» de disperser à coups de pied et de bâton. Les chiens
» cherchant toujours à se rejoindre, en se glissant entre
» les jambes des grands animaux, plusieurs de ceux-ci,
» déjà très agités du mouvement qui se faisait autour d'eux,
» se mirent à détacher de violentes ruades, et à la suite
» de démonstrations intempestives, deux mulets s'étant
» dégagés des mains de leurs conducteurs, s'attaquèrent
» avec une rage inouïe; mais leur lutte fut de courte
» durée: séparés à coups de bâton, ils se lancèrent au
» galop, chacun de son côté, et se jetèrent dans des
» groupes de jeunes mulets, qui, saisis de terreur, se
» dispersèrent dans toutes les directions. »

» Tout ceci s'était passé en quelques secondes. L'assis-
» tance était sur ce point fort nombreuse, et se trouvait
» très-heureusement composée, en grande majorité, de
» personnes évidemment habituées au maniement des
» grands animaux : chacun, sans trop s'émouvoir, fit face
» au danger; et les uns reculant, pendant que les autres
» avançaient, on exécuta, à peu près instantanément, une
» manœuvre assez bien entendue, consistant à enfermer
» la masse insurgée dans un cercle vivant. Les animaux
» restèrent pendant plusieurs minutes dans une grande
» agitation, et plusieurs fois ils s'élancèrent sur nos
» rangs pour tenter de les rompre; mais nous les repous-
» sions facilement, soit en les menaçant du fouet ou du

» bâton, soit en agitant nos chapeaux ou nos mou-
» choirs. »

» Dans l'intervalle, cette masse ahurie, stupéfaite, mais » ne voyant autour d'elle rien qui pût justifier sa frayeur, » se groupa au centre du cercle, et là, s'étant peu à peu » calmée, chacun des individus qui la composaient fut » successivement repris par son conducteur, et en quel- » ques instants toute trace de désordre avait disparu. »

Beaucoup de personnes présentes manifestèrent leur satisfaction de l'heureuse issue de cet événement, qui aurait causé des malheurs incalculables, si la manœuvre n'avait pas opposé au désordre une barrière infranchissable. Un vieux maquignon auvergnat rappela une circonstance de même nature, qu'il avait vue jadis et qui avait causé des accidents fort graves, bien qu'à son début elle fut fort loin d'avoir la violence extrême de l'échauffourée actuelle. Aussi, ajouta-t-il, faut-il regarder la réussite comme un vrai prodige.

Le second cas observé par M. Delorme, se rapporte à un troupeau de trois cents bœufs sauvages, qu'à l'occasion d'une ferrade, opération qui est un sujet de fête fort attrayant dans le pays d'Arles, on devait faire passer entre deux files de voitures ayant une longueur de cent cinquante mètres et séparées par un intervalle de cent vingt mètres. Ces voitures étaient garnies de curieux et ne contenaient pas moins de trois à quatre mille personnes. La colonne des bœufs sauvages, relativement paisibles, était déjà complètement engagée dans le défilé, la tête n'avait que quarante ou cinquante mètres à franchir pour en sortir, quand un cri formidable, cri d'enthousiasme, sorti des trois ou quatre mille poitrines, retentit dans l'espace et se prolongea pendant quelques secondes en éclats vibrants et aigus.

« Les animaux en éprouvèrent une impression si étrange et une terreur si aveugle, qu'à l'instant même, et avec la plus étonnante simultanéité, la colonne entière se précipita en avant à une allure folle. »

Elle parcourut ainsi trois kilomètres dans l'espace de cinq minutes et demie.

De nombreux cavaliers éprouvèrent beaucoup de difficultés pour réunir ces animaux dispersés et les ramener ensuite vers l'endroit où l'opération de la ferrade devait avoir lieu.

M. Lecoq, inspecteur général des écoles vétérinaires en retraite, a été témoin d'une panique en 1839, pendant la tenue d'un Comice agricole près de Lyon. Deux taureaux s'étant livré un combat dans la cour de ferme servant de lieu de réunion, les animaux attachés ou tenus en mains se mirent à fuir en brisant leurs liens et en renversant tout devant eux. La panique dura une demi-heure.

VI.

Si tous les cas de panique avaient eu pour témoins des personnes aussi compétentes et aussi versées dans la science de l'observation que le sont MM. Delorme et Lecoq, peut-être le mystère qui règne sur les causes, qui les ont produits, aurait-il le plus souvent pu être dévoilé.

Quoi qu'il en soit, il résulte des faits qui précèdent :

1° Que le bourdonnement d'un insecte autour des oreilles d'un animal produit en lui un tel effroi, qu'il cherche à s'y soustraire en s'élançant à un galop effréné vers un refuge, le plus souvent vers son étable ;

2° Qu'un bruit vibrant et aigu, d'une prodigieuse consistance, a suffi pour provoquer sur un troupeau de trois cents bœufs sauvages une panique générale et soudaine ;

3° Que le combat de chiens au milieu d'une réunion

de chevaux semble bien être la cause unique de la terreur qui frappa une partie de ceux exposés en foire au Puy-en-Velay ;

4° Que le combat entre deux taureaux a suffi pour jeter l'épouvante parmi leurs congénères, réunis dans une cour de ferme pour un concours de Comice agricole.

La présence dans l'herbe d'une couleuvre ou le bruit occasionné par la brisure d'une branche d'arbre, ont été invoqués pour expliquer le motif de l'effroi des chevaux en Italie ; mais ces deux causes n'ont pas été assez positivement constatées pour qu'on doive les admettre autrement que sous toute réserve.

VII.

L'œstre du bœuf, quand il voltige autour du corps d'un animal, produit chez ce dernier un véritable tourment, auquel le conducteur a mille peines à le soustraire ; mais ce n'est pas seulement cet insecte qui est capable d'effarer les animaux, les bourdons, les taons, sont aussi redoutables pour eux.

Je ne saurais affirmer si c'est à la crainte de la douleur résultant des piqûres des insectes, ou seulement au bourdonnement de leur vol qui impressionnerait l'ouïe, que l'on doit attribuer l'influence des grosses mouches pour déterminer la terreur chez les animaux.

Quoi qu'il en soit, cette influence est incontestable ; on peut la démontrer expérimentalement en lâchant des mouches sur un animal paisible et en liberté, ou en simulant autour de lui le bruit que ces mouches produisent en volant.

Ainsi que je l'ai relaté dans mon rapport à M. le Préfet, il est souvent arrivé que des gamins ont ainsi épouvanté des animaux pour jouer une niche à leurs gardiens ; il est

non moins incontestable que ceux-ci emploient quelquefois le même moyen, parce qu'ils ont hâte de rentrer au logis.

Mais, contrairement à l'opinion émise dans la circulaire de M. le Ministre, je crois, ainsi que je l'ai déjà déclaré, que les paniques observées sur l'espèce bovine pendant les mois où les insectes peuvent tourmenter les animaux, ne doivent qu'exceptionnellement être attribuées à leur influence.

L'œstre, d'ailleurs, s'éloigne rarement des lieux boisés et ne peut dès-lors atteindre les animaux que quand ils sont au pacage ou au travail ; il est exceptionnel qu'on les rencontre sur les champs de foire, généralement entourés de maisons.

VIII.

Il résulte de ce qui précède que la nécessité de rechercher les causes de panique ailleurs que dans l'influence de l'œstre, s'impose à l'esprit d'observation, qui doit noter avec la plus scrupuleuse exactitude toutes les circonstances au milieu desquelles se produit la terreur des animaux.

Qu'en un temps déjà bien reculé de l'histoire du paganisme on ait pu faire croire à des populations naïves que ces événements devaient être attribués à la vengeance des dieux, rien n'est mieux établi ; mais dans notre siècle et sous notre civilisation, où la vulgarisation des sciences a ouvert à tant d'intelligences la connaissance de ce qu'autrefois on appelait les mystères de l'inconnu, il n'est pas un esprit vraiment éclairé qui osât, de bonne foi, rattacher ces catastrophes à des influences surnaturelles.

M. Decroix a cherché à faire jouer, par hypothèse, un

rôle à l'action électro-dynamique du sol ou de l'atmosphère dans la manifestation des paniques.

D'un autre côté, M. Benjamin a observé des paniques sur les chevaux en Afrique, alors que la chaleur était excessive. Avant que le siroco ne se mît à souffler, les chevaux paraissaient en proie à une agitation fébrile : leur crinière se hérissait et la queue se dressait en forme d'éventail ; on était à peu près sûr de voir se lever le vent du Sud une heure ou deux après l'apparition de ces signes. Pour éviter la panique, on mettait les hommes à la tête des chevaux.

L'action électro-dynamique ne devrait être considérée, ainsi que l'a fort judicieusement fait observer M. Delorme, que comme cause prédisposante, en rendant le système nerveux plus irritable et les sens plus impressionnables aux causes capables de provoquer la crainte chez les animaux.

Dans l'observation de M. Benjamin on trouve déjà la preuve de ce fait incontesté, que les sens chez les animaux sont beaucoup plus sensibles que chez l'homme à l'action de certains agents capables de les impressionner ; en cette circonstance il semble en effet qu'ils aient perçu à de grandes distances l'existence du siroco.

L'influence électro-dynamique, en augmentant la faculté de perception des sens et le degré de sensibilité du système nerveux, pourrait donc, dans certaines circonstances, rendre plus actives les causes de frayeur.

On sait combien les histoires effrayantes, contées aux petits enfants, ont d'influence sur leur caractère, qui devient très-craintif pendant la jeunesse et peut même en conserver l'empreinte pendant le reste de la vie. Les personnes hystériques ou hypocondriaques sont extrêmement susceptibles aux causes de frayeur ou à la panto-

phobie. Celles qui sont sous l'empire d'une maladie aiguë s'accompagnant de désordres dans les fonctions mentales s'effraient facilement sous l'impression des causes les plus légères, même de causes fantastiques.

On ne peut nier en outre qu'en dehors de ces influences prédisposantes, il n'existe des âmes pusillanimes, dont la faiblesse du caractère ne puisse être dominée par la raison et qui ne s'effraient hors de mesure en présence du plus léger danger.

Sans prétendre que ce tableau, vrai pour les gens, doive être appliqué aux brutes, il n'en est pas moins vrai que parmi ces dernières, il en est qui sont plus susceptibles de s'effrayer que les autres et quelquefois à un tel degré, qu'elles reçoivent de leurs conducteurs les épithètes de bêtes sauvages.

Il est des chevaux que la vue de certains objets ou l'audition de certains bruits rendent fous, sans qu'on puisse jamais les corriger entièrement de ces défauts.

Bien que les usages auxquels les bœufs sont appliqués, soient de nature à ne pas dévoiler les vices analogues dont ils peuvent être atteints, il ne faut pas nier qu'il n'y en ait parmi eux qui soient plus impressionnables que les autres, et envers lesquels leurs conducteurs doivent user des plus grandes précautions, quand ils les conduisent dans un milieu auquel ils ne sont pas habitués.

Je me rappelle le fait d'une vache très-douce chez son propriétaire, et à laquelle un acheteur fit traverser la ville de Nantes, attachée derrière une carriole conduite au petit pas. Le mouvement bruyant de la citée l'épouvanta à un tel point, qu'ayant rompu son attache, elle s'élança, à un galop effréné, vers une direction inconnue d'elle, et qu'elle ne s'arrêta que quand elle se trouva acculée au fond d'une cour, où elle cherchait à grimper sur une

charrette qui s'y trouvait. On crut cette bête enragée. Cependant quelques heures après, elle redevint calme; mais elle avait contracté une fourbure d'une telle gravité qu'il fallut la faire abattre peu de jours après.

Evidemment cette bête était douée d'un caractère naturellement craintif, ou bien son irritabilité habituelle avait été accidentellement excitée par quelque influence passagère.

Il faut ajouter à ces considérations que le caractère timoré des animaux les rend d'autant plus impressionnables aux causes capables de les effrayer, qu'ils ont été moins habitués à se familiariser avec elles. On conçoit dès-lors combien les jeunes animaux, qui n'ont encore subi aucun dressage et n'ont même jamais quitté la ferme, doivent se trouver dépaysés en arrivant dans les grandes agglomérations des foires et marchés.

IX.

Nous avons vu l'impression que peuvent produire sur les animaux les causes auxquelles on a cru, avec juste raison, attribuer les paniques observées par MM. Delorme et Lecoq.

Mais ces causes et cent autres analogues se rencontrent journellement dans les champs de foire : si quelque chose a lieu d'étonner, c'est qu'elles ne soient pas plus souvent suivies de funestes effets.

Outre le bourdonnement qui s'élève toujours des grandes réunions, même quand les conversations s'y maintiennent à un ton peu élevé, il arrive fréquemment que certains arguments en faveur ou contre l'animal, objet de marché, s'affirment en cris vibrants et aigus, qui, quand ils se produisent subitement, sont bien de nature à provoquer l'épouvante chez un animal craintif.

Le tintamarre des saltimbanques et de leurs bruyants instruments, le bruit strident du jouet connu sous le nom de traquenard, que les marchands ambulants offrent aux villageois, celui qui résulte de l'échappement violent de la vapeur, un bruit aigu de sifflet, sont bien susceptibles d'impressionner vivement l'ouïe des animaux.

La vue d'objets à couleurs éclatantes, tels que drapeaux, banderolles, étoffes ou rubans flottants, la réflexion ou la reverbération des rayons solaires peuvent bien aussi produire leur égarement.

Or, toutes ces conditions et d'autres que je ne puis énumérer, se trouvent réunies dans beaucoup de foires.

Si, sous leur influence, la panique ne s'observe pas plus souvent, on conçoit cependant que ces causes doivent entretenir chez tous les animaux un état de surexcitation qu'une circonstance fortuite agissant sur un ou plusieurs sujets, pourra, en certaines circonstances, faire éclater en une débandade générale.

X.

Car un attribut du caractère des animaux, c'est que le mouvement produit par une excitation chez un seul, se communique à tous les autres, de proche en proche, avec une grande rapidité.

Ils conservent aussi le souvenir de la terreur qui les avait assaillis : pendant les instants qui suivent leur apaisement, il suffit d'un rien pour la voir se renouveler.

XI.

Voilà comment je comprends que les paniques peuvent se produire dans les foires.

Il est fort difficile, pour ne pas dire impossible, d'en détruire les causes et même d'empêcher absolument l'influence de ces dernières.

Mais il est au contraire possible et même le plus souvent facile, d'en annihiler ou au moins d'en atténuer les conséquences, en réprimant, par une contention forte et résolue, chez les premiers animaux impressionnés, les mouvements auxquels ils tendent à se livrer.

Vulgariser ce moyen, bien pénétrer l'esprit des populations de son efficacité, tel devrait être le but de l'Administration et de ceux qui concourent à l'instruction de nos campagnards.

Si ces derniers étaient tous bien édifiés à cet égard, main-forte serait toujours prêtée avec empressement par les assistants au gardien d'un animal égaré, qu'il serait impuissant à maîtriser.

Afin de prévenir un tel égarement, les animaux exposés en foire devraient toujours avoir à leur tête un gardien vigilant et suffisamment fort pour dominer tout mouvement auquel ils manifesteraient la tendance à se livrer.

Les marchands qui fréquentent chaque jour les foires savent tous qu'il survient fort souvent des mouvements menaçants de panique, qui sont promptement réprimés par l'intervention énergique des gardiens ou des assistants qui leur viennent en aide.

Qui sait si la plupart de celles qui sont suivies de funestes conséquences, ne doivent pas, le plus souvent, être attribuées à l'impuissance de gardiens trop faibles ou à la mollesse avec laquelle des secours leur sont apportés?

EXAMEN

DES

DÉPOTS ÉOCÈNES

d'Arthon - Chémeré (Loire - Inférieure),

PAR Mr ED. DUFOUR,

Directeur du Muséum d'Histoire naturelle de Nantes.

A 32 kilomètres au Sud de Campbon, de l'autre côté de la Loire, se trouvent les dépôts éocènes d'Arthon-Chémeré; et le même alignement, prolongé vers le Sud, rencontre, à moins de 10 kilomètres, les calcaires analogues de Machecoul.

Les couches d'Arthon-Chémeré s'étendent, sans interruption, entre ces deux bourgs, sur une longueur d'environ 3 kilomètres, formant du côté Sud-Est de la route qui les relie, une lisière de quelques centaines de mètres et une bande de près de 3 kilomètres de largeur du côté opposé. La surface qu'elles occupent peut être ainsi évaluée à une dizaine de kilomètres carrés.

Sur cette étendue, elles forment une plaine, mollement ondulée, dont le sol, sablonneux et calcaire, entretient une végétation spéciale et très-riche; et je l'avais long-

temps explorée avec profit comme botaniste, avant de l'étudier comme géologue.

Les sables du Diluvium, bruns-jaunâtres et très-fins, recouvrent toute la plaine sur une épaisseur à peu près uniforme. Les cailloux roulés de silex et quelquefois de calcaire en ont occupé, par suite de leur poids, la partie inférieure, et les séparent très-nettement de sables tertiaires d'un blond pâle, à grains plus ou moins fins et plus ou moins agglutinés et stratifiés, qui ont comblé, sur beaucoup de points, les dépressions du calcaire sous-jacent.

Ce calcaire, en général gris-jaunâtre, à texture grossière et rempli de galets de quartz plus ou moins volumineux, est le plus souvent assez friable, mais quelquefois très-cohérent.

Il est exploité irrégulièrement dans un certain nombre de petites carrières, comme moëllon de médiocre qualité, pour des constructions locales; et dans les deux principales, pour la fabrication d'une excellente chaux grasse produite par un four établi depuis de longues années.

L'utilisation de ces calcaires paraît d'ailleurs remonter à une date très-reculée, et la trace d'une exploitation fort ancienne est visible sur les parois de quelques carrières, réouvertes depuis peu, après avoir été comblées par les déchets d'extraction à une époque dont la tradition a perdu le souvenir, et qui pourrait avoir suivi l'occupation romaine. Car les Romains avaient fait d'Arthon une station importante, comme en témoignent les briques à rebords assez abondantes sur certains points, les vestiges d'une salle de bains à carrelage vernissé, découverts autrefois dans le bourg même, et surtout l'aqueduc amenant de près de 3 kilomètres au Nord les eaux de la fontaine *Bonnette,* et dont j'ai constaté la parfaite conservation sur près de 500 mètres de longueur.

Cet aqueduc, de faible section, est en partie à fleur de terre et en partie souterrain, mais jamais à une grande profondeur, les ondulations du terrain étant, comme je l'ai déjà dit, très-mollement accusées.

Cependant, malgré leur faible relief, ces inégalités du sol ont une origine violente, comme en témoignent les nombreuses petites failles que je signalerai, et dont les bords ont été nivelés postérieurement par de rapides courants diluviens coulant de l'Est, ainsi que j'ai pu le reconnaître.

La cause immédiate de ces dislocations est d'ailleurs manifeste, Cailliaud ayant signalé sur sa *Carte géologique de la Loire-Inférieure* deux pointements de roches cristallines situés vers la limite Sud-Ouest du terrain qui fait l'objet de ce travail, et qu'on voit indiqués (S,S') sur le plan qui l'accompagne.

Ce phénomène local ayant lui-même inscrit sa date, doit être placé, comme on le verra, peu de temps après le dépôt du Calcaire grossier dans notre région, et avant que sa consolidation fût achevée.

Quant au mouvement général qui a porté tout le plateau à une altitude moyenne de 12 à 14 mètres au-dessus du niveau de la mer, c'est là un phénoméne subséquent, séparé du premier, comme je le démontrerai, par un intervalle de temps considérable.

Tous ces faits m'ont été dévoilés par l'étude des coupes des carrières d'Arthon, que je vais décrire dans l'ordre le plus propre à faire saisir la succession des phénomènes, tout en évitant autant que possible d'inutiles répétitions.

1° Carrière du Moulin d'Arthon, dit Moulin-Neuf. (Coupe A.)

La grande carrière située auprès du premier moulin

d'Arthon, dit Moulin-Neuf, est la plus rapprochée du bourg. La paroi exposée à l'Est et sur laquelle la disposition des couches, plongeant au Sud-Ouest, peut être le mieux observée, est orientée à peu près exactement du Nord au Sud. A la partie supérieure, les influences atmosphériques ont déterminé la séparation du calcaire, en minces plaquettes dont l'agencement rend l'allure générale plus facilement appréciable.

Vers l'entrée Nord, voisine du chemin, au-dessous des sables et des cailloux roulés du Diluvium, se trouve une couche (n° 4) de plus de $2^{m},50$ de puissance, d'un conglomérat assez cohérent, divisé vers le haut (n° 4') en plaquettes, jusqu'à la profondeur d'environ $0^{m},60$, et qui est formé de grains de quartz roulés, pisiformes, cimentés par un calcaire blanc-grisâtre.

A différentes hauteurs dans la masse sont arrêtés des nodules aplatis (*a*) argilo-sableux, d'un jaune safrané, que j'ai eu l'idée de fendre parallèlement à leur plus grande surface, et dans l'intérieur desquels j'ai trouvé pour la première fois (*Ann. Soc. acad.* 1877, p. 88), de nombreuses empreintes végétales se rapportant surtout à des *Zostéracées* et à des *Phragmites*, et peut-être à des *Flabellaires*.

L'ensemble de cette flore, que je me propose d'étudier avec soin quand j'aurai pu réunir un assez grand nombre de bons exemplaires, rappelle singulièrement celle du *Banc royal* de Gentilly et surtout des calcaires de Bagneux, près Paris ; ce qui ne surprendra pas, quand j'aurai démontré l'ancienne existence sur le plateau d'Arthon, avant la dénudation diluvienne, du Calcaire grossier supérieur, d'où les nodules argileux ont pu descendre, en partie, pendant la consolidation des couches sous-jacentes.

Au-dessous, une couche de 1 mètre d'épaisseur (n° 3) de calcaire sableux d'un jaune verdâtre pâle, renferme

encore quelques-uns des mêmes nodules à sa partie supérieure. On y trouve, en outre, quelques fossiles, entre autres : *Cardium aviculare*, *Terebellum convolutum*, *Conus antediluvianus*, *Orbitolites complanata*, etc., qui pourraient la faire rapporter au Calcaire grossier moyen ou au niveau le plus élevé du Calcaire grossier inférieur, assimilation que semble confirmer la présence, vers le bas, de l'*Echinocyamus pyriformis* en assez grande abondance.

Si l'on avance de quelques pas vers le Sud, le long des parois de la même carrière, on est en présence d'une faille bien caractérisée, entre les parois de laquelle se retrouvent les mêmes couches, dont l'ensemble s'est évidemment affaissé tout d'une pièce, attestant, par la concavité de sa partie moyenne, la plasticité que ses éléments les plus récents avaient encore conservée.

Sur l'autre bord de la faille, vers le Sud, le dépôt a été au contraire soulevé, et laisse apparaître deux couches plus anciennes, dont il est facile de constater la discordance notable de stratification par rapport à celles qui viennent d'être décrites et qui les recouvrent immédiatement.

La première de ces deux couches (nº 2), d'une épaisseur moyenne de $0^m,60$, et dont l'inclinaison apparente est d'environ 30° vers le Sud, est formée d'un calcaire grossier gris-jaunâtre, compacte, assez dur, renfermant des galets quelquefois assez volumineux de quartz roulé, souvent coloré en vert clair. Ce banc, pétri de fossiles et qu'on ne peut s'empêcher de comparer au *banc à coquillages* du Champ-Pancaud en Campbon, contient, outre la plupart des fossiles de cette dernière localité, un grand nombre d'autres espèces qui ne peuvent appartenir qu'au Calcaire grossier inférieur.

Parmi les espèces identiques avec celles de Campbon,

je citerai en première ligne le grand *Cerithium Namnetense* Ed. Dufour, que j'avais rapporté à tort au *C. giganteum* Lam., sur l'autorité de MM. Cailliaud et Deshayes, qui ne l'avaient connu qu'à l'état de moule. L'examen de quelques spécimens de cette espèce, trouvés à Campbon par M. Vasseur, et dans lesquels une partie du test était représenté par le remplissage de loges de Cliones, avait déterminé ce jeune géologue à l'assimiler au *Cerithium Parisiense* Desh. Mais de meilleurs échantillons que j'ai pu étudier m'y ont fait trouver des différences notables, et je crois être fondé à en faire une espèce nouvelle que je serai bientôt en mesure de décrire et de figurer.

Vient ensuite le *Rostellaria Cailliaudi* Desh. (*Anim. sans vert.*, t. III, page 462, pl. 91, fig. 3, réduite au 1/4), identique avec l'espèce de Campbon, que j'avais nommée *R. Deshayesi,* d'après Cailliaud. M. Vasseur a cru pouvoir la rapporter au *R. athleta* d'Orb., mais M. Deshayes l'en distingue formellement (*loc. cit.*) L'espèce, déjà rare à Campbon, le devient extrêmement à Arthon, où Cailliaud seul l'a rencontrée.

Je citerai encore : *Natica cepacea, Cypræa inflata, Terebellum cylindricum* Cailliaud, semblable à l'espèce de Campbon, *Voluta harpa*, *Hipponix cornu-copiæ*, *Cardium gratum, Modiola cordata, Pecten infumatus ?, Ostrea cymbula,* etc.

Un *Echinolampas* désigné sous le nom d'*E. ovalis,* par M. Matheron, mais qui pourrait bien être une espèce nouvelle, commune à Arthon, a été rencontré aussi à Campbon, non-seulement par ce savant géologue, en 1867 (*Bull. Soc. géol.* 2e série, t. XXIV, pag. 211), mais encore par moi-même, en 1861 ; et il est resté, depuis cette époque, sous le nom de *E. affinis,* dans ma collection, que le manque de temps et d'espace m'avait empêché de mettre au jour, et de

consulter aussi facilement que je l'eusse voulu, pour la rédaction de mon précédent travail. (*Ann. Soc. acad.* 1876, p. 212.)

J'avais omis aussi, et par la même cause, dans la liste des fossiles du Champ-Pancaud, un *Pygorhynchus* recueilli en même temps par moi, dans cette localité, et qui est voisin de *P. grignonensis,* très-abondant à Arthon, mais que j'en crois distinct et que je décrirai prochainement sous le nom *P. Campbonensis.*

Comme on le voit, la *très-grande partie* des espèces signalées au Champ-Pancaud, se retrouve dans le banc à coquillages d'Arthon, mélangée, il est vrai, avec d'autres fossiles, dont la présence a pu dépendre de la nature du fond ou de la profondeur de la mer; peut-être même de ce que Arthon était situé vers l'entrée du golfe, dont Campbon occupait le fond; ou enfin d'une légère différence d'âge, qu'indiquerait la discordance des couches d'Arthon, tandis que celles de Campbon concordent assez bien entre elles.

Je ne citerai ici que quelques-unes de ces espèces spéciales au banc d'Arthon, reportant leur énumération complète à la fin de ce mémoire.

Je mentionnerai d'abord un gros Nautile particulier à cette localité et qu'on avait assimilé au *N. Lamarki,* dont il me paraît différer notablement. J'en ai trouvé un grand spécimen, dont la désarticulation m'a facilité l'étude, et j'en ai fait une espèce distincte, que je dédie à la mémoire de mon regretté prédécesseur : je la décrirai bientôt sous le nom de *N. Cailliaudi.*

Viennent ensuite : *Phorus parisiensis, Trochus crenularis, Voluta muricina?, Fusus scalarinus, Hipponix dilatata, Lucina contorta, Corbis lamellosa, Cardium verrucosum, Cardium hippopœum, Pectunculus pulvinatus, Pecten tripartitus, Spondylus rarispina, Chama calcarata, C. substriata, Ostrea flabellula,* etc.

C'est-à-dire, avec quelques autres, des espèces qui caractérisent, en général, le Calcaire grossier inférieur.

Leur mélange à Arthon avec presque toutes celles que fournit le banc à coquillages du Champ-Pancaud, ne permet guère d'hésiter à placer cette couche de Campbon à la partie supérieure du niveau le plus ancien du Calcaire grossier inférieur, tandis que je l'avais mise à la base du niveau le plus récent de ce même Calcaire inférieur.

Est-il nécessaire d'ajouter que rien, dans les données paléontologiques qui précèdent, ne fournit d'argument en faveur de l'opinion de M. Vasseur (*Bull. Soc. géol.*, 3e série, t. v, p. 175), qui rapporte toutes ces couches de Campbon au Calcaire grossier supérieur ?

Au-dessous du banc à coquillages d'Arthon se trouve un banc puissant (n° 1) de calcaire grisâtre, compacte, peu fossilifère, dont l'exploitation n'atteint pas la base. Peut-être, à une profondeur plus grande, trouverait-on le *Nummulites lævigata,* que je n'ai rencontré dans aucune des carrières, et Cailliaud n'avait pas été plus heureux. Il est vrai que M. Matheron signale cette espèce dans la localité ; mais elle doit en tout cas y être assez rare, tandis qu'elle ne l'est point dans les calcaires de Saint-Michel, près Machecoul, et qu'elle abonde dans les grès calcarifères des îlots de la Banche et du Four.

Cela me donnerait à penser que ces derniers sont un peu plus anciens et représenteraient le commencement du Calcaire grossier inférieur.

2° Carrière du Moulin-des-Vignes, dit **Moulin-Théodule**. (Coupes B et B'.)

La carrière située au-devant du Moulin-des-Vignes, dit Moulin-Théodule, à 150 mètres au Nord-Est de la précédente,

offre à peu près la même succession de couches. Seulement l'assise supérieure (n° 4) contenant bien moins de graviers quartzeux, est plus homogène, plus compacte et plus dure, et renferme de petites poches sableuses, remplies de Foraminifères peu agrégés et abondants, surtout à la partie inférieure, où ils forment une bande (n° 4'') presque continue, de $0^m,1$ d'épaisseur. La couche sous-jacente (n° 3) est aussi plus compacte et plus dure à sa surface, suivant une zone (n° 3') de 1 à 2 décimètres de largeur, qui renferme un grand nombre de petits bivalves.

Cette disposition semblerait indiquer qu'après le lent affaissement qui a dû précéder les relèvements brusques, il y a eu un temps d'arrêt, pendant lequel le point indiqué formait le rivage où, sous une faible profondeur d'eau limpide, se sont multipliés d'abord les Acéphales et ensuite les Foraminifères, quand l'accumulation des sables eût favorisé leur développement.

La paroi Nord-Est de cette carrière (coupe B) montre, au niveau supérieur de la portion qui s'est affaissée entre les deux bords d'une faille, une roche (n° 5') plus compacte et plus blanche, non stratifiée et qui semblerait s'être épanchée, à l'état encore fluide, des parties latérales, au moment de leur surélévation relative.

Toutes les couches présentent, d'ailleurs, en cette partie, une épaisseur plus grande que leur puissance réelle, parce qu'elles sont coupées obliquement, leur plongement étant d'environ 15° vers le Nord-Est, c'est-à-dire inverse de celui des couches de la précédente carrière.

La paroi opposée (coupe B') porte la trace bien évidente d'une très-ancienne exploitation superficielle, dont les excavations ont été plus tard comblées avec les déchets de carrière, qu'une abondante végétation a pendant longtemps recouverts.

Je n'ai point rencontré dans cette carrière de nodules argileux à empreintes végétales, soit qu'elle se soit trouvée en dehors des courants qui charriaient de tels limons, soit que les nodules aient été arrêtés dans la partie supérieure, que la dénudation a fait disparaître.

3° Carrières du Four à chaux. (Coupes C et C'.)

Les deux carrières situées derrière le four à chaux d'Arthon, sont orientées à peu près du Nord au Sud. La plus grande et la plus anciennement exploitée (coupe C), présente les couches déjà connues et dans le même ordre. Seulement, l'argile jaune à empreintes végétales, plus abondante, en raison, sans doute, de la proximité de son lieu d'origine, s'est arrêtée à la surface de la seconde couche (n° 3), déjà durcie et sur laquelle elle s'est étendue, de manière à présenter dans la tranche un mince cordon (*a*), à peu près continu, de $0^m,01$ à peine d'épaisseur, séparant cette couche de celle qui l'avait recouverte (n° 4) et qui n'était point alors consolidée.

A l'extrémité Sud de la petite carrière (coupe C'), les mêmes causes ont produit les mêmes effets, et l'on observe le même cordon d'argile à végétaux séparant les deux couches supérieures (n°s 3 et 4).

Mais ici ce cordon s'arrête nettement à une faille résultant de l'exhaussement brusque de toute la partie Nord, par suite duquel les couches inférieures, le banc à coquillages entre autres, avec le grand Cerithe, les Rostellaires, etc., sont devenues visibles, tandis que la couche supérieure (n° 4) et une partie, sans doute, de la suivante (n° 3), dénivelées, ont été enlevées postérieurement, par la dénudation, avec les nodules argileux qu'elles pouvaient contenir.

Cette circonstance facilite l'exploitation des bancs calcaires (nos 1 à 3), convenables pour la fabrication de la chaux de bonne qualité, tandis que du côté Sud de la faille, la couche (n° 4) qui se présente à la même hauteur renferme des graviers quartzeux en trop grande abondance pour être propre à la cuisson.

4° Excavations du Moulin du Point-du-Jour, dit Moulin-Rouge.

Les deux petites excavations superficielles, situées au pied du Moulin-Rouge, présentent cet intérêt qu'elles montrent, à 50 ou 60 centimètres de profondeur seulement, le banc à coquillages (n° 2) à grands Cerithes, recouvert de quelques centimètres à peine de la couche (n° 3) qu'on pourrait nommer couche à Scutelliens, en raison du grand nombre de petits Echinodermes clypeastroïdes : *Scutellina nummularia, Sismondia Cailliaudi, Lenita patellaris*, et surtout *Echinocyamus pyriformis*, qu'on y rencontre sur ce point.

Tout le reste du terrain, sur une épaisseur de plusieurs mètres, a dû être enlevé par les courants diluviens, dont ce fait atteste la puissance ou la continuité, et dont la direction va nous être bientôt révélée.

5° Carrières des moulins de Retz. (Coupe D.)

Les couches des moulins de Retz, auxquelles j'arrive enfin, m'ont offert une véritable énigme, dont la solution m'a longtemps arrêté, et que je n'ose me flatter d'avoir encore absolument éclaircie.

Ces couches sont visibles dans une petite carrière abandonnée, et située devant le second moulin de Retz, le plus éloigné vers l'Ouest.

A l'entrée Sud-Est de la carrière, la couche (n° 3) à Scutelliens, renfermant de nombreux *Echinocyamus pyriformis*, affleure en un point, puis disparaît brusquement, en plongeant de près de 45° vers le Nord-Ouest, sous les bancs calcaires autrefois exploités.

Celui de ces bancs (n° 5) qui occupe le fond de l'excavation, du côté du Nord, et qui a participé au relèvement de la couche précédente, est formé d'un calcaire très-dur, cristallin, à lamelles spathiques miroitantes, et d'nn blond très-pâle, presque blanc. Il est creusé de cavités (*b*) souvent assez grandes, remplies d'un sable très-fin qui n'est guère plus coloré.

A moins de vingt mètres de distance, il s'est déjà relevé de près de cinq mètres, et arrive au niveau du bord Sud de la carrière, immédiatement au-dessous du moulin qu'il supporte.

Cette pente, de plus de 25°, le fait affleurer obliquement, par sa tranche, un peu plus loin, entre les moulins de Retz et le cimetière d'Arthon, et j'ai lieu de croire que les concrétions de calcaire sableux, bulliformes ou stalactiformes, assez abondamment répandues dans les champs, à la surface du sol, en cet endroit, ont pris naissance au milieu des sables qui remplissent les vides de ce calcaire.

C'est, au reste, dans une position analogue, au milieu des sables recouvrant le Calcaire grossier inférieur, que les mêmes concrétions se retrouvent à Saint-Michel près Machecoul, et, de l'autre côté de la Loire, à Bergon, près la Chapelle-des-Marais.

Comme à Machecoul encore, la surface inférieure de ce banc est recouverte d'une mince couche de calcaire mamelonné, en tête de choux-fleurs, aspect que j'ai reconnu aussi sur quelques blocs, anciennement extraits,

au village de la Rivière, près Quilly, entre Campbon et Saint-Gildas.

Je n'insiste sur ce fait que parce qu'il révèle, de même que la structure spathique du calcaire, l'action geysérienne contemporaine du dépôt de ces couches ou de leur relèvement.

Dans la dépression creusée ainsi par le jeu des forces internes, des sédiments de nouvelle nature ont formé des strates en discordance avec les précédentes.

Ce sont des marnes blanches (n° 6), se délitant à l'air, et au sein desquelles les Foraminifères sont, par places, d'une extrême abondance.

A certains endroits aussi, une argile verte (*c*), apparaît sous forme d'amas, de veines, de traînées à liseré ferrugineux, qui rappellent absolument les bandes, plus larges et moins irrégulières, des marnes supérieures du Champ-Pancaud, et pourraient bien avoir une origine analogue.

Enfin, ces marnes sont partiellement recouvertes par un calcaire (n° 7) très-dur, spathique, d'un blond pâle, en gros fragments anguleux, ressemblant beaucoup à celui de la couche inférieure (n° 5), mais renfermant, comme les marnes en contact, des Foraminifères qu'il est seulement difficile de reconnaître, par suite de l'altération profonde qu'ils ont éprouvée.

Ce calcaire s'est-il formé sur place et témoigne-t-il, par sa texture, d'un retour de l'action geysérienne ; ou bien, ce que rendent peu probable la conservation des angles et les indices d'organismes qu'il renferme, proviendrait-il, par remaniement, de la couche ancienne (n° 5), surélevée dans le voisinage ?

Quoi qu'il en soit, la discordance de stratification, la nature minéralogique et les accidents mêmes qu'elles

présentent, semblent isoler ces dernières couches (n°s 6 et 7), des précédentes, et porteraient à voir, dans leur ensemble, l'équivalent des portions supérieures du Calcaire grossier du Champ-Pancaud, près Campbon.

Mais je ne donne cette assimilation qu'avec une grande réserve, me proposant de faire de nouvelles recherches à ce sujet.

A partir du moulin, le terrain, creusé de petites excavations, qui permettent de suivre l'amincissement des couches, s'abaisse doucement vers l'Ouest et se termine, après une centaine de mètres, par un petit escarpement de trois ou quatre mètres de hauteur, au chemin rural qui conduit à l'église d'Arthon, en longeant le cimetière de cette commune.

Des sables tertiaires, d'un blond très-pâle, tout-à-fait semblables à celui qui remplit les lacunes (*b*) de la couche (n° 5) surplombant l'escarpement, ont été amoncelés à son pied par le vent du Sud-Ouest et, remontant les déclivités latérales, se sont répandus sur les champs voisins, d'un côté jusqu'au cimetière, de l'autre dans la direction du four à chaux.

Il en est encore ainsi sur tous les points de nos côtes basses de l'Océan qui se trouvent orientés de la même manière. Et, pour compléter l'analogie, les champs d'Arthon sont recouverts en cet endroit d'un tapis serré de l'Immortelle des dunes (*Helichrysum stœchas*), comme au temps où la mer éocène baignait le pied de la falaise, avant la période d'exhaussement général qui a porté toute la région à son altitude actuelle.

Il est d'ailleurs facile de reconnaître, sans que l'imagination y contribue, que la petite falaise regardant l'Ouest était soulevée, avant l'époque où la dénudation a rasé toute la surface du plateau et isolé, sous forme de lambeaux, les

différentes parties du bassin éocène. Car les sables du Diluvium, descendus de son sommet, ont été retenus par les sables tertiaires adossés, et leurs cailloux roulés de quartz et du calcaire blanc supérieur (n°s 5 et 7), dessinent de véritables festons au-devant des plis du terrain par lesquels ils se sont précipités. La direction des courants, venant de l'Est, se trouve en même temps inscrite, d'une manière irrécusable, par ce festonnement.

En résumé, les conclusions suivantes résultent de ce travail :

1° Dans notre région, la base du Calcaire grossier inférieur est représentée par les grès calcarifères à *Nummulites lævigata* de Machecoul et des ilôts de la Banche et du Four ;

2° Le banc à grands Cerithes d'Arthon (n° 2), est contemporain du banc à coquillages du Champ-Pancaud en Campbon, ou lui est de très-peu antérieur ; et tous deux représentent la partie supérieure du niveau le plus ancien du Calcaire grossier inférieur ;

3° Les deux couches suivantes (n°s 3 et 4) d'Arthon, à *Cardium aviculare,* qui renferment les nodules argileux à empreintes végétales, représentent le niveau supérieur du Calcaire grossier inférieur, correspondant au Calcaire grossier moyen des auteurs ;

4° Le mouvement du sol, qui a dérangé le banc à grands Cerithes, et produit les failles des carrières, s'est effectué avant l'entière consolidation du Calcaire moyen, ce qui en précise la date ;

5° Les couches (n°s 6 et 7), du moulin de Retz, pourraient bien être un lambeau du Calcaire grossier supérieur, préservé, par sa position, de la dénudation générale ;

6° Le mouvement qui leur a fait prendre cette position a soulevé la petite falaise voisine, dont la mer éocène

baignait le pied, et qu'elle entourait de ses sables soulevés par les vents du Sud-Ouest ;

7° Le reste du Calcaire grossier supérieur et une bonne partie du Calcaire moyen ont été enlevés par de puissants courants diluviens venant de l'Est ;

8° Enfin un rehaussement général de la contrée, accompagné d'un effondrement partiel qui séparait du continent les ilôts de la Banche et du Four, a délimité les rivages actuels de l'Océan.

Nantes, le 1er novembre 1877.

LISTE DES FOSSILES

DU CALCAIRE GROSSIER INFÉRIEUR ET MOYEN

d'Arthon-Chémeré (Loire-Inférieure).

Nota. — M veut dire que l'espèce est représentée dans la collection du Muséum de Nantes : Mm, à l'état de moule ; Me, à l'état d'empreinte. — Ci, qu'elle est indiquée dans le Calcaire grossier inférieur, par MM. Michelot et Goubert ; Cm, dans le Calcaire grossier moyen, par les mêmes auteurs ; Hv, dans le Calcaire grossier moyen de Hauteville (Cotentin), par M. Bonissent. — Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des espèces qui se retrouvent dans le banc à coquillages du Champ-Pancaud, en Campbon.

Céphalopodes.

Nautilus Cailliaudi. E. Dufour. (Mm.)
= N. Lamarcki. Cailliaud, non Desh.

Gastéropodes.

Natica patula ? Lamk. (Mm), Ci, Cm.
* — cepacea. Lamk. (Mm), Ci, Cm, Hv.
Trochus crenularis. Lamk. Ci.
— agglutinans. Lamk. (Mm.)
= Phorus parisiensis. D'Orb.
* Cypræa inflata. Lamk. (Mm), Hv.
— elegans. Defr. (Me), Hv.
Terebellum convolutum. Lamk. (Mm), Ci, Cm, Hv.
— fusiforme ? Lamk. (Mm), Hv.
* — cylindricum. Caill. (Mm.)

* Voluta harpa. Lamk. (Mm.)
— muricina ? Lamk. (Mm), Ci.
Conus antediluvianus. Lamk. (Mm), Hv.
* Rostellaria Cailliaudi. Desh. (Mm.)
= R. Deshayesi. Caill., non Watelet.
= R. athleta. Vass., non d'Orb.
Fusus scalarinus. Lamk. Ci.
— bulbiformis. Lamk. (Me), Ci, Hv.
* Cerithium Namnetense. E. Dufour. (Mm, Me.)
= C. Parisiense. Vass., non Desh.
= C. giganteum. Caill. ex Desh., non Lamk.
— globulosum. Desh. (Me.)
— echinulatum. Desh. (Me.)
— cinctum. Lamk. (Hv.)
— Cordieri. Desh.
— pleurotomoides. Lamk. (Me), Hv.
Cassis harpæformis. Lamk. (Mm, Me), Ci, Hv.
Eburnea calyculata ? Lamk. (Mm.)
* Hipponix cornu copiæ. Lamk. (Mm, Me), Ci, Hv.
— dilatata. Lamk. (coll. E. Dufour), Hv.
Calyptræa trochiformis. Lamk. (Mm), Hv.
Parmophorus elongatus ? Lamk.

Acéphales.

Solen proximus. Desh.
Solecurtus Deshayesi. Des Moul. (M.)
Mactra semisulcata, var. Lamk. (Mm, Me), Ci, Hv.
Tellina elegans. Desh. Hv.
— erycinoides, var. B., Desh.
— biangularis. Desh. (Me.)
Cytherea suberycinoides. Desh. (Mm, Me.)
— elegans. Lamk. (Me), Ci, Hv.
— semisulcata. Desh. (? Me), Ci, Hv.
Crassatella gibbosula. Lamk. (Mm, Me.)
Cardita coravium. Lamk. (Me.)

Lucina gigantea ? DESH. (Mm), Ci.
— contorta. LAMK. (Mm), Ci.
Corbis lamellosa. LAMK. (Me), Ci, Hv.
* Cardium gratum. DEFR. (Me.)
— verrucosum , var., DESH. (Me), Ci.
— porulosum. LAMK. (Mm, Me), Ci, Hv.
— aviculare. LAMK. (Me), Cm, Hv.
— hippopæum. DESH. (Coll. E. Dufour), Ci.
Pectunculus pulvinatus. LAMK. (Mm), Ci, Hv.
Arca rudis. DESH. (Mm, Me.)
— filigrana. DESH. (Mm, Me.)
— hyantula. DESH. (Mm, Me.)
Pinna margaritacea. LAMK. (Mm), Cm.
Modiola subcarinata. LAMK. Hv.
* — cordata. LAMK. (Mm), Ci.
— parisiensis. DESH. (Mm.)
Lima spathulata. LAMK. (Me), Ci, Hv.
Perna Lamarcki. DESH. (Me.)
Pecten tripartitus. DESH. (M.)
* — infumatus ? LAMK. (M.)
Spondylus rarispina. LAMK. (Mm, Me.)
Chama substriata. DESH. (Me.)
— calcarata. LAMK. (Me), Ci.
— lamellosa. LAMK. (Me), Hv.
— ponderosa. DESH. (Me.)
* Ostrea cymbula, var., LAMK. (Me.)
— flabellula. LAMK. Ci.
Anomia tenuistriata. DESH. (Mm), Ci, Cm.

Bryozoaires.

Eschara sp. ?

Echinodermes.

Hemiaster subglobosus. DESOR. Ci.
— acuminatus. DESOR.

Brissus dilatatus. Desor.
Macropneustes Arthonensis. Cott. *nov. sp.* (M.)
Micraster suborbicularis. Agass.
* Echinolampas ovalis Des M. (M.)
Echinanthus Cuvieri, var. (Coll. Matheron). Ci.
Pygorhynchus grignonensis. Agass., var. (M.), Ci.
Lenita patellaris. Desor. (Coll. E. Dufour). Ci.
Echinocyamus pyriformis. Agass. (Coll. E. Dufour). Ci.
Scutellina nummularia. Agass. (Coll. E. Dufour). Ci.
Laganum tenuissimum? Agass. (Coll. E. Dufour.)
Sismondia incisa?? Desor.
* — Cailliaudi. Cotteau. (M.)
Cælopleurus Agassizi, var.: B., d'Archiac.

Foraminifères.

Orbitolites complanata. Def. (M.), Ci, Cm, Hv.
Alveolina oblonga. d'Orb. (M.)
Miliotites coranguinum. (M.)

Amorphozoaires.

Vioa sp.?



PLANCHES.

PLAN DU TERRAIN CALCAIRE

D'ARTHON-CHÉMERÉ, *(Loire Inférieure)*.

N
O E
S

Haute Perché

La Meule

Chéméré

Arthon

Four à Chaux

Mlins de Retz

Mlin des Vignes

Mlin Neuf

Mlin de Chémeré

Pont du Jour

la Pichaudere

le Breil

Chemin de fer de Paimbœuf

Route de Rouans

Rte de Port St Père

Route de St Hilaire

Route de Bourgneuf

Rte de Pornic

Route de St Père en Retz

12m 7m 20m 17m

A B B' C C' D. parois orientées des carrières de calcaire

S S' Pointements de roches éruptives

+ + + + + + *Limite des deux communes*

— — — — *Limite du terrain calcaire*

LITH JULES PEQUIGNOT FILS RUE VOLTAIRE 10, NANTES

Légende des Coupes

1. *Calcaire grossier à galets verdâtres de quartz hyalin.*
2. *Banc à coquillages.*
3. *Couche à Scutelliens*

3'. *Bande à Acéphales*

4''. *Bande à Foraminifères*

4. *Calcaire grisâtre à gravier quartzeux.*

4'. *Le même calcaire se divisant en plaquettes.*

a. Bandes et nodules argileux à empreintes végétales

5. *Calcaire blond, spathique, sans fossiles.*

b. Sable blond, très fin, des lacunes de ce calcaire.

5'. *Magma resultant du mélange des couches (4) & (5)?*

6. *Marne blanche à foraminifères, se délitant à l'air.*

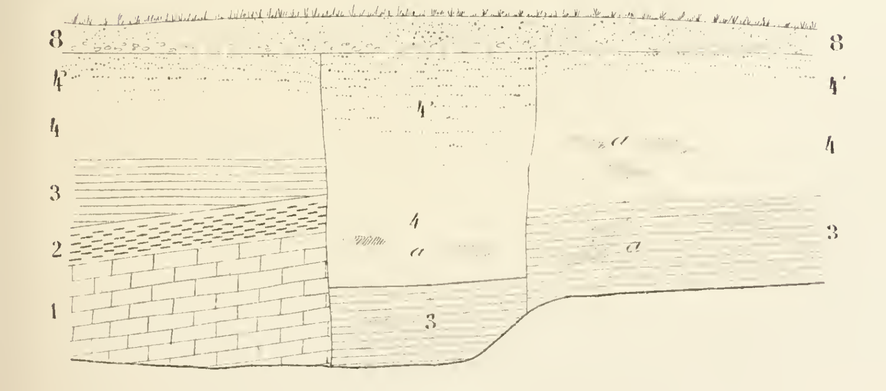
c. Argile verdâtre en trainées ou poches à bords ferrugineux.

7. *Calcaire blanc, spathique, à foraminifères altérés*
8. *Sables et cailloux roulés du diluvium.*

A. Coupe de la Carrière du Moulin Neuf

(paroi exposée à l'Est)

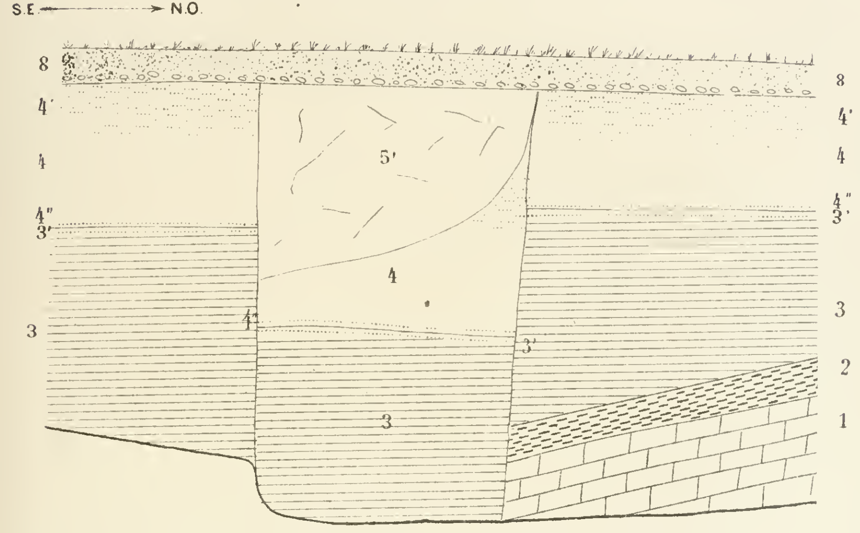
Plongement des couches au Sud Ouest



B. Coupe de la Carrière du Moulin des Vignes

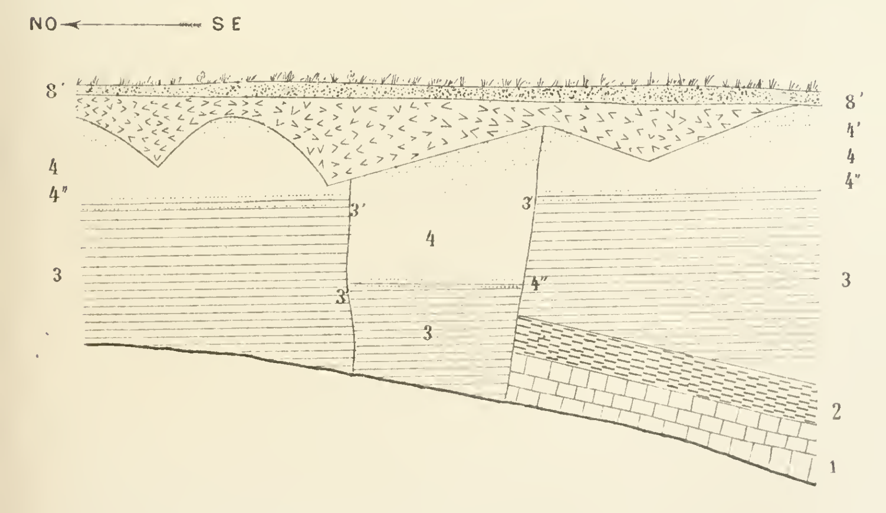
(Paroi exposée au Nord Est)

Plongement des couches 15°. Nord Est.



B'. Coupe de la Carrière du Moulin des Vignes

Paroi tournée au Sud Ouest



C: Coupe de la Grande Carrière du Four à Chaux

N.E ← → SO

0m 60 — 8

0m 70 — 4'

2m 00 — 4

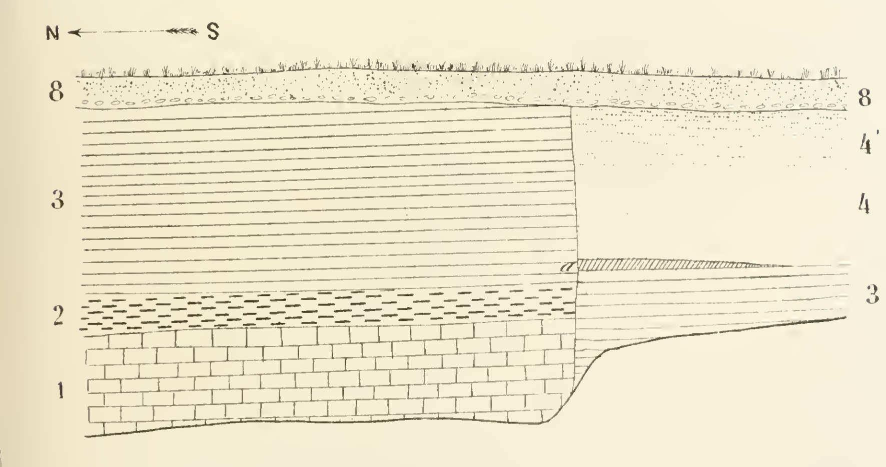
0m 01 — a

2m 00 — 3

0m 50 — 2

1

C: Coupe de la Petite Carrière du Four à Chaux



D. Coupe de la Carrière et des excavations du 2ème Moulin de Retz

Rapport des distances horizontales aux hauteurs: 1/5

Plongement des couches au Nord.

NO ← → SE

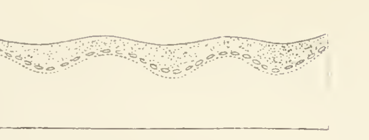
Chemin de l'Église.

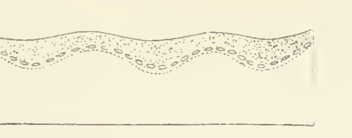
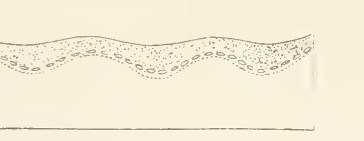
100 mètres

Cimetière

Coupe transversale en *d'*

Coupe transversale en *d*



COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SECTION DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

PENDANT L'ANNÉE 1876-1877

PAR M. MANCHON, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

La tâche dont votre Secrétaire doit s'acquitter en vous présentant un résumé des travaux de la Section pendant l'année 1876-1877, lui est rendue particulièrement attrayante par la valeur, sinon par le nombre, des communications que vous avez reçues.

Peu nombreuses ont été aussi vos réunions. Elles ont été toutefois bien remplies.

Le 18 décembre 1876, vous avez nommé :

MM. Biou, *président ;*
Maître, *vice-président.*

Vous m'avez honoré des fonctions de Secrétaire, habituellement confiées aux plus jeunes.

Vos séances ont été consacrées à des lectures faites par MM. Lambert, Merland père, Merland fils, Maître et Julien-Labruyère.

Le 18 juin 1877, M. Biou a été l'interprète ému de nos regrets et de nos sympathies dans un hommage à la mémoire du collègue éminent et aimé, que son élévation à l'épiscopat avait distrait de toute participation active aux travaux de la Section, avant qu'une mort presque subite ne vînt nous condamner à rayer sur la liste des membres de la Société le nom de Mgr Fournier, auquel nous rattachera encore le durable souvenir de sa rare et vive intelligence, de son remarquable savoir, de son ardent amour du bien, du vrai et du beau.

Nous avons perdu aussi M. Bourgault-Ducoudray, membre de la Section des Sciences naturelles, qui avait justifié de ses titres à l'affiliation notamment dans quelques strophes du genre élégiaque, élégantes et bien senties.

Vous avez admis dans vos rangs MM. Boulay et Leroux du barreau de Nantes.

A la poésie la priorité dans l'ordre de mon compte-rendu.

M. Lambert a tiré de son riche écrin et vous a offert un charmant choix de sonnets.

Depuis quelques années, dans notre Société, tout secrétaire ou rapporteur, sous la plume duquel revient le nom de M. Lambert, éprouve une irrésistible appréhension : celle de tomber dans des redites.

Que n'a-t-on pas dit, en effet, de sa fraîcheur d'inspiration s'alliant à l'étendue de l'érudition, au sentiment élevé de l'art, au sel attique de l'ironie ?

Les sonnets dont la lecture a eu pour vous tant d'attraits sont intitulés :

Pise. — Campo-Santo. — Les Mémoires de Lord Byron, légués à Thomas Moore qui les a brûlés. — *Les Châteaux en Espagne. — Les Abeilles. — Les Moulins. — Le prix*

Monthyon en Bretagne. — Saint-Simon. — Du Justicier.

L'aveugle pour qui n'existent plus ni rayons ni couleurs, pour qui le réel est moins vrai, mais l'idéal plus grand.

Le sourd que le livre convie à ses fêtes, pour lequel la privation du chant des oiseaux est compensée par l'avantage de ne pas entendre la sottise des hommes.

Alain Chartier qui fut presque un mythe.

La pente du mal sur laquelle commence à glisser celui qui triche en jouant des épingles pour le faire bientôt en jouant des écus.

L'Eldorado, pays de paix et d'espérance, terre promise, entrevue dans un rêve hors de France.

L'automne d'une coquette qui ne se résigne pas à en accepter les lois.

Le droit d'asile n° 1, allusion à cette parole d'un tigre couronné, Richard III, duc d'York, d'après lequel ce droit était « créé pour le coupable et pas pour l'innocent. »

Le droit d'asile n° 2, où le poète chante avec un sentiment exquis de spiritualisme, au lieu du droit d'asile qui, au moyen-âge, était dans le temple ou l'église, cet asile que l'amour de l'étude, le culte de la poésie et des beaux-arts offrent contre les dangers des passions mauvaises.

M. Merland père vous a lu une pièce de vers intitulée : *Satire sur le mariage,* par lui composée à une époque déjà reculée, sous l'influence des répulsions que lui faisait éprouver le spectacle de certaines intrigues matrimoniales scandaleuses et d'unions déterminées par les mobiles les moins avouables.

Cette satire est un péché de jeunesse, nous a dit notre honorable Président ; mais, loin de ratifier une telle qualification, ses collègues l'ont, au contraire, félicité de

l'énergie indignée avec laquelle sa verve juvénile avait flétri des tendances déplorables qui, hélas ! ne se sont pas modifiées dans quelques parties de la société mondaine.

Dans le domaine de la biographie, vous avez accueilli, avec une faveur marquée, la notice de M. Merland père, sur Pierre Bersuire et ses ouvrages.

A l'aide de recherches consciencieuses et persévérantes, remontant aux sources et aux textes, M. Merland père est parvenu à coordonner, dans cette notice, des détails d'un haut intérêt, sur la carrière parcourue par cet éminent personnage du XIVe siècle.

La notice est divisée en deux parties consacrées, la première, à la biographie ; la seconde, à l'énumération et à l'examen des œuvres de ce fécond écrivain.

Pierre Bersuire, Petrus Bergorius, Petrus Bergori naquit à Saint-Pierre-du-Chemin, localité voisine de la ville de Bressuire qui lui donna son nom, et fut élevé à la riche et savante abbaye de Maillezais érigée en évêché dans l'année 1317.

Protégé de Geoffroy Povero et de Pierre Desprez, admis à la cour pontificale, pourvu en France du bénéfice de l'abbaye de Colombe, prieuré de Saint-Eloi, puis accusé d'hérésie pour avoir écrit qu'il y avait des prélats vicieux et pervers (attaques qui prouvent qu'alors comme aujourd'hui, on n'était pas dans une ère d'apaisement). Il fut incarcéré, maltraité, au milieu de luttes violentes entre l'Official et l'Université, qui prirent pour arbitre le Roi, dont la sentence fut toute en faveur de l'Université et de Pierre Bersuire.

Il devint secrétaire de Jean le Bon, fut l'ami et le correspondant de Pétrarque, qui le reçut dans sa retraite du Vaucluse.

Il mourut en 1362, et fut inhumé à Paris, dans l'église des Bernardines, auprès de l'autel.

Pierre Bersuire, digne entre tous du titre de savant, par l'étendue de ses multiples travaux de philologie, s'est attaché, dans le cours de ses recherches de tous genres, à dérober à la nature ses secrets et surtout à scruter et à restituer les littératures grecque et romaine.

Les quatre grands ouvrages qu'il a publiés sont :

Reductorium morale, 14 vol.; *Repertorium morale*, 34 livres, contenant la matière de 20 vol., traduction de Tite-Live; *Commentaires des écrits de Pline; Gesta romanorum*, où un mélange de gallicisme, d'anglicisme et de germanisme a fait soupçonner la collaboration d'auteurs de différentes nationalités.

Il a abordé ou traité avec développements une telle variété de sujets, qu'il a à peu près embrassé dans son œuvre tout ce que renfermait à son époque le cercle des connaissances humaines à l'agrandissement duquel il a dépensé sa vie et très-puissamment contribué.

M. Merland fils vous a présenté l'analyse d'un opuscule publié en 1775, sans nom d'auteur, sous le titre de : *Principes généraux sur la chasse*, alors régie par l'ordonnance de 1669.

Cet ouvrage traite successivement :

Du droit de chasse, tour à tour qualifié de droit réel, accessoire de la propriété et de droit personnel accordé aux gens nobles, comme préparation à la guerre, délassement aux fatigues éprouvées durant les campagnes, à l'exclusion de tous autres, pour ne pas distraire les laboureurs et artisans de l'exercice de leur profession ;

De l'institution des capitaineries royales et seigneuriales ;

Des permis, des peines et des amendes, de ces peines, les unes étaient pécuniaires, parmi les autres, corporelles,

certaines étaient d'une sévérité, d'une cruauté dont la pensée seule révolte la conscience humaine, grâces au degré de civilisation où nous ont conduits les bienfaits de l'égalité devant la loi.

Ainsi, dans les cas surtout où le coupable avait chassé sur l'étendue ou à moins d'une certaine distance des forêts, bois et terres réservés aux plaisirs du Roi, la condamnation pouvait aller jusqu'à être battu de verges sous la custode pour la première fois, à être battu de verges pour la deuxième fois, à être banni ou envoyé aux galères pour une seconde récidive.

M. Julien Merland a, du reste, recueilli des suffrages mérités dans notre Section et aussi en séance générale, quand il y a fait une nouvelle lecture de cette analyse suivie de considérations historiques et juridiques, puis de quelques rapprochements entre l'ancienne et la nouvelle législation sur la chasse, ainsi que de quelques brèves remarques sur les corrélations de cette importante matière avec le Code civil.

M. Maître vous a payé son tribut en une communication à laquelle la nature de ses recherches dans des documents de date très-reculée, imprime un caractère spécial particulièrement intéressant.

Il a mis sous les yeux de ses collègues l'original plus que deux fois centenaire, et a lu ou commenté de vive voix les principaux passages d'un document en date de 1656, par lui découvert dans les archives judiciaires du ressort, et consistant en une série de procès-verbaux dressés pour constater les interminables examens qu'a subis à Nantes un sieur Huette, candidat malheureux au titre de chirurgien.

Le pauvre patient a été torturé par un jury siégeant aux Cordeliers, sous la présidence d'un magistrat délégué

du Parlement de Bretagne, et composé uniquement de chirurgiens, le corps des médecins, qu'un arrêt avait réduits à deux, ayant refusé d'assister en nombre aussi restreint aux quatre séances dans lesquelles s'est déroulée cette procédure très-incidentée.

Rien de plus étrange que les questions, les réponses et les théories qui s'y sont produites en un mélange incroyable, tout à la fois triste et désopilant de hardiesses conjecturales et d'obscurités physiologiques ou métaphysiques, dont les progrès de la science positive et de la méthode expérimentale ont fait depuis bonne justice.

Les membres de la Section présents à cette première séance, si bien remplie, ont remercié M. Maître de l'heureuse idée qu'il a eue d'appeler leur attention sur un document authentique, réflétant avec une fidélité exempte de toute addition fantaisiste ce qu'étaient sous le grand Roi, au temps du véridique Molière, l'état de la doctrine médicale et chirurgicale et le mode de collation des grades.

Voici, au surplus, la teneur textuelle d'un de ces procès-verbaux :

Examen d'un Chirurgien en 1656.

Le dit Navières a demandé pourquoi les humeurs se meuvent à certaines heures et en certains temps plus qu'aux autres.

Le dit aspirant répond que la raison pourquoi les humeurs se meuvent plus dans un temps que dans l'autre, c'est que les humeurs dominent plus en un temps qu'en l'autre.

Dis le dit Navières que l'aspirant ne répond à suffire et que la raison c'est *l'annalogie* (sic), propriété occulte et forme spécifique des humeurs qui font les maladies, les

quelles de leur propre nature se meuvent à certains temps, comme la bile se meut de trois jours en trois jours, la mélancolie de quatre en quatre jours, le phlegme de dix-huit en dix-huit heures et six heures de faux repos, et le sang se meut toujours uniformément, et par ce moyen les chirurgiens tirent la connaissance de quelles humeurs et matières sont faites les aposthèmes.

De plus a demandé à l'aspirant combien de choses sont nécessaires pour la construction parfaite et accomplie d'une partie.

A répondu que les parties, pour être bien conformées et achevées, demandent quatre conditions :

La première une grandeur mesurée ;

2° Un certain nombre de parties ;

3° Qu'elle ait une figure convenable ;

4° Qu'elle ait une bonne situation, qui sont les conditions nécessaires pour bien exercer avec facilité toutes les fonctions du bien, selon Fernel.

L'examinateur dit que l'aspirant n'a nullement répondu et que tout ce qu'il a dit est superflu, que, selon du Lorans, Rollan et tous les plus fameux anatomistes, deux raisons sont à considérer et deux choses seulement concourent pour la perfection d'une partie : 1° qu'elle soit jointe et attachée autant par connexion de quantité et par participation de vie, et qu'elle fasse un usage et office nécessaire à la conservation du tout.

J'arrive à l'étude de M. Julien-Labruyère sur *les Songères,* roman de M. Robinot-Bertrand.

Si l'extension de durée de la période des vacances n'avait pas apporté des empêchements à vos réunions mensuelles depuis juin dernier, une séance en octobre eut procuré aux membres de la Section le plaisir d'entendre plus tôt le remarquable travail auquel vous venez d'accorder à

juste titre une chaleureuse approbation, — et à votre Secrétaire plus de loisir pour en mûrir le compte-rendu.

Mais en constatant à l'avance dans ces lignes tracées hier l'excellent accueil fait par vous aux pages remplies d'atticisme dont j'avais pris la veille une rapide communication, je savais bien que mon assertion anticipée serait confirmée à bref délai.

En effet, il serait difficile de se livrer avec une plus sérieuse compétence à un examen plus consciencieux et plus approfondi du nouveau livre de M. Robinot-Bertrand.

Bien que l'auteur en ait offert des exemplaires à la Société académique, il n'entre pas dans ma mission d'apprécier l'œuvre.

Une telle entreprise exposerait mon terne rapport aux dangers d'un rapprochement avec deux appréciations antérieures.

L'une est due à la plume alerte et scintillante d'un de nos affiliés, auquel vous pourriez reprocher d'avoir commis une infidélité en gratifiant le numéro de l'*Union Bretonne* du 17 juin 1877, d'un feuilleton sur *les Songères*, écrit sous le pseudonyme de V^or^ de S^t^-Ph., avec une élégance et une vivacité d'expressions qui, dès les premières colonnes, trahissent si bien le nom de l'auteur, que vous êtes autorisés à revendiquer le droit de féliciter le docteur Rouxeau.

L'autre appréciation, c'est l'étude même de M. Labruyère dont j'ai seulement à vous entretenir.

Au début, notre collègue nous a expliqué que, suivant lui, en présence d'une création d'images nouvelles, de signes nouveaux dans le domaine de la littérature comme dans ceux de la peinture et de la sculpture, il importe que le critique s'attache beaucoup moins à révéler les

beautés et les défauts qu'à se pénétrer du sens intime du livre, à mettre en lumière tout ce qu'il contient comme invention, afin d'initier le public distrait et inattentif à la pensée dominante de l'auteur.

Aussi, identifié à cette pensée-mère, se propose-t-il immédiatement d'aider ses auditeurs à obtenir un résultat analogue d'assimilation.

Ce que M. Robinot-Bertrand a, nous dit-il, voulu au retour d'un voyage en Italie, c'est honorer et chanter l'idéal dans l'art.

Au premier plan du cadre dans lequel se meut l'action dont vous avez écouté l'analyse, il a placé deux êtres également épris d'idéal : Albertine, une jeune fille, la pureté même, — Georges Langon, un grand artiste purifié par la souffrance et le repentir, se rencontrant et s'aimant dans un milieu tout imprégné de sentiment et d'amour du beau, et trouvant enfin le bonheur dans une union longtemps retardée par les péripéties d'une lutte contre des haines et des passions plus ou moins violentes.

L'œuvre est ensuite envisagée sous trois aspects : la beauté des images, la netteté et la vigueur des caractères, les qualités du style.

Les nombreuses et attachantes citations qui ont captivé votre attention vous ont faits juges de la justesse des éloges accordés sous ce triple rapport à l'aimable et gracieux roman des *Songères*.

M. Labruyère, en commençant son étude, nous avait exposé sa manière de comprendre la nécessité d'un mode spécial de critique à l'égard des productions de l'auteur de la *Légende rustique*.

Il avait ainsi motivé la direction donnée à son labeur : « La manière sobre et contenue de M. Robinot-Bertrand, » sa répugnance pour ce qu'on nomme les procédés, pour

» le clinquant, pour la sonorité, son élévation voulue à » un niveau où le XIX[e] siècle n'aime pas à monter, sa » correction un peu hautaine et jusqu'à ce milieu vapo- » reux dans lequel il aime à s'envelopper, rendent peu » facile l'accès de la plupart de ses œuvres, dont il faut » qu'un patient effort de préalable élucidation vienne en » aide à la généralité des lecteurs. »

Cette délimitation du programme donnait lieu de croire que l'initiateur se renfermerait dans la spécialité de son rôle.

C'eût été compter sans ce besoin d'être complet qu'éprouve dans sa sincérité et dans son indépendance l'analyste doublé d'un jurisconsulte.

Il n'a pu s'empêcher d'établir un distinguo entre l'aptitude et la production.

Après avoir décerné à pleines mains l'éloge aux multiples caractères du brillant talent de l'écrivain éminemment apte à traiter le sujet choisi par celui-ci, il a tenu à poursuivre scrupuleusement son examen et à se prononcer sur la conception, les tendances, les sources d'inspiration du livre.

C'est alors qu'invoquant les prérogatives d'une amitié éprouvée, il en a très-largement usé, non à l'endroit où avec raison il a légèrement glissé sur la faiblesse du type peu réussi de Mouche, rapin presque grotesque, mais dans le passage où il se demande si M. Robinot-Bertrand a bien atteint son but, s'il a effectivement symbolisé l'idéal dans l'art sous la forme d'un poème d'analyse, et conclut négativement.

Ne nous plaignons pas de cette franchise; avec l'ampleur de ses vues, avec son réel mérite, avec son rare talent de styliste habile en délicates ciselures, M. Robinot-Bertrand est de ceux qui repoussent la flatterie et qui, se

sentant loyalement discutés, ne se sentent que mieux préparés à devenir plus forts.

A l'appui de sa sévère conclusion, M. Labruyère a pris pour point de départ un axiome qu'il a formulé en ces termes :

L'idéal proprement dit est religieux ou n'est pas.

Puis il a exprimé son étonnement, j'ai presque dit il a grondé son ami de ce que la contemplation de toutes les richesses de l'art chrétien en Italie n'ait pas laissé dans l'âme du poète une empreinte assez profonde pour le déterminer à développer dans sa création la puissance vivifiante du sentiment religieux.

Le critique aurait voulu :

Que le poète ne se contentât pas de quelques manifestations déistes ;

Qu'à son héroïne, manière de petite dévote, chez laquelle on est surpris de trouver, eu égard au milieu bourgeois où elle a grandi, tant d'élans de l'âme vers les régions de l'idéal, il eut substitué une Albertine isolée sur le chemin de la vie, aux prises avec les déceptions, les amertumes, les persécutions, et soutenue dans ses épreuves par une ardente piété ;

Qu'au lieu d'orner la loggia des *Songères*, qui n'est cependant pas un oratoire de la statue semi-mythologique d'une Vénus Uranie, il eut fait resplendir la foi dans la radieuse image d'une madone.

Ces sources d'inspirations sont aussi l'objet de nos prédilections, et j'ose dire que tous nous en reconnaissons le souverain prestige, l'incomparable supériorité.

Mais prétendre que seules elles soient pures et fécondes, n'est-ce pas ériger en système une esthétique bien exclusive ?

L'idéal n'a d'existence que dans l'idée, dans l'imagination de celui qui le conçoit : c'est le pôle opposé au réel.

Selon Schelling, l'auteur de l'idéalisme transcendantal, la religion n'est qu'une des six puissances sous lesquelles se produit l'idéal, savoir : vérité, science, bonté, religion, beauté, art.

De même que le réel se produit sous six autres puissances : pesanteur, matières, lumière, mouvement, organisme, vie.

Combien d'exemples empruntés aux littérateurs français et étrangers ne pourrait-on pas opposer à la thèse de M. Labruyère ?

A ne s'en tenir qu'aux modernes, qui donc contestera la qualification de chefs-d'œuvre d'art littéraire universellement acquise à des pages admirables de Lamartine, Alfred de Musset, Georges Sand, Théophile Gautier, bien que l'idéalisation des personnages n'y soit inspirée que par un panthéisme plus ou moins latent ?

Qui donc se refuserait à reconnaître la vigoureuse empreinte d'un magistral cachet d'idéal personnifié en des êtres sublimes dans tant de splendides créations de Victor Hugo, malgré les distances qui séparent dans le monde de l'âme les différents sommets où a successivement plané son puissant génie ?

Ne serait-on pas fondé à citer encore en Angleterre Byron, en Allemagne Schiller, le poète idéaliste, en Italie Leopardi, que ses compatriotes placent au premier rang des poètes et des prosateurs ?

En terminant, je vous prierai, Messieurs, de vous joindre à moi pour faire appel à la bonne grâce de M. Labruyère, — retour de Préfailles, où le spectacle de la mer — *imum mare* — emporte parfois momentanément le contemplateur vers l'absolu, et pour demander à notre très-lettré collègue

s'il n'admet pas qu'un ecclectique eût craint de s'écarter de l'impartialité en adressant à un poète ami, fût-il des plus intimes, fût-ce sous voile de métaphore, cette rude apostrophe :

« Vous vous imaginez avoir touché la cime où il fallait
» atteindre pour symboliser l'idéal dans l'art, vous n'y
» êtes pas parvenu, et la voie par laquelle vous avez tenté
» de gravir ne pouvait vous y conduire. Vous êtes resté
» en chemin ; vous n'avez pas commencé ! »

Et puisque j'ai prononcé le mot d'ecclectisme, j'ajoute que les sages et lumineux enseignements de cette école libéralement ouverte à tous nous diront :

L'artiste qui aspire à reproduire la beauté idéale ne pourra jamais arriver à préciser les contours à rendre les couleurs des formes célestes que son imagination a rêvées.

Qu'importe si des figures idéales créées par la Muse du poète nous gardons un souvenir qui nous fait vivre avec des êtres supérieurs à la nature humaine, transportant nos pensées dans un monde meilleur !

A cela, M. Robinot-Bertrand est incontestablement arrivé, et pour finir par un mot de Charles Nodier : Cela, c'est tout.

Nantes, 5 novembre 1877.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION D'HISTOIRE NATURELLE

PENDANT L'ANNÉE 1876-1877

PAR M. GADECEAU, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

Avant de passer en revue les divers travaux de notre Section pendant l'année qui vient de s'écouler, je dois vous rappeler que, dans la séance du 27 décembre dernier, notre bureau fut ainsi constitué :

MM. Ménier, président.
Baret, vice-président.
Gadeceau, secrétaire.
Viaud-Grand-Marais, secrétaire adjoint.
Bourgault-Ducoudray, trésorier.
Delamarre, bibliothécaire.

Le petit groupe de travailleurs zélés qui fréquente assidûment nos séances va me permettre de vous entretenir de découvertes et d'études dont plusieurs offrent un grand intérêt.

MINÉRALOGIE.

Des trois branches de l'Histoire naturelle, la minéralogie est celle qui a été, cette année, le mieux étudiée ; ce résultat est dû aux investigations patientes et éclairées de MM. Baret et Dufour.

Toujours sur la brèche lorsqu'il s'agit de se livrer à l'examen approfondi de faits intéressants, nos deux confrères ont été conduits à porter en même temps leur attention sur un même champ d'études et c'est ainsi que dans la séance du 30 mai dernier, ils sont arrivés à nous entretenir simultanément d'une même découverte : la présence de la Dolomie cristallisée dans deux roches, dont la nature et le mode de gisement seraient essentiellement différents, d'après M. Dufour, identiques, au contraire, d'après M. Baret.

Quoi qu'il en soit, elles proviennent l'une et l'autre des carrières de Vieillevigne et la présence de la Dolomie cristallisée dans ces deux roches ressort clairement des expériences qui nous ont été communiquées par les deux naturalistes que je viens de nommer.

D'autres et importantes contributions ont été apportées par M. Baret à la statistique minéralogique de notre région parmi lesquelles je citerai :

1° Le *Spath fluor,* déjà signalé à l'état amorphe par Dubuisson aux environs de Clisson, mais trouvé pour la première fois dans le département *à l'état cristallisé* dans les carrières de la Contrie, près Nantes, par M. Baret ;

2° La *Staurotide cristallisée* et le *Talc durci* au Petit-Port ;

3° Enfin de magnifiques cristaux de *Grossulaire* (grenat

jaune rhombœdrique) recueillis dans le gneiss schistoïde des carrières de Barbin, près Nantes.

N'oublions pas, comme nouvelles localités signalées par M. Baret :

Le *Mispikel cristallisé* et le *fer arsenical* à la Chapelle-sur-Erdre.

La *Tourmaline cristallisée* au Petit-Port.

En ce qui concerne la partie géologique vous avez pu apprécier l'importance de la découverte faite par M. Dufour dans le calcaire grossier d'Arthon (Loire-Inférieure), de vestiges de végétaux fossiles ; plus d'une surprise de ce genre est peut-être encore réservée aux explorateurs de cette localité ; nous ne saurions oublier, Messieurs, que le savant Directeur de notre Muséum aura provoqué le premier les recherches qui pourront se poursuivre dans ce sens.

Dans une note rectificative à son remarquable travail sur Campbon, inséré aux Annales de notre Société, note qu'on trouvera annexée au procès-verbal de la séance du 25 avril dernier, M. Dufour, prenant date dans la discussion à laquelle son œuvre doit, paraît-il, donner lieu, nous a fait part des doutes que lui a suggérés un nouvel examen des sables de la Close et de Coislin.

Revenant à sa première opinion, il serait porté maintenant à rapprocher ces sables de ceux de Beauchamps plutôt que de ceux de Cuise-la-Mothe.

Toutefois, notre confrère entend se borner, pour l'instant, au dépôt de ses nouvelles observations ; il espère qu'on ne lui refusera pas le délai nécessaire pour pouvoir coordonner les documents qu'il rassemble depuis si longtemps, et en tirer, à tête reposée, des conclusions définitives.

BOTANIQUE.

Malgré sa réputation de science aimable, la botanique, apparaissant aux gens du monde avec sa nomenclature hérissée de noms qu'ils qualifient de barbares, les entraîne rarement à lui consacrer leurs loisirs : comme l'Isis antique, elle réserve ses faveurs à ses seuls initiés.

Notre Section réunit quelques-uns de ces disciples privilégiés de Flore ; nous en trouvons le témoignage dans les excursions entreprises par MM. Viaud-Grand-Marais et Ménier, sur les rivages de l'Ile d'Yeu, excursions dont ils nous ont donné un compte-rendu aussi pittoresque qu'instructif.

Après avoir récolté les plantes rares et curieuses signalées dans l'île par notre grand floriste M. Lloyd, et parmi lesquels je nommerai :

Rumex bucephalophorus L.
Statice occidentalis Lloyd.
Bromus molliformis Lloyd.
Trifolium arvense, var *perpusillum* D. C.

et le bizarre *Melobesia crassa,* nos deux botanistes ont obtenu la récompense la plus précieuse de leur zèle dans la découverte d'un *Matthiola* qu'aucun ouvrage n'a mentionné jusqu'ici, pas même à titre de forme ou de variété.

Ce *Matthiola* a été publié par MM. Viaud-Grand-Marais et Ménier, sous le nom de *Matthiola Oyensis ;* il diffère surtout du *Matthiola sinuata* R. Br. de nos côtes, par l'absence complète de *tomentum* sur les feuilles et sur les tiges, ainsi que par la fleur de couleur blanche.

La question de l'espèce, en raison des graves problèmes philosophiques qui s'y rattachent, est une de celles dont les naturalistes de notre époque se sont préoccupés davan-

tage, et malgré ces recherches actives, le *Criterium* tant désiré reste encore à découvrir.

Cette question ardue a été un instant soulevée parmi nous à l'occasion du *Matthiola Oyensis*.

Mais, si des doutes ont pu naître dans l'esprit de quelques-uns des membres de la Section relativement à la valeur spécifique des caractères qui séparent le nouveau *Matthiola* de son congénère, nous fûmes du moins unanimes à reconnaître l'intérêt offert par la découverte de MM. Ménier et Viaud-Grand-Marais, soit qu'on l'envisage comme une nouvelle espèce, ou seulement comme une variété très-curieuse et non observée jusqu'à ce jour du *Matthiola sinuata* R. Br.

M. Viaud-Grand-Marais, qui connaît très-bien les Lichens de nos pays, nous a présenté un tableau dichotomique résumant les réactions obtenues sur ces plantes, suivant la découverte de M. Nylander, à l'aide de deux réactifs : l'hypochlorite de chaux et la potasse caustique.

Ce tableau, qui conduit ainsi à la détermination des différentes espèces et variétés du genre *Parmelia,* est appelé à rendre de réels services à ceux qui voudront entreprendre l'étude difficile des Lichens.

MM. Rouxeau et Baret ont continué, pendant le cours de cette année, leurs beaux travaux sur les Champignons de nos contrées, travaux auxquels le remarquable talent de dessinateur-coloriste de nos deux confrères donne une valeur tout exceptionnelle.

Plusieurs espèces intéressantes ont été ajoutées à celles dont nous avions pu apprécier précédemment la fidèle reproduction.

M. Saint-Gal, professeur de botanique à l'école d'agriculture de Grand-Jouan et membre correspondant de notre Société, a bien voulu nous communiquer les résultats de

l'exploration qu'il a faite au mois de juin dernier du petit bassin calcaire de Bréhain, situé dans le voisinage de Pierric (Loire-Inférieure).

Malgré l'exiguité de ce bassin, M. Saint-Gal a pu y constater la présence de plusieurs plantes assez rares dans notre région, tels que :

Juniperus communis L.
Cladium mariscus R. Br.
Trifolium medium L.
Ophrys apifera Huds.

Cette dernière plante est la seule qui soit particulière aux terrains calcaires.

Enfin, dans la séance du 25 juillet, MM. Ménier et Gadeceau vous ont donné la description d'un Champignon du genre *Pleurotus*, trouvé par M. Gadeceau dans une cave, et que M. Gillet, auteur des *Hymenomycètes de France,* consulté sur ce sujet, considère comme entièrement nouveau. Vous avez pu examiner une épreuve stéréoscopique de ce Champignon faite par M. Pinard, ainsi qu'une belle planche coloriée représentant ce même cryptogame et due au crayon obligeant autant qu'habile de notre confrère M. Baret (1).

Citons encore les communications de MM. Renou, Ménier et Gadeceau, sur plusieurs plantes notables recueillies par eux dans nos limites.

(1) Ce champignon ayant reparu cette année au même lieu, des échantillons *vivants* ont pu être adressés à la Société botanique de France, à Paris.

Examinés par MM. Roze, Cornu et Quelet, ils ont été rapportés par ces savants mycologues, *comme forme monstrueuse,* au *Lentinus Dunalii.*

ZOOLOGIE.

La zoologie a donné lieu, cette année, a plus d'une observation intéressante.

Au mois de janvier dernier, les journaux avaient à peine signalé l'échouement sur nos côtes d'un cétacé gigantesque, que déjà nous apprenions que M. Dufour venait de se rendre à la Barre-de-Monts dans le but d'en faire l'acquisition pour notre Muséum.

Si ce projet n'a pu être exécuté par suite des prétentions exorbitantes des habitants de cette partie du littoral, du moins le voyage de notre confrère n'a pas été perdu pour la science, puisqu'il nous a valu la description de cet habitant des mers du Nord égaré dans nos parages, et qui appartient, nous dit M. Dufour, au Rorqual longimane (*Balænoptera longimana*).

L'entomologie possède parmi nous des adeptes fervents.

Mentionnons tout d'abord une note du savant Président de notre Section, M. Ménier, sur le *Sylvanus sexdentatus* Fabr. et son invasion dans le bourg de Riaillé.

La valeur scientifique de cette communication aussi bien que son importance pratique lui assignent une des premières places parmi nos travaux de l'année.

C'est dans un magasin où se trouvait entassée une grande quantité d'avoine que l'insecte a pris naissance, et nul ne pourra se défendre d'un sentiment d'horreur et de dégoût au récit de la marche envahissante de ces légions d'infiniment petits infestant une dizaine de maisons, pénétrant partout : dans le linge, les ustensiles de ménage, les meubles, les vivres de toute nature.

Un pareil tableau explique suffisamment les dommages-intérêts auxquels s'est entendu condamner devant deux

juridictions différentes celui dont l'incurie a pu causer un tel fléau.

La combustion du soufre dans les chambres fermées, suivie du blanchiment complet de tous les murs, fut conseillée partout par M. Ménier comme un moyen peu coûteux et d'une exécution relativement facile à la campagne.

On trouvera au procès-verbal de la séance du 31 octobre la description complète du *Sylvanus sexdentatus* Fabr. faite par M. Ménier.

M. Renou nous ayant présenté, dans la séance du 29 novembre, de petits cocons ovoïdes formés de matières terreuses et recueillis par lui aux environs de Châteauthébaud (Loire-Inférieure), l'ouverture en fut faite sur-le-champ et la présence d'un coléoptère dans cette retraite pût être constatée séance tenante.

Restait à déterminer à quelle espèce appartenait ce coléoptère et à rechercher quel rôle jouait dans son existence l'enveloppe qui le recouvrait.

M. Renou s'est chargé de compléter sa découverte en nous fournissant à ce sujet, dans une note détaillée, des renseignements complets. L'insecte appartient à la famille des Lamellicornes et n'est autre que le *Copris lunaris* Linn., type du genre *Copris* et vulgairement connu sous le nom de Bousier.

Quant aux petites boules qui lui servaient d'asile, elles sont formées par un amas de matières fécales dont les insectes de cette famille ont l'habitude de recouvrir l'œuf aussitôt la ponte accomplie; un vide y est ménagé, dans lequel, avec une touchante prévoyance maternelle, le *Copris* a soin de déposer la nourriture nécessaire au jeune insecte, jusqu'à ce qu'il ait atteint son état de perfection.

Bien que ce trait particulier aux mœurs des Bousiers ait déjà été signalé par plusieurs naturalistes, aucun d'eux ne

semblait l'avoir constaté *de visu*. Nous devons considérer comme une bonne fortune l'occasion que nous a fournie M. Renou de l'observer par nous-mêmes.

Enfin, MM. Delamarre et Ménier ont également soumis à notre examen des cocons de même sorte que ceux dont je viens de parler, renfermant des insectes appartenant à la famille des Lamellicornes, mais dont l'espèce n'a pas pu être déterminée d'une façon rigoureuse.

Le *Ptinus fur* (Linné) est un insecte bien petit, contre lequel une redoutable accusation a été formulée par M. Renou. Il serait coupable, d'après notre confrère, d'avoir commis des ravages sérieux dans les poutres d'une maison appartenant au président de notre Compagnie, M. Merland.

Malgré des charges accablantes, le *Ptinus fur* a trouvé parmi nous des défenseurs : MM. Bourgault-Ducoudray et Dufour, sans l'absoudre complètement au cas présent, nous ont fait remarquer qu'il ne résulte pas absolument de la présence de cet insecte dans le fragment de poutre examiné par M. Renou, qu'il soit seul coupable des méfaits qu'on lui impute, et dans l'opinion de nos deux confrères précités, le plus terrible destructeur des vieilles pièces de charpente reste toujours le Termite (*Termes lucifugum* Ross.)

Disons, en terminant la partie zoologique de cette analyse, que M. Delamarre nous a signalé une invasion inexpliquée des trottoirs de notre ville, au printemps dernier, par un insecte qu'il nomme Harpale commun, et que M. Ménier nous a montré une très-curieuse Ligule qu'il a trouvée enroulée autour de l'intestin d'une ablette.

Pourquoi faut-il, Messieurs, qu'à l'instant de clore cet exposé de nos travaux, en constatant les heureux résultats de cette année d'études, j'aie à déplorer avec vous la perte

irréparable que nous venons de faire dans la personne de notre Trésorier, de notre ancien Président de Section, M. Bourgault-Ducoudray !

Permettez-moi d'être ici l'interprète de vos sentiments unanimes en répétant le vœu, déjà exprimé, qu'une plume autorisée nous retrace bientôt les détails d'une existence où se révèle avec tant d'éclat l'amour du bien et du beau sous toutes ses formes, ainsi que les services rendus à notre Association par un de ses membres les plus distingués et dont s'honorait à juste titre notre Section des Sciences naturelles.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

PENDANT L'ANNÉE 1877

PAR M. LE D[r] A. MALHERBE, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

La Section de Médecine a constitué son bureau comme il suit dans sa séance du 8 décembre 1876 : M. Andouard, président sortant, a été remplacé par M. Lapeyre ; M. Raingeard, a été élu vice-président ; M. Malherbe fils, secrétaire adjoint, a été nommé secrétaire ; M. Teillais a été nommé secrétaire adjoint.

MM. Delamarre et Lefeuvre ont été maintenus par acclamation bibliothécaire et trésorier.

Le comité de rédaction et le conseil d'administration ont été également maintenus.

Notre Section, si éprouvée l'année dernière, a été plus heureuse cette année. Nous n'avons à regretter la perte d'aucun de nos membres. Nous avons au contraire le plaisir d'enregistrer l'entrée dans nos rangs de MM. les D[rs] Simonneau, Poisson, Guillemet et Dupas.

Ancien élève distingué de l'Ecole de Médecine de Nantes, M. Simonneau, après avoir conquis ses grades à Paris, est revenu s'établir parmi nous, et il a tenu à honneur d'être admis au sein de notre Société.

M. Poisson, ancien interne des Hôpitaux de Nantes et de Paris, revenu dans sa ville natale, n'a pas tardé à conquérir

le titre de professeur suppléant de chirurgie à notre Ecole de Médecine.

M. Guillemet, après des études également brillantes, a obtenu aussi lui au concours la place chaudement disputée de professeur suppléant des chaires d'accouchement.

Enfin, M. Dupas, avant d'aller à Paris passer ses examens de doctorat, a été pendant plusieurs années prosecteur à l'Ecole de Médecine de Nantes.

Vous voyez, Messieurs, que nos jeunes confrères se recommandaient à nous par bien des titres. Nous leur souhaitons ici la bienvenue.

Abordons maintenant, Messieurs, l'analyse des travaux de la Section : nous y trouverons divers mémoires et observations remarquables, suivis de discussions intéressantes ; pourtant, je dois l'avouer à mon grand regret, ni l'assiduité aux séances, ni l'empressement à présenter de nouvelles œuvres n'ont été aussi grands que nous l'eussions désiré : plusieurs fois nous avons vu approcher l'heure de la séance sans qu'aucun travail fût inscrit à l'ordre du jour.

Qu'on nous permette donc de profiter de ce rapport pour faire un chaleureux appel à nos collègues. Si chacun des membres de la Section de Médecine faisait par an une seule lecture ou racontait une seule observation, il y aurait de quoi remplir et au-delà nos réunions mensuelles ; or, tant de faits remarquables s'accomplissent sous l'œil du médecin, que l'occasion ne peut manquer de s'offrir d'elle-même. Sachons la saisir, tout est là. Nous venons d'indiquer ce qu'on aurait pu faire ; laissons le côté négatif de ce rapport, et voyons ce qu'on a fait. Nous serons consolés, je dois le dire tout de suite du petit nombre des travaux de la Section, par le vif intérêt que présentent la plupart d'entre eux. Nous allons les passer en revue, non

pas en suivant l'ordre chronologique qui aurait l'inconvénient de rapprocher des sujets très-divers et de séparer des études de même nature, mais en groupant au contraire dans des paragraphes séparés, les travaux relatifs aux diverses branches des sciences médicales.

Pathologie, clinique et thérapeutique médicales.

Commençons par la médecine proprement dite : dès l'une de nos premières séances, M. Trastour a soulevé la question si grave de l'étiologie de la fièvre typhoïde et de sa propagation. MM. Laënnec et Rouxeau ont pris part à la discussion et rapporté tous les deux des faits intéressants relatifs aux épidémies de fièvre typhoïde observées par l'un à l'hospice Saint-Jacques, par l'autre à la prison de Nantes.

M. Laënnec a vu à Saint-Jacques la fièvre typhoïde atteindre les sœurs hospitalières ; et, chose remarquable, frapper surtout celles qui sont disséminées dans les différents services, tandis que celles qui logent à la communauté étaient relativement épargnées. Il y a là un fait qui peut sembler anomal, car on sait que la réunion d'un grand nombre de personnes soumises à une vie commune facilite souvent la propagation des maladies contagieuses ou miasmatiques. M. Rouxeau, à la prison de Nantes, a remarqué que pas une femme n'a été malade, et que la fièvre typhoïde a été surtout cruelle pour les jeunes détenus venant des colonies pénitentiaires. Il faut dire que dans le quartier occupé par ces enfants, M. Rouxeau a constaté que les lieux d'aisances étaient d'une malpropreté repoussante.

M. Trastour a insisté sur la production dans chaque épidémie de foyers plus ou moins circonscrits d'abord, d'où partait la maladie pour se répandre dans diverses directions; il souhaiterait, comme l'a demandé M. Gueneau

de Mussy, qu'on fit en France ce qui a été fait en Belgique, c'est-à-dire, que chaque médecin donnât l'indication des rues et numéros des maisons où il a observé des cas de fièvre typhoïde ; de cette manière la marche des épidémies pourrait être suivie pas à pas.

M. Trastour rappelle également l'influence qu'on a attribuée récemment aux égoûts défectueux et aux fosses d'aisances mal construites ainsi qu'aux eaux potables souillées par des matières excrémentiticlles sur le développement de la fièvre typhoïde. La connaissance exacte des foyers primitifs d'infection permettrait de vérifier si cette opinion est suffisamment fondée.

On peut voir par ce compte-rendu que nos confrères se sont bornés à apporter des faits intéressants relatifs à l'étiologie de la fièvre typhoïde, mais qu'aucun d'eux n'a voulu prendre parti pour l'une ou l'autre des théories étiologiques qui se partagent l'académie de médecine et le monde savant tout entier. Si l'on se rend compte de la difficulté du problème, on sera tenté d'imiter cette réserve. En effet, les poisons typhiques comme la plupart des substances miasmatiques ou contagieuses ne nous est connu que par ses effets. Nul n'est encore parvenu à l'isoler. Il est probable que ce poison est un dans sa nature puisqu'il produit une maladie parfaitement spécifique et bien déterminée ; mais il reste à savoir s'il ne peut pas se développer dans des conditions multiples. Les faits semblent favorables à cette hypothèse, mais tant qu'on n'aura pas pu trouver un réactif qui permette de déceler le poison sons sa forme concrète, toute solution positive concernant la genèse de ce poison sera bien difficile sinon impossible à obtenir.

Nous chercherions vainement une transition pour passer de la fièvre typhoïde à l'atrophie musculaire partielle.

C'est un cas curieux de cette maladie qui va nous arrêter maintenant. M. Luneau a fait mouler en plâtre les avant-bras et les mains d'une jeune fille de treize ans et demi atteinte d'atrophie musculaire du bras gauche. Le moulage de l'avant-bras et de la main du côté droit qui sont restés indemnes servent de terme de comparaison et permettent de juger du degré de la maladie. Les courants continus ont amené une amélioration considérable, comme le prouve un troisième moulage que M. Luneau a fait faire après le traitement. Deux faits sont à relever dans cette observation remarquable qui a provoqué une intéressante discussion :

1° L'atrophie musculaire a été consécutive à la paralysie et elle s'est améliorée sous l'influence des courants continus;

2° Elle s'est limitée au bras gauche et n'a envahi aucun autre muscle. La lésion probablement centrale qui a déterminé cette atrophie devait donc différer de celle qui amène l'atrophie musculaire progressive telle qu'on l'observe habituellement.

On sait combien l'effet des médicaments est variable suivant les divers sujets et combien il est facile de produire des phénomènes d'intoxication chez certaines personnes avec des doses de substances actives presque insignifiantes pour d'autres. A l'appui de cette vérité, M. Guillemet nous a lu un cas curieux d'iodisme chez une jeune fille de 23 ou 24 ans. Chez cette malade il a suffi de quinze centigrammes d'iodure de potassium, dose extrêmement minime comme on voit, pour amener les curieux accidents que je demande la permission de résumer :

M. Guillemet trouva la malade accroupie sur son lit en proie à une sensation d'étouffement des plus pénibles. Le nez et les yeux présentaient les symptômes d'un coryza et d'une conjonctivite intense. La malade sentait sa gorge sèche, serrée ; elle éprouvait des douleurs remon-

tant de chaque côté du cou jusque vers les oreilles ; il y avait également une douleur intense derrière le sternum et au creux épigastrique, une sensibilité vive à la pression des muscles des bras et des jambes et enfin une démangeaison insupportable du cuir chevelu.

Tous ces accidents cédèrent assez vite ; pourtant ce n'est qu'au bout de trois jours que la malade en fut complètement débarrassée.

Si l'on réfléchit que l'iodure de potassium est toléré par certains sujets jusqu'à la dose de huit à dix grammes, on sera frappé de l'intensité des accidents produits par la dose insignifiante de quinze centigrammes chez la malade de M. Guillemet.

Hydrologie. — Nous avons eu cette année la bonne fortune d'entendre une communication de M. le Dr Richelot, médecin inspecteur de la station thermale du Mont-Dore et membre correspondant de notre Société. Les eaux minérales naturelles sont sans doute un des agents modificateurs les plus puissants que nous offre la thérapeutique ; mais nous sommes encore loin d'avoir des notions suffisantes sur l'action physiologique de chaque eau en particulier et sur les indications et contre-indications de son emploi : aussi, devons-nous accueillir avec faveur tout travail établissant d'une matière nette, précise, vraiment scientifique, les heureux effets d'une eau minérale sur telle ou telle maladie donnée. Si j'insiste sur les qualités nécessaires à un tel travail, c'est qu'on regrette parfois de trouver à de certaines brochures sur les eaux minérales des allures de réclame qui font tort à la partie scientifique quand cette dernière existe et laissent le lecteur indécis ou même incrédule. Hâtons-nous de dire que ce n'est point là le cas de M. Richelot. Je vais du reste le faire voir par une courte analyse de sa commu-

nication. Elle a pour titre : *un mot sur les nouvelles salles d'inhalation du Mont-Dore, sur l'application des inhalations montdoriennes au traitement de la phthisie pulmonaire, et sur la cure prophylactique de la tuberculose par les eaux de cette station thermale.*

Le traitement classique du Mont-Dore comprend, dans son application, trois manières d'utiliser les eaux : en boisson, en inhalations, en bains. C'est là ce que M. Richelot appelle le trépied de la cure mont-dorienne. Je n'insisterai pas sur la partie du travail de notre confrère où sont décrits les nouveaux appareils d'inhalation ; j'ai hâte d'arriver à la partie thérapeutique proprement dite.

Se fondant sur ce que l'eau du Mont-Dore agit surtout par la petite quantité d'arsenic qu'elle renferme, et d'autre part sur les succès du traitement arsenical dans certains cas de phthisie pulmonaire, M. Richelot a voulu s'attaquer à la tuberculose au début, et il a pu observer un certain nombre de phthisiques peu avancés auxquels une saison au Mont-Dore a procuré une amélioration considérable.

Les observations relatées par M. Richelot sont au nombre de dix. Sauf un cas, tous les malades étaient assez près du début de la maladie. Ils ont tous fait un traitement de dix-neuf à vingt et un jours et tous ont été améliorés. M. Richelot ne dit pas s'il a eu occasion de voir d'autres tuberculeux chez qui l'effet ait été moins satisfaisant ou nul. Quoi qu'il en soit, ces dix observations sont rapportées avec assez de détails pour entraîner la conviction. Le traitement a consisté chez tous les malades en boissons et en inhalations de l'eau arsenicale, et chez quelques-uns on a employé également les bains de pied. Pour M. Richelot l'eau en boisson est le moyen le plus actif et les inhalations viennent ensuite. Ces dernières ont, dans les affections des voies respiratoires, une action locale qui peut

contribuer singulièrement au résultat obtenu. Enfin, la station du Mont-Dore est située à près de 1,100 mètres au-dessus du niveau de la mer et l'on sait que les climats de montagne empêchent le développement de la tuberculose. Tels sont les principaux points que fait ressortir M. Richelot. Il termine en proposant la cure mont-dorienne comme traitement prophylactique de la phthisie. Ne pouvant prolonger davantage cette analyse, je me bornerai à renvoyer au travail de M. Richelot qui paraîtra bientôt dans notre *Journal*.

Médecine opératoire. — Parmi les maux qui affligent l'espèce humaine, l'un des plus cruels est la névralgie faciale. Après avoir essayé en vain tous les moyens médicaux pour en débarrasser les malades, on est quelquefois conduit à faire la section des nerfs douloureux, et cette opération appelée névrotomie donne parfois de bons résultats. Malheureusement il n'est pas rare de voir la névralgie récidiver. M. Joüon nous a lu l'observation d'une névralgie faciale rebelle pour laquelle il a dû réséquer les deux filets du nerf auriculo-temporal qui viennent s'anastomoser avec le nerf facial au-devant de la branche montante du maxillaire inférieur. C'est surtout au point de vue de la médecine opératoire que M. Joüon a appelé notre attention sur ce fait. D'après ses recherches sur le cadavre, il s'attendait à des difficultés considérables et à une hémorrhagie abondante. Rien de tout cela ne s'est produit. Il a pu inciser, sans perte de sang notable, toute l'épaisseur de la parotide, trouver aisément les filets du facial qui, dès-lors, l'ont guidé dans la recherche des deux petits nerfs qu'il s'agissait de réséquer. Les suites de l'opération ont été très-simples; mais, malheureusement, la névralgie a reparu peu de temps après l'opération.

Obstétrique. — Nous devons à M. Luneau une remar-

quable observation d'hydramnios. Cette maladie de la grossesse est assez rare pour que la plupart des auteurs de traités d'accouchement y consacrent à peine quelques lignes. Néanmoins, dans ces dernières années, elle a été étudiée avec soin, et l'un de nos confrères, M. Guillemet, en a fait le sujet d'une très-bonne thèse.

Dans le cas rapporté par M. Luneau, la malade perdit environ cinq litres et demi de liquide pendant l'accouchement. Il y eut ensuite un écoulement de sérosité sanguinolente assez abondant qui dura environ trois semaines. Le travail fut très-long. M. Luneau dut appliquer le forceps ; il y eut une hémorrhagie avant et après la délivrance.

M. Luneau insiste sur ce point en contradiction avec les faits d'hydramnios déjà observés : c'est que l'enfant bien conformé pesait 5 kilog. 750 grammes, ce qui est un poids énorme, puisque la moyenne est de 3 kilog. et demi. D'ordinaire l'hydramnios nuit au développement du fœtus qui reste malingre et qui souvent vient au monde avec des vices de conformation.

Le fait de M. Luneau, obervé avec soin et suivi de remarques judicieuses que je regrette de ne pouvoir rapporter, est une excellente contribution à la pathologie de la grossesse.

Médecine légale et hygiène. — On sait quel intérêt majeur s'attache, en médecine légale, aux épreuves docimasiques qui permettent de reconnaître si un enfant a vécu ou s'il est mort-né. On sait que la putréfaction, à cause des gaz qu'elle développe, est un obstacle assez considérable pour le médecin légiste, les poumons putréfiés surnageant, tandis qu'à l'état frais ils eussent peut-être gagné le fond du vase.

M. Laënnec nous a indiqué comment on pouvait lever la difficulté que les gaz de la putréfaction apportent à

l'expérience. Il suffit de percer avec un scalpel les bulles formées par ces gaz et de les chasser par une pression méthodique des tissus où ils sont renfermés ; on peut faire ensuite des épreuves très-concluantes, car il n'est jamais possible de chasser du poumon la totalité des gaz que la respiration y a fait pénétrer.

M. Laënnec a obtenu de bons résultats de cette méthode qui peut s'appliquer à tous les cas, sauf ceux où la putréfaction est extrêmement avancée.

Il y a encore un signe indiqué, depuis une quinzaine d'années, par Bouchut, pour distinguer si un poumon a respiré ou non. C'est l'apparence lobulée du poumon qui a respiré. M. Laënnec attache à ce signe une grande valeur. La limite entre les lobules pulmonaires qu'on peut apercevoir à la surface du poumon est formée par les ramifications de l'artère pulmonaire ; tant que la respiration ne s'est pas établie, le sang ne pénètre pas dans les branches de ce vaisseau ; il y pénètre, au contraire, à la première inspiration, et c'est alors que l'apparence lobulée, facile à reconnaître à l'œil nu ou à un faible grossissement, se montre à la surface du poumon.

M. Laënnec nous a encore rapporté un fait remarquable d'empoisonnement par l'Œnanthe crocata. La mort survint deux heures après l'ingestion du poison. Les lésions anatomiques étaient une congestion violente de la muqueuse gastrique et même, par places, une destruction totale, de sorte que l'on voyait des pertes de substance paraissant taillée à l'emporte-pièce. Il y avait dans la cavité stomacale une assez grande quantité de sang à l'état de coagulation imparfaite.

Parmi les questions à l'ordre du jour depuis quelques années, celle qui concerne l'empoisonnement par le cuivre a eu le privilége de passionner particulièrement le monde

savant. Or, si l'on jette les yeux sur ce qui a été écrit à ce sujet, on rencontre, d'une part, des expérimentateurs qui admettent l'innocuité presque absolue des sels de cuivre, d'autres qui les regardent comme extrêmement vénéneux. M. Andouard, après avoir rappelé les diverses expériences publiées, pense qu'il y aurait lieu de s'adresser directement à la clinique pour trancher la question. Il a observé un cas d'empoisonnement suicide manifeste par le sulfate de cuivre. De l'intestin du suicidé, M. Andouard a pu extraire environ un gramme de cuivre, ce qui est une quantité énorme. On ne doit, en tout cas, admettre l'innocuité de ce sel que lorsqu'il est donné à petites doses ; alors il est rejeté par le vomissement.

Les vomissements causés par une quantité considérable de sulfate de cuivre seraient colorés en bleu plus ou moins foncé ; or, cette coloration bleue peut devenir la cause d'une curieuse méprise, que M. Andouard nous a signalée. Chez une vieille femme hémiplégique morte presque subitement après des vomissements d'une couleur bleue intense, M. Andouard, chargé d'une expertise judiciaire, chercha en vain des traces de cuivre. Il finit par reconnaître qu'il avait affaire à des vomissements de bile bleue. Cette modification de la couleur de la bile s'observe quelquefois, et plusieurs de nos confrères ont eu occasion d'en voir des cas ; mais on ignore actuellement à quelle modification chimique on doit attribuer ce fait curieux.

La coloration bleue peut s'observer dans d'autres sécrétions que la bile et notamment dans le lait ; mais dans ce dernier cas, on sait à quoi attribuer ce phénomène. Il est dû à la présence d'un vibrion et d'une algue qui se développent dans la couche crêmeuse du lait. M. Andouard nous a présenté un spécimen de lait bleu,

et a pu obtenir en cultivant les organismes inférieurs qui causent cette coloration des taches d'un bleu violacé très-étendues. Le paysan de chez qui provenait ce lait bleu attribuait à tort l'altération de son lait à l'influence des sorciers. M. Abadie a vu souvent du lait et du beurre bleus. Pour se débarrasser des parasites qui altèrent ainsi la crême, il faut désinfecter complètement les étables et changer le lieu où se fait le crêmage.

Ophthalmologie. — Grâce à nos deux éminents confrères, MM. Teillais et Dianoux, l'ophthalmologie a eu cette année une large part dans nos travaux.

Dès notre première séance de l'année, M. Teillais nous racontait un fait extrêmement curieux d'ophthalmie sympathique, causée par une cataracte pierreuse d'origine traumatique.

Ce fait mérite d'être rapidement résumé. Un homme de 47 ans, atteint il y a 17 ans d'une contusion à l'œil droit, vit son œil devenir le siége d'une cataracte traumatique dont l'existence fut constatée par M. Guépin. La vision de cet œil était complètement abolie un mois après l'accident.

Il y a un an, l'œil cataracté s'enflamma et bientôt l'œil sain, c'est-à-dire l'œil gauche, devint le siége de douleurs et s'affaiblit.

M. Teillais reconnut la présence d'une cataracte très-petite d'une couleur blanche nacrée. Le cristallin cataracté ayant perdu ses connexions passait de la chambre postérieure dans la chambre antérieure de l'œil ; quelquefois il restait à cheval sur l'iris et c'est alors que les symptômes d'ophthalmie sympathique augmentaient. M. Teillais pensa d'abord à énucléer l'œil cataracté ; mais il se résolut ensuite à extraire le cristallin qui fut trouvé complètement

pierreux. L'ophthalmie sympathique disparut après l'opération.

M. Teillais nous a lu dernièrement un travail considérable fait à sa clinique par M. Chenantais fils. Ce travail est basé sur un assez grand nombre d'observations que nous ne pouvons analyser toutes. Bornons-nous à jeter un coup d'œil sur les plus importantes.

Nous rencontrons tout d'abord l'exposé de huit cas de kératites ulcéreuses ou suppurées dont sept ont nécessité l'opération de Sœmisch qui a été suivie d'excellents résultats. On sait que cette opération consiste à fendre la cornée dans toute son épaisseur au milieu de l'ulcère qu'elle présente, puis à vider chaque jour par cette ouverture que l'on entr'ouvre à l'aide d'un stylet mousse le pus qui peut être resté dans la chambre antérieure.

L'opération de Sœmisch présente sur la paracentèse ce premier avantage qu'on n'est pas obligé de la répéter comme cela arrive souvent pour la paracentèse et en second lieu, qu'elle modifie directement les tissus ulcérés ; elle permet enfin de diminuer aussi longtemps qu'on le juge à propos le degré de la tension intro-oculaire.

Nous citerons encore dans ce travail un cas de rupture de la choroïde et deux cas de décollement de la rétine par le drainage.

M. Teillais a déjà publié trois observations de rupture de la choroïde dans le *Journal de médecine de l'Ouest* (1876, p. 66). Ce quatrième cas a été observé sur un ancien officier carliste, actuellement étudiant en médecine à Nantes, et chez lui la rupture de la choroïde a été le résultat d'une contusion violente causée par un éclat d'obus.

Actuellement, trois ans après la blessure, la vision reste affaiblie. L'ophthalmoscope permet de reconnaître

deux déchirures de la choroïde, toutes deux en forme de croissant. La déchirure inférieure (image renversée) est très-voisine de la macula.

Dans les deux cas de décollement de la rétine, M. Teillais a pratiqué le drainage de l'œil, opération imaginée par de Wecker. Dans ces deux cas il y a eu de l'amélioration. Comme les résultats définitifs du drainage ne sont pas encore parfaitement établis il y a de l'intérêt à signaler les résultats obtenus par M. Teillais. Chez six opérés en tout, il a vu survenir trois fois de l'amélioration ; une fois, l'état est resté stationnaire et deux fois les symptômes se sont aggravés. M. Teillais pense que le drainage ne doit être appliqué qu'aux décollements de la rétine et que le drain doit toujours être posé à la partie postérieure de l'œil de manière à ne pas toucher la zone sensible de cet organe.

Je me borne à énumérer les autres observations recueillies par le chef de clinique de M. Teillais, ce sont : un cas de résorption spontanée d'une cataracte; un vice de conformation de la cornée et un cas d'ophthalmie sympathique.

Nous devons à M. le Dr Dianoux une observation de paralysie diphthéritique de l'accommodation et une très-curieuse étude sur l'état du fond de l'œil chez les aliénés et les épileptiques de l'hospice Saint-Jacques.

La paralysie de l'accommodation a été observée chez une jeune fille de 18 ans que M. le Dr Bernaudeaux avait traitée pour une angine diphthéritique légère. Les troubles de la vision survinrent sans que la malade eût éprouvé aucun symptôme de paralysie, soit du voile du palais, soit d'autres groupes musculaires. Des instillations d'ésérine et l'électrisation par les courants continus amenèrent bien vite une guérison complète. M. Dianoux fait remarquer que la paralysie était limitée au muscle ciliaire et qu'aucun

des muscles animés par l'oculo-moteur commun n'a présenté le moindre trouble fonctionnel.

On reconnaît les recherches de Bouchut sur l'état du nerf optique et de la rétine dans les affections cérébrales ; on sait que ce médecin ingénieux a cru qu'on pouvait examiner directement le cerveau en inspectant la rétine et la papille du nerf optique, opinion qu'il a résumée en créant le mot *cérébroscopie*.

M. Dianoux a voulu rechercher si les aliénés et les épileptiques de Saint-Jacques atteints à divers degrés d'affections cérébrales lui présenteraient quelque chose de particulier à l'examen ophthalmoscopique. Il a passé en revue le fond de l'œil de 134 hommes et 228 femmes, en tout 362 malades. Ne pouvant insister sur les particularités qu'a rencontrées M. Dianoux, je me bornerai à reproduire ses conclusions : dans l'aliénation mentale proprement dite le fond de l'œil ne paraît présenter aucune lésion spéciale en rapport avec les désordres des centres nerveux.

Chez les épileptiques, au contraire, M. Dianoux a été frappé de la fréquence des altérations du fond de l'œil. Il a rencontré ces altérations plus fréquentes chez les hommes que chez les femmes, et, chose curieuse, les lésions siégeaient presque toujours du côté gauche. Elles consistaient en congestion, puis en anémie de la rétine, suivie bientôt d'atrophie de la papille.

Syphiligraphie. — Pour terminer ce qui a trait à la médecine, je signalerai deux observations de chancres indurés survenus chez des sujets ayant eu déjà la syphilis, observations que j'ai eu l'honneur de lire à l'une de nos premières séances.

Pharmacie. — Nous devons à M. Andouard, dont j'ai déjà signalé divers travaux importants, une étude sur la

conservation de la pepsine dans la glycérine. Si, comme on peut l'espérer, M. Andouard arrive à obtenir une préparation de pepsine meilleure que celles qui existent déjà, il aura enrichi la thérapeutique d'un agent précieux. Signalons encore une discussion sur les propriétés des oxydes rouge et jaune de mercure, discussion à laquelle ont pris part MM. Herbelin et Andouard, et notre tâche sera terminée.

Vous le voyez, Messieurs, si le nombre des travaux lus à la Section de Médecine a été peu considérable, leur intérêt n'en a pas été moins grand ; la plupart des branches de la médecine y sont représentées par un ou plusieurs mémoires. Je souhaite que l'année prochaine mon successeur ait à dire dans son rapport que la quantité n'est pas inférieure à la qualité.

DISCOURS

PRONONCÉ EN SÉANCE PUBLIQUE, LE 25 NOVEMBRE 1877

PAR Mr C. MERLAND,

PRÉSIDENT

de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

MESSIEURS,

Si Dieu a imposé le travail à l'homme en expiation de sa première faute, ce châtiment, pour ceux qui ont su l'accepter, est devenu la plus douce des récompenses. C'est au travail que nous devons l'aisance, la richesse, la satisfaction de tous nos besoins matériels; c'est lui qui nous donne un bien plus précieux encore : les grandes jouissances du cœur et de l'esprit. Sans doute, la première épreuve que l'on en fait est rigoureuse; sans doute, au commencement de toute carrière, de nombreuses difficultés se présentent; sans doute, dans l'étude d'une profession libérale ou dans l'apprentissage d'un métier, les avantages et les profits ne se montrent que dans le lointain, tandis que la peine est de toutes les heures. Mais déjà l'espérance, secondant nos efforts, nous donne de beaux jours en nous faisant entrevoir un brillant avenir. Avec la persévérance, les difficultés s'aplanissent; le chemin tout

à l'heure hérissé d'épines se couvre de fleurs ; les rêves deviennent une réalité.

Fénelon l'a dit : La jeunesse est une fleur, c'est dans la fleur qu'il faut cultiver le fruit. Pour qu'arrivé à sa maturité ce fruit soit abondant et savoureux, il est bon d'y veiller dès que le bourgeon se développe. Il importe donc qu'aux jours de l'enfance une main ferme et amie s'attaque aux mauvais instincts et dirige les bonnes natures. C'est aux parents plus encore qu'aux maîtres qu'est dévolue cette grande tâche.

Ils ne se borneront pas à dire à leurs enfants, avec l'auteur du livre d'un père :

> Mes enfants, il faut qu'on travaille !
> Il faut tous, dans le droit chemin,
> Faire un métier, vaille que vaille,
> Ou de l'esprit ou de la main ;

par une conduite irréprochable, par des exemples encore plus que par des préceptes, ils leur donneront la force morale qui les rendra vainqueurs glorieux dans la lutte éternelle que le bien et le mal se livrent entre eux. Ah ! quelle sera douce un jour la récompense qui viendra couronner tant d'efforts ! Si, comme il arrive souvent, les parents se sont imposé des privations, ils en seront dédommagés bien au-delà de leurs sacrifices. L'enfant a grandi ; chaque jour est venu ajouter à la culture de son esprit et à sa dextérité manuelle ; le voilà qui suffit à ses besoins ; encore quelque temps, et, devenu jeune homme, il produira plus qu'il ne peut consommer. Alors ses plus doux instants se passeront au sein de sa famille, avec laquelle il voudra partager le fruit de son travail, heureux de faire pour ceux qui lui ont donné le jour et que l'âge vient affaiblir ce qu'eux-mêmes ont fait pour lui aux jours de son enfance et de sa première jeunesse.

Je m'aperçois, Messieurs, que j'anticipe un peu sur le temps. Avant de vous parler des devoirs réciproques imposés aux parents et aux enfants, je devrais vous entretenir de ceux qui incombent aux époux. Revenons donc d'un pas en arrière pour parler des jeunes ménages. Là encore vous trouverez dans la soumission à la loi du travail des jouissances inexprimables. Bien souvent le mari, dès l'aube matinale, quitte sa demeure pour n'y rentrer que le soir ; l'atelier, le bureau, des industries diverses, ont des exigences qui l'en tiennent éloigné toute la journée. Mais quand l'heure du repos est arrivée, et qu'en rentrant au logis il y trouve tout rangé dans un ordre parfait ; quand sa jeune femme souriante lui fait signe de modérer l'éclat de sa voix, dans la crainte d'éveiller le petit enfant qui dort dans son berceau, une joie communicative qui vaut bien les plaisirs brillants du monde vient inonder son cœur.

Et lorsque, au lieu d'un jour, l'absence s'est prolongée pendant des mois et quelquefois des années; lorsque le chef de la famille rapporte pour les siens, de son long voyage, une affection encore plus vive que celle qu'il avait au moment de son départ, de quelle acclamation n'est pas salué son retour ! Qui pourra dire les cris d'allégresse qui se font entendre ? Tous parlent à la fois, tous interrogent au lieu de répondre ; la mère et les enfants veulent connaître les moindres circonstances d'un voyage qui les a tant inquiétés, les dangers qu'a pu courir le cher objet de leur amour, ce qu'il a vu, ce qu'il a souffert. Le père, qui trouve ses enfants grandis, s'informe si la raison a bien suivi les proportions de la taille, s'ils ont fait des progrès dans leurs études, s'ils ont toujours été des enfants dociles, bien sages, bien soumis à leur mère.

C'est une conversation à bâtons rompus, des exclamations, des cris joyeux entremêlés de baisers et de caresses. On se regarde, on rit, quelquefois les yeux se remplissent des larmes les plus douces. Voilà que la jeune femme vient d'apercevoir quelques cheveux blancs sur la tête de son mari ; elle ne l'en aime que mieux. Tous les chagrins de l'absence sont oubliés ; personne ne songe à s'informer des profits du voyage ; la journée tout entière est au plaisir, on s'occupera demain des affaires sérieuses.

Toutes les branches du travail, si diverses qu'elles soient, sont également recommandables ; toutes, depuis le métier jusqu'à la profession libérale, sont également dignes d'estime. Jetez les yeux autour de vous, et vous verrez bon nombre d'hommes dont les commencements ont été des plus modestes, et qui, par le travail, la conduite et l'intelligence, sont arrivés aux plus hautes positions sociales. C'est que le temps bien employé est la mine féconde, comme le disent nos voisins d'outre-Manche.

Si la face du monde a changé depuis un demi-siècle, c'est au travail, au travail de l'esprit principalement, que sont dus les prodiges de sa transformation ; c'est au travail de la science qu'appartiennent les découvertes et les inventions qui ont opéré une véritable révolution dans notre existence.

Voyez-vous ces trains interminables qu'entraîne la locomotive ? Ils emportent des milliers d'hommes, des matériaux de construction suffisants pour édifier une cité, des substances alimentaires en quantité assez considérable pour en nourrir les habitants. Voyez-vous ces paquebots aux larges flancs qui, dans quelques jours, passent des rivages de la France aux rivages de l'Amérique, c'est à l'action de la vapeur qu'obéissent les uns et les autres. Ses applications ne peuvent plus se compter : toutes les

industries qui, pour leur fonctionnement, ont besoin d'une grande puissance, s'en sont emparées ; partout elle a trouvé une main habile pour la diriger.

Presque en même temps que, par la vapeur, l'eau nous donnait la force ; décomposée par la houille, elle nous donnait le gaz hydrogène bi-carbonaté, c'est-à-dire cette lumière dont l'éclat dissipe les ombres de la nuit, éclaire nos rues, nos places, nos édifices publics, remplace quelquefois le combustible dans nos maisons et chauffe nos appartements.

Franklin avait vaincu la foudre, nous l'avons asservie. L'électricité nous fait connaître dans quelques minutes les événements qui se passent dans toutes les parties du monde, dans celles dont nous sommes séparés par l'immensité des mers. Grâce à elle, nous pouvons engager des conversations et parler d'affaires avec des interlocuteurs placés à des milliers de lieues du point où nous nous trouvons. Ce ne sont plus seulement les paroles écrites, mais les sons qui se transmettent ; et il n'est pas impossible qu'avant longtemps nous puissions de Nantes applaudir à un concert donné à Paris.

L'électricité pénètre partout, l'industrie l'exploite sur une grande échelle. Avec une mince couche d'or ou d'argent, la galvanoplastie fait d'un vil métal un métal précieux ; dans nos fêtes publiques, la pile voltaïque nous donne des illuminations féeriques. Entre les mains de la médecine, les carreaux vengeurs dont le maître des dieux, dans sa colère, frappait les pâles humains, sont devenus un puissant moyen de rendre aux membres paralysés la sensibilité et le mouvement. N'est-ce pas là le cas de dire avec le savant M. Babinet : l'électricité, c'est l'agent universel de la vie organique et inorganique, c'est tout !

Les stoïciens disaient : Douleur, tu n'es pas un mal.

*

Avec les anesthésiques, le chirurgien, l'instrument tranchant à la main, peut dire : Douleur, tu n'existes pas.

L'astre du jour ne nous apporte pas seulement la chaleur et la lumière, les rayons du soleil sont devenus les pinceaux de Daguerre.

La Fontaine avait fait de l'hirondelle un augure :

> Celle-ci prévoyait jusqu'aux moindres orages,
> Et devant qu'ils fussent éclos,
> Les annonçait aux matelots.

Aujourd'hui la science a, en quelque sorte, réalisé les présages fabuleux de l'oiseau. Si, malgré de savantes études, la prédiction du temps est encore bien hypothétique, le mode de propagation et la marche des tempêtes étant connus, l'Observatoire, au moyen de l'électricité dont le courant est plus rapide, en signale l'apparition avant qu'elles ne viennent à éclater sur nos rivages.

La science météorologique a fait faire à la navigation des progrès surprenants. La connaissance des courants marins et atmosphériques est venue apprendre aux marins la ligne qu'ils devaient suivre pour abréger le temps des traversées. Ces progrès ont été tels que la voile, pour la vitesse, le dispute maintenant à la vapeur.

Je ne fais qu'effleurer un sujet qui demanderait de longs développements. Que ceux qui veulent en avoir une idée plus complète se reportent au discours que le Président du Congrès pour l'avancement des sciences, M. Deichtal, prononça lors de sa réunion dans notre cité.

Ne pensez pas, Messieurs, que la science ait dit son dernier mot, que ses travaux et ses découvertes aient imprimé un temps d'arrêt à sa marche. C'est le contraire qui est la vérité. Si riche que soit le présent, si supérieur qu'il soit au passé, il doit certainement s'incliner devant l'avenir. Ce serait sans doute s'infatuer d'un fol orgueil

que de prétendre qu'un jour viendra où rien ne sera caché à la raison humaine. La nature a ses secrets intimes, mystères qui resteront toujours impénétrables aux lumières de la science. Mais ses phénomènes se produisent en vertu de lois dont la connaissance a ouvert à l'homme de nouveaux horizons. Les prodiges qu'elle a enfantés seront suivis de bien d'autres. L'arbre étend tous les jours ses rameaux, il nous couvre de son ombre, il nous nourrit de ses fruits. En présence de ce que la science leur réserve, nos enfants diront un jour ce que nous disons de nos pères : Ah ! s'ils revenaient au monde, quels ne seraient pas leur étonnement et leur admiration !

Elle compte peu d'adhérents cette thèse paradoxale que soutenait Rousseau dans des pages éloquentes : La science est un fléau, elle corrompt les mœurs, amollit et avilit les nations, elle doit être maudite. Et personne, comme il le demandait, n'entend la proscrire de l'enseignement.

Pour le plus grand nombre, le travail est une nécessité de l'existence ; pour tous, il est un besoin et un bienfait. Combien d'hommes auxquels l'heure de la retraite a été fatale ! Combien, ne sachant comment occuper leur temps, ont consumé leurs jours dans une triste oisiveté ! J'ai sous la main une glorieuse exception à la règle. Je n'ai pas été loin pour la trouver, je l'emprunte aux Annales de notre Société.

Un illustre marin de notre ville, l'amiral Duchaffault, que, dans la notice qu'il lui a consacrée, notre collègue, M. Dugast-Matifeux, a appelé le marin laboureur, venait, aux jours de la vieillesse, de quitter l'épée qu'il avait vaillamment portée pendant soixante-sept ans de service. Pour ne pas se condamner à un repos antipathique à sa nature, il prit la charrue. On le vit, bravant l'ardeur du soleil, arroser le sol de sa sueur, et, quand la chaleur

devenait trop forte, quitter son habit auquel était attaché le cordon rouge de commandeur de saint Louis, pour le suspendre à un arbre. A la vue de la branche ainsi ornée de ces nobles insignes, les paysans se découvraient avec respect.

Duchaffault continua cette vie de travail jusqu'au jour où, arrêté dans sa maison de Montaigu, il fut conduit à la prison de Lusançai dont il ne devait sortir que pour aller à sa demeure dernière.

Un pareil exemple ne saurait être trop imité. Nous ne pouvons nous passer du travail, et à ceux qui veulent qu'il soit fait trois parts de la vie : la première, pour apprendre ; la seconde, pour produire ; la troisième, pour jouir de *l'otium cum dignitate,* c'est-à-dire pour passer de doux loisirs dans le repos, entouré d'une considération justement acquise ; je préfère l'empereur Sévère qui, sentant sa fin approcher, assemblait, la veille de sa mort, les membres de son Conseil et leur disait : *laboremus,* travaillons.

Je n'ai point encore examiné le travail à son point de vue le plus élevé, je ne l'ai point considéré comme un puissant élément de moralisation et de progrès social. Ceux qui s'y livrent avec amour n'ont en effet que des pensées saines et de bonnes inspirations. Un des plus illustres prélats dont l'église s'honore, saint Ambroise, n'a-t-il pas dit que le plus noble fruit est celui que donne le travail, et que, plus on y trouve de difficultés à vaincre, plus la couronne des vertus devient éclatante. Pour que le découragement ne s'empare jamais de notre âme, pour que nous ne disions pas avec le grand désespéré, en parlant de ceux qui dorment dans la tombe : *invideo illis quia quiescunt,* appelons toujours pour nous soutenir dans nos défaillances, le travail et les fortes croyances.

La Société est une grande famille dont tous les membres, sans distinctions de classes et de positions devraient vivre en bonne harmonie. Tous, en effet, nous avons besoin les uns des autres, et, à moins de préférer l'état sauvage à l'état de civilisation, tous, nous nous devons aide et protection. Ce n'est point avec le sentiment de la haine et de l'envie que s'accomplissent les grandes œuvres, mais bien par l'entente et le rapprochement. C'est l'union qui fait la force des Etats, c'est la division qui fait leur faiblesse. Pourquoi donc, lorsque tous nos intérêts nous commandent l'accord, rester sourd à leur voix ? Pourquoi celui qui laboure le sol et celui qui fabrique la charrue sont-ils si souvent ennemis ? Pourquoi le dénigrement et la calomnie divisent-ils si profondément des hommes faits pour se serrer la main ? J'en trouverais peut-être bien quelques causes contre lesquelles je me déclare impuissant à lutter ; mais, en dehors de celles que je veux dire, je viens en signaler une à laquelle je crois qu'il serait possible de porter remède. Nous vivons trop éloignés les uns des autres. Pourquoi des lignes de démarcation où il n'y a ni barrières ni limites ? Pourquoi nous tenir à distance quand tout nous appelle sur le même terrain ? De cet éloignement mutuel naissent des malentendus qui, trop souvent, hélas, dégénèrent en sentiments hostiles. Lors d'une première rencontre, n'est-il pas arrivé souvent à des hommes également estimables, de ne pas se sentir attirés les uns vers les autres par une grande sympathie ; et puis, quand des circonstances particulières viennent à établir entre eux des rapports journaliers, quand ils apprennent à se mieux connaître, les qualités cachées dans l'ombre se faisant jour, ce qui avait été pris pour de la froideur et du dédain et qui n'était que de l'embarras et de la retenue, fait place à

la confiance : les préventions se dissipent, les cœurs s'ouvrent à l'amitié, rien désormais ne pourra séparer des hommes qui, pour se rapprocher, n'avaient besoin que de se mieux connaître.

Pourquoi ce que nous voyons tous les jours entre particuliers, ne s'étendrait-il pas aux classes tout entières ? Pour arriver à un but si désirable, il ne suffit peut-être pas de dire rapprochons-nous ; il faut ajouter : entendons-nous. Eh bien, Messieurs, la question devient des plus délicates. Je vous la soumets, sans prétendre que la solution que je propose ne sera pas contestée. Je voudrais deux choses : qu'une instruction saine et une éducation morale, car l'ignorance, si déplorable qu'elle soit, est moins dangereuse que l'erreur, pénétrassent plus profondément les masses ; que les classes que nous appelons libérales ne restassent pas complètement étrangères et quelquefois même indifférentes aux œuvres manuelles des premières. En présence de l'Orphéon qui vient, tous les ans, nous prêter le concours de ses chants harmonieux, j'aurais mauvaise grâce à méconnaître les progrès que le goût des arts a fait dans tous les rangs de la Société. Et cependant, quand les cris du cabaret se font entendre ou que les hurlements des habitués de l'Alcazar viennent troubler mon sommeil, le souvenir de mes études classiques me revenant à la mémoire, je me demande si nous méritons bien le nom d'Athéniens qu'on nous a donné et dont nous sommes si fiers. Nos fêtes populaires ressemblent-elles aux mystères d'Eleusis, où sous un ciel serein et une voûte étoilée, la foule parcourait les montagnes, des torches à la main, en faisant retentir les airs des hymnes sacrées ? Aux accents de la poésie, la musique, sa sœur, venait mêler sa douce mélodie, et un souffle presque divin s'échappait de toutes les poitrines. Le len-

demain, cette foule allait applaudir aux chefs-d'œuvre de Sophocle, d'Euripide et d'Eschyle, le goût des lettres n'étant point séparé chez elle de celui des arts.

N'allez pas croire pourtant, Messieurs, que la Société païenne soit mon idéal. Un peuple dont les mœurs délicates, sans doute, n'en étaient pas moins sensuelles, qui, regardant la culture de la terre comme un déshonneur, en laissait le soin aux esclaves; un peuple qui, dans ses jours de folie démagogique, envoyait Aristide en exil, parce qu'il s'appelait le Juste, et versait la ciguë à Socrate, n'est pas fait pour servir de modèle. Il faudrait être aveugle pour méconnaître quels progrès le Christianisme a fait faire à l'humanité, et combien la sublime morale de l'Evangile est supérieure à celle des plus grands philosophes de l'antiquité; ce qui n'empêche pas que, comparé au siècle de Périclès, notre âge, sous le rapport de la diffusion des lumières, peut envier quelque chose à un passé qui est bien loin de nous.

Mais, va-t-on m'objecter : Vous que la fortune a favorisé, entendez-vous en même temps qu'une profession libérale, donner un métier à votre fils? Voulez-vous qu'Emile soit menuisier, et qu'à l'imitation du czar Pierre et de Louis XVI, le Chef de l'Etat charpente une pièce de bois, ou ait de grandes connaissances en serrurerie? D'autre part, ne craignez-vous pas, en lui donnant une instruction qui n'est pas indispensable à la carrière qu'il veut embrasser, d'égarer le fils du peuple, de le rendre méprisant pour ses parents, envieux des positions qu'il pourra considérer comme supérieures à celle qu'il occupe? Ne tremblez-vous point à l'idée d'en faire un déclassé, de l'exposer à bien des mécomptes et des déceptions?

A la première objection, je réponds: Non, je n'adopte point les utopies de Jean-Jacques; non, je ne crois pas

qu'il faille un métier à celui qui ne doit jamais le mettre en pratique. Mais, je me dis : Puisque l'exercice du corps est le repos de l'esprit, puisqu'il est d'une sage hygiène de suspendre chaque jour, pendant quelques heures, le travail de la pensée ; pourquoi les récréations n'emprunteraient-elles pas quelque chose à l'atelier ? Pourquoi la gymnastique n'y trouverait-elle pas quelques-uns de ses exercices ? En même temps qu'ils donneraient la force à leurs bras sans les distraire de leurs études, ils apprendraient aux jeunes gens à apprécier les travaux de l'ouvrier.

Pour répondre à la seconde, je laisse la parole à un jeune homme de vingt ans, qui n'avait encore reçu que l'enseignement de l'école primaire, lorsque de l'école de peinture de Rome dont il était l'élève le plus distingué, il donnait à son jeune frère de si bons conseils que, dans une autre solennité, je n'ai trouvé rien de mieux que de les faire entendre aux enfants qui m'écoutaient. La lettre toute intime qu'il écrivait à son père, honnête artisan de la Vendée, n'était point destinée à la publicité et n'a assurément aucune prétention académique. Mais la sagesse, qu'elle se présente avec une face imberbe ou des cheveux blancs, qu'elle ait une brillante parure ou une mise simple et sans apprêts, doit trouver partout sa libre entrée. Dans tous les cas, ce n'est pas vous, Messieurs, qui lui feriez mauvais accueil.

J'emprunte donc à cette correspondance un passage que je me permets de recommander à votre attention :

. . . .

« Nous vivons pour être heureux en définitive, il faut
» donc que la raison choisisse les droits chemins. Pour
» moi, c'est une conviction, l'homme le plus heureux sur
» terre, c'est celui qui a le cœur pur, l'esprit cultivé, une
» bonne tête et des bras pour gagner sa vie. L'on ne

» dépend plus de personne, lorsque tout le monde a
» besoin de vous. Ainsi est l'ouvrier. Qu'importe les révo-
» lutions et les bouleversements, il faut toujours des
» maisons, des souliers, des chapeaux, etc.; et l'on se
» passe fort bien de tableaux. Je veux donc qu'Ambroise
» apprenne un état manuel, je veux qu'il soit menuisier ;
» c'est un état intéressant ; on dessine tous les jours, un
» ouvrier intelligent a, avec le rabot, toutes les routes
» ouvertes vers l'art. Avec cette profession, on vit partout,
» et, dut-on la laisser pour devenir artiste, on a toujours
» cette ressource et la vie assurée.

» Si vous habitiez une grande ville, et qu'il y eut à
» choisir dans les métiers, peut-être aurais-je donné la
» préférence à la ciselure. Mais vous êtes à Napoléon, et
» le seul état qui me convienne pour Ambroise, est celui
» de menuisier ébéniste. Je voudrais aussi ne commencer
» que lorsque Ambroise aura quinze ou seize ans ; deux
» ans, c'est assez pour apprendre un métier, et alors, sûr
» de lui-même, de ses ressources, de sa vie, je l'emmène
» à Paris à mon retour, là nous serons ensemble, et je
» réponds du reste. Qu'Ambroise continue donc jusqu'à
» cette époque, ses études; qu'il laisse de côté l'archi-
» tecture qu'il ne peut comprendre et qu'il dessine comme
» je le faisais. Mais voilà l'objection à laquelle vous vous
» arrêterez peut-être, et comme elle m'est venue souvent
» à la pensée, je ne veux pas manquer de vous en parler,
» faut-il le faire aller au collége jusqu'à seize ans ? N'est-
» ce pas en faire une espèce de Monsieur, un demi-
» bourgeois manqué ; lui donner des espérances et des
» sottes ambitions pour le faire descendre plus tard, à
» l'atelier de menuisier, lui donner le rabot, qu'il prendra
» à contre-cœur, avec mépris peut-être, en se souve-
» nant d'un tel qui est à Saint-Cyr, ou d'un autre qui

» est devenu bachelier, étudiant, etc. Oui, c'est là
» l'écueil : mais pour un imbécile ! je connais assez mon
» Ambroise pour savoir que ce n'est pas à redouter pour
» lui, il n'aura pas d'envie, si ce n'est celle de faire bien,
» pas d'autre orgueil que de valoir, comme homme, le
» premier venu ; il saura, à cet âge, que la vraie supério-
» rité ne consiste que dans le cœur et la raison. Un
» homme est coupable de ne pas faire tous ses efforts pour
» s'instruire, et la bonne instruction, même la plus
» étendue, ne gêne pas pour tenir un outil. Qu'il dessine
» donc comme s'il devait devenir peintre, et qu'il manie
» le rabot comme un brave ouvrier ; un mauvais peintre
» est une calamité, et un menuisier, même médiocre,
» est utile.

» Alors, avec ces bons commencements, instruction,
» raison droite, bon cœur, des bras habiles au métier et
» au crayon, nous ne serons pas embarrassés et nous
» ferons notre chemin ensemble. »

Ils l'ont fait l'un et l'autre au-delà de tout ce qu'on pouvait attendre.

L'esprit précoce qui écrivait ces lignes est aujourd'hui une des gloires de la France ; il est membre de l'Institut, commandeur de la Légion-d'Honneur ; ses toiles enrichissent notre musée de peinture ; vous le connaissez tous : il s'appelle Paul Baudry. Quant à Ambroise, il n'a pas à se repentir de n'avoir pas suivi complètement les conseils de son frère. Après avoir manié le rabot, il a agrandi le champ de ses études ; aujourd'hui, il est un des premiers architectes de l'Europe. Si, au concours général ouvert il y a huit ans pour la construction d'un hôtel-de-ville à Vienne, il n'est arrivé qu'au second rang, c'est que, mus par un sentiment national facile à comprendre, les juges de ce concours en voulurent donner l'honneur à un Allemand.

Dans ce moment, il est l'architecte du vice-roi d'Egypte, pour lequel il édifie de somptueux palais. Disons enfin que les deux frères sont de grands cœurs et de généreuses natures.

Exceptions, me dira-t-on. Oui, exceptions bien rares ; et si j'avais à parler à la classe ouvrière, je lui dirais : N'ayez pas pour vos enfants des visées trop ambitieuses, vous pourriez les exposer à d'amères déceptions. Mais j'ajouterais : Ne craignez pas de leur donner une instruction solide qui puisse en faire des hommes pratiques. Persuadez-leur bien que ce n'est pas le bruit et l'éclat qui font la lumière, qu'il ne faut point songer à s'élever un piédestal, mais à se faire une bonne position par le travail, la conduite et l'épargne.

Voulez-vous, Messieurs, en sortant de cette salle, voir, sur une grande échelle, l'application de la thèse que je viens de développer ? Portez vos pas dans la rue Sainte-Marie et arrêtez-vous devant le pensionnat de Notre-Dame dont un de nos honorables collègues couronne l'édifice, après en avoir posé la première pierre. Le commerce, l'industrie, la marine y font de précieuses recrues ; les écoles centrales d'arts-et-métiers, des beaux-arts, d'architecture, des ponts et chaussées, se peuplent de ses élèves ; la voirie, les postes, les télégraphes, les écoles vétérinaires et d'agriculture y trouvent un nombreux contingent. Reconnu établissement d'utilité publique, assimilé aux écoles nationales d'arts-et-métiers pour le recrutement des mécaniciens de la flotte, sa renommée a bien dépassé les limites de la France ; l'étranger nous l'envie, et Turin aujourd'hui construit sur son modèle un grand établissement.

Si du point de départ je suivais son fondateur jusqu'au

point où il est arrivé, vous auriez un nouvel et brillant exemple de ce que peuvent le travail et la persévérance. Aussi quand un récent décret est venu attacher à sa boutonnière, qu'ornaient déjà les palmes d'officier de l'instruction publique, le ruban de la Légion-d'Honneur, cet acte de justice, peut-être un peu tardif, a-t-il été salué par des applaudissements unanimes.

Que ceux qui sortent de la maison qu'il dirige avec tant de sagesse et d'intelligence marchent dans la voie qu'il leur a tracée ; qu'ils comprennent dans la même pensée le sentiment du devoir et l'obligation d'une réciprocité sympathique. Le jour où toutes les classes laborieuses se rapprocheront, la France ne sera pas seulement la plus riche des nations, elle en sera aussi la plus puissante.

Je viens de parler du travail, du bonheur qu'il procure, des merveilles qu'il enfante ; que dirai-je de l'oisiveté ? Si je ne répète pas cette phrase banale qu'elle est la mère de tous les vices, j'affirmerai du moins qu'elle est la mère de l'ennui. Voyez-vous ce malheureux désœuvré qui, après avoir prolongé le plus qu'il a pu les heures du sommeil, se demande tous les matins comment il emploiera les heures de la journée ? Son âme en peine cherche en vain des distractions dans la lecture d'un journal ou dans une promenade sans but, le temps ne lui en paraît pas moins long et moins fastidieux. On le voit, assure-t-on, empiéter sur les attributions de sa compagne, s'occuper des détails du ménage, veiller même aux préparations culinaires. La femme en est-elle bien heureuse ? Je me permettrai d'en douter. Laissons-lui, croyez-moi, la direction de l'intérieur, car elle aussi ne doit pas se soustraire entièrement à la loi du travail. A Rome, le jour de son mariage, la jeune patricienne apportait au domicile conjugal sa laine et ses fuseaux ; et chez nous, les soins du foyer domes-

tique appartiennent à l'épouse. Qu'elle en ait le gouvernement absolu, nul ne pourra s'en plaindre.

Mais on croit trop généralement que tous ceux qui n'exercent pas des fonctions publiques, qui n'ont pas une profession ou un métier sont des gens oisifs ; il en est beaucoup, au contraire, dont la vie est très-occupée. Est-il oisif le riche propriétaire qui, résidant dans ses terres, n'a jamais été surpris dans son lit par le lever du soleil ? Il dirige et surveille ses fermiers, plante, sème, fait faire à l'agriculture des progrès dont il n'est pas le seul à profiter. Est-il oisif celui qui, négligeant souvent ses propres affaires pour celles du département ou de la commune, s'occupe sans cesse des intérêts publics ? Donnerez-vous ce nom aux cœurs généreux qui prennent l'enfant de l'ouvrier au moment où il sort de l'école primaire pour le faire entrer dans une école industrielle, le suivre dans son apprentissage, ne le perdre de vue que lorsque, devenu homme, il n'a plus besoin de guide et de soutien ? Et ceux qui, tout entiers à des œuvres de charité, visitent plus souvent les mansardes que les salons, se trouvent plus souvent en contact avec la misère qu'avec la richesse ? Et ceux qui, amis des beaux-arts et des travaux de l'esprit, sont toujours prêts à ouvrir les portes de la société qu'ils président à toutes les intelligences ; qui, lorsque les grandes villes de France se disputent les artistes éminents, savent les attirer dans cette salle, et, dans des soirées charmantes, procurent à leurs concitoyens le plaisir de les entendre ? Ceux encore que nous voyons mêlés à toutes les sociétés de bienfaisance, à tous les établissements utiles ? Sont-ils oisifs ces grands bienfaiteurs de l'humanité qui, par leur enseignement, suppléent pour les malheureux privés de l'ouïe ou de la vue à la perte de ces deux sens ? Sont-elles oisives, enfin, les saintes filles qui, renonçant aux douces

joies de la maternité, font de leur vie une immolation de toutes les heures ? Celles qui tendant la main aux malheureuses touchées de repentir, les accueillent dans leur maison ? Celles que nous trouvons dans les crèches, dans les salles d'asile, dans les ouvroirs, à la tête de grands établissements d'éducation ? Sont-elles oisives, enfin, celles qui, sans autre ressource que leur immense charité, sont parvenues à donner à la vieillesse pauvre et infirme le pain et l'hospitalité ?

Je ne sache pas que personne ait osé dire une pareille énormité. On s'est contenté d'écrire, ce que je n'ai pas pu lire sans une douloureuse surprise, que les sœurs employées au service des hôpitaux consacrent beaucoup plus de temps à parer leur chapelle qu'à soigner les malades. Messieurs, quand, tous les jours pendant plus de trente ans, on a été témoin de leurs œuvres, quand on a eu l'honneur d'y participer, dans une bien faible mesure, c'est un devoir d'élever la voix et de protester contre l'injustice de ces attaques. Non, les sœurs des hôpitaux ne passent point la plus grande partie de leur temps dans des pratiques dévotieuses, au préjudice de ceux qui sont confiés à leurs soins ; non, leur grande occupation n'est point d'orner de festons et de broderies l'autel devant lequel elles s'agenouillent. Elles comprennent autrement la grande mission à laquelle elles ont voué leur existence. Pour les bien juger, il faut les voir au lit du malade, surtout lorsque l'air empesté qui s'échappe de sa poitrine peut communiquer le mal dont il est atteint ; il faut les voir quand la contagion, étendant ses ravages, envahit au loin la demeure du pauvre, se disputer l'honneur périlleux de répondre à l'appel fait à leur charité. Nous mettons moins d'ardeur à courir après les fêtes et les plaisirs du monde, qu'elles n'en mettent à voler au-devant du danger.

Dans une épidémie cholérique, au milieu de populations dépourvues de tout secours, la maladie faisant d'affreux ravages, les autorités locales s'adressèrent à une maison de la congrégation de Saint-Laurent pour obtenir l'assistance de quelques sœurs. Toutes voulurent s'y rendre, les plus jeunes y mettant une insistance toute particulière. Mais la supérieure : Mes filles, je vous trouve bien ambitieuses. Eh quoi ! vous avez à peine terminé votre noviciat, et déjà vous demandez une faveur à laquelle vous n'avez pas de titres suffisants ! Laissez la place à celles qui comptent de longues années de services. Plus tard, si l'occasion s'en présente, vous pourrez avoir votre tour. Aujourd'hui, il n'y faut pas songer.

En dehors des œuvres qui frappent les regards, il en est d'autres qui se préparent dans le silence, et qui, pour s'accomplir, exigent de longues méditations. On parle beaucoup aujourd'hui de la libre pensée. Pris en bonne part par quelques-uns, en mauvaise par d'autres, ce mot pour recevoir l'interprétation qu'on lui prête, a été, suivant nous, singulièrement détourné de son sens naturel. Non-seulement la pensée est libre pour tous, non-seulement elle ne peut pas être enchaînée, mais elle nous domine, elle nous obsède, elle s'implante profondément dans notre cerveau. C'est la tunique de Nessus dont il nous est impossible de nous dépouiller. Elle ne nous enlève pas le libre arbitre sans doute, et, quand elle est malsaine, nous serions bien coupables de ne pas résister à ses entraînements. Mais, alors même qu'elle n'est que fatigante, il est bien difficile de se débarrasser de ses importunités. Nous voulons la chasser, elle nous revient sans cesse. Comme l'a dit Boileau du chagrin, elle nous suit à la ville ainsi qu'à la campagne, et si nous montons à cheval pour la laisser en arrière, elle monte en

croupe et galope avec nous. De là des distractions originales, quelquefois bien plaisantes.

De ce travail incessant naissent aussi de grandes découvertes faites dans des nuits sans sommeil, des promenades solitaires, quelquefois même au milieu de conversations futiles que les penseurs n'écoutent guère. Archimède était au bain, lorsque soulevant des corps qui se trouvaient à la portée de sa main, la perte du poids qu'ils éprouvaient, suivant leur densité, quand il les plongeait dans l'eau, lui donna la solution d'un des grands problèmes de la science. On raconte que, dans l'enthousiasme de sa découverte, il s'élança de la baignoire, et, sans songer à se vêtir, parcourut les rues de Syracuse, en s'écriant : Ευρηκα, je l'ai trouvé. Ce grand esprit, l'honneur de l'antiquité, poussa l'amour de la science et de la patrie jusqu'à l'oubli complet de sa propre personne. Quand, après une résistance héroïque qui, grâce aux moyens de défense qu'enfanta son génie, ne dura pas moins de trois ans, les Romains emportèrent la place d'assaut, Archimède, absorbé par l'étude d'un nouvel engin de guerre, ne s'aperçoit de rien. Les cris des vainqueurs ne détournent pas son attention. Sa maison est envahie sans qu'il s'en doute, enfin, il reçoit le coup mortel sans relever la tête.

Traversons le cours des âges : du IIIe siècle avant J.-C., arrivons au XVIIe de notre ère, quittons Syracuse pour aller à Fontenay-le-Comte. Le voyage sera un peu long, mais nullement périlleux. Depuis longtemps les sirènes ont abandonné les côtes de la Sicile, et si leur voix ravissante est toujours pleine de charmes, nous pouvons de nos jours entendre les enchanteresses, sans crainte que notre barque vienne à se briser contre les récifs du rivage.

Vous allez vous trouver en présence d'un travailleur

infatigable qui, au milieu des discordes civiles dont sa province est désolée, reste plongé dans des recherches historiques bien étrangères aux événements qui s'accomplissent, et s'occupe beaucoup plus du passé que du présent. L'historien des comtes du Poitou fouille les archives avec le zèle et l'ardeur d'un bénédictin, il y passe ses nuits et ses jours, se renseignant auprès de tous les savants avec lesquels il entretient une correspondance des plus actives.

Le Bas-Poitou était en proie à des guerres furieuses, le fer et le feu y faisaient d'affreux ravages, les ruines s'accumulaient sur les ruines, les monuments historiques disparaissaient sous les coups des Vandales; savez-vous pourquoi Besly en gémissait? vous allez l'apprendre: « Plus je cherche quelque chose d'antique en ce pays, » plus je suis contraint de déplorer la misère de nos » guerres civiles, lesquelles ont tout englouti et consumé » de fond en comble. »

Maire et capitaine de Fontenay en 1620, sa fortune et sa sûreté personnelle ne le préoccupent guère, il n'a qu'une appréhension: « J'habite un coupe-gorge, je crains que » mon étude ne soit dissipée et perdue. » Les fonctions qu'il a acceptées par dévouement ne sont point son fait, aussi s'en plaint-il dans ces termes: « J'ai trouvé qu'on » m'avait soustrait deux jours de la semaine, pour vaquer » à un métier où je me plais le moins, *Cose va il mondo.* »

La guerre touche à sa fin, le grand événement du siècle est sur le point de s'accomplir, le dernier rempart du Protestantisme croule, la Rochelle va ouvrir ses portes. Bien que la scène se passe dans son voisinage, Besly n'en est pas autrement ému, il a bien à s'occuper d'autre chose. Les conciles du père Sirmond viennent de paraître, que lui importe le reste! Après leur avoir consacré, dans une

lettre à Duchesne, quatre pages minutées, il trouve pourtant quatre lignes pour parler de la ville que son maire Guiton défend si héroïquement. Il est vrai, qu'elles lui sont inspirées, bien moins par le triomphe prochain de Richelieu que par ses chères études : « La Rochelle est » assiégée, les forts sont rasés, la place ne peut pas tenir » longtemps ; par ainsi, nous aurons tous moyen de penser » aux livres. »

Quand, avec l'âge, la maladie survient, il ne regrette la perte de la santé que parce que les médecins lui ordonnent le repos. Le repos ! autant valait la mort, aussi s'en plaignait-il amèrement : « Nos médecins ont prononcé un » très-sévère arrêt contre moi, car ils m'interdisent le » commerce des livres et papiers ; après cela, je crois » qu'il n'y a rien de pis. » Mais voilà que la santé paraît revenir, et que, dans sa joie, empruntant par un singulier amalgame, l'expression de sa pensée aux parchemins de ses archives, il annonce, en ces termes, cette bonne nouvelle à un de ses amis : « Je me suis très-bien trouvé de mon » médecin, duquel je vous ai écrit et qui est très-métho- » dique, et ai conçu grande espérance d'être bientôt sorti » de cette charte. »

Si je ne craignais pas de vous attarder en vous parlant d'un écrivain qui, pour n'être pas de premier ordre, ne manque pourtant pas de valeur, je vous en conterais bien d'autres, sa colère, par exemple, quand il reconnaît dans les antiquités de Saint-Denys, une fausse charte attribuée à Charlemagne. Mais il faut s'arrêter et me pardonner de m'être étendu avec trop de complaisance sur un personnage de ma contrée dont le nom, mis à côté de celui d'Archimède, ne brille pas d'un bien vif éclat. C'est que lorsqu'il m'arrive de rencontrer un de mes compatriotes de la Vendée, je m'oublie volontiers avec lui.

C'est encore parce que je parle d'un lettré, et qu'au sein de notre compagnie, en présence du public d'élite qui remplit cette salle, il m'est permis en finissant, d'affirmer mes préférences.

Je vous l'ai dit, Messieurs, je vous le répète, sous quelque forme qu'il se présente, le travail est digne de respect. Mais je ne sais rien qui élève l'âme, qui inspire de nobles sentiments, autant que la culture des lettres. Je parle bien entendu de la littérature digne de ce nom, de celle qui est l'honneur des temps antiques et des temps modernes, et non de cette littérature frelatée dont heureusement le succès est bien éphémère. Quelle charmante société que celle des grands esprits ! Quel bonheur de passer, chaque jour, quelques heures à méditer les œuvres qui les ont rendu immortels ! Que celui qui veut écrire à son tour se pénètre bien des grandes obligations qu'il s'impose. Si ma voix avait quelque autorité, je dirais : « Écrivains de la génération présente, si vous voulez être respectés du lecteur, commencez par vous respecter vous-mêmes. Ne faites jamais un métier de votre plume, ne la trempez jamais dans le fiel et dans la boue. Résistez aux entraînements de la polémique, et, dans la discussion, montrez-vous toujours courtois et mesurés. Aimez la simplicité et le naturel, gardez-vous de la vulgarité et de la trivialité. Soyez à vos heures enjoués et récréatifs, mais, toujours délicats dans l'expression de votre pensée, laissez au XVI[e] siècle ses crudités et ses obscénités rabelaisiennes. Avant tout, soyez des écrivains moraux, et que vos livres soient propres à former le cœur en réjouissant l'esprit. A ces conditions, mais à ces conditions seulement, vous obtiendrez la seule faveur que vous devez ambitionner, l'estime des âmes droites et honnêtes. »

O lettres ! saintes lettres, quelles joies sont les vôtres !

vous avez des soulagements pour toutes les douleurs, des consolations pour toutes les infortunes. Vous avez visité Mécène sur son lit de souffrance, L'Hôpital aux jours de la disgrâce, Chénier en face de l'échafaud, et jamais, de personne, vous ne reçûtes un meilleur accueil. Ah ! qu'ils sont insensés ceux qui vous délaissent pour courir après le faste de l'opulence et l'éclat des grandeurs ! Vous ne donnez pas toujours la gloire, vous donnez encore moins la fortune, et l'ambition qui vous les demande court grand risque de poursuivre de vaines chimères, en ajoutant à la liste déjà si longue des écrivains malheureux. Mais vous n'avez jamais refusé à ceux qui savent se contenter de jouissances plus modestes, le commerce d'une amitié sûre et discrète. Aimons donc les lettres pour elles-mêmes ; quand le plus humble de leurs adorateurs ne leur devrait que de ne pas connaître les tristesses de l'ennui, ce tourment des âmes oisives et blasées, il en serait assez récompensé.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1876-1877

PAR M. LE D[r] MARCÉ

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

Votre Secrétaire général doit aujourd'hui vous rendre compte des travaux de la Société académique, et sa mission peut être délicate s'il veut, ne se bornant pas à une simple énumération ou à une rapide analyse, rechercher si la Société s'est maintenue à sa hauteur et montrée digne de sa légitime réputation.

Mais un usage auquel il doit se conformer m'oblige à vous parler auparavant de notre séance solennelle de l'année dernière et de ce qui s'est passé depuis ; car il faut respecter les usages de famille, et ne pouvons-nous pas, Messieurs, nous considérer comme une véritable famille, puisque nous sommes unis pour un même but ; puisque, chassant bien loin toute préoccupation étrangère, nous n'avons qu'un seul désir, celui de développer l'amour des

lettres et des sciences, et de conserver au milieu de nous cette harmonie qui donne aux Sociétés, quelles qu'elles soient, une vie prospère et utile.

Aussi, n'ai-je pas besoin de vous rappeler, à vous qui êtes si respectueux des principes qui nous servent de base, ce discours qui ne s'est pas effacé de votre mémoire, discours que prononçait ici même, l'an dernier, votre président M. Lefeuvre.

Il vous parlait du respect, et vous avez tous applaudi aux belles et nobles paroles que lui avait inspirées l'analyse de ce sentiment qui, disait-il, est devenu une des grandes lois de l'humanité.

Mais l'humanité est loin d'être parfaite, et M. Lefeuvre, qui nous définissait le respect de la patrie comme étant le repos dans l'ordre politique et social, peut aujourd'hui plus que jamais sentir que la loi du respect subit souvent le sort des autres.

Après le discours de votre Président, M. Maître, secrétaire général, vous exposait, dans un compte-rendu aussi fidèle qu'intéressant, quels avaient été, pendant l'année, les travaux de la Société ; et votre Secrétaire adjoint lisant son rapport sur le concours des prix, regrettait, comme toujours, que des travailleurs plus nombreux n'aient pas répondu à votre appel.

La séance solennelle de l'année dernière empruntait un charme tout spécial à l'aimable concours des artistes de mérite que vous avez eu tant de plaisir à entendre ; et ce souvenir nous permet de remercier dès aujourd'hui Mesdemoiselles Reggiani et de Mollens, et Messieurs Doria et Gack, dont l'obligeance et le talent viennent donner à notre séance un si charmant attrait.

Vous aviez procédé il y a un an, Messieurs, à la constitution du bureau qui termine aujourd'hui ses fonctions,

et qui était ainsi formé: M. Merland, président; M. Abadie, vice-président ; M. Marcé, secrétaire général; M. Ménier, secrétaire adjoint.

M. Doucin conservait ses fonctions de trésorier, et MM. Delamarre et Prevel les fonctions de bibliothécaires.

Votre Comité central était ainsi constitué :

Pour la Section d'Agriculture : — MM. Goupilleau, Bobierre et Polo.

Pour la Section de Médecine. — MM. Laënnec, Le Houx et Blanchet.

Pour la Section des Lettres : — MM. Biou, Caillard et Merland fils.

Pour la section des Sciences naturelles : — MM. Bourgault-Ducoudray, Gadeceau et Baret.

Je pourrais, Messieurs, vous parler maintenant des travaux de notre Société, si je n'avais tout d'abord un devoir pénible à remplir, devoir qui, chaque année, vous fait dire en ce jour un dernier adieu à ceux de vos collègues qui ne sont plus.

Rappelez-vous Monseigneur Fournier, votre ancien président dont la perte vous a été si sensible. Sa vie appartient à l'histoire de notre cité, et M. Merland s'est chargé de vous la retracer et d'exprimer vos regrets dans une notice dont j'aurai tout-à-l'heure l'honneur de vous parler.

Rappelez-vous M. Bourgault-Ducoudray, si soudainement ravi à votre affection et à votre estime. Ceux qui l'ont connu savent de quelles brillantes et rares qualités il était doué. Pouvant suivre librement la voie qui plaisait à son esprit distingué, il s'était adonné avec passion à l'étude des Sciences, des Lettres et de la Musique où son fils devait bientôt prendre place au premier rang. — Les Sciences naturelles avaient pour M. Bourgault-Ducoudray un attrait tout spécial ; et, non content d'en connaître à fond les

*

diverses branches, il aimait à faire profiter les autres de son érudition et du fruit de ses recherches.

Sa vie, partagée entre l'étude et le devoir, fut une vie bien remplie, et les regrets de la Société académique ne sont que bien peu de chose auprès des regrets unanimes que sa mort a laissés.

Mais, s'il vous est permis, Messieurs, de chercher, en dehors du souvenir, une consolation à ces pertes irréparables, ne la trouverez-vous pas dans le bonheur avec lequel vous avez accueilli dans votre Société des hommes jeunes et instruits, qui doivent y entretenir la vie intellectuelle, plus puissante que la vie physique, car elle ne connaît ni le temps ni les obstacles. Je veux vous parler de MM. Leroux et Boulay, avocats, et de MM. Simonneau, Poisson et Dupas, docteurs en médecine.

Ne dois-je pas aussi vous rappeler que vous avez accordé le titre de membres correspondants à M. de Toreno, Ministre d'Espagne, à M. Caffarenna, avocat distingué, et à M. Michel, de Lyon, archéologue déjà connu par ses importantes publications.

N'est-ce pas encore avec une profonde satisfaction que vous avez appris la distinction si méritée dont vient d'être l'objet l'un des membres de votre Société, M. Livet.

Déjà, en 1875, la Société d'Instruction élémentaire avait décerné une médaille de vermeil au fondateur de la pension Notre-Dame, parce qu'il avait doté la ville de Nantes d'un établissement technique comme il n'en existait pas à Paris.

Depuis cette époque, M. Livet n'a cessé d'apporter tout son dévoûment et tous ses soins au développement de son institution, et vous savez quels sont les brillants résultats qu'il obtient. Aussi, étiez-vous pénétrés de ce sentiment de plaisir que cause toujours une juste récompense,

lorsque vous avez tous applaudi à la nomination de M. Livet comme chevalier de la Légion-d'Honneur.

Je dois maintenant, Messieurs, vous rendre compte de nos travaux, et faire en même temps notre examen de conscience pour ainsi dire ; car, il est une règle générale qui s'applique à notre Société comme à tout, c'est qu'un produit répond à une dépense ; et si nos produits sont des œuvres littéraires ou scientifiques, notre dépense est évidemment une somme plus ou moins grande de bonne volonté et de travail.

Je suis aidé, pour l'accomplissement de cette tâche, par les rapports des Secrétaires de Section, et c'est après avoir réuni les œuvres lues en Section à celles qui n'ont été communiquées qu'en séance générale, que je puis vous présenter un ensemble exact et complet.

Eh bien ! nous devons dire que cette année nous n'avons pas lieu d'être satisfaits de cet ensemble. Il nous montre que plusieurs Sections n'ont pas donné ce qu'on était en droit d'attendre d'elles ; et si quelques œuvres d'un vrai mérite ont rendu si intéressantes plusieurs de nos séances, ce souvenir ne suffit pas pour nous porter à l'indulgence.

Si l'on considère, en effet, le nombre de personnes instruites qui font partie de notre Société, si l'on réfléchit à la variété de connaissances qu'elles possèdent, il est permis de s'étonner que nous n'ayions que si peu de travaux à analyser aujourd'hui.

Et ce n'est pas seulement à ce propos que votre Secrétaire général doit formuler des regrets, il doit se plaindre aussi du peu d'assiduité aux séances ; et cependant, Messieurs, chacun de vous est pénétré de la vérité de ces paroles que disait un jour le regretté Mgr Fournier : « L'assiduité aux séances n'est-elle pas une marque de

» respect pour le corps dont on fait partie, une gracieuse
» courtoisie envers ses collègues, un encouragement per-
» sonnel à ceux dont on doit entendre les travaux? N'est-
» ce pas par cette exactitude que les Sociétés fleurissent
» et prospèrent, et, par l'abstention, qu'elles s'affaiblissent
» et meurent? »

Je vous cite ces paroles, Messieurs, parce que je considère comme un devoir d'étaler nos fautes au grand jour, car c'est en avouant ses fautes qu'on s'en repent et qu'on s'en corrige. S'il me faut une excuse, je la trouverai dans le désir que j'ai de voir prospérer notre centre d'études, convaincu que je suis qu'il n'y en a jamais trop, et persuadé aussi de la grande utilité de notre Société académique.

Lorsqu'il doit vous présenter l'analyse de vos œuvres, le Secrétaire général a pour habitude de classer les diverses communications d'après le titre de la Section à laquelle elles semblent plus directement se rattacher. C'est la meilleure méthode à suivre pour avoir plus de clarté et de précision.

Une des Sections qui emprunte au caractère de notre ville une importance toute spéciale, est la Section d'Agriculture, Commerce et Industrie. C'est avec peine que je n'ai trouvé cette année aucun travail qui puisse s'y rapporter. Je le regrette d'autant plus que je sais avec quel intérêt vous écoutiez toujours plusieurs de ses membres, et en particulier M. Bobierre, notre savant directeur de l'Ecole des Sciences.

J'arrive donc immédiatement à la Section des Sciences naturelles.

Ici, la moisson est abondante; les travailleurs n'ont pas manqué; et je puis vous rendre compte d'un certain

nombre de travaux dont une analyse détaillée vous a déjà été lue par le rapporteur de Section, M. Gadeceau.

La minéralogie a été pour MM. Dufour et Baret la source de découvertes intéressantes.

M. Baret, grâce à de nombreuses recherches, a apporté une sérieuse contribution à la statistique minéralogique de notre pays, et de plus a découvert dans notre département le spath fluor à l'état cristallisé.

M. Dufour, de son côté, a trouvé dans le calcaire grossier d'Arthon des vestiges de végétaux fossiles, et a ouvert ainsi la voie aux explorations qui ne tarderont pas à être faites dans cette région. Le directeur de notre Muséum, poursuivant son étude sur les sables de la Close et de Coislin, a modifié l'opinion qu'il avait exprimée l'an dernier dans son remarquable travail sur Campbon ; il continue avec patience ses recherches sur ce sujet difficile, et compte en faire bientôt l'objet d'une communication d'ensemble.

Les deux minéralogistes que je viens de nommer ont, en outre, découvert simultanément la présence de la dolomie cristallisée dans deux roches provenant de la carrière de Vieillevigne.

La botanique a toujours un attrait tout spécial pour M. le docteur Viaud-Grand-Marais. Aussi son nom vient-il se placer à côté de celui de M. Ménier. Vos deux savants collègues ont été assez heureux pour trouver une plante nouvelle, dont M. Viaud vous a donné le nom et la description lorsqu'il vous a lu le récit pittoresque de leur excursion à l'Ile-d'Yeu.

Cette plante, non décrite encore et dont personne n'avait jusqu'ici constaté l'existence, appartient au genre *Mathiola*. Sur nos côtes, on rencontre en abondance le *Mathiola Sinuata,* à fleurs violettes ; mais l'espèce de l'Ile-d'Yeu est

à fleurs blanches et diffère encore de l'autre par divers caractères. Nos deux botanistes l'ont baptisée du nom de *Mathiola Oyensis.*

M. Viaud-Grand-Marais vous a communiqué le résultat des recherches qu'il a entreprises, en appliquant la découverte qu'a faite M. Hylander à propos des lichens. Grâce à divers réactifs, on arrive à en classer les différentes espèces. M. Viaud, appliquant le procédé au genre *Parmelia,* a pu dresser un tableau dichotomique qu'il vous a présenté.

Citons encore, parmi les travaux botaniques, l'étude des champignons dont s'occupent avec persévérance MM. Rouxeau et Baret; puis la découverte par MM. Ménier et Gadeceau d'un nouveau champignon du genre *Pleurotus.*

Il nous reste à vous parler de la zoologie, qui a fait l'objet de plusieurs communications. C'est ainsi que M. Ménier vous a lu une note sur l'invasion du bourg de Riaillé par le *Sylvanus Sexdentatus.* Sous ce nom plus ou moins effrayant se cache un petit animal presque microscopique. Il s'est multiplié dans un grenier d'avoine mal soigné, et à un tel point qu'il avait bientôt envahi plusieurs maisons, en prenant pleine et entière possession. Le soufre a été conseillé par M. Ménier pour combattre et détruire ce petit animal envahisseur.

M. Renou a présenté à la Société de petits cocons ovoïdes formés de matière terreuse et renfermant chacun un coléoptère. Cet insecte, qui porte le nom de *Capris lunaris,* appartient à la famille des *Lamellicornes,* et la petite boule qui l'entoure est un fruit de la prévoyance maternelle. En effet, aussitôt la ponte de l'œuf, la mère l'enveloppe de cette petite masse, dont elle fournit elle-même les éléments; et par surcroît de sollicitude, elle y ménage un

vide pour y déposer la nourriture qui sera nécessaire au nouveau *Capris* pendant les premiers jours de son existence. Ce fait était connu déjà, mais les naturalistes n'avaient pas eu souvent l'occasion de bien l'observer et de l'étudier.

Une note de M. Dufour, ayant trait à la zoologie, est celle qu'il a présentée à propos du voyage qu'il fit à la Barre-de-Mont, lorsqu'une baleine est venue cette année s'échouer sur les côtes de Vendée. M. Dufour n'a pu réaliser son désir qui était d'acquérir ce cétacé pour le Muséum d'Histoire naturelle, mais il l'a étudié, et, en ayant déterminé le genre, il a reconnu que c'était un *Rorqual longimana*.

Je puis ajouter à cette liste déjà longue la description que M. Dufour nous a communiquée d'un appareil de son invention. C'est un baromètre à air, qui serait d'une telle sensibilité que les moindres variations de pression et par conséquent de faibles différences de niveau seraient indiquées d'une façon appréciable.

Si la Section des Sciences naturelles m'a permis de vous prouver, par l'analyse que je viens de faire de ses œuvres, qu'elle avait bien rempli ses séances, je ne puis en dire autant de la Section de Médecine dont je dois maintenant vous parler.

En effet, dès le début de son compte-rendu, le rapporteur de cette Section, M. le Dr Malherbe, s'exprime ainsi : « Je dois l'avouer à mon grand regret, ni l'assiduité » aux séances, ni l'empressement à présenter de nouvelles » œuvres n'ont été aussi grands que nous l'eussions désiré. » Plusieurs fois nous avons vu approcher l'heure de la » séance sans qu'aucun travail fût inscrit à l'ordre » du jour ; qu'on nous permette donc de profiter de ce

» rapport pour faire un chaleureux appel à nos col-
» lègues. »

Je me joins à M. Malherbe, et comme lui je profite de mon rapport pour engager la Section de Médecine à travailler davantage. J'y suis pourtant moins autorisé que lui ; car M. Malherbe, professeur à l'Ecole de Médecine, est, ainsi que ses collègues, placé dans les conditions qui rendent la science féconde et utile ; et c'est à nos professeurs qu'il appartient d'engager au travail, de diriger le mouvement scientifique et de donner l'exemple.

Je considère néanmoins comme un devoir pour moi de faire appel aux médecins et en particulier aux professeurs de l'Ecole, qui font tous partie de la Société académique. Personne ne doute de leur science et de leur talent ; pourquoi donc leurs communications sont-elles si peu nombreuses? Grâce à la nouvelle organisation de l'Ecole de Médecine, grâce aux libéralités de la ville, ils ont une mine féconde à exploiter ; et la Société académique de Nantes a presque le droit d'espérer d'eux la lecture des travaux qu'ils ne peuvent manquer de produire : car, si la création d'une Ecole bien organisée a pour but de faciliter les études aux élèves, elle a aussi pour objectif de maintenir à une certaine hauteur le niveau de la science, et de permettre à ceux qui professent de s'en occuper plus spécialement.

Les communications faites à la Section de Médecine ne présentent en général, au point de vue scientifique qu'un intérêt médiocre.

M. le Dr Trastour a traité la question si souvent agitée déjà de l'étiologie de la fièvre typhoïde et de sa propagation. Il a pu constater l'existence de foyers de développement plus ou moins circonscrits, et voudrait voir chaque médecin dresser une liste indiquant les rues et les maisons

où il a observé des cas de cette maladie. Le professeur ne donne d'ailleurs aucune conclusion et garde sur ce point délicat une sage réserve.

M. le Dr Luneau a observé un cas intéressant d'atrophie musculaire progressive. Il a fait mouler à diverses reprises les mains et les avant-bras de la jeune fille soumise à ses soins. Ces moulages successifs permettent de constater l'amélioration rapide qui a suivi le traitement par l'électricité. M. le Dr Luneau a aussi communiqué une observation d'hydramnios, travail que le rapporteur indique comme une excellente contribution à cette partie de la science médicale.

M. Guillemet, jeune professeur à l'Ecole, a eu l'occasion d'observer un cas d'iodisme. L'auteur insiste sur ce point que les accidents d'empoisonnement se sont manifestés après l'absorption d'une très-faible dose d'iodure de potassium ; des faits du même genre ont d'ailleurs été bien souvent relatés.

L'efficacité du traitement de la phthisie par les eaux du Mont-Dore a fait l'objet d'une communication de M. le Dr Richelot, médecin inspecteur de cette station thermale et membre correspondant de notre Société. Citons encore un travail relatif à la médecine légale, dans lequel M. Laënnec indique un moyen d'éviter les erreurs que les gaz de la putréfaction peuvent apporter à l'épreuve de la docimasie pulmonaire, et plusieurs études de M. Andouard, ayant trait l'une à la conservation de la pepsine dans la glycérine et l'autre à un cas d'empoisonnement suicide par les sels de cuivre.

L'ophthalmologie a donné lieu à des communications sérieuses. M. Teillais vous a lu plusieurs observations intéressantes, mais en outre il a présenté à la Société un travail considérable fait à sa clinique ophthal-

mologique libre. Ce travail, dont l'auteur est M. Chenantais fils, est basé sur un grand nombre d'observations. Ce sont, entre autres, des cas de kératites ulcéreuses ou suppurées, des cas de rupture de la choroïde et de décollement de la rétine.

Chez les malades atteints de cette dernière affection, M. Teillais a pratiqué le drainage de l'œil, opération imaginée par de Wecker, et dont les premiers résultats ont été exposés dans la thèse de Mme Ribard. Les résultats obtenus par M. Teillais, en s'ajoutant à ceux déjà connus, permettront de mieux connaître la valeur définitive de cette opération.

Un cas de paralysie de l'accommodation a été exposé dans une de nos séances par M. le Dr Dianoux. Notre jeune professeur a lu aussi un travail intéressant : c'est une étude sur le fond de l'œil des aliénés et épileptiques de Saint-Jacques.

L'auteur, après des examens très-nombreux, arrive à ces conclusions : c'est que, dans l'aliénation mentale proprement dite, le fond de l'œil ne paraît présenter aucune lésion spéciale en rapport avec les désordres des centres nerveux, tandis que chez les épileptiques on rencontre au contraire de fréquentes altérations.

J'arrive maintenant, et non sans un certain soulagement pour vous, Messieurs, à la Section des Lettres. N'est-ce pas en effet dans l'étude des Lettres que chacun de nous, quelle que soit son occupation ordinaire, vient reposer son esprit ; n'est-ce pas la poésie qui nous délasse des abstractions en laissant errer un peu notre âme dans les régions de l'idéal.

Aussi vais-je vous parler immédiatement des œuvres de M. Lambert. Sa verve intarissable enrichit chaque année

notre Société de productions nouvelles ; aujourd'hui c'est un choix de sonnets sur l'Italie, ce sont d'autres charmantes pièces de vers, c'est aussi une étude sur Charles Nodier.

Les poésies de M. Lambert ont déjà bien souvent été appréciées devant vous, et je me borne à constater que les nouvelles sont à la hauteur des anciennes. On y retrouve la même fraîcheur d'inspiration, le même sentiment du beau, le même amour de pureté et de richesse de style. N'étaient-ce pas là les qualités dominantes des *Fleurs du bien* et de la *Vénus de Milo*, dont vous devez particulièrement vous souvenir..

Les sonnets sur l'Italie me rappelaient, en les lisant, ce mot de Michelet : « Ce qui est rêve chez le jeune homme, » devient plus tard réflexion et sagesse. » M. Lambert, en effet, n'eût pas donné autrefois la même teinte à ces poésies ; mais il a rapproché les temps anciens des temps modernes, et tout en contemplant les monuments d'un autre âge, il a embrassé d'un même coup-d'œil la splendeur antique et l'abandon actuel : et c'est sous l'impression de ce contraste qu'il nous montre dans ses vers ; d'un côté, la fragilité des œuvres humaines, même les plus colossales ; et de l'autre, la puissance de l'idée religieuse et le triomphe des œuvres de la nature.

Voici d'ailleurs quelques vers que je ne choisis pas, car il faudrait les citer tous, M. Lambert nous parle du Colysée :

Ce reste colossal de débris d'un autre âge,
Ainsi que tout à Rome, a l'aspect des tombeaux.
Trois fléaux ont passé sur lui, comme un orage,
Comme sur un cadavre ont passé des corbeaux.

Les barbares d'abord dans leur cupide rage
Ont arraché des murs leur bronze par lambeaux.
Le temps, puis les seigneurs ont pris au grand ouvrage
Ses pierres, pour bâtir leurs palais les plus beaux.

Je voudrais vous citer les sonnets sur les Stanze de Raphaël, sur Pise, sur Venise, sur le Panthéon d'Agrippa. Mais je ne puis résister au désir de vous lire le sonnet sur Naples.

A la reine aujourd'hui des cités d'Italie
Si le passé manqua, l'avenir est resté.
Quand Venise se meurt, dans sa mélancolie
Naples déborde encor de vie et de gaieté.

Sur sa gloire en lambeaux Rome en vain se replie,
Naples sourit au bord de son golfe enchanté.
L'une dans sa poussière elle-même s'oublie !
Quand l'autre est toujours jeune, et garde sa beauté.

Ses sœurs citent en vain leurs peintres de génie
Qui peuplent leurs palais de tableaux éclatants.
La cène de Vinci s'est à jamais ternie ;

Du Jugement dernier l'on compte les instants.
Quand l'œuvre du génie a péri par le temps,
L'œuvre de la nature, est, comme elle, infinie.

La beauté de ces vers ne m'autorise-t-elle pas, Messieurs, à dire que ceux-là sont heureux qui peuvent si bien exprimer ce qu'ils sentent. Le plaisir qu'ils nous font éprouver est cependant mêlé d'un regret que nous puisons dans notre égoïsme ; car nous avons assisté aux mêmes spectacles, nous avons eu les mêmes pensées et nous chercherions en vain à les traduire ainsi.

N'est-ce pas là aussi l'une des causes qui nous font aimer le poète, que de le voir chanter pour nous nos joies et nos peines ? Son langage n'est-il pas l'ami qui connaît nos secrets et qui retrace nos émotions, comme si nous venions de les lui confier ? Aussi lorsqu'une larme vient mouiller la feuille que l'œil ne lit plus, n'est-elle pas comme ces pleurs que parfois le bonheur nous permet de répandre.

M. Lambert, vous disais-je tout-à-l'heure, vous a lu une étude sur Charles Nodier, et je ne suis point surpris du choix de son sujet. L'homme d'esprit a plu à l'homme d'esprit, l'original a séduit le poète ; aussi ne puis-je pas m'étonner de la grande indulgence avec laquelle notre ancien Président excuse les inconséquences de ce pauvre Nodier à qui l'on pourrait bien, je crois, appliquer ces paroles de Victor Hugo : « Il y a des gens qui sont propres » à toutes les sciences, excepté à celle de la vie. »

Le travail de M. Lambert est intitulé : *Etude sur Charles Nodier et sa correspondance.*

Cette correspondance est une série de lettres à son ami Charles Weiss, lettres qui font connaître l'histoire presque complète de sa vie, et qui permettent d'apprécier les qualités de son style épistolaire, de ce style qui n'a pas de règles, mais rien que des secrets.

Charles Nodier fut, à une certaine époque de son existence, considéré comme un homme de parti ; il était au contraire modéré et éclectique et avait même un si grand dédain des choses politiques, qu'il disait que les événements de ce genre ne sont pas dignes de détourner le sage de la contemplation d'une fourmi.

Dans son intéressante étude, M. Lambert nous fait suivre les péripéties de l'existence de Nodier, nous le montre plein d'amour pour sa famille et désespéré de ne pouvoir la rendre heureuse. Il nous raconte le supplice de cet homme à l'imagination si vive, lorsqu'il se trouva forcé de devenir à Amiens le secrétaire de deux riches Anglais ; lorsqu'il dut, pauvre poète enchaîné, servir leurs fantaisies littéraires et remettre en français le patois des romans de lady Hamilton.

Enfin, après avoir été longtemps ballotté sur les flots capricieux d'une existence mal ordonnée, Nodier trouva

un port de refuge. Il fut, en 1824, nommé conservateur à la bibliothèque de l'arsenal. Il était là dans son élément, c'était bien la situation qui convenait le mieux à cet esprit aussi vaste que singulier, à cet homme aussi savant qu'original ; et qui tenait, disait-il, à mourir la tête appuyée sur deux piles de bouquins.

De 1824 à 1840 passèrent, dans les salons de Nodier, tous les grands poètes et grands artistes. Ses soirées avaient un attrait tout spécial, et les talents qu'il y déployait comme causeur et conteur agréable, n'en faisaient pas le moindre charme.

M. Lambert, après avoir raconté la vie de Ch. Nodier, examine l'écrivain, le journaliste, le naturaliste, le biographe, le grammairien. En effet, Nodier, grand admirateur des beautés de la nature, n'était pas moins passionné pour les sciences abstraites, telle que la linguistique, ce qui ne l'empêchait pas de laisser son esprit suivre parfois bien loin les entraînements d'une imagination vagabonde.

C'est ainsi qu'après avoir écrit un système raisonné des langues, un examen critique des dictionnaires, nous voyons le grammairien se transformer en romancier, si toutefois on peut lui donner un nom, pour écrire la *Fée aux Miettes,* la *Monographie de Polichinelle* et le *Roi de Bohême,* où, d'ailleurs, il est question de tout, sauf du roi de Bohême.

Il nous est impossible de suivre M. Lambert dans sa délicate et fine appréciation de ces œuvres remarquables ; nous le laissons aussi se livrer à son admiration pour la légende de *Trilby,* cette perle des légendes de Nodier, et à l'examen scrupuleux de ses contes fantastiques.

L'analyse de ces œuvres n'est pas facile, en effet ; car, comme dit M. Lambert, Charles Nodier ne procédait pas comme les voyageurs littéraires qui vont tout droit au but par la route la plus directe, mais il cheminait à travers

champs et s'amusait à tous les accidents des sentiers en zig-zag.

Peut-être n'avons-nous pas, dans cet examen rapide du travail de M. Lambert, insisté suffisamment sur les qualités de cœur et d'esprit qu'il se plaît à constater chez Nodier, sur la valeur de ses ouvrages, sur la richesse de son imagination, sur la souplesse de son style, sur la beauté de ses créations fantastiques, sur la fine raillerie à laquelle vient toujours se mêler un sourire. Mais nous avons dit, en commençant cette analyse, que notre ancien Président avait peut-être été un peu indulgent; et tout en accordant à Charles Nodier les plus grandes qualités, nous n'élevons pas les radieux caprices de son imagination à la hauteur du génie.

Après vous avoir entretenu, Messieurs, des travaux de M. Lambert, je dois vous rendre compte des œuvres de notre Président d'aujourd'hui. — M. Merland, dont vous connaissez tous la vaste érudition, a bien voulu, cette année encore, vous communiquer une page de ses études sur les illustrations vendéennes. Mais permettez-moi de vous parler tout d'abord de sa notice sur Mgr Fournier.

C'est dans un style encore tout ému d'une si grande perte, que M. Merland vous rappelle la dernière visite de Monseigneur au Petit-Séminaire, avant son voyage à Rome, et qu'il vous le montre charmant son auditoire par sa parole aimée, et tout brillant encore d'esprit et de santé.

La vie essentiellement nantaise de Monseigneur Fournier est retracée en un tableau rapide; vous le voyez étudiant au Petit-Séminaire, puis nommé professeur presqu'encore écolier, puis appelé bien jeune à remplir les fonctions de vicaire à Saint-Nicolas.

Doué d'une grande facilité de parole, il possédait en outre une science profonde; grâce à ses qualités remarquables et variées, il ne devait pas tarder à s'élever, aussi fut-il nommé Curé de Saint-Nicolas à l'âge de 33 ans.

C'est alors qu'il résolut de faire de l'église de sa paroisse une magnifique basilique; et chacun sait quel dévoûment, quels soins, quelle habileté, quelle persévérance il apporta pour mener à bonne fin l'œuvre dont il avait conçu l'idée.

Il vint un jour où Mgr Fournier quitta Nantes et sa paroisse pour aller à Paris défendre les grands intérêts de la Société mise en péril. C'était en 1848. Les suffrages de ses concitoyens l'avaient envoyé à l'Assemblée Constituante, en même temps que M. Waldeck-Rousseau. Monseigneur, en effet, dit M. Merland, ne repoussant pour l'avenir que les utopies aveugles et insensées, croyait que les institutions qui régissent les Sociétés doivent varier nécessairement suivant les âges, les mœurs, les degrés de civilisation.

Au moment des élections à l'Assemblée législative, Mgr Fournier fut rendu à son ministère. Vous savez le reste de sa vie, vous la connaissez tous, Messieurs; vous n'avez pas oublié la date de sa nomination à l'évêché de Nantes, le 17 mai 1870 ; et les services que Monseigneur a rendus à la ville de Nantes sont encore si présents à votre mémoire, qu'il n'est pas besoin de les rappeler ici.

Après cette rapide esquisse de l'existence de Monseigneur, M. Merland vous parle des qualités littéraires que possédait notre évêque. C'était un esprit distingué, trop large pour être exclusif; aussi protégeait-il la science et les arts. Il était de relation facile, et comptait des amis dans tous les rangs et dans tous les partis.

Mgr Fournier était membre de plusieurs Sociétés scientifiques de Nantes. La Société archéologique peut le

compter au nombre de ses membres fondateurs ; il y fit un remarquable rapport sur un voyage en Normandie, et y donna lecture d'une étude sur l'Église royale et collégiale de Nantes.

La Société académique le reçut en 1850; depuis il fut deux fois votre Président et prononça à cette occasion deux éloquents discours: l'un sur le sentiment religieux, l'autre sur l'histoire de Nantes. Nos Annales renferment en outre plusieurs travaux importants, dus à sa plume habile. Nous pouvons citer une étude sur saint Ambroise, étude dont M. Merland donne dans sa notice une complète analyse. C'est aussi avec une scrupuleuse exactitude que M. Merland suit Mgr Fournier dans la relation de son premier voyage à Rome et dans quelques autres villes d'Italie.

La visite de ce pays sans pareil, qui, indépendamment du grand langage qu'il parle à tous, fait vibrer en chacun une corde spéciale suivant les tendances de l'esprit, ne pouvait manquer d'impressionner vivement Mgr Fournier. L'artiste et le lettré recevaient à chaque pas des impressions nouvelles, mais le sentiment religieux venait mettre à l'unisson ces notes si variées. Aussi s'il se laissait bien souvent entraîner à cette profonde admiration que vous inspirent toutes les merveilles de l'Italie, il n'en gardait pas moins toujours cette idée qui ne quittait jamais son âme, l'idée religieuse, et venait tout y rattacher.

Je ne puis m'arrêter plus longtemps sur cette remarquable notice de M. Merland ; j'ai cependant à regretter qu'un travail si étendu et si complet sur certains points, ne soit pas devenu une véritable biographie. Il eût fallu bien peu de chose pour cela. Si M. Merland avait en quelques lignes apprécié certains côtés de l'esprit de Mgr Fournier, s'il avait dit quelques mots de ses idées philosophiques, s'il avait insisté un peu plus sur ses tendances

libérales en 1848, et sur son vote du 10 décembre, je crois que l'on pourrait considérer le travail de M. Merland comme absolument complet; mais il est vrai de dire que l'auteur n'avait pas l'intention d'écrire la biographie de Monseigneur, mais bien plutôt de lire à la Société académique une notice sur son ancien Président.

M. Merland a fait plusieurs communications à la Section des Lettres, et nous en trouvons l'analyse dans le rapport de Section.

L'une de ces œuvres est une satire sur le mariage, satire qui est un péché de jeunesse, a dit notre Président; ce qui ne l'empêche pas d'y raisonner d'une façon fort juste; mais je me garderai bien de faire part de ses réflexions à l'auditoire qui m'écoute.

L'autre est une notice sur Pierre Bersuire et ses ouvrages. Cette notice est divisée en deux parties : la première consacrée à la biographie, et la seconde à l'énumération et à l'examen des œuvres de ce fécond écrivain. Vous avez pu déjà, Messieurs, apprécier les qualités que possèdent les travaux de M. Merland sur les illustrations vendéennes; vous les retrouverez toutes dans cette notice sur Pierre Bersuire.

Maintenant, Messieurs, que je vous ai parlé des œuvres de nos Présidents, il me reste à vous rendre compte des communications faites à la Société académique par MM. Maître, Julien Merland, Dugast-Matifeux et Labruyère.

M. Maître vous a payé son tribut cette année en vous lisant et commentant un document de 1656, qu'il a découvert dans les archives judiciaires, et qui consiste en une série de procès-verbaux dressés pour constater les interminables examens qu'a subis à Nantes un sieur Huette, candidat malheureux au titre de chirurgien. Ce document est

intéressant, car il vous donne une idée aussi fidèle que possible de l'état de la doctrine médicale et chirurgicale à cette époque.

Ce qui ressort pour moi de la lecture de quelques extraits, c'est que le candidat était encore moins déraisonnable que ses juges ; peut-être aussi était-il moins savant ? Mais je ne veux pas insister sur ce point et par prudence ; car si les médecins d'autrefois nous font un peu rire aujourd'hui, personne n'oserait affirmer que nos successeurs n'en feront pas autant de nous.

M. Julien Merland, dont vous êtes habitués déjà à apprécier les travaux, vous a donné lecture d'une étude intéressante sur le droit de chasse en 1775.

M. Merland s'est appliqué à étudier ce qu'était avant 1789 la jurisprudence des droits de chasse, et il compare la législation de cette époque avec la législation actuelle. Je me hâte de dire que la comparaison est tout à l'avantage des temps modernes, si toutefois l'on considère comme un avantage que chacun puisse, en se conformant à certaines règles, user d'un droit qui jadis était réservé à quelques-uns seulement.

Avant 1789, en effet, le droit de chasse était considéré comme un divertissement noble, et les seigneurs des diverses catégories pouvaient seuls en jouir. La chasse était défendue à tous marchands, artisans, bourgeois, etc. : ils en étaient indignes.

Ce droit résidait uniquement dans la personne du roi; et celui-ci, se faisant naturellement la part du lion, réservait pour lui ce qu'on appelait des capitaineries, c'est-à-dire choisissait certaines propriétés, où le seigneur propriétaire n'avait plus lui-même le droit de chasse.

Les lois, si l'on peut toutefois appeler cela ainsi, les lois, dis-je, qui réglaient les peines en cette matière

étaient fort sévères. Ainsi, celui qui était pris chassant dans le domaine du roi (c'étaient les capitaineries qu'on appelait ainsi), payait une forte amende et était battu de verges ; s'il y avait récidive, il était banni à quinze lieues et ensuite condamné aux galères.

Parfois on était plus clément, c'est lorsque le chasseur était pris en dehors du domaine royal. Il n'était alors susceptible que d'amendes, du carreau ou du bannissement.

Ces peines étaient sévères, c'est vrai ; mais les considérants du texte qui les décrète nous en font comprendre la raison ; elles n'avaient été édictées que dans un but louable, dans le but d'empêcher les laboureurs, artisans ou bourgeois de perdre leur temps à la chasse.

Touchante sollicitude vraiment, et cependant le peuple s'est montré ingrat. 89 est venu et tout a été changé.

Le travail de M. Merland est fort intéressant, disions-nous. Il n'est pas mauvais en effet de se souvenir quelquefois du siècle dernier, et je suis convaincu que bien des chasseurs d'aujourd'hui avaient déjà oublié que c'est à la révolution de 1789 qu'ils doivent de pouvoir se livrer à leur plaisir favori.

M. Dugast-Matifeux vous a communiqué, Messieurs, un certain nombre de documents inédits concernant l'histoire de la révolution en Vendée et en Bretagne. Ces pièces, aussi rares que curieuses, ont été réunies et classées par notre savant collègue et se rapportent aux états généraux, à l'assemblée législative et à la convention.

Il m'est impossible d'en donner une analyse, mais qu'il me soit permis de remercier dès aujourd'hui, au nom de la Société académique, M. Dugast-Matifeux au sujet de l'ouvrage qu'il va bientôt publier.

Cet ouvrage, intitulé *Nantes ancien et le pays Nantais* répond directement au but que se proposent surtout d'atteindre nos Sociétés de province. Peu de personnes d'ailleurs possèdent, comme M. Dugast-Matifeux, cette connaissance approfondie des hommes et des choses de leur pays, connaissance qu'il n'a pu acquérir que grâce à des recherches depuis longtemps commencées et poursuivies avec une patience et une persévérance admirables.

Aussi devons-nous être heureux de le voir livrer à la publicité le fruit de son travail et nous donner un livre qui contiendra en même temps que la chronologie des anciens seigneurs, gouverneurs, évêques et abbés de la ville et diocèse de Nantes jusqu'en 1789, un pouillé diocésain et la topographie historique de notre ville et du pays Nantais.

Avant de terminer ce compte-rendu déjà bien long, je dois vous parler, Messieurs, du travail de M. Labruyère sur les *Songères*.

Il y a un an, mon prédécesseur, M. Maître, vous annonçait la publication des *Songères*, roman de M. Robinot-Bertrand. Il vous disait comment l'auteur, à son retour d'un voyage en Italie, et tout ému encore de tant de beautés, avait voulu honorer et chanter l'idéal dans l'art; il vous disait que cette œuvre partait du cœur et lui prédisait le succès. La prédiction s'est réalisée : à Paris et en province la critique a été favorable à l'œuvre, et chacun de vous, Messieurs, a pu apprécier les qualités qui font la valeur de ce roman.

Je ne parle pas seulement des qualités de style ; elles sont les mêmes dans la prose que dans les vers de M. Bertrand; mais le philosophe dégagé de la forme poétique ne s'en est montré que plus profond, et l'on retrouve à la fois dans les *Songères* le poète d'*Au bord du fleuve,*

de la fête de Madeleine, et le penseur de la *Légende rustique.*

C'est dire que l'auteur a su, dans ce roman, conserver son cachet d'originalité et qu'il est resté fidèle au principe qu'il développait ici même, il y a quelques années, dans son discours de présidence : « N'imitez point. »

Dans les *Songères,* M. Bertrand a été lui-même, et nous l'en félicitons. Il a un genre à lui ; il est indépendant dans ses œuvres comme dans ses idées, c'est ce qui fait son mérite et sa force.

Mais il ne m'appartient pas d'apprécier *les Songères.* Si j'en parle, c'est que je crois être le fidèle interprète des sentiments de la Société académique, en félicitant M. Robinot-Bertrand de sa nouvelle œuvre, belle par le style, belle par les nobles sentiments qu'elle exprime et qu'elle inspire ; c'est aussi parce que je dois vous rendre compte d'une étude critique de M. Labruyère sur *les Songères,* étude habile et consciencieuse dont la lecture a charmé l'une de vos dernières séances. M. Labruyère, d'ailleurs, n'est pas pour la première fois le critique de M. Bertrand, et, comme on l'a dit déjà, c'est une bonne fortune pour un auteur que d'avoir un tel juge.

Le critique avait à explorer une terre féconde ; aussi est-il surtout élogieux, et les louanges nombreuses et méritées qu'il adrssse à l'auteur ont dû lui rendre la tâche agréable. Une légère ombre pourtant vient aux yeux du juge assombrir le tableau, et je dirai tout-à-l'heure ce que je pense du blâme qu'il formule, blâme amical et puisant sa source dans une conviction, mais ne pouvant, je crois, en ébranler une autre.

M. Labruyère débute par une apologie de la critique ; il expose comment il la comprend, comment elle doit aller au-delà de la forme et pénétrer jusqu'à la pensée et jus-

qu'à l'intention même de l'écrivain ; système vrai dont l'exposition a été écoutée avec un vif intérêt. Puis, M. Labruyère caractérise le talent de l'auteur des *Songères :* « M. Bertrand, dit-il, est un des poètes auxquels la critique est le plus nécessaire ; car sa manière sobre et contenue, sa répugnance pour ce qu'on nomme les procédés, sa haine de tout clinquant, de toute sonorité, son élévation voulue à un niveau où le public du XIXe siècle n'aime pas à monter, sa correction un peu hautaine, et jusqu'à ce milieu vaporeux dont il se plaît à s'envelopper à la façon des matins de Corot, n'en font pas un écrivain facile à aborder de prime saut et d'une lecture courante. »

Fidèle à sa méthode d'analyse et de dissection, le critique traite tour à tour de la composition du roman, du style, enfin du but que s'est proposé l'auteur. A la lumière de cette savante étude, les impressions déjà reçues à la lecture du livre renaissent et s'expliquent ; et l'œuvre entière, avec ses personnages, ses caractères, son mouvement, son drame, ses idées, ses symboles, réapparaît résumée et commentée.

M. Labruyère excelle à séparer et à mettre en saillie les traits multiples, les pensées diverses, les qualités variées qui, rassemblées, forment cette unité complexe qu'on appelle un bon roman. Il se plaît à nous indiquer la beauté des images, à nous montrer avec quelle facilité l'auteur arrive aux effets scéniques, comment il procède par une série de tableaux vifs et colorés, plutôt que par un lent et abstrait enchaînement de faits.

M. Labruyère, enfin, se demande si M. Robinot-Bertrand est bien arrivé à son but, qui était de donner, sous la forme d'un poème d'analyse, le symbole de l'idéal dans l'art.

Ici, le critique devenu plus sévère répond par la négative. Non, dit-il, M. Bertrand n'a pas atteint son but, et voici pourquoi : l'auteur des *Songères* n'a pas bien compris le vrai sens de l'idéal ; il l'a cherché en dehors du seul domaine où il puisse exister, le domaine religieux.

D'abord il me semble qu'il serait facile de prouver que le roman-poème de M. Bertrand est animé d'un véritable sentiment religieux. Mais suivons le critique : « L'idéal « proprement dit, affirme-t-il, est religieux ou n'est pas. »

S'appuyant sur cette définition, M. Labruyère reproche à l'auteur d'avoir pris son Albertine, type de pureté, dans l'humanité vivante et utile, et non dans des sphères plus ou moins mystiques, d'avoir choisi comme symbole de *la Beauté* une Vénus Uranie au lieu de la Madone, cette figure divinisée et consacrée par le génie des artistes de la Renaissance, d'avoir en un mot cherché l'idéal en dehors du domaine religieux.

Dans son rapport de Section, M. Manchon prenant la défense de M. Bertrand contre son critique, n'était pas loin d'accuser celui-ci d'une certaine intolérance envers l'idéal, et, tout en accordant aux sources religieuses d'inspiration un souverain prestige et une incomparable supériorité, soutenait que rejeter toutes les autres est d'une esthétique par trop exclusive.

Je suis heureux de citer l'opinion du rapporteur, car je pense que le critique s'est laissé entraîner hors de son rôle, en jugeant d'après un axiôme qui ne répond pas précisément à cette règle de Pascal : « Ne demander en » axiômes que des choses parfaitement évidentes d'elles- » mêmes. »

En effet, si l'idéal dans l'art peut s'incarner dans la donnée religieuse, il peut aussi, croyons-nous, s'incarner dans la science, dans l'amour, dans la bonté, le dévoû-

ment, l'héroïsme, et dans tous les nobles sentiments de la nature humaine.

M. Labruyère s'est laissé aller aux entraînements de sa conviction, et il a substitué son goût personnel à un jugement impartial. Ainsi que l'établit Schelling, ce n'est pas le sentiment religieux qui contient l'idéal, mais bien l'idéal qui contient le sentiment religieux.

Si nous songeons à l'idéal, il semble qu'il se produise en nous une lumière dont les rayons innombrables vont en s'élargissant se perdre dans l'immensité. Comment à cela donner une épithète ? Il les faudrait donner toutes, et que serait-ce encore ? « L'idéal, dit M. Bertrand, est comme un mystérieux diamant aux innombrables facettes ; chaque artiste n'en voit que quelques-unes. »

M. Labruyère n'admet qu'une de ces faces, puisqu'il dit : « L'idéal proprement dit est religieux ou n'est pas. » Mais l'idéal est plus vaste, il touche à l'extrême limite qui nous a été imposée dans le domaine des choses que nous comprenons sans les atteindre ; il est la récompense de ceux qui possèdent au plus haut degré l'amour du vrai, du beau et du bien.

Notre intelligence le conçoit sans que nous puissions monter jusqu'à lui ; de même qu'en géométrie nous concevons l'infini sans pouvoir l'exprimer par aucun nombre.

L'idéal est à l'esprit ce que l'infini est à la matière.

Pourquoi donc ne pas laisser l'esprit se diriger librement vers son idéal ? Vous n'avez pas à craindre qu'il l'atteigne, et il n'est pas besoin d'arrêter son essor. Pourquoi lutter contre l'étendue des sentiments, contre la largeur des idées ? Pourquoi faire l'âme esclave quand elle est née libre ? Pourquoi rapetisser le beau en voulant le préciser ?

Je suis arrivé, Messieurs, au terme de mon rapport ; et

la valeur réelle des travaux dont je viens de vous parler me fait regretter de n'avoir pu en citer davantage.

Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur les motifs qui pourraient nous servir d'excuse. Nous préférons n'en pas chercher et dire avec confiance que l'an prochain notre Société sera plus active.

Que lui faut-il, en effet, pour la ranimer ? Il lui faut un rayon de soleil; de ce soleil dont nous apercevons enfin, à travers la dernière couche du brouillard qui se dissipe et s'efface, briller la lumière dans toute sa pureté et tout son éclat.

RAPPORT

DE

LA COMMISSION DES PRIX

SUR LE

CONCOURS DE L'ANNÉE 1877

PAR M. MENIER,

SECRÉTAIRE ADJOINT.

MESSIEURS,

C'est pour répondre à un but de sa fondation, au désir d'entretenir et de favoriser le développement des Sciences et des Lettres que la Société académique de la Loire-Inférieure institue chaque année un concours sur les sujets les plus variés, mais de préférence sur tout ce qui intéresse plus spécialement notre région. Appelé à un poste d'honneur par vos bienveillants suffrages, je viens m'acquitter d'un devoir et payer une dette de reconnaissance en me faisant l'interprète de vos jugements sur les travaux présentés.

Cette année encore, votre Commission regrette que les travailleurs n'aient pas répondu en plus grand nombre à votre appel; devrons-nous étendre le champ du concours ;

c'est ce qu'il ne m'appartient pas de juger. Quoi qu'il en soit, onze mémoires, tant manuscrits qu'imprimés, nous ont été adressés en temps convenable.

Sur ce nombre, nous aurons le regret d'en passer trois sous silence, leur trop léger mérite les plaçant au-dessous de toute critique.

Abordant des œuvres plus sérieuses, nous trouvons une large compensation dans la lecture de deux brochures dues à la plume de M. le baron de Wismes. La plus importante est sans contredit celle qui a pour titre : « *Le Tumulus des trois squelettes à Pornic.* » Nous sommes ici, Messieurs, en présence d'une œuvre vraiment originale, œuvre qui suffirait à elle seule à établir la réputation scientifique d'un homme, si son auteur, écrivain et archéologue distingué, avait sous ce rapport quelque chose à envier.

Après une étude préliminaire sur les différents monuments de l'âge de pierre que l'on rencontre sur nos côtes, depuis la Bernerie jusqu'à Saint-Brevin, et dans tout le pays de Retz, l'auteur arrive à nous parler des fouilles entreprises par lui à quelque distance de Pornic. Transportons nous un instant au petit hameau, naguère encore ignoré, des Mousseaux, à 1 kilomètre de Pornic, dans la direction de Sainte-Marie. C'est là qu'on connaissait depuis longtemps trois tumulus dirigés de l'Est à l'Ouest, l'un fouillé autrefois par M. Verger, celui du milieu surmonté d'un moulin dit le moulin de la Motte, enfin un troisième qui est l'objet de cette étude. Permettez-moi, Messieurs, de vous rappeler avec M. de Wismes, ce qu'on entend, ou plutôt ce qu'entendait par tumulus un maître en archéologie ; l'illustre M. de Caumont : « Les tumulus ou tom-
» beaux, dit ce savant, très-répandus sur le sol français,
» se composent d'une chambre centrale formée de quar-

» tiers de roches d'une grande dimension, à laquelle on » accède par une allée construite de même ; le tout était » enchâssé dans un vaste monceau de pierres et de terre. » Telle est la définition d'un tumulus dans l'acception la plus générale du mot. Je la crois nécessaire pour bien faire comprendre tout l'intérêt des sépultures préhistoriques de Pornic. Cette définition, d'une exactitude déjà douteuse par la découverte des monuments de la Birochère et de la Jauselière, se trouve en contradiction évidente avec les faits constatés dans le tumulus des Mousseaux, où M. de Wismes nous fait voir, non plus un ou deux caveaux, mais une série de caveaux rayonnants du centre du tumulus avec des allées bien distinctes, ce que j'appellerais en un mot un tumulus composé. C'est déjà là un fait unique et d'un haut intérêt livré aux interprétations des savants. Je ne suivrai pas l'auteur dans toutes les fouilles pénibles qu'il a dû faire pour arriver à ces découvertes; en lisant sa brochure, on partagera d'abord ses craintes, puis ses espérances naissant au caveau de la Croix, se transformant en cri de triomphe à la découverte du caveau des trois squelettes, le savant s'y dévoile et s'y peint tout entier. Mais le nom donné à ce tumulus nous amène à parler d'une découverte d'un intérêt moins général peu-têtre que la précédente, mais qui ouvre une nouvelle page de l'histoire de ces peuples.

Dans un des caveaux que n'avaient pu modifier ni l'action inexorable du temps, ni la main encore plus destructive de l'homme, et sous une légère couche de sable, on trouva trois squelettes. Ces ossements de race humaine conservaient encore leur position première ; on peut les voir au Musée de Nantes. Ils ont été l'objet de rapports de MM. les docteurs Paris et Leroy, de Pornic, puis de MM. Laënnec et Malherbe fils, de Nantes. Tout porte à croire, d'après

ces savants anatomistes, qu'ils appartenaient à un homme, à une femme et à un enfant. Des poteries remarquables et d'une parfaite conservation accompagnaient ces squelettes, dans une situation curieuse et identique pour chacun d'eux.

Le tumulus des trois squelettes ménageait une nouvelle surprise à notre heureux archéologue. Ce champ de bataille de la science était abandonné depuis un an déjà lorsqu'un étranger, M. Skène, vint le visiter et fit remarquer à M. de Wismes des dessins gravés sur une des pierres verticales du Caveau de Croix.

Ce qui n'était pour ce savant étranger que le résultat de l'action désagrégeante des racines, devint pour notre compatriote de véritables symboles tracés de main d'homme, et son opinion fut corroborée par celle de plusieurs savants spéciaux.

Chose singulière, plusieurs de ces signes sont identiques avec ceux des grottes du Morbihan. En dehors de cette terre privilégiée de dolmens, elle est la seule peut-être qu'on ait signalée en France ; elle est bien certainement unique dans le département de la Loire-Inférieure.

En résumé, de ces fouilles qui ont duré plus d'un mois il est résulté : que nous possédons près Pornic un monument peut-être unique au monde, une collection d'ossements la plus complète qu'on ait trouvée jusqu'ici dans les nombreux dolmens de l'Ouest, des couteaux, grattoirs, haches en silex et une quantité de poteries intéressantes.

M. de Wismes déduit comme conséquences : que la présence simultanée de squelettes presque entiers et de charbons dans un même caveau éloigne l'idée de la crémation chez ces peuples, que la position des ossements porte un dernier coup au fameux système de l'orientation des corps des défunts à l'époque des dolmens, enfin qu'une

parenté de langage et de race devait exister entre les habitants de la côte bas-poitevine et ceux de la côte morbihannaise.

Ces résultats sont considérables, et la brochure de M. de Wismes, accompagnée de rapports scientifiques, de cartes, plans, dessins de sa main, d'un aperçu général sur les monuments de même nature de toute la région, nous paraît rentrer autant que possible dans le cadre de votre programme.

La seconde brochure de M. de Wismes a pour titre : *Un portrait de Molière en Bretagne. Etude sur quelques comédiens, farceurs et bouffons français et italiens au XVIIe siècle.* A propos d'un tableau de cette époque, l'auteur a rassemblé des documents nombreux sur Molière et ses compagnons en tournée de représentations dans la province de Bretagne. Une seconde partie, écrite comme appendice, nous peint d'une façon plus spéciale le caractère propre de chaque personnage. Ces détails sur des personnalités passées à l'état légendaire sont intéressants, et pour ces deux ouvrages, votre Commission a été unanime à accorder une médaille d'argent à l'auteur.

Une petite brochure intitulée : *Etude comparée sur le raffinage français et le raffinage anglais*, a été envoyée par M. Paul Chachereau, chimiste adjoint à la douane de Nantes. Elle est accompagnée d'un manuscrit de notes sur l'industrie sucrière. Ce dernier travail est signé, mais nous le confondrons néanmoins dans notre appréciation avec la brochure qui se trouve parfaitement dans les conditions du programme.

L'étude comparée sur le raffinage est un hommage rendu par l'auteur à la perfection et à la supériorité des produits français. Puissent nos nationaux ne pas s'endormir sur la foi de ce jugement et maintenir toujours

au premier rang cette industrie nationale, une des plus florissantes de notre cité ! Le manuscrit comprend une partie de la brochure et des notes nombreuses sur la fabrication anglaise, c'est l'œuvre d'un travailleur consciencieux et érudit, aussi votre Commission accorde-t-elle une médaille de bronze à M. Paul Chachereau.

Sous la signature « *Un revenant,* » nous avons vu traiter de nouveau un sujet d'une haute importance pour l'hygiène et la salubrité publique, c'est le *Mode d'aménagement et d'utilisation des égoûts et vidanges de Nantes.* Le problème est-il résolu ? L'auteur nous prie de le croire, mais nous pouvons lui adresser quelques critiques. Il traite un peu légèrement peut-être la question de l'infection de la Loire par les eaux des égoûts, et ne paraît pas se rendre un compte bien exact du rôle des Conseils d'hygiène dans ces questions, enfin il condamne prématurément les procédés d'isolement des matériaux utiles contenus dans les liquides des égoûts en les rejetant complètement.

Mais le principal reproche qu'on puisse lui adresser est de taire dans son mémoire la solution qu'il a trouvée pour sauvegarder ses droits à la priorité. Sans entrer dans l'appréciation de ces motifs, la Commission ne peut récompenser des efforts dont elle ignore le résultat, qu'en donnant à l'auteur une mention honorable.

J'aborde enfin la partie littéraire du concours par une petite pièce de vers ayant pour devise : *Plus haut !* et pour titre : *Heureux loisirs.* Nous l'avons lue avec plaisir, elle est l'œuvre d'un poète, les vers sont bons, le sujet est simple, traité avec originalité. Je cite les premiers vers :

Dans son petit salon aux meubles élégants,
Monsieur Sandeuil, ce soir, vient de mettre ses gants ;
Aux dernières lueurs d'un jour froid de novembre,

Qui meurt en reflet pâle aux vitres de la chambre,
Il prend son léger steack, il se place un moment
Devant le grand miroir et sort discrètement.
Tandis qu'il suit la rue où la bise le pique,
Son voisin qui le voit du seuil de sa boutique,
Son bon voisin se dit, jaloux de tels loisirs :
Voilà Monsieur Sandeuil qui vole à ses plaisirs !

Laissons le voisin à ses méditations et à ses conjectures. Où va M. Sandeuil ? Ces paroles du poète nous l'indiquent :

Nous aider ici-bas, nous aimer entre nous,
C'est la loi.

Suivons M. Sandeuil : il monte, il pénètre dans le galetas de l'ouvrier malade et sans secours. Il lutte contre la sombre fierté d'un homme qui ne veut croire à aucun désintéressement du riche, il s'obstine, il n'en continue pas moins son œuvre de bienfaisance.

Puis laissant sur ce mot l'ouvrier misérable
Protester par un geste et par un grondement,
Monsieur Sandeuil dépose en un coin doucement
Une pièce qui brille aux lueurs de la lampe,
Sort sans bruit du taudis, tâtonne, prend la rampe,
Et descend l'escalier qui tremble sous ses pas.
Il remonte la rue et, ne se hâtant pas,
Sous le gaz flamboyant regagne sa demeure.
Son voisin qui le voit revenir à cette heure,
Son bon voisin le guette et dit en ricanant,
Voici Monsieur Sandeuil qui rentre maintenant !

Votre Commission, Messieurs, décerne une médaille de bronze à l'auteur de la pièce de vers si élégamment écrite intitulée : *Heureux loisirs.*

Nous aurions aimé à donner les mêmes éloges à un travail plus considérable intitulé : *Un cœur brisé,* drame en vers, en 2 actes, envoyé avec la devise : *Je surmonte !*

Si de bons sentiments exprimés par une âme sensible et bien douée suffisaient pour assurer le succès d'un drame, nous pourrions peut-être le prédire à celui-ci ; malheureusement l'action est faible et les vers ne sont pas à l'abri de tout reproche. L'auteur a attaqué trop tôt un genre difficile ; la Commission n'a pas cru pouvoir accorder de récompense à ce travail.

En terminant nous rendrons seulement un hommage mérité à l'un de nos membres correspondants, M. Ed. Michel de Lyon, pour sa magnifique publication des « *Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais, depuis le XI*e *siècle jusqu'au XVII*e. » Cette œuvre étant étrangère au département ne peut être admise au concours.

Qu'il nous soit permis d'espérer, Messieurs, qu'à la faveur du mouvement qui entraînera bientôt toute la province vers la capitale, il se produira un grand réveil intellectuel, et que des travaux plus nombreux viendront l'année prochaine briguer des palmes que la Société académique de la Loire-Inférieure sera toujours heureuse d'accorder.

CONCOURS DE 1877.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX LAURÉATS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

1° Médaille d'argent (grand module),

à M. le baron de Wismes, archéologue et littérateur, à Nantes, pour une notice sur le Tumulus des trois squelettes à Pornic ;

2° Médaille de bronze,

à M. Chachereau, chimiste-adjoint des douanes, à Nantes, pour son Etude comparée sur le raffinage français et le raffinage anglais ;

3° Médaille de bronze,

à M. Achille Millien, de Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), pour une pièce de poésie intitulée « Heureux loisir ; »

4° Mention honorable,

à M. Furet, architecte, à Nantes, pour son mémoire sur « le mode d'aménagement des égoûts et des vidanges de Nantes, » question mise au concours par la Société académique.

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES

POUR L'ANNÉE 1878.

1re Question. — Etude biographique sur un ou plusieurs Bretons célèbres.

2e Question. — Etudes archéologiques sur les départements de l'Ouest.

(Bretagne et Poitou.)

Les monuments antiques et particulièrement les vestiges de nos premiers âges tendent à disparaître. L'Académie accueillerait avec empressement les mémoires destinés à en conserver le souvenir.

3e Question. — Etudes historiques sur l'une des institutions de Nantes.

4e Question. — Etudes complémentaires sur la faune, la flore, la minéralogie et la géologie du département.

Nous possédons déjà les catalogues des oiseaux, des mollusques et des coléoptères de notre région, ainsi que

la flore phanérogamique, un catalogue des cryptogames et un catalogue des minéraux.

5e Question. — De l'emploi du thermo-cautère en chirurgie.

6e Question. — Etudier les médications nouvelles proposées contre les fièvres intermittentes.

7e Question. — Des conditions de salubrité à exiger dans les établissements publics pour éviter le développement de la fièvre typhoïde

La Société académique, ne voulant pas limiter son concours à des questions purement spéciales, décernera une récompense au meilleur ouvrage.

De morale,
De littérature,
D'histoire,
D'économie politique,
De législation,
De sciences.

Les mémoires manuscrits devront être adressés, avant le 20 août 1878, à M. le Secrétaire général, rue Suffren, 1. Chaque mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté mentionnant le nom de son auteur.

Tout candidat qui se sera fait connaître sera de plein droit hors de concours.

Néanmoins une récompense pourra être accordée, par exception, aux ouvrages imprimés, traitant de travaux intéressant la Bretagne et particulièrement le département de la Loire-Inférieure, et dont la publication ne remontera pas à plus de deux années.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent et d'or, s'il y a lieu. Ils seront décernés dans la séance publique de novembre 1878.

La Société académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des mémoires couronnés.

Les manuscrits ne sont pas rendus; mais les auteurs peuvent en prendre copie, sur leur demande.

Nantes, novembre 1877.

Le Président, *Le Secrétaire général,*

C. Merland. Dr Marcé.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

POUR L'ANNÉE 1876-1877.

Séance du 3 janvier 1877.

Allocution de M. le docteur Lefeuvre, président sortant.

Allocution de M. Merland père, président nommé.

Installation du bureau.

Démissions de MM. Lequerré, Schmitt et Olivier de Laleu, membres résidants.

Lecture par M. Lambert, du complément de ses lettres et sonnets sur l'Italie.

Séance du 7 février 1877.

Lectures : 1° par M. Dufour, d'une étude sur les terrains d'Arthon ;

2° Par M. Lambert, d'une notice biographique sur Charles Nodier.

Séance du 7 mars 1877.

Lecture d'une circulaire ministérielle relative aux réunions des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Communication par M. Dufour d'un opuscule intitulé : *Un nouveau baromètre à air,* avec planches à l'appui.

Lecture par M. Merland fils, d'un travail sur le droit de chasse en 1775.

Séance du 4 *avril* 1877.

Renvoi des lectures à la séance de mai.

Séance du 2 *mai* 1877.

Admission, en qualité de membre correspondant, de M. le comte de Toreno, ministre de Fomento (Espagne) ; rapporteur, M. Bobierre.

Lecture par M. Dugast-Matifeux, de documents inédits relatifs à la Révolution (Assemblée législative et Convention), en Bretagne et en Vendée.

Communication par M. Dufour, d'une note sur une baleine échouée à la Barre-de-Monts, baleine appartenant au genre Rorqual longimane (*Balænoptera longimana*).

Séance du 6 *juin* 1877.

Sont admis au titre de membres résidants :

1° M. Boulay, avoué (rapporteur, M. Biou) ;

2° M. Leroux, avocat (rapporteur, M. Biou).

Est admis comme membre correspondant :

M. Michel, littérateur, de Lyon (rapporteur, M. Viaud-Grand-Marais).

M. Viaud-Grand-Marais, en son nom et celui de M. Ménier, son collaborateur, commence la lecture d'un mémoire ayant pour titre : *Excursions botaniques à l'Ile d'Yeu.*

Séance du 3 *juillet* 1877.

Lecture par le président, M. Merland père, d'une notice

nécrologique sur Mgr Fournier, évêque du diocèse, un des membres les plus distingués de la Société académique.

Communication d'une lettre de l'Association française pour l'avancement des Sciences, invitant la Société académique à se faire représenter à la séance annuelle qui aura lieu cette année au Havre.

M. Dugast-Matifeux continue la lecture des documents relatifs à la Révolution (Assemblée législative et Convention), en Bretagne et en Vendée.

Séance du 1er *août* 1877.

Admissions comme membres résidants :

1° De M. le docteur Louis Poisson (rapporteur, M. Raingeard) ;

2° De M. le docteur Simonneau (rapporteur, M. Guillemet).

Le Président donne lecture :

1° D'une lettre ministérielle invitant la Société académique, qui demande à être reconnue comme établissement d'utilité publique, à modifier ses statuts en les réduisant aux articles essentiels ;

2° Des questions auxquelles ces statuts doivent répondre.

Après une sérieuse discussion et les observations de divers membres, la Société décide qu'elle va procéder immédiatement à la nomination d'une Commission qui sera composée :

1° Du Président de la Société ;

2° Des Présidents des quatre Sections ;

3° De deux membres pris dans chacune de ces Sections, décision qui donne les résultats suivants :

M. Merland père, président de la Société.

AGRICULTURE, ETC.

MM. Goupilleau,
Bobierre,
Goullin.

MÉDECINE, ETC.

MM. Lapeyre,
Delamarre,
Abadie.

LETTRES, ETC.

MM. Biou,
Doucin,
Sibille.

SCIENCES NATURELLES.

MM. Ménier,
Bourgault-Ducoudray,
Dufour.

Le rapport sera discuté par le Comité central avant d'être soumis à la Société.

Séance du 5 septembre 1877.

Renvoi des lectures à la séance d'octobre.

Séance du 3 octobre 1877.

M. le docteur Richelot, médecin des eaux du Mont-Dore et membre correspondant, assiste à la séance.

M. Viaud-Grand-Marais continue la lecture du mémoire intitulé : *Excursions botaniques à l'Ile d'Yeu.*

Séance du 7 novembre 1877.

M. le docteur Dupas est admis comme membre résidant (rapporteur, M. Poisson).

M. Caffarella, avocat à Toulon, est admis comme membre correspondant (rapporteur, M. Goupilleau).

M. le Président donne lecture :

1° D'une lettre du Président de la Société des Beaux-Arts, qui met sa salle à la disposition de la Société académique pour sa séance annuelle ;

2° Du Secrétaire de la Société des Bibliophiles bretons, annonçant qu'elle a admis au nombre de ses fondateurs la Société académique.

Le président, M. Merland père, dans une notice nécrologique sur M. Bourgault-Ducoudray, se fait l'interprète des regrets causés par cette perte.

Rapports sur les travaux des Sections pendant l'année 1876-77 :

1° Par M. Malherbe fils, secrétaire de la Section de Médecine ;

2° Par M. Manchon, secrétaire de la Section des Lettres;

3° Par M. Gadeceau, secrétaire de la Section des Sciences naturelles.

Le Président lit ensuite le projet des nouveaux statuts, projet étudié par la Commission, rédigé conformément au questionnaire ministériel, discuté et approuvé par le Comité central. A l'unanimité, ce projet est adopté et sera transmis au Ministre de l'Instruction publique.

La séance se termine par une étude critique de M. Labruyère sur *les Songères,* roman de M. Robinot-Bertrand.

Séance publique annuelle du 25 *novembre* 1877.

Cette séance a eu lieu sous la présidence de M. Merland père, en présence d'une nombreuse assistance, dans la salle de la Société des Beaux-Arts, mise obligeamment, comme toujours, à la disposition de la Société académique.

Ont pris place au bureau : M. le vicomte Malher, préfet du département ; M. Lechat, maire de Nantes; le général Mellinet, MM. Sarradin et Colombel, adjoints au Maire ; M. le Directeur de l'Ecole de Médecine, M. le Proviseur du Lycée et d'autres notabilités.

Le Président a ouvert la séance par le discours d'usage. Il avait choisi pour sujet le Travail, et il en a exposé les bienfaits, l'utilité, la nécessité. Examinant le travail en général, puis dans les différentes classes de la société et sous ses diverses formes, il a montré que toujours et partout le travail est la vraie source du bonheur et du progrès.

M. Marcé, secrétaire général, a donné lecture du rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1876-77.

M. Ménier, secrétaire adjoint, a lu ensuite le rapport de la Commission des prix sur les ouvrages envoyés au concours.

Plusieurs artistes, Mlles de Mollens et Reggiani, MM. Doria et Gack, ont bien voulu, avec un talent qui n'a eu d'égal que leur complaisance, charmer l'assistance.

L'Orphéon, sous l'habile direction de M. Martineau, a aussi contribué pour sa part à l'éclat de la séance, qui a été terminée à trois heures.

Séance d'élections du 26 *novembre* 1877.

Le scrutin ouvert pour le renouvellement du bureau donne les résultats suivants :

Sont élus : MM. Abadie, président ;
Biou, vice-président ;
Ménier, secrétaire général ;
Teillais, secrétaire adjoint.

MM. Doucin, trésorier, Delamarre, bibliothécaire-archiviste, et Prével, bibliothécaire adjoint, sont maintenus par acclamations dans leurs fonctions respectives.

Il est procédé ensuite à la nomination d'un membre, pour remplacer le membre sortant, dans chacune des Sections. Par suite de ce vote :

M. Goullin remplace M. Bobierre dans la Section d'Agriculture, etc.

M. Raingeard remplace M. Laënnec dans la Section de Médecine, etc.

M. Robinot-Bertrand remplace M. Biou dans la Section des Lettres, etc.

M. Renou remplace M. Bourgault-Ducoudray dans la Section des Sciences naturelles.

Le Comité central se trouve donc ainsi constitué pour l'année 1877-78 :

1° Section d'Agriculture, etc., MM. Goupilleau, Polo, Goullin.

2° Section de Médecine, etc., MM. Le Houx, Blanchet, Raingeard.

3° Section des Lettres, etc., MM. Caillard, Merland fils, Robinot-Bertrand.

4° Section des Sciences naturelles, MM. Gadeceau, Baret, Renou.

Séance du 5 *décembre* 1877.

Lecture par M. Abadie, d'un mémoire sur les causes de la panique des animaux dans les foires.

Communication par M. Ménier, d'une note sur le *Sylvanus sexdentatus* et son invasion dans le bourg de Riaillé (Loire-Inférieure).

M. Dufour donne lecture d'un important manuscrit ayant pour titre : *Examen des dépôts éocènes d'Arthon-Chémeré* (Loire-Inférieure).

Enfin, M. Viaud-Grand-Marais termine la lecture de ses *Excursions botaniques à l'Ile d'Yeu.*

TABLE.

Pages.

Résultat du Concours de 1876. 5

Composition du Bureau et du Comité central pour l'année 1877. 6

Allocution de M. Lefeuvre, président sortant. . . . 7

Allocution de M. Merland, nouveau président . . . 9

Notice sur Mgr Fournier, par M. C. Merland. . . . 11

Notice nécrologique sur M. Bourgault-Ducoudray, par M. C. Merland. 36

Sonnets sur l'Italie, par M. Eug. Lambert. 41

Nouveau baromètre à air, par M. Ed. Dufour. . . . 55

Charles Nodier et sa correspondance, par M. Eug. Lambert 61

Premiers indices d'une flore fossile dans le Calcaire grossier d'Arthon, par M. Ed. Dufour. 88

Quelques considérations sur le droit de chasse en 1775, par M. Julien Merland. 92

Note sur un cétacé échoué à la côte de la Barre-de-Monts (Vendée), par M. Ed. Dufour 100

Excursions botaniques à l'Ile d'Yeu, en août 1876 et mai 1877, par MM. Viaud-Grand-Marais et Ménier. 107

Rapport sur *les Songères,* roman de M. Robinot-Bertrand, par M. Julien-Labruyère. 197
Note sur le *Sylvanus sexdentatus* Fab. et son invasion dans le bourg de Riaillé, par M. Ménier. . . 222
Pierre Bersuire, secrétaire du roi Jean-le-Bon, par M. C. Merland. 229
Panique chez les animaux, par M. B. Abadie. . . . 296
Examen des dépôts éocènes d'Arthon-Chémeré, par M. Ed. Dufour. 315
Liste des fossiles du Calcaire grossier inférieur et moyen d'Arthon-Chémeré. 331
Rapport sur les travaux de la Section des Lettres pendant l'année 1876-77, par M. Manchon . . . 335
Rapport sur les travaux de la Section d'Histoire naturelle, pendant l'année 1876-77, par M. Gadeceau. 349
Rapport sur les travaux de la Section de Médecine pendant l'année 1876-77, par le M. Dr A. Malherbe. 359
Discours prononcé à la séance annuelle de la Société académique, par M. C. Merland I
Rapport sur les travaux de la Société académique pendant l'année 1876-77, par M. le Dr Marcé. . XXV
Rapport sur le Concours des prix, par M. Ménier. . LIII
Récompenses décernées aux lauréats du Concours de 1877. LXI
Programme des prix proposés pour 1878 LXII
Extraits des procès-verbaux des séances pour l'année 1876-77. LXV

NANTES, IMPRIMERIE DE Mme Ve C. MELLINET, PLACE DU PILORI, 5.

JOURNAL DE MÉDECINE DE L'OUEST,

publié par la Section de Médecine de la Société Académique de Nantes.

Le *Journal de Médecine de l'Ouest* paraît par trimestre.

Le prix de l'abonnement est fixé à 8 fr. pour toute la France.

Les demandes et réclamations relatives à ce journal, les différents ouvrages, lettres, observations et mémoires imprimés ou manuscrits, doivent être adressés francs de port, au Secrétaire de la rédaction, rue Suffren, 1, à Nantes.

Le Secrétaire de la rédaction se charge, si on lui en fait la demande affranchie, de faire tirer à part des exemplaires des mémoires insérés et de les expédier à leurs auteurs, le tout aux frais de ces derniers.

Tout ouvrage dont on enverra à la Société un exemplaire sera analysé dans le journal.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

La Société publie un journal de ses travaux, sous le titre d'*Annales de la Société Académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*. Ces Annales se composent des divers écrits lus à la Société ou à l'une des Sections. — La Société a le droit, après qu'une des Sections a publié un travail, de se l'approprier, avec le consentement de l'auteur. — Les Annales paraissent tous les six mois, de manière à former, à la fin de l'année, un volume de 500 pages in-8°.

Les *Annales* de la Société sont publiées par séries de dix années. — Le Règlement de la Société est imprimé à la tête du volume de chaque série, ainsi que la liste des membres résidants, classés par ordre de réception.

Le choix des matières et la rédaction sont exclusivement l'ouvrage de la Société Académique.

Le prix de la souscription annuelle est de :

5 francs pour Nantes ;

7 francs hors Nantes, par la poste.

Les demandes de souscriptions peuvent être adressées *franco* à Mme Ve Mellinet, éditeur et imprimeur des *Annales*, place du Pilori, 5.


GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00621 7976